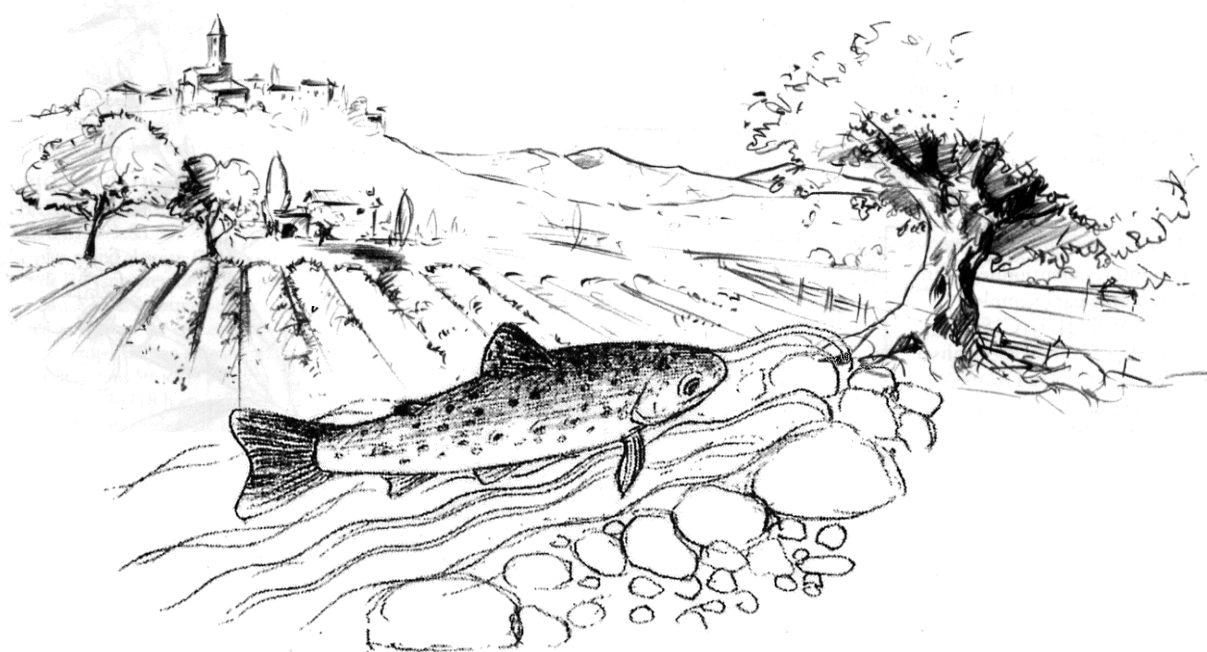


P L A N D É P A R T E M E N T A L P O U R L A P R O T E C T I O N D U M I L I E U A Q U A T I Q U E E T L A G E S T I O N D E S R E S S O U R C E S P I S C I C O L E S D E L A D R Ô M E

Période 2016 - 2021



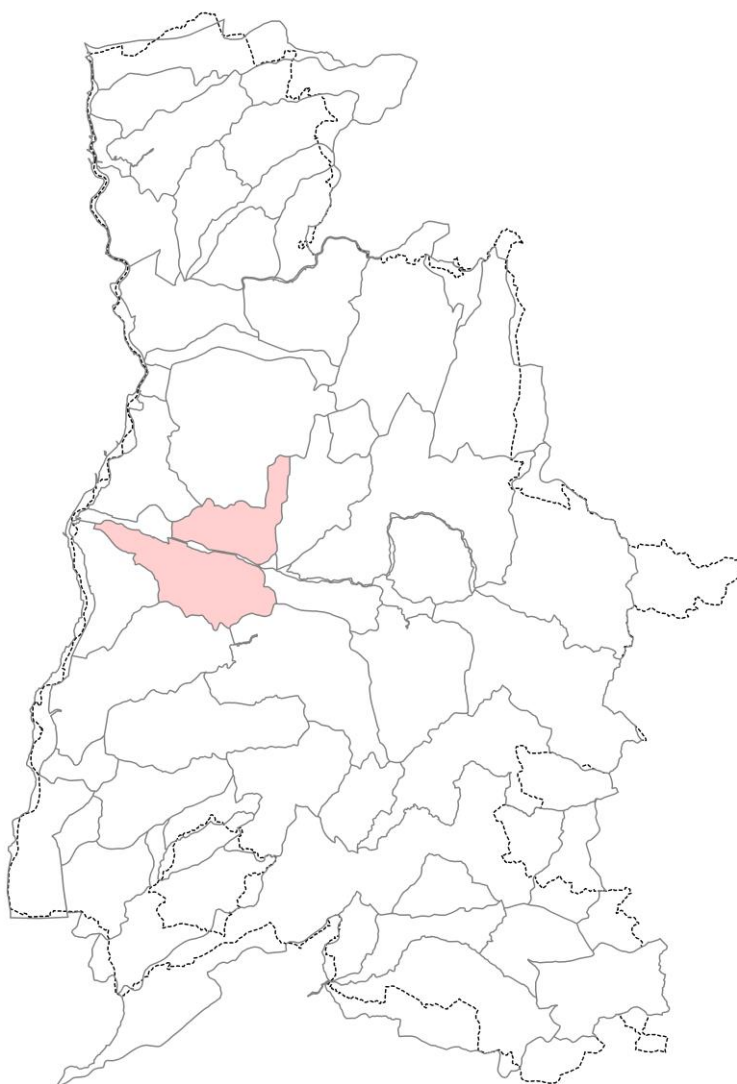
Volume 2 – **F**iches Contextes Piscicoles
Document provisoire

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
Contexte Affluents Drôme aval (AFFDROAVA-26.29-S)	2
Contexte Bancel (BANCEL-26.04-S)	19
Contexte Barberolle (BARBEROLLE-26.18-S)	37
Contexte Berre amont (BERRE1-26.35-S)	52
Contexte Berre aval (BERRE2-26.36-I)	66
Contexte Bourne aval et Lyonne (BOULYO-26.15-S)	81
Contexte Eygues amont et Ennuyé amont (EYGENN-26.42-S)	99
Contexte Galaure amont (GALAURE1-26.05-S)	114
Contexte Galaure médiane (GALAURE2-26.06-S)	132
Contexte Gervanne amont (GERVANNE1-26.27-S)	148
Contexte Herbasse amont (HERBASSE1-26.08-S)	163
Contexte Lez amont, Pègue et Rieumeau (LEZPEGRIE-26.38-S)	180
Contexte Roubion amont (ROUBION1-26.31-S)	196
Contexte Valloire (VALLOIRE-26.03-S)	214
Contexte Vernaison amont (VERNAISON1-26.16-S)	234
Contexte Vernaison aval (VERNAISON2-26.17-S)	251

CONTEXTE AFFDROAVA-26.29-S

Affluents Drôme aval



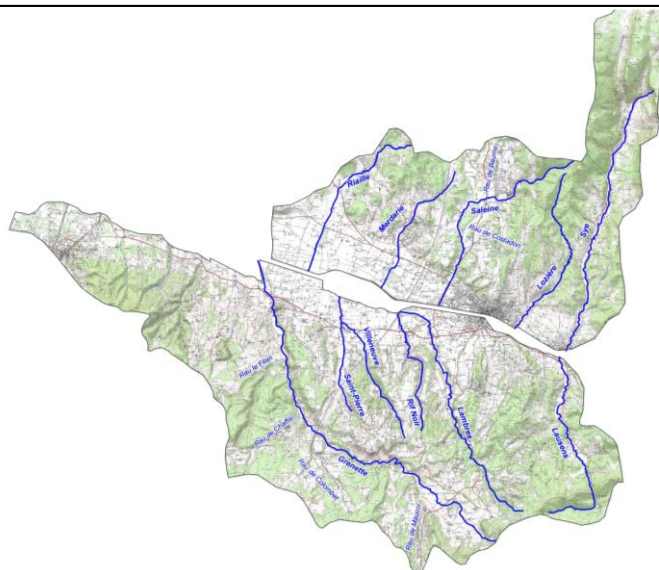
I. LOCALISATION DU CONTEXTE



Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique



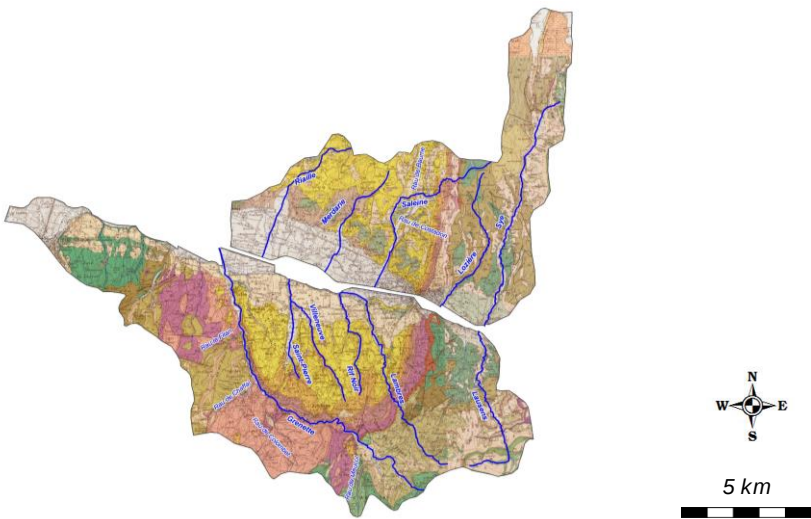
La rivière Drôme est un affluent de rive gauche du Rhône qui prend naissance à la Bâtie des Fonds, à l'Est du Diois. Son bassin versant s'étend sur 1 640 km² et le cours d'eau s'étire sur près de 106 km. Coulant d'abord du Sud vers le Nord, la Drôme draine le massif du Diois orienté SE-NO, zone de transition entre le massif du Vercors au Nord et celui des Baronnies au Sud. Composé essentiellement de calcaires et de marnes, le bassin versant présente un relief de moyenne montagne culminant à 2 041 m au Glandasse. Néanmoins, les altitudes les plus fréquentes s'échelonnent de 800 à 1 400 m. Localement, les affleurements calcaires favorisent la formation de versants aux pentes très raides.

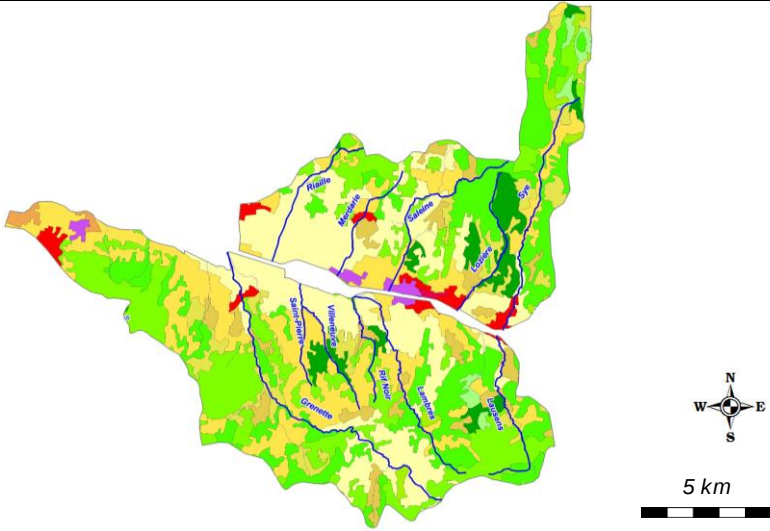
Les principaux affluents permanents de la Drôme viennent du Vercors. Il s'agit du Bez, de la Sure, de la Gervanne et de la Sye. Un seul affluent important vient du Diois ; il s'agit de la Roanne. La Grenette, un autre affluent d'une importance relative, draine le massif collinaire au sud de la plaine de val de Drôme.

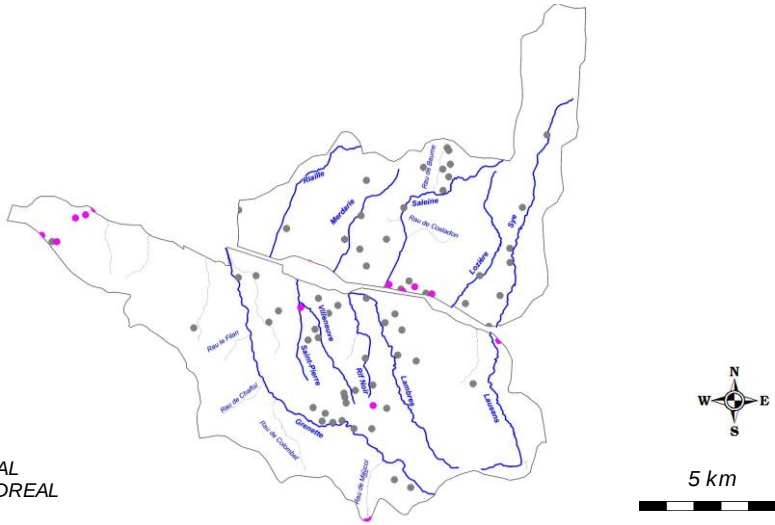
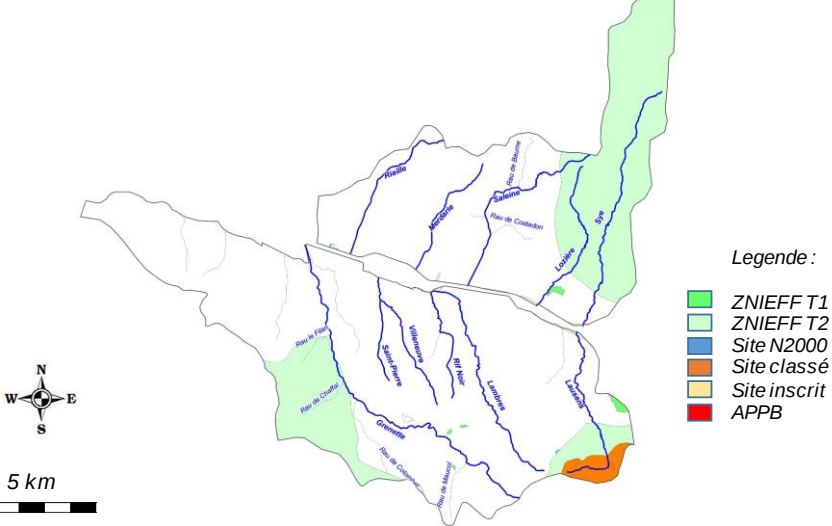
Profil topographique du cours d'eau principal

Cours d'eau	Linéaire (km)	Altitude amont (m)	Altitude aval (m)	Pente moyenne (pm)
Riaille	7,038	330	145	26,29
Saleine	6,653	600	170	64,63
Sye	11,66	700	197	43,14
Lausens	8,735	780	196	66,86
Lambres	11,11	495	165	29,70
Rif Noir	5,23	275	165	21,03
Villeneuve	6,83	340	150	27,82
Grenette	17,38	400	132	15,42

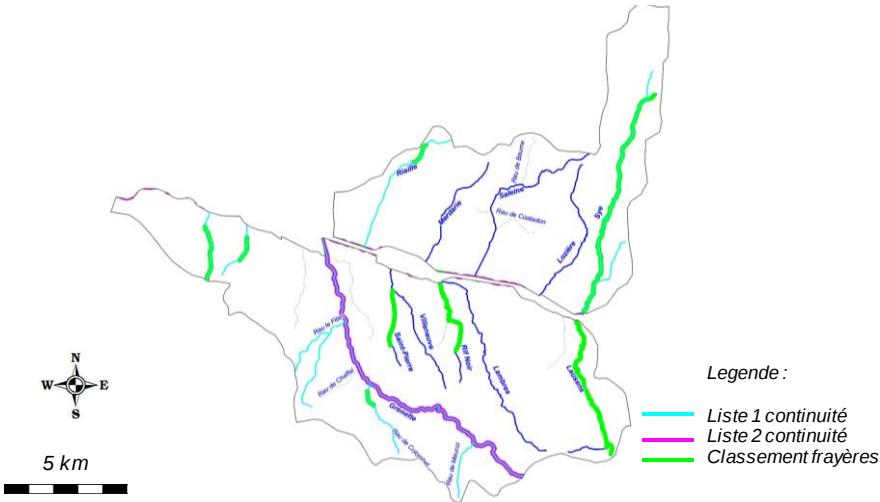
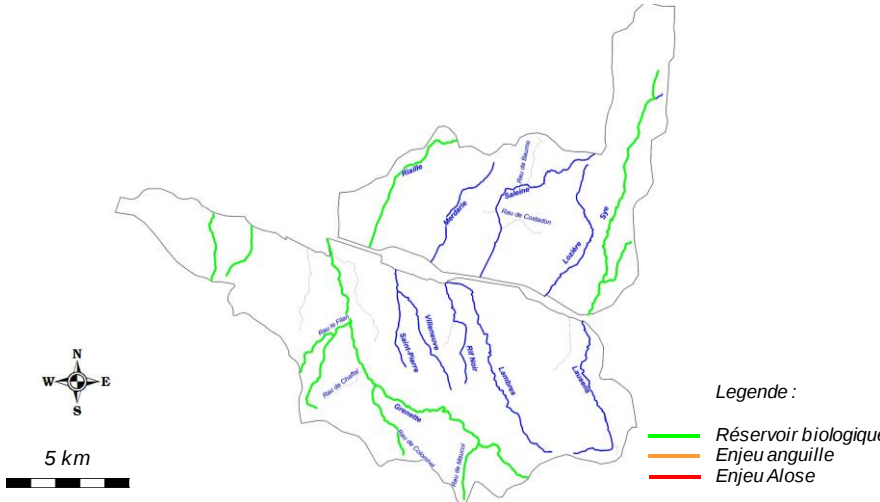
Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	<i>Amont</i>	/	
	<i>Aval</i>	/	
	<i>Affluents</i>	Riaille, Merdarie, Saleine, Lozière, Sye, Lausens, Lambres, Rif Noir, Villeneuve, St-Pierre, Grenette, Beaunette, Rau de la Motte, Rau de Gardette	
	<i>Plans d'eau</i>	Présence de 77 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	<i>Nom</i>		<i>Rive</i>
			<i>Lineaire (km)</i>
	Riaille		Droite Drome
	Saleine		Droite Drome
	Sye		Droite Drome
	Lausens		Gauche Drome
	Lambres		Gauche Drome
	Rif Noir		Gauche Lambres
Surface du contexte (km2)	226,9		
	1657,7		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	QMNA5 (m3/s)		/
	Module (m3/s)		/
Pente et altimétrie cours d'eau principal	<i>Pente Naturelle</i>	<i>Altitude amont</i>	Voir tableau chapitre II
		<i>Altitude aval</i>	Voir tableau chapitre II
		<i>Pente Moyenne</i>	Voir tableau chapitre II
	<i>Réelle, après impact ouvrages</i>	<i>Nb ouvrages cours d'eau principal</i>	/
		<i>Hauteur cumulée</i>	/
	<i>Taux d'étagement (%)</i>		/
Geologie			

Geologie	En aval de Crest, la géologie du bassin versant de la Drôme est dominée par des sédiments tertiaires (molasses, grès, calcaires gréseux et sable) et par des alluvions du quaternaire. Sur les hauteurs de Eurre et Chabrillan, les terrains sont issus de la période Miocène (tertiaire), de 25 à 5 M.A., où sous un climat de type tropical méditerranéen, s'est produit un gigantesque ensablement d'une puissance de 400 à 500 mètres d'épaisseur. Ces sables sont présents dans la Réserve Naturelle des Ramières par les apports alluvionnaires des petits affluents de la Drôme : Merdary (Eurre), ruisseau St Pierre (Chabrillan), ruisseau de Riaille (Alex).
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Alex, Eurre, Veunaveys-Rochette, Crest, Cobonne, Aouste-sur-Sye, Gigors et Lozeron, Piegros-la-Clastre, Divajeu, Soyans, Chabrillan, Autichamp, La Répara-Auriples, Grane, Roche-sur-Grane, Loriol.
Assainissement	De nombreuses mises aux normes de réseaux d'assainissement et de STEP ont été réalisées ces dernières années sur 11 communes du périmètre du SAGE, parmi lesquelles figurent les principales agglomérations : Die, Saillans, Crest-Aouste, Alex-Grâne, Livron, soit la création d'équipements d'une capacité totale de plus de 60 000 Equivalent-habitants (EH). Le parc des unités de traitement a été complété, en particulier dans des communes de moindre importance, et d'augmenter la capacité de traitement de 24 600 EH. Aujourd'hui, les 2/3 des communes du territoire sont équipées ou raccordées à un équipement d'assainissement collectif, pour une capacité de traitement totale de 94 000 EH. Concernant l'assainissement non collectif, 3 Syndicat sont porteurs d'un SPANC sur le territoire : le SIGMA, le Syndicat Mirabel-Piegros-Aouste, Aouste-sur-Sye et Crest
Occupation du sol	 Sur le contexte piscicole, la grande majorité du territoire est occupé par des zones de forest de feuillus et de conifères, mais aussi par de grandes superficies de terres arables et de cultures. Les zones urbanisées concernent surtout les parties aval de ces affluents de la Drôme.

Industrie	 Legende : ● ICPE DREAL ● ICPE Non DREAL
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3037B
Mesures réglementaires de protection	 Legende : ■ ZNIEFF T1 ■ ZNIEFF T2 ■ Site N2000 ■ Site classé ■ Site inscrit ■ APPB

**Mesures
réglementaires de
protection**

	
	
Natura 2000	FR8212018 - Massif de Saou et Crêtes de la Tour (ZPS) FR8201686 - Pelouses, forêts et grottes du Massif de Saou (SIC)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	SI234 - Chteau et village d'Autichamp SC063 - Foret de Saou
ZNIEFF type 2	2605 - Chainons occidentaux du Vercors
	2611 - Massif boisé de Marsanne
	2612 - Chainons occidentaux du Diois et montagne de Couspeau
ZNIEFF type 1	26120004 - Massif de Saou
	26110003 - Pelouses des Micouleaux
	26000006 - Plateau des Arras
	26050001 - Rocher de l'Aigle, Vallée de Lesperi et Plateau du Savel
	26000055 - Pelouses sèches du Grésou
	26000057 - Pelouses sèches du Péage
L.214-17 Liste 1	L1_441 - Ruisseau de Riaille
	L1_440 - La Sye et ses affluents
	L1_442 - Le Ruisseau de Grenette et ses affluents
	L1_445 - Le Ruisseau de la Motte
	L1_443 - Le Ruisseau de la Gardette

Mesures réglementaires de protection	L.214-17 Liste 2	L2_184 - Le Ruisseau de Grenette	
	Classement Frayères	026I000467 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de Riaille (sources à pont CD509)	
		026I000145 - Poisson liste 1 - La Sye (pont CD 731 pétavin à confluence Drôme)	
		026I000152 - Ecrevisse liste 2 - Le Lausens (ravine de tourare pas de lauzens à pont CD 411 lassaumes)	
		026I000395 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau Pas de lauzens	
		026I000163 - Poisson liste 1 - Ruisseau le Rif Noir (seuil ancienne usine à soie les porteronds à confluence lambres)	
		026I000161 - Ecrevisse liste 2 - Le Rif Noir (source à Seuil ancienne usine à soie les porteronds)	
		026I000466 - Poisson liste 1 - Rau de St-Pierre (Ligne TGV à confluence le Villeneuve)	
		026I000214 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de Grenette (pont D 26 à confluence le Filan)	
		026I000397 - Poisson liste 1 - Ruisseau de Grenette (pont D 26 à pont D 104)	
		026I000213 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de Colombet (pont village la roche/grâne à viaduc TGV)	
		026I000229 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de la Motte (Pont Brian à Bouret)	
		026I000230 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de la Gardette (Source à pont CD104)	
	Réservoirs biologiques	RBioD00414 - La Sye et ses affluents	
		RBioD00418 - Le Ruisseau de la Motte	
		RBioD00419 - Le Ruisseau de la Gardette	
		RBioD00417 - Le Ruisseau de Grenette et ses affluents	
		RBioD00416 - Le Rif Noir à l'amont du barrage de l'ancienne usine à soie, lieu-dit les Porteronds	
		RBioD00415 - Le Lausens à l'amont du pont D 411 lieu-dit Lassaumes	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	SAGE	SAGE II, en cours d'exécution	
	Contrat de rivière	3e contrat de rivière en projet	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	Sigle	Libellé	Compétences
	SMRD	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	Entretien, prévention contre les crues, animation SAGE
Enjeux PLAGEPOMI	Pas d'enjeu migrateur sur ce contexte		

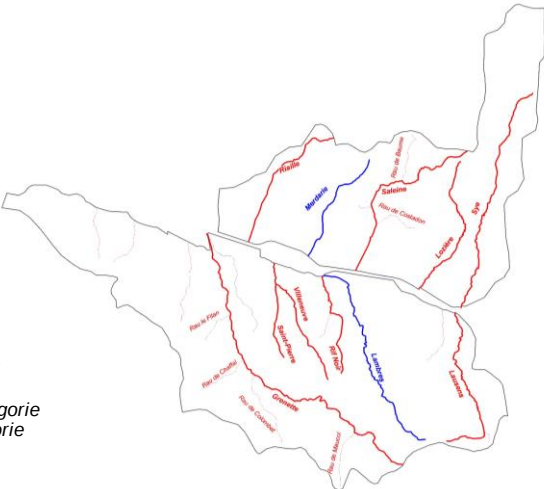
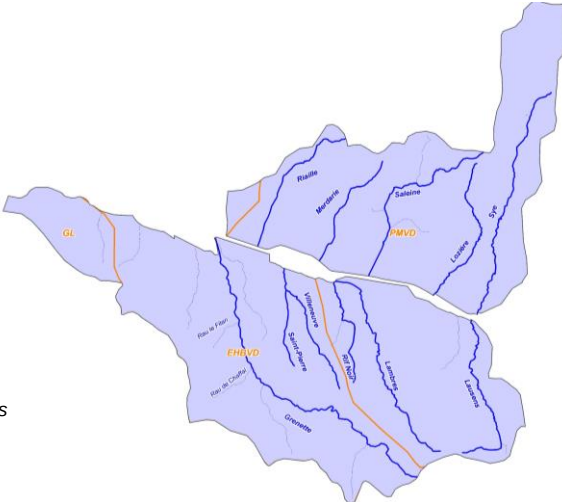
Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

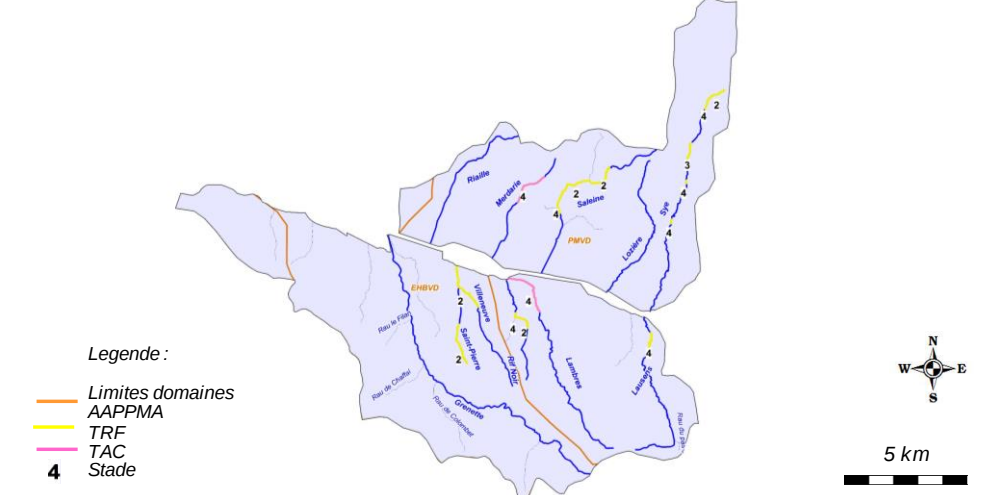
IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Isère Drome						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	ID-10-01						
	Intitulé	Drome						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR11778	Ruisseau de Riaille	MEN	2027	2027	2015	Moyen	Indeterminé
	FRDR10705	Ruisseau de Saleine	MEN	2021	2021	2015	Moyen	Indeterminé
	FRDR10824	Rivière la Sye	MEN	2015	2015	2015	Très bon état	Bon état
	FRDR11482	Ruisseau de Lausens	MEN	2015	2015	2015	Bon état	Bon état
	FRDR10567	Ruisseau de Lambres	MEN	2021	2021	2015	Moyen	Indeterminé
	FRDR11331	Ruisseau de Saint-Laurent	MEN	2027	2027	2015	Moyen	Indeterminé
	FRDR11495	Ruisseau de Grenette	MEN	2027	2027	2015	Moyen	Indeterminé
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat mauvais
	FRDG337	Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest	Aquifère	2021	2021	2015	Etat mauvais	Bon Etat
	FRDG127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP, BAM				
Etat fonctionnel	Fortement perturbé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite à zone à ombre			
	Typologie de Verneaux	B3+ à B5			
Peuplement actuel	Espèces présentes	TRF, APP, BAM, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU			
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF			
	Espèces intermédiaires	APP, BAM, BLN			
Présence de grands migrateurs	/				
Présence d'espèces invasives	Présence de l'écrevisse de Californie sur le Rau du Colombet (affluent de la Grenette) ainsi que sur le Rif Noir. Présence d'espèces indésirables sur la Grenette et le Rif Noir (GAR, PER, PES, CCO) liée à la présence de plans d'eau.				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrieque ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Grenette	2015	Roche sur grane, Chemin du Chaix	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, GAR	Station RR-GRE-01
Grenette	2015	Grane, Passerelle aval pont Liard	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, APP	Station RR-GRE-02
Villeneuve	2015	Chabrillan, 25 m aval pont St-Laurent	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU	Station RC-VIL-01
Lambres	2015	Divajeu, 70 m amont pont RD26	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, GOU	Station RC-LAM-01
Rif Noir	2015	Chabrillan, Amont immédiat pont RD104	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, PES	Station RC-RIN-01
Lausens	2015	Aouste-sur-Sye, Amont immédiat pont RD70	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN	Station RC-LAU-01
Riaille	2015	Eurre, Rigaud, pont elevage canin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-RIL-01
Saleine	2015	Veaunaveys - Rochette, 60 m aval pont Morin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF	Station RR-SAL-01
Sye	2015	Cobonne, Le Village, amont pont chemin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-SYE-01
Sye	2015	Aouste sur Sye, Stade, 90 m aval pont	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN	Station RC-SYE-01

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME						
Classement piscicole	 Legende : 1ere catégorie 2e catégorie					
	2ème catégorie piscicole		Merdarie, Lambres, Rau de Beaunette			
	1ère catégorie piscicole		Reste du réseau hydrographique			
Police de l'eau et police de la pêche		DDT Drôme				
Gestionnaires piscicoles	 Legende : Limites domaines AAPPMA					
	AAPPMA	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
		EHBVD	Entente halieutique de la Basse Vallée de la Drôme	589	173,6	77,96
		PMVD	Pecheurs de la Moyenne vallée de la Drôme	560	153,6	137,98
		GL	Gaule Loriolaise	337	104,10	10,96
Sociétés de pêche non agréées	/					

Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les empoissonnements réalisés annuellement sont détaillés dans le tableau ci-dessous								
Déversements									
Déversements (suite)	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especies	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	Saint-Pierre	EBVD	Soutien	Aval pont TGV	NR	TRF	2	1000	Pisciculture fédérale 63
	Saint-Pierre	EBVD	Soutien	Amont pont TGV	NR	TRF	2	1000	Pisciculture fédérale 63
	Villeneuve	EBVD	Soutien	NR	NR	TRF	2	1000	Pisciculture fédérale 63
	Saône	PMVD	Soutien	Partie médiane, aff RG	2500	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
	Saône	PMVD	Soutien	Veaunavey amont	600	TRF	3	500	NR
	Saône	PMVD	Halieutisme	Pont Morin à Veauavey	500	TRF	4	240	NR
	Sye	PMVD	Soutien	Amont aire rivière	1000	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
	Sye	PMVD	Soutien	Aval Michauds	800	TRF	3	500	NR
	Sye	PMVD	Halieutisme	Lambacel	100	TRF	4	60	NR
	Sye	PMVD	Halieutisme	Maillefaux	100	TRF	4	60	NR
	Sye	PMVD	Halieutisme	Cobonne village	50	TRF	4	40	NR
	Sye	PMVD	Halieutisme	Aire rivière	400	TRF	4	80	NR
	Rif Noir	PMVD	Soutien	Partie amont	800	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
	Rif Noir	PMVD	Halieutisme	Poterons	200	TRF	4	80	NR
	Lausens	PMVD	Halieutisme	Maison Roche à hameau Ubac	500	TRF	4	80	NR
	Lambres	PMVD	Halieutisme	Lieu-dit Portier à Divajeu	NR	TAC	4	120	NR
	Merdarie	PMVD	Halieutisme	Lieu dit Poyot à Eurre	1700	TAC	4	60	NR

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'écoulement et des habitats	La capacité d'accueil est très déficitaire sur un certain nombre de cours d'eau du contexte. Elles est souvent associée à une rectification et un recalibrage conséquent, notamment sur les parties les plus aval. La ripisylve est souvent absente, se retrouvant déconnectée du lit mineur.	Modéré	Fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	Le colmatage lié au lessivage des terres cultivées est conséquent sur un certain nombre de cours d'eau. Le couvert végétal est très souvent insuffisant pour retenir les matériaux les plus fins qui se retrouvent dans le cours d'eau et impactent d'autant plus des secteurs déjà très pauvres en habitats.	Fort	Fort
Facteur principal	Cloisonnement	La problématique de la continuité ressort sur certains secteurs, notamment sur la Grenette pour l'accès aux frayères, en particulier lors des étiages hivernaux marqués, sur la Saleine et la Sye, lié à la présence d'ouvrages transversaux bloquant la circulation piscicole.	Fort	Faible
Facteur principal	Impact qualitatif lié aux intrants et aux plans d'eau	Des interrogations subsistent sur l'impact qualitatif (intrants agricoles et développements algaux) observés notamment sur la Rau de Lambres et sur la Saleine. La qualité peut se trouver dégradée par la présence de plans d'eau qui accentuent également les problématiques quantitatives impactant des cours d'eau comme la Grenette, le Rif Noir et le Lambres.	Faible	Modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Fortement perturbé	

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX

Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
Restauration morphologique	Saleine aval et Villeneuve aval	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration de la continuité écologique	Grenette et Saleine	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'écrevisse de Californie	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une démarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte AFFDROVAL-26.29-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS															
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	2	Dispositif de franchissement	ADA-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE25040 (Valentin, hauteur de chute = 2 m)	2.1	Un enjeu fort de continuité écologique est avéré, sur la rivière Grenette ainsi que sur la Saleine aval, en particulier en période de reproduction de la truite fario. Les étiages parfois marqués de ces cours d'eau nécessitent la possibilité de franchissement à toute période et dans toutes les conditions hydrologiques. Sur la Saleine, l'enjeu est double et pourra être associé à l'action ADA-RM1.	Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, Propriétaire	100 000,00 €
		Dispositif de franchissement	ADA-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE59417 (PE ancien Moulin Reynaud, Hauteur chute = 0,7 m)	2.1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, Propriétaire	35 000,00 €
		Dispositif de franchissement	ADA-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE59451 (Seuil amont pont village, Hauteur chute = 0,7 m)	2.1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, Propriétaire	35 000,00 €
		Dispositif de franchissement	ADA-DF4	Effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE59452 (Seuil Foron, hauteur chute = 1,05 m)	2.1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	FDPPMA26 (DMO) A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	10 000,00 €
		Dispositif de franchissement	ADA-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE59937 (Plaisance, Hauteur chute = 1,5 m)	2.1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	SMRD, Propriétaire	75 000,00 €
		Dispositif de franchissement	ADA-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE61072 (Seuil piscicole Pérouzes 1, Hauteur chute = 0,5 m)	2.1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5 000,00 €
		Dispositif de franchissement	ADA-DF7	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE61073 (Seuil piscicole Pérouzes 2, Hauteur chute = 0,5 m)	2.1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5 000,00 €
		Dispositif de franchissement	ADA-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE61076 (Seuil piscicole Varcy Pont D6, Hauteur chute = 0,6 m)	2.1		Grenette	FRDR11495	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0301 et MIA0302	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5 000,00 €
GA2	3	Dispositif de franchissement	ADA-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE25066 (Radier Pont SNCF, Hauteur chute = 1,4 m)	3.3	Un enjeu fort de continuité écologique est avéré, sur la rivière Grenette ainsi que sur la Saleine aval, en particulier en période de reproduction de la truite fario. Les étiages parfois marqués de ces cours d'eau nécessitent la possibilité de franchissement à toute période et dans toutes les conditions hydrologiques. Sur la Saleine, l'enjeu est double et pourra être associé à l'action ADA-RM1.	Saleine	FRDR10705	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-06	/	SMRD	70 000,00 €
		Dispositif de franchissement	ADA-DF10	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE25071 (Seuil Zi Crest, Hauteur chute = 1 m)	3.3		Saleine	FRDR10705	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-06	/	SMRD	50 000,00 €
		Dispositif de franchissement	ADA-DF11	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE87797 (Pont 4 buses Chazel, Hauteur chute = 0,55 m)	3.3		Saleine	FRDR10705	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-06	/	SMRD	5 000,00 €
		Restauration du milieu	ADA-RM1	Réaliser une restauration morphologique	3.2	L'habitat est parfois déficitaire, du fait des rectifications parfois marquée des cours d'eau : c'est le cas sur la Saleine aval et le Villeneuve aval. Une étude géomorphologique est en cours de finalisation sur le bassin de la Drome qui définira les actions à mener (telles que la gestion du transport solide et la restauration de milieu de type R2 ou R3) et les priorités d'intervention.	Saleine aval Villeneuve aval	FRDR10705	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Améliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	SMRD	A définir
		Restauration du milieu	ADA-RM2	Réaliser une restauration physique légère	3.2	L'habitat est parfois déficitaire, du fait des rectifications parfois marquée des cours d'eau. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les écoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'épis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc). Un tronçon test sera déterminé avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répéter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés. Ces actions seront à minima à prévoir sur Saleine aval et Villenenuve aval si l'étude géomorphologique ne prévoit pas de restauration lourde sur ces secteurs.	Saleine aval Villeneuve aval	FRDR10706	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Améliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	SMRD, FDPPMA26, AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5000 € / chantier de 100 ml
		Communication et sensibilisation	ADA-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	3.2	Une problématique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un colmatage des fonds conséquent. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0201, AGR0202, AGR0301, AGR0303, AGR0803	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	/
GA3	3	Autre	ADA-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	3.3	De nombreux plans d'eau sont recensés sur l'ensemble du contexte, et en particulier sur le bassin de la Grenette. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hiérarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieurs types d'actions pourront être envisagées : action réglementaires (existence légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc).	Ensemble du contexte	/	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	A définir

GA4	2	Autre	ADA-AU2	Lutter contre l'invasion de l'écrevisse signal	2.2	Une campagne de sensibilisation a été lancée en 2012 en partenariat avec le SMRD. En parallèle à ce travail de sensibilisation, sont préconisées des mesures visant à limiter voire éradiquer l'espèce, qui est présente sur 2 secteurs : le Rif Noir et le Rau du Colombet, affluent de la Grenette. Les pistes d'action sont les suivantes : Stérilisation, destruction, traitement des plans d'eau infestés.	Rif Noir Rau de Colombet	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les réservoirs biologiques	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	A définir
		Classement réglementaire	ADA-CR1	Classer 3 cours d'eau au titre du classement frayères (L.432-3 du CE, liste 2 écrevisses)	2.2	Lors des prospections nocturnes réalisées afin d'inventorier les espèces écrevisses à pattes blanches et écrevisses signal, 3 populations d'écrevisses à pattes blanches ont été découvertes sur le Rau de Costadon, affluent RG de la Saleine (population peu dense étendue sur 250 m au niveau du lieu-dit la Chapeze), sur le Rau de Lozière (population de 650 m, très dense et diversifiée) et sur le Rau de Villeneuve (population de 1100 m qui s'étend à l'amont et à l'aval de la voie SNCF. Ces 3 secteurs seront proposés au classement frayères "écrevisse liste 2" au titre du L.432-3 du Code de l'Environnement.	Rau de Lozière Rau de Costadon Rau de Villeneuve	FRDR11331	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	/
GA5	3	Amélioration connaissance	ADA-AC1	Réaliser une campagne de recensement des frayères à truite fario	3.2	La Sye est touchée par un colmatage intense apporté par une zone marneuse, charriée par un affluent en rive gauche de la Sye. Cette problématique n'est pas avérée sur l'amont, seul secteur susceptible d'offrir une certaine capacité de recrutement pour l'espèce truite fario. Afin de quantifier ce potentiel, un recensement de frayères est préconisé sur la Sye amont sur un linéaire d'environ 1,5 km linéaires.	Sye amont	FRDR10824	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	/	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	1 000,00 €
		Amélioration connaissance	ADA-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3.2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	600,00 €

Contexte AFFDROAVAL-26.29-S

IX. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	Modalités	Type gestion préconisée
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des resultats sur les cours d'eau inventoriés, la gestion gloable préconisée sur le contexte est une gestion d'usage. Le contexte est très perturbé, le cycle biologique de la truite fario est difficile et parfois impossible. De plus, les resultats montrent que le soutien de populations en TRF stades 2 ou 3 semblent ne pas fonctionner aux vues des problematiques d'habitat et de contraintes du milieu. Il est ainsi globalement préconisé des déversements de surdensitaires dont il conviendra de selectionner les secteurs et les quantités.	Gestion d'usage
Cas particulier de gestion	Quelques secteurs ont un interet, notamment les tetes de bassin ou la reproduction fonctionne. La préservation de ses souches "naturelles" est indispensables, car les individus sont mieux adaptés aux contraintes du milieu. C'est le cas sur la Sye amont et sur la Grenette amont.	Gestion patrimoniale

CONTEXTE BANCEL-26.04-S

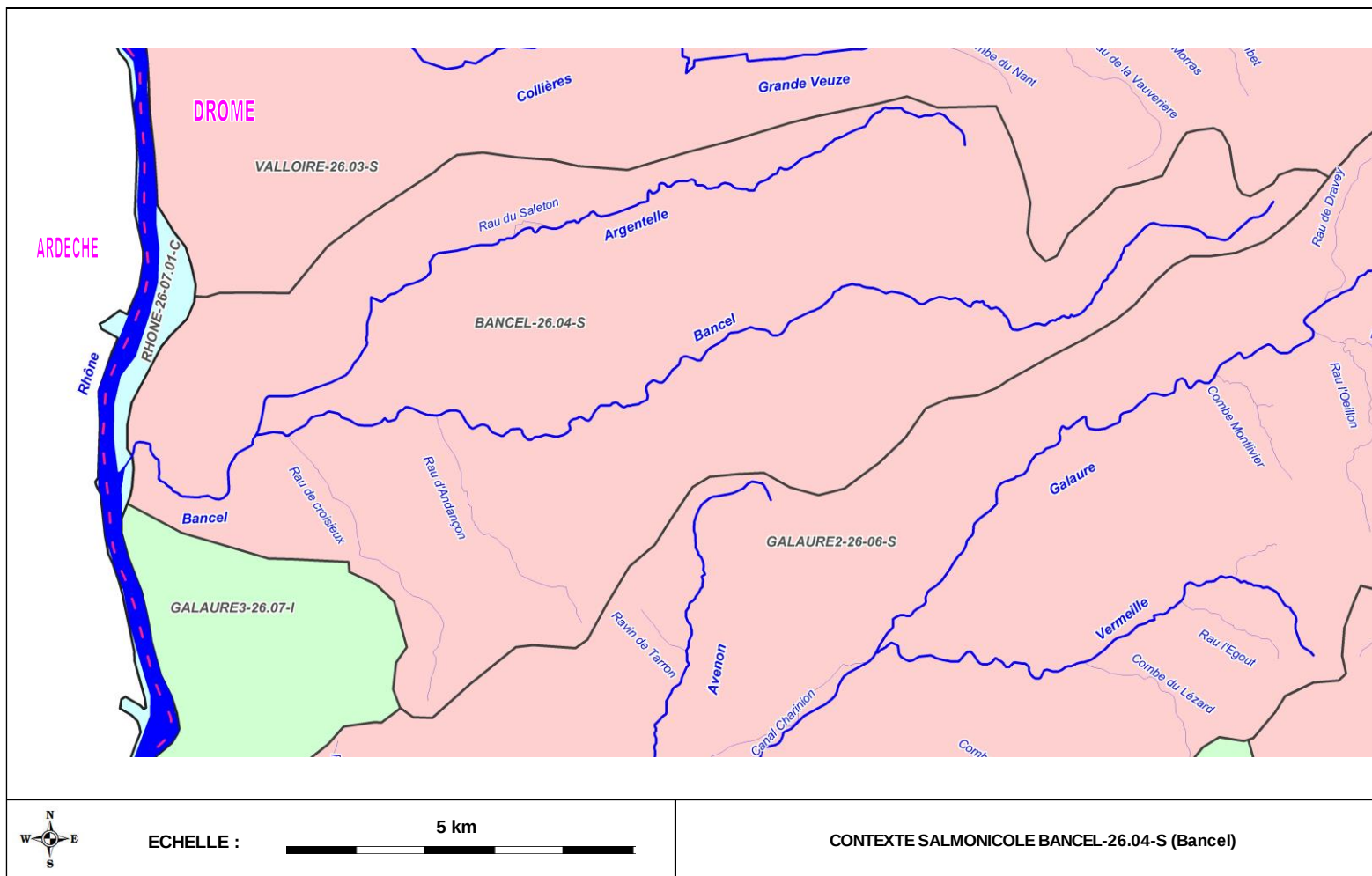
Bancel



BANCEL-26.04-S



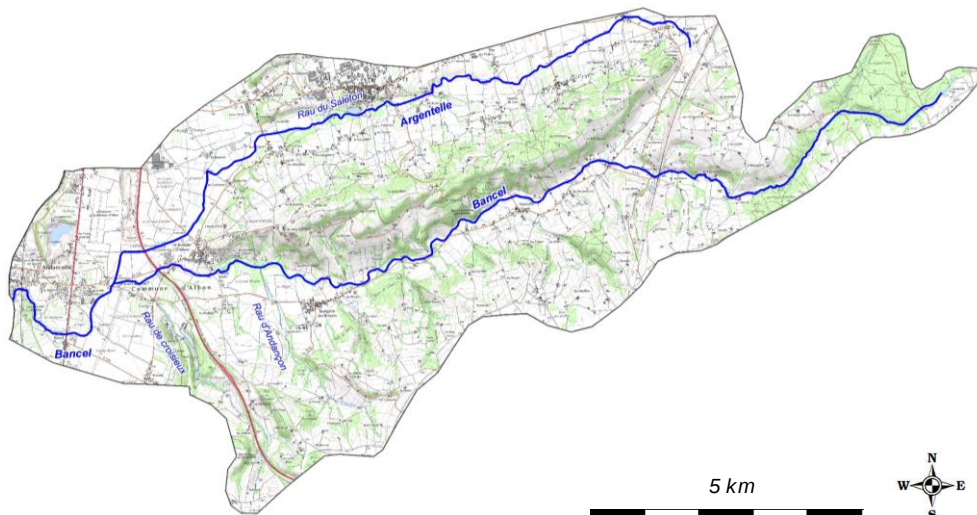
I. LOCALISATION DU CONTEXTE



Contexte BANCEL-26.04-S

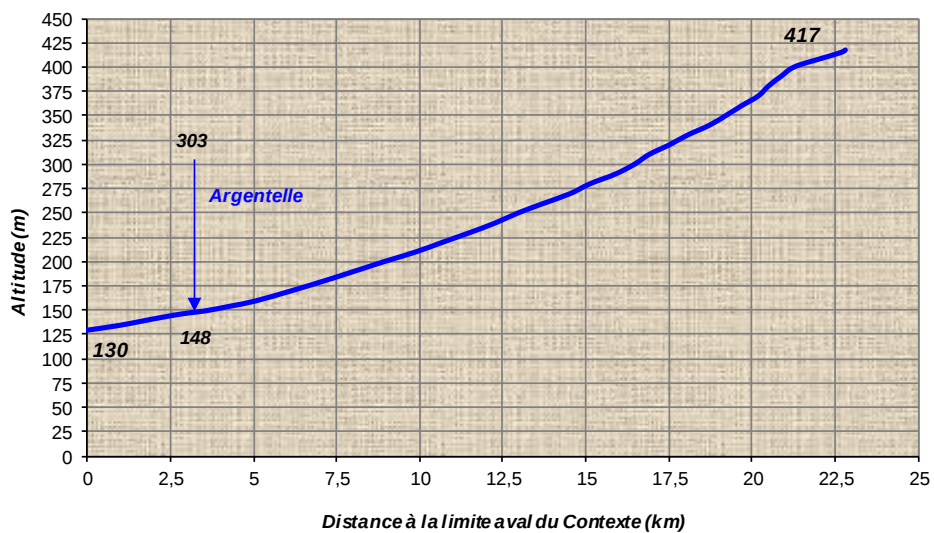
II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

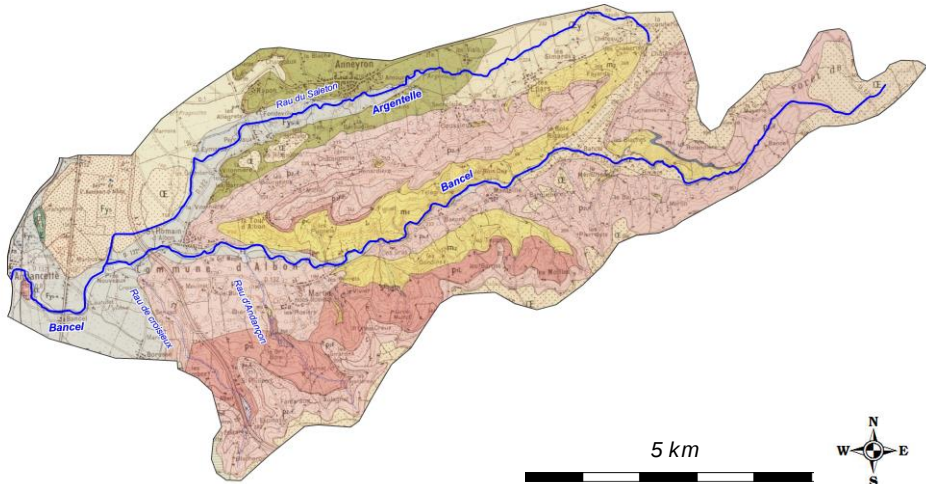


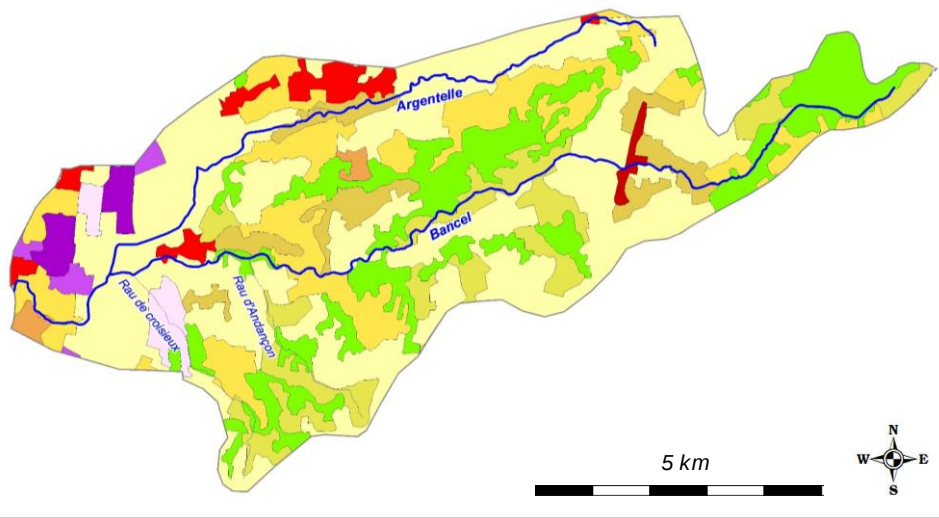
Le Bancel (environ 22 km de long) draine les collines de Chambaran depuis sa source dans la forêt de Mantaille avant de s'écouler dans la plaine. Son principal affluent est l'Argenteille. L'Argenteille est alimentée en partie par les sources d'Anneyron. Le bassin versant du Bancel et de l'Argenteille représente une surface d'environ 64 km².

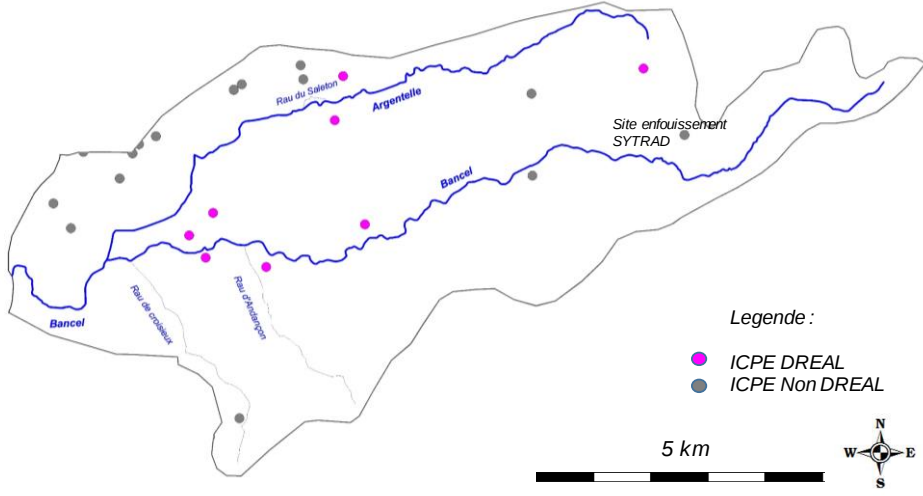
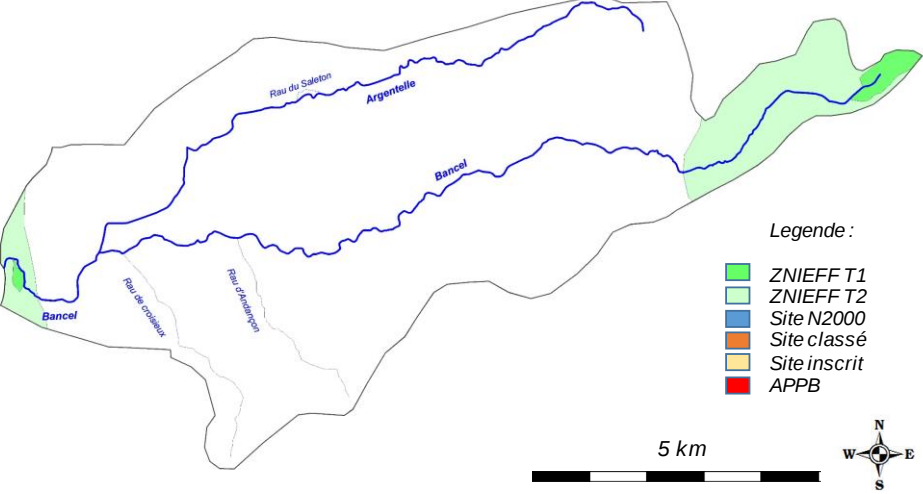
Profil topographique du cours d'eau principal

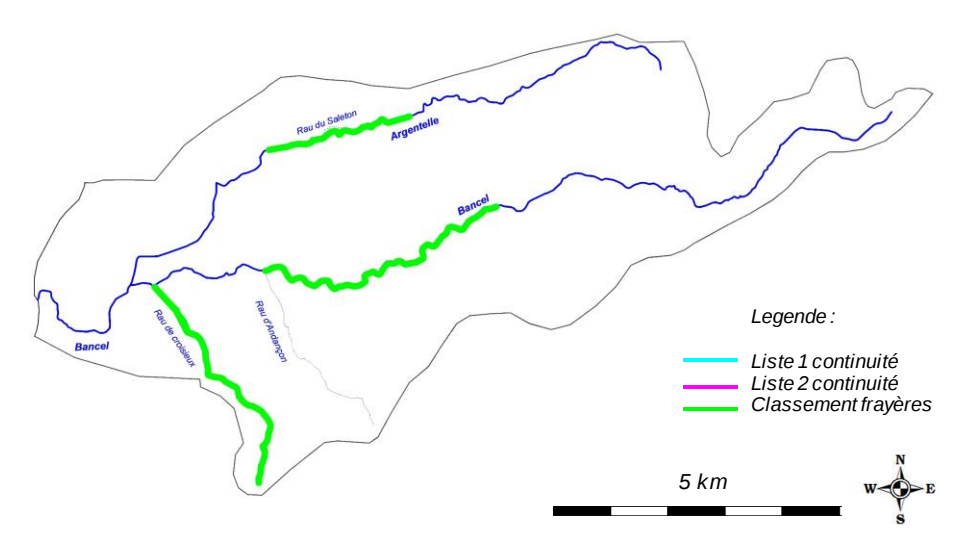
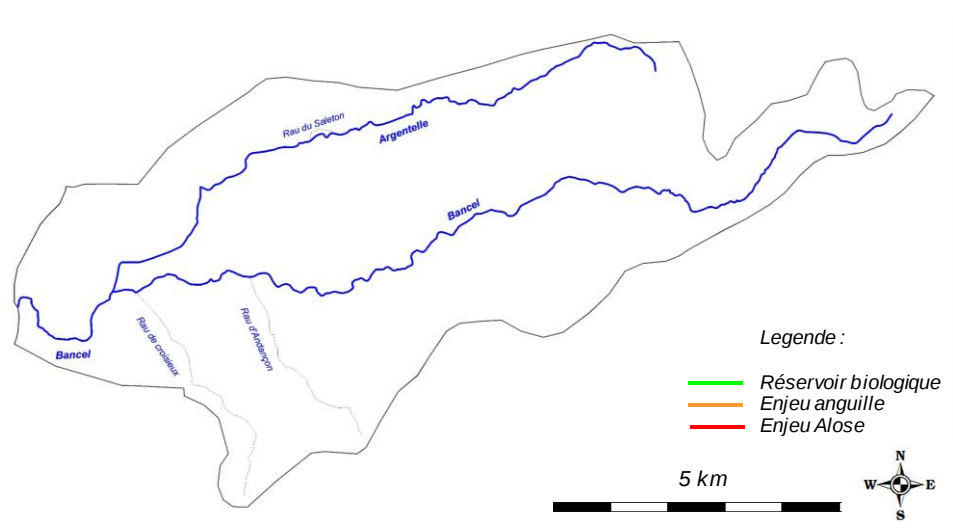


Contexte BANCEL -26.04-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	<i>Amont</i>	Source du Bancel	
	<i>Aval</i>	Pont de la RN7	
	<i>Affluents</i>	Argentelle, Rau de Croisieux, Rau d'Andançon	
	<i>Plans d'eau</i>	Présence de 76 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	<i>Nom</i>	<i>Rive</i>	<i>Lineaire (km)</i>
	Bancel	I	22,815
	Rau d'Andançon	Gauche	4,115
	Rau de Croisieux	Droite	5,022
	Argentelle	Droite	14,056
Surface du contexte (km2)	73,28		
Surface du bassin versant (km2)	73,57		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	QMNA5 (m3/s)	0,028	
	Module (m3/s)	0,338	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	<i>Pente Naturelle</i>	<i>Altitude amont (m)</i>	417
		<i>Altitude aval (m)</i>	130
		<i>Pente Moyenne (%)</i>	12,58
	<i>Réelle, après impact ouvrages</i>	<i>Nb ouvrages transversaux (ROE)</i>	22
		<i>Hauteur cumulée (m)</i>	12,5
	<i>Taux d'étagement (%)</i>		4,35
Geologie			

Geologie	Le contexte géologique du bassin Bièvre Liers Valloire est déterminant pour comprendre l'ensemble des caractéristiques du bassin : géographie, hydrographie et hydrogéologie, occupation du sol... Le bassin Bièvre Liers Valloire est constitué de formations tertiaires et quaternaires. Parmi les formations quaternaires, on retrouve des dépôts fluvio-glaciaires, constitués de sables, graviers et galets, apportés par les torrents et la fonte des glaciers. Ils forment les plaines et sont orientés est-ouest en terrasses étagées, des dépôts morainiques, argilo-sableux et caillouteux, correspondent aux limites d'extension des glaciers et forment des petites collines (colline du Banchet). Les formations tertiaires : les molasses du Miocène sont sous recouvrement des formations quaternaires et affleurent pour former les massifs des Bonnevaux et de Chambaran.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Morras-en-Valloire, Hauterives, St-Sorlin-en-Valloire, Chateauneuf-de-Galaure, Anneyron, Albon, Beausemblant, Andancette
Assainissement	Sur le territoire Bièvre Liers Valloire, le développement urbain important entraîne une augmentation des pressions domestiques. Les nouvelles habitations, ainsi que la généralisation du raccordement au réseau collectif, ont conduit à la surcharge de certains ouvrages de traitement existant. Sur le bassin du bancel, une problématique de rejets d'eaux usées non collectés à Anneyron persiste.
Occupation du sol	 Le territoire de Bièvre Liers Valloire se caractérise par son paysage à dominante rurale avec plus de 70 % du sol occupé par des surfaces agricoles et par ses vastes espaces naturels situés sur les reliefs - collines et plateaux – couvrant plus de 20 % du sol. Les espaces urbains sont de taille réduite ; ils correspondent à moins de 6 % de l'occupation du sol. Ils sont plutôt localisés aux extrémités est et ouest du bassin et dans les plaines le long des axes routiers.

Industrie	 Legende : ● ICPE DREAL ● ICPE Non DREAL 5 km N W E S Le bassin Bièvre Liers Valloire n'est pas fortement industrialisé. D'une façon générale, en dehors des principaux établissements industriels, il y a une méconnaissance des rejets industriels (PME et PMI) et artisanaux : origine, quantité, composition, milieu récepteur, car ceux-ci sont moins suivis et surveillés. Sur le bassin du bancel, une vigilance toute particulière est de mise concernant le site d'enfouissement de déchets non dangereux (géré par le SYTRAD) sur la commune de St-Sorlin. Le rejet de traitement de lixiviats et le projet d'extension du site constituent une réelle menace qualitative pour le Bancel.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	Zone 3 - 3034E et 3034O
Mesures réglementaires de protection	 Legende : ■ ZNIEFF T1 ■ ZNIEFF T2 ■ Site N2000 ■ Site classé ■ Site inscrit ■ APPB 5 km N W E S

Mesures réglementaires de protection		
		
	Natura 2000	/
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	/
	ZNIEFF type 2	2604, Chambarans Orientaux
		2601 - Ensemble fonctionnel, formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales
	ZNIEFF type 1	26040002 - Lisière orientale de la Forêt de Mantaille
		26010002 - Butte du Disard à Andancette
	L.214-17 Liste 1	/
	L.214-17 Liste 2	/
	Classement frayères	026I000123 - Poisson liste 1 - Le Bancel
		026I000127 - Poisson liste 1 - Rau de l'Argentelle
		026I000125 - Poisson liste 1 - Rau de Croisieux
	Réservoir Biologique	/
	ZAP	/
	ZALT	/

Outil de gestion	<i>SAGE</i>	SAGE Bièvre-Liers-Valloire (en cours d'élaboration). Phases Etat des lieux et Diagnostic réalisées	
	<i>Contrat de rivière</i>	Projet de déclinaison du SAGE en Contrat de rivière (phase opérationnelle)	
	<i>Autre</i>	/	
Structures locales de gestion	<i>Sigle</i>	<i>Libellé</i>	<i>Compétences</i>
	<i>CLE SAGE BLV</i>	Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire	Animation du SAGE
	<i>SHBLV</i>	Syndicat Hydraulique Bièvre-Liers- Valloire	Entretien et gestion cours d'eau Assainissement
	<i>CCPDA</i>	Communauté de Communes Porte de Drome Ardeche	Prévention contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	Aucune ZALT ni ZAP n'est recensée sur le bassin du Bancel, cependant, l'espèce est potentiellement présente sur l'aval et le cours d'eau recele une capacité d'accueil conséquente, représentant un enjeu pour les années futures.		

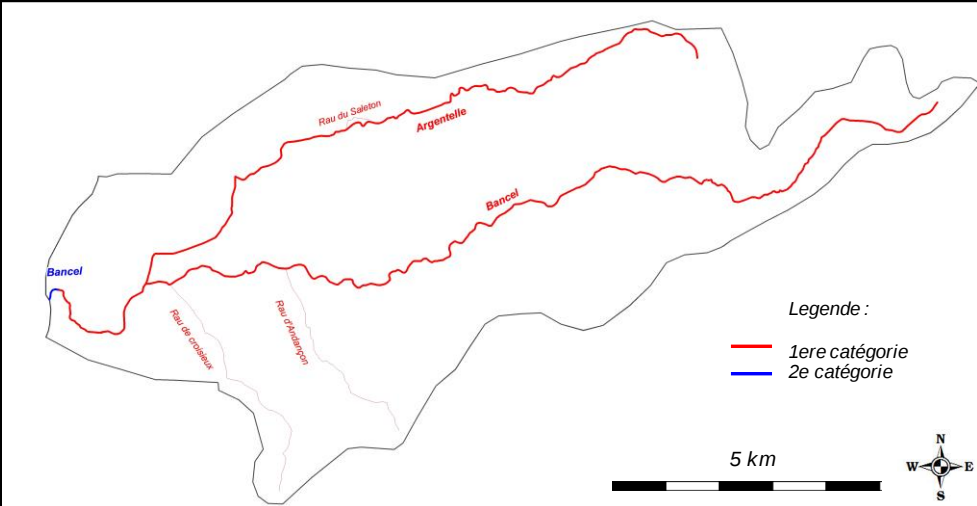
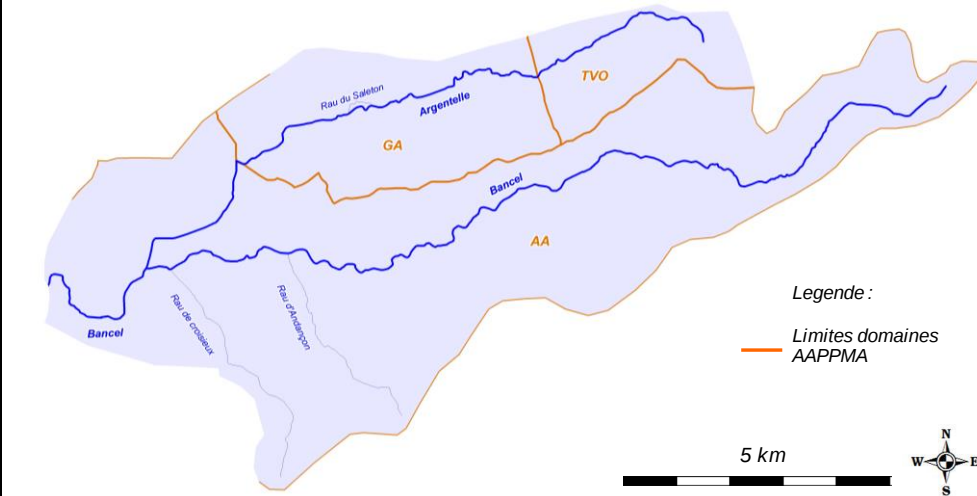
Contexte BANCEL-26.04-S

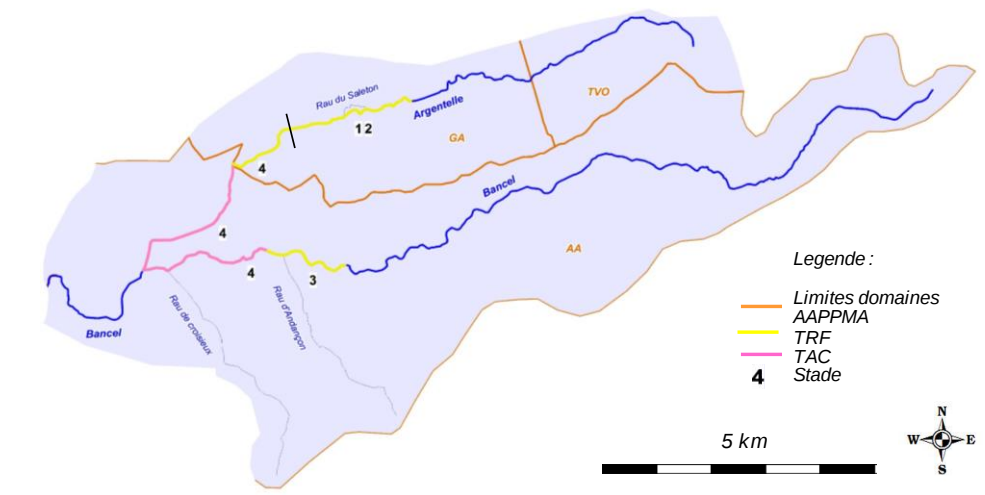
IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Rhône Moyen						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	RM_08_03						
	Intitulé	Bièvre-Liers-Valloire						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR11721	Rivière le Bancel	MEN	2027	2027	2015	Moyen	Indéterminé
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	Aquifère	2027	2015	2027	Bon Etat	Mauvais Etat
	FRDG219	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Mauvais Etat

Contexte BANCEL-26.04-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	ANG, APP				
Etat fonctionnel	Dégradé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à ombre			
	Typologie de Verneaux	B5 à B5+			
Peuplement actuel	Espèces présentes	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, APP			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	LOF, CHE, BLN			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, ANG			
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF, BLN			
	Espèces intermédiaires	CHE, GOU, BAF			
Présence de grands migrateurs	Présence avérée de l'Anguille (ANG) sur le secteur complètement aval du contexte, sur environ 2 km.				
Présence d'espèces invasives	Présence d'espèces indésirables (GAR, TAN, PER, ...), et d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (OCL, PCH) sur l'Argentelle, de par la présence de plusieurs plans d'eau sur l'amont.				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrieque ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Bancel	2015	Albon, gué Bois Roti	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, TAN	Station RR-BAN-01
Bancel	2015	St-Romain d'Albon, Pont des jardins	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI	Station RR-BAN-02
Bancel	2015	Albon, aval pont Lautufet	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, OCL	Station RC-BAN-02
Argentelle	2015	Anneyron, aval passage à gué	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, CHE, GOU, PER	Station RR-ARG-01
Argentelle	2015	Albon, pont de la RD301	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF	Station RC-ARG-01
Bancel	2011	Mantaille, Font Flachier	Abondances numériques partielles	TRF	Inventaire simplifié
Bancel	2011	Albon, Les Terreaux	Abondances numériques partielles	TRF, VAI, LOF, CHE, GOU, BLN	Inventaire simplifié
Croisieux	2011	Beausemblant, le Moulin	Abondances numériques partielles	TRF, APP	Inventaire simplifié
Croisieux	2011	Beausemblant, St- Philibert	Abondances numériques partielles	TRF	Inventaire simplifié

Contexte BANCEL-26.04-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME									
Classement piscicole	 Legende : 1ere catégorie 2e catégorie								
	2ème catégorie piscicole	Bancel, en aval de la RN7							
	1ère catégorie piscicole	Reste du réseau hydrographique							
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme								
Gestionnaires piscicoles	 Legende : Limites domaines AAPPMA								
	AAPPMA	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)			
		AA	Association d'Albon	193	64,22	54,26			
		GA	Gaule Anneyronnaise	294	30,14	13,18			
		TVO	Truite des veuzes et d'Oron	374	56,40	5,90			
Sociétés de pêche non agréées	/								
Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les déversements (Halieutisme et soutien de population) sont détaillées sur la carte et dans le tableau suivants								
Empoisonnements									
Empoisonnements (suite)	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	Bancel	AA	Halieutique	Conf Argenteille au stade de St-Martin	4400	TAC	4	500	Pisciculture Faure
	Argenteille	AA	Halieutique	Argenteille aval	3000	TAC	4	150	Pisciculture Faure
	Bancel	AA	Soutien population	Bancel	1700	TRF	3	350	Pisciculture Faure
	Argenteille	GA	Halieutique	Aval les Percivaux	1300	TRF	4	150	Pisciculture fédérale 63
	Argenteille	GA	Soutien population	Pont RD161aux Percivaux	2600	TRF	2	5000	Pisciculture fédérale 63
	Argenteille	GA	Soutien population	Pont RD161aux Percivaux	2600	TRF	1	10000	Ecloserie

Contexte BANCEL-26.04-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Thermie	De l'amont vers l'aval, le Bancel et l'Argentelle subissent un réchauffement conséquent jusqu'à atteindre des valeurs non favorables à la présence de la truite fario	Faible	Fort
Facteur principal	Cloisonnement	La faible hydrologie des cours d'eau associée à la problématique thermique nécessite une parfaite circulation piscicole afin de permettre à l'espèce repère de regagner des zones favorable pour l'accomplissement des différentes phases de son cycle biologique	Modéré à fort	Modéré à fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	Un colmatage conséquent est observé sur le Bancel provenant du lessivage des sols. Ces matériaux argileux impactent directement le frai de l'espèce, qui fonctionne seulement 1 année sur 3 (estimation).	Modéré à fort	Faible
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'écoulement et des habitats	Le secteur médian et aval du Bancel est très rectifié et incisé, la capacité d'accueil s'en retrouvant fortement réduite. Sur d'autres secteurs (Bancel amont et Argentelle amont) les faibles débits limitent également la capacité d'accueil (faibles lames d'eau).	Modéré	Fort
Facteur principal	Impact potentiel des plans d'eau sur le milieu	La présence de nombreux plans d'eau sur l'Argentelle amont ainsi que sur le Rau de Croisieux est une source de perturbation aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif	Modéré	Modéré à fort
Facteur principal	Impact qualitatif lié aux intrants et aux rejets du SYTRAD	Le centre d'enfouissement de déchets du SYTRAD traite les lixiviats puis rejette les eaux traitées sur le Rau de Riancon, affluent du Bancel. De doutes subsistent quant au respect de l'arrêté préfectoral ainsi que sur l'impact du rejet sur le milieu. La qualité de l'eau est également dégradée par les intrants agricoles entraînant ponctuellement des développements algaux conséquents	Modéré à Fort	Modéré à Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

Contexte BANCEL-26.04-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
Restauration morphologique	Bancel aval	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration de la continuité écologique	Bancel et Argentelle	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Argentelle et Rau de Croisieux	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une démarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Veille au respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du site d'enfouissement de déchets de St-Sorlin-en-Valloire et s'assurer de l'absence d'impact qualitatif du rejet de traitement des lixiviats	Bancel amont et médian	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance des conditions de réussite du frai de la truite fario	Bancel amont et médian	Totalement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance hydrologique du cours d'eau principal	Bancel aval	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte BANCEL-26.04-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS																
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier	
GA1	2	Dispositif de franchissement	BAN-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE51671 (seuil de calage du Disard, Hauteur chute = 1 m)	2.2	Aux vues des enjeux piscicoles du secteur, un aménagement / ou effacement des seuils présents sur les linéaires du Bancel et de l'Argentelle sont indispensables. Les faibles debits sur ces deux cours d'eau peuvent etre problematiques pour l'accès aux frayères. De plus, la problematique thermique (élévation forte de température en période printemps-été) nécessite une parfaite circulation piscicole afin de donner la possibilité à la truite de regagner des zones plus favorables. L'enjeu anguille a été identifié sur l'aval du bassin (en aval de la confluence avec l'Argentelle). Ainsi, la continuité écologique est une priorité sur le bassin et concerne l'ensemble du linéaire du Bancel et de l'Argentelle. Tout les seuils ne pourront pas etre aménagés à échéance 6 ans, néanmoins, l'ensemble des ouvrages seront identifiés dans ce programme d'actions. Seuls les ouvrages infranchissables partiellement ou totalement pour les espèces cibles seront identifiés dans une fiche action. Pour les autres seuils, une surveillance est de mise, ceux-ci peuvent en effet évoluer en fonction des événements hydrologiques spécifiques. Règlementairement, aucun ouvrage situé sur le bassin n'est identifié en liste 1 et/ou liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. Une expertise complementaire pourra etre apportée ultérieurement afin de déterminer des priorités d'intervention.	Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison de l'espèce Anguille	Ameliorer la continuité écologique (transit sédimentaire et circulation pour les espèces d'accompagnement)	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	CCPDA	50 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE51674 (Seuil pont de la RN7, Hauteur chute = 0,9 m)	2.2		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la montaison de l'espèce Anguille	Ameliorer la continuité écologique (transit sédimentaire et circulation pour les espèces d'accompagnement)	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	CCPDA	45 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE51684 (Prise d'eau Moulin du Temple, Hauteur chute = 0,4 m)	2.2		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE82362 (Seuil de calage les Grandes Vignes, Hauteur chute = 0,5 m)	2.2		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE19757 (Prise d'eau irrigation, Hauteur chute = 0,8 m)	2.3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	40 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE19755 (Seuil clage pont submersible, Hauteur chute = 0,7 m)	2.3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	35 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF7	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54800 (Seuil piscicole, Hauteur chute = 0,35 m)	2.2		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	3 500,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE82695 (Gué aval chemin des Faisans, Hauteur chute = 1,6 m)	2.3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	80 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE82696 (Gué chemin des Faisans, Hauteur chute = 0,7 m)	2.3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	35 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF10	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE82697 (Radier du pont de la RD832, Hauteur chute = 1,3 m)	2.3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	65 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF11	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE82698 (Radier du pont de la RD53, Hauteur chute = 0,9 m)	2.3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	45 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF12	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE82699 (Gué route des Grandes Bruyères, Hauteur chute = 0,8 m)	2.3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	40 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF13	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE82700 (Gué route des Charmilles, Hauteur chute = 0,9 m)	2.3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	45 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF14	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE82701 (Prise d'eau Bois de Bancel, Hauteur chute = 0,6 m).	2.3		Bancel	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	30 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF15	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54802 (Gué chemin agricole, hauteur chute = 0,35)	2.2		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	3 500,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF16	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54803 (Radier du pont de la RD301, hauteur chute = 0,3 m)	2.2		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	3 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	BAN-DF17	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54804 (Gué des Eymards, hauteur chute = 0,55 m)	2.2		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 500,00 €	

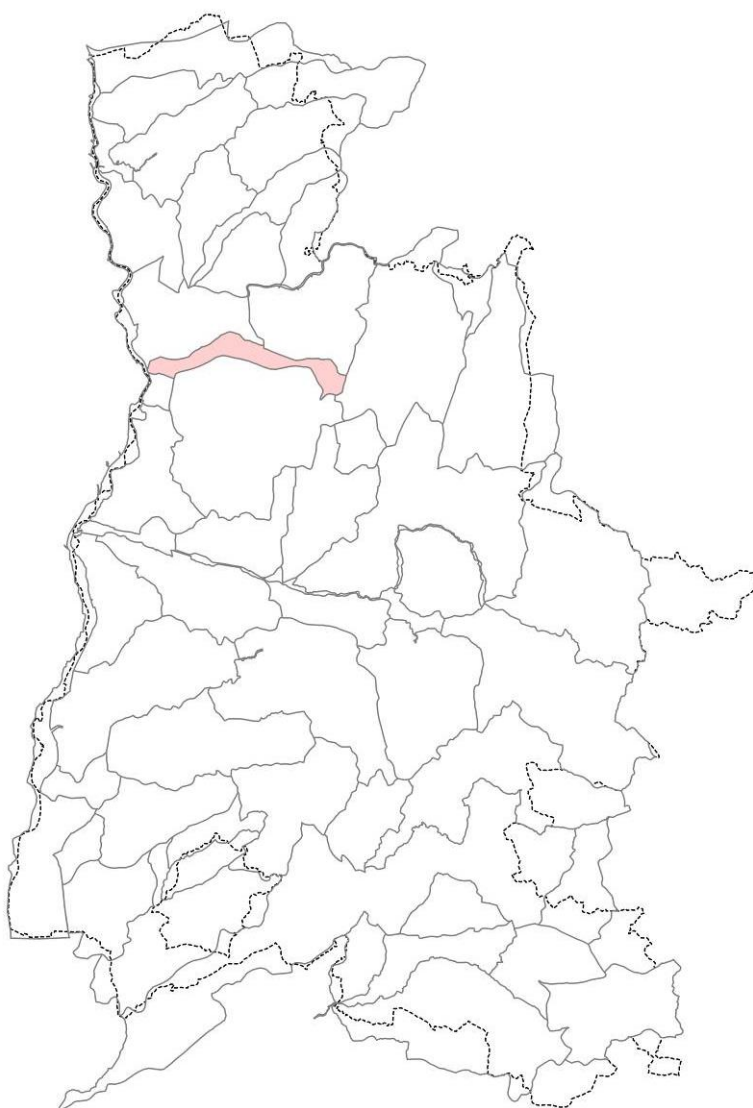
GA1	2	Dispositif de franchissement	BAN-DF18	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54808 (Ancienne prise d'eau irrigation, Hauteur chute = 1,3 m)	2.3	Aux vues des enjeux piscicoles du secteur, un aménagement / ou effacement des seuils présents sur les linéaires du Bancel et de l'Argentelle sont indispensables. Les faibles débits sur ces deux cours d'eau peuvent être problématiques pour l'accès aux frayères. De plus, la problématique thermique (élévation forte de température en période printemps-été) nécessite une parfaite circulation piscicole afin de donner la possibilité à la truite de regagner des zones plus favorables. L'enjeu anguille a été identifié sur l'aval du bassin (en aval de la confluence avec l'Argentelle). Ainsi, la continuité écologique est une priorité sur le bassin et concerne l'ensemble du linéaire du Bancel et de l'Argentelle. Tout les seuils ne pourront pas être aménagés à échéance 6 ans, néanmoins, l'ensemble des ouvrages seront identifiés dans ce programme d'actions. Seuls les ouvrages infranchissables partiellement ou totalement pour les espèces cibles seront identifiés dans une fiche action. Pour les autres seuils, une surveillance est de mise, ceux-ci peuvent en effet évoluer en fonction des événements hydrologiques spécifiques. Règlementairement, aucun ouvrage situé sur le bassin n'est identifié en liste 1 et/ou liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. Une expertise complémentaire pourra être apportée ultérieurement afin de déterminer des priorités d'intervention.	Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	65 000,00 €
		Dispositif de franchissement	BAN-DF19	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54810 (Ancienne prise d'eau irrigation, Hauteur chute = 0,6 m)	2.2		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	30 000,00 €
		Dispositif de franchissement	BAN-DF20	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54809 (Ancienne prise d'eau irrigation, Hauteur chute = 0,8 m)	2.3		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA	40 000,00 €
		Dispositif de franchissement	BAN-DF21	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54813 (Passage busé rte communale Saleton, Hauteur chute = 0,35 m)	2.2		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	3 500,00 €
		Dispositif de franchissement	BAN-DF22	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54820 (Seuil passage conduite assainissement, Hauteur chute = 0,45 m)	2.2		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	4 500,00 €
		Dispositif de franchissement	BAN-DF23	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54826 (Seuil prise d'eau, Hauteur chute = 0,5 m)	2.2		Argentelle	FRDR11721	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	CCPDA, potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €
GA2	2	Restauration du milieu	BAN-RM1	Réaliser une restauration morphologique	2.2	L'habitat est parfois déficitaire, du fait des rectifications et de l'incision parfois marquée des cours d'eau du contexte, en particulier sur le Bancel aval (aval confluence avec l'Argentelle). Une étude géomorphologique est en cours sur le bassin Bièvre-Liers-Valloire qui définira les actions à mener (telles que la gestion du transport solide et la restauration de milieu de type R2 ou R3) et les priorités d'intervention.	Bancel aval	FRDR11721	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement, en particulier pour l'Anguille.	Améliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	CCPDA	A définir
		Restauration du milieu	BAN-RM2	Réaliser une restauration physique légère	2.2	L'habitat est ponctuellement déficitaire, du fait des rectifications, de l'incision et des faibles débits / hauteurs d'eau sur le Bancel et sur l'Argentelle. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les écoulements et relever la lame d'eau par la mise en place d'épis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonné de la ripisylve, réutilisation/ancrements de troncs, plantations, etc). Un tronçon test sera déterminé avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répéter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés. Ces actions seront à minima à prévoir si l'étude géomorphologique ne prévoit pas de restauration lourde sur ces secteurs.	Bancel Médian Argentelle	FRDR11721	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Améliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202	CCPDA FDPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5000 € / chantier de 100 ml
		Communication et sensibilisation	BAN-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2.2	Une problématique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraîne un colmatage des fonds conséquent. Ce phénomène met en péril la réussite du frai sur le Bancel. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en œuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0201, AGR0202, AGR0301, AGR0303, AGR0802	FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	/
GA3	3	Surveillance et contrôle	BAN-SC1	S'assurer de la conformité de l'installation du site d'enfouissement de St-Sorlin-en-Valloire	3.2	Le SYTRAD gère le site d'enfouissement de déchets non dangereux de St-Sorlin d'une superficie de 12 ha. L'installation est censée rejeter après traitement les lixiviats dans le Rau de Riancon, affluent du Bancel amont. Le réseau pluvial quant à lui se rejette dans la Veauverrière (bassin versant de la Valloire). Les suivis de nappes ont tendance à montrer des impacts qualitatifs, et les mesures effectuées ne semblent pas suffisantes pour s'assurer d'une qualité de rejet suffisante. De sérieux doutes subsistent quant au respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter en vigueur (notamment sur le site de rejet des lixiviats). De plus une extension du site de 13 ha est prévue, laissant craindre une dégradation qualitative du milieu.	Rau de Riancon Bancel amont et médian	FRDR11721	S'assurer de l'absence d'impact du rejet	S'assurer de l'absence d'impact du rejet	S'assurer de la non-dégradation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	/	A définir A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	/
		Surveillance et contrôle	BAN-SC2	S'assurer de l'absence d'impact qualitatif du site d'enfouissement de St-Sorlin-en-Valloire sur le Bancel	3.3		Rau de Riancon Bancel amont et médian	FRDR11721	S'assurer de l'absence d'impact du rejet	S'assurer de l'absence d'impact du rejet	S'assurer de la non-dégradation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	/	A définir A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	A définir
		Autre	BAN-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	3.3	De nombreux plans d'eau sont recensés sur l'amont de l'Argentelle ainsi que sur le Croisieux. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en œuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hiérarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieurs types d'actions pourront être envisagées : action réglementaire (existence légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ...), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc).	Argentelle Rau de Croisieux	FRDR11721	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau sur la tête de bassin de l'Argentelle et sur le Croisieux	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	A définir
GA4	2	Amélioration connaissance	BAN-AC1	Réaliser un suivi de l'incubation des œufs de truite sur certaines frayères	2.2	L'éclosion est fortement mise en péril par le colmatage argileux lié au lessivage des sols. La réussite semble liée à l'hydrologie du cours d'eau au moment du frai et de la phase d'incubation. Afin de connaître le taux de réussite de l'éclosion, et de le corréler aux débits, un suivi spécifique sera réalisé sur certaines frayères identifiées sur le Bancel. L'action consistera à observer très fréquemment l'évolution des œufs dans la frayère, toute en suivant la thermie et l'hydrologie du cours d'eau. Il pourra être mis en place également des batonnets à hypoxie. Un protocole global sera mis en place.	Bancel	FRDR11721	Meilleure connaissance de la réussite du cycle biologique de la truite fario pour une meilleure gestion	/	Meilleure connaissance de la réussite du cycle biologique de la truite fario pour une meilleure gestion	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPMA26 AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	3 000,00 €
		Amélioration connaissance	BAN-AC2	Mettre en place une station de suivi hydrologique	2.3	L'hydrologie est LE paramètre fondamental de compréhension de la fonctionnalité des milieux, la donnée étant de plus indispensable à toute analyse environnementale en vue d'une meilleure gestion. Il est proposé la mise en place d'une station hydrologique de suivi des débits et des hauteurs d'eau en continu sur le secteur aval du Bancel (en amont de la zone d'influence du Rhone). De plus l'hydrologie joue un rôle prépondérant sur la réussite du frai sur le Bancel, l'acquisition de données en continu est une nécessité. Ce type de données est également essentielle dans le cadre de la mise en œuvre du PAP1.	Bancel	FRDR11721	Améliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Améliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Améliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	CCPDA	10 000,00 €
GA5	2	Amélioration connaissance	BAN-AC3	Pérenniser le suivi thermique	2.2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	1 000,00 €
		Amélioration connaissance	BAN-AC4	Mettre en place de 2 sondes thermiques supplémentaires	2.2	La problématique thermique identifiée sur le bassin nécessite une connaissance approfondie et plus précise. Seront mises en place 2 sondes thermiques complémentaires qui seront également conservées dans le temps : une sur le Bancel aval, et une sur l'Argentelle aval, toutes deux à proximité immédiate des stations d'inventaires piscicoles RC-BAN-01 et RC-ARG-01.	Bancel aval Argentelle aval	FRDR11721	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	320,00 €

Contexte **BANCEL-26.04-S**

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	<i>Modalités</i>	<i>Type gestion préconisée</i>
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des difficultés voire impossibilités pour l'espèce repère d'accomplir correctement son cycle biologique, il est préconisé à l'échelle du contexte une gestion d'usage. Aux vues de la problématique thermique soulevée ainsi que du déficit en habitat, il est préconisé une gestion à vocation halieutique avec des déversements de poissons surdensitaires.	Gestion patrimoniale différée
Cas particulier de gestion	Sur les parties extrême amont du Bancel et de l'Argentelle, une gestion patrimoniale est préconisée.	Gestion patrimoniale

CONTEXTE BARBEROLLE-26.18-S

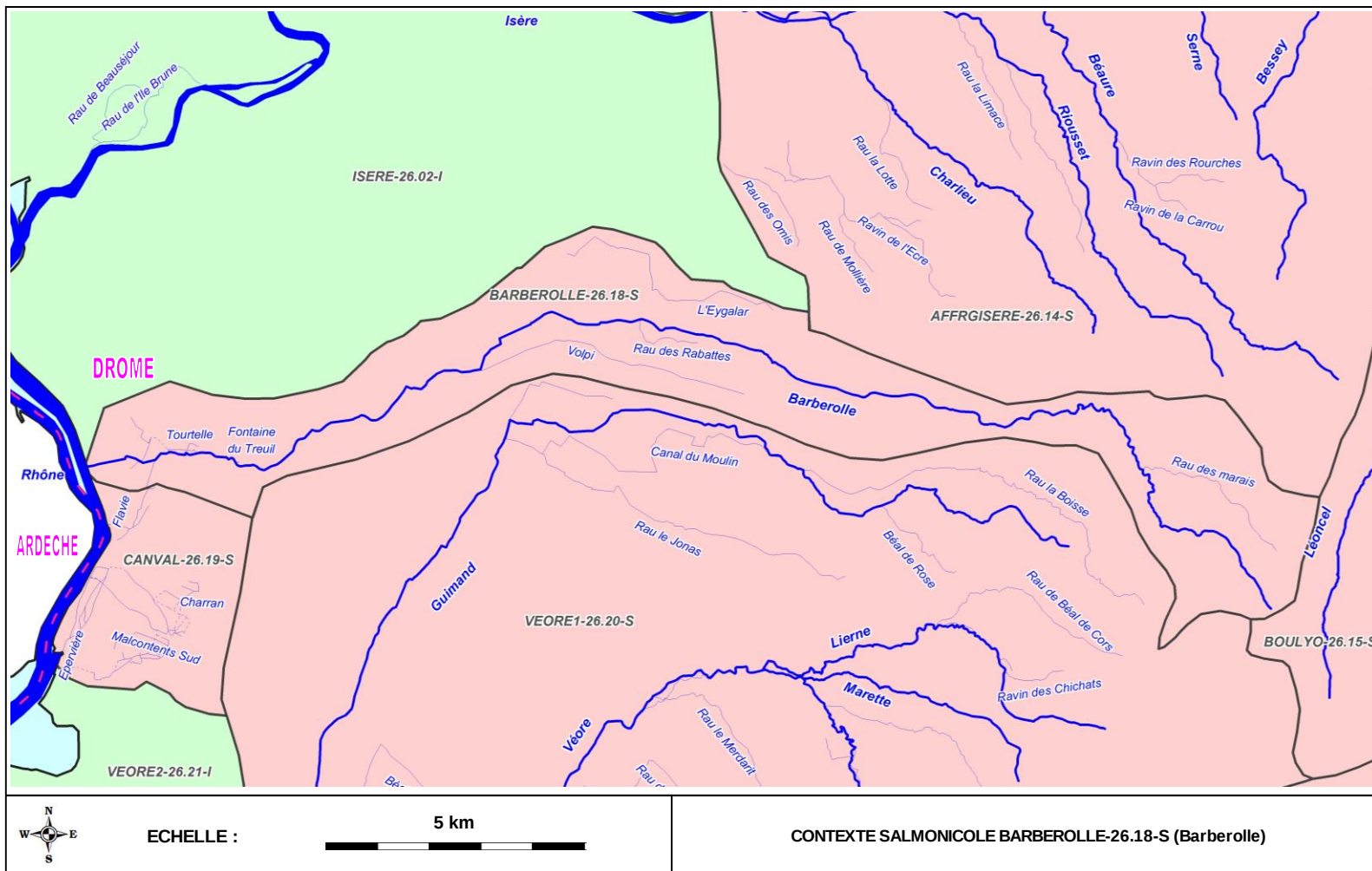
Barberolle



BARBEROLLE-26.18-S



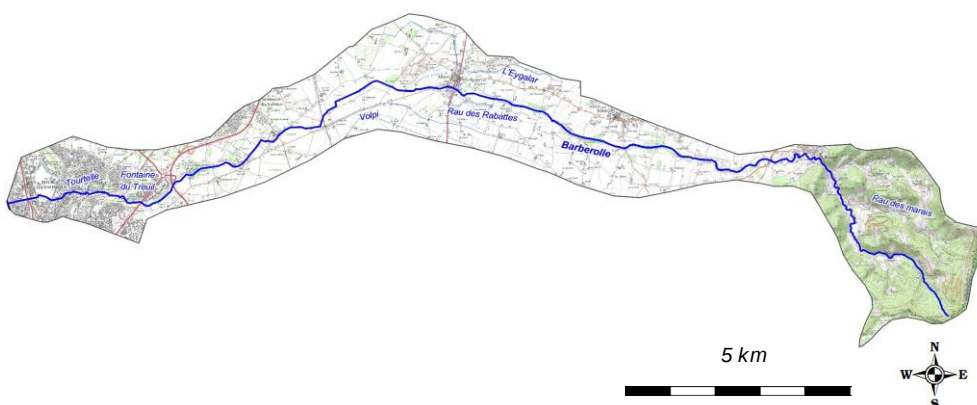
I. LOCALISATION DU CONTEXTE



Contexte BARBEROLLE-26.18-S

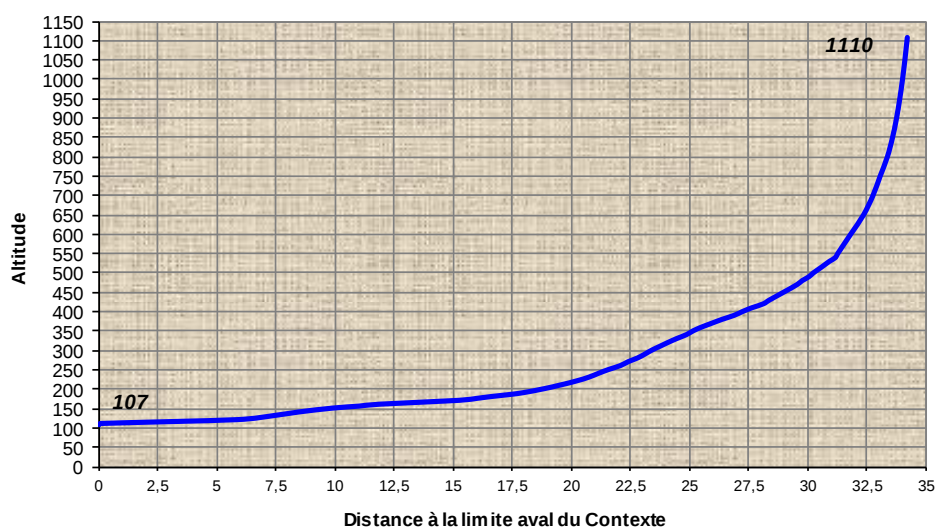
II. DESCRIPTION GENERALE

**Localisation et
description du
réseau
hydrographique**

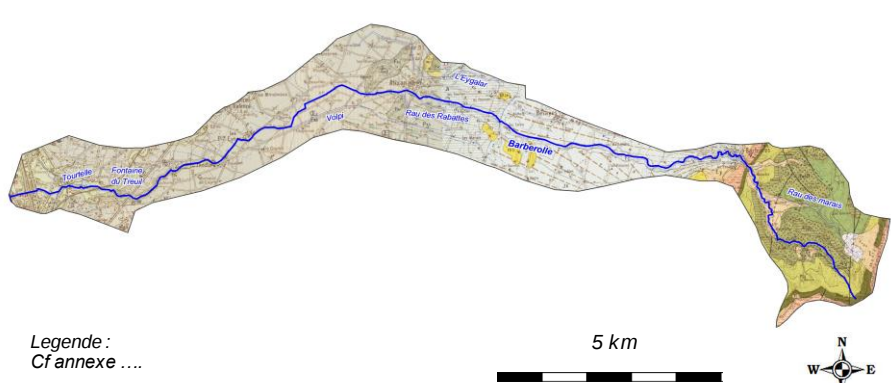


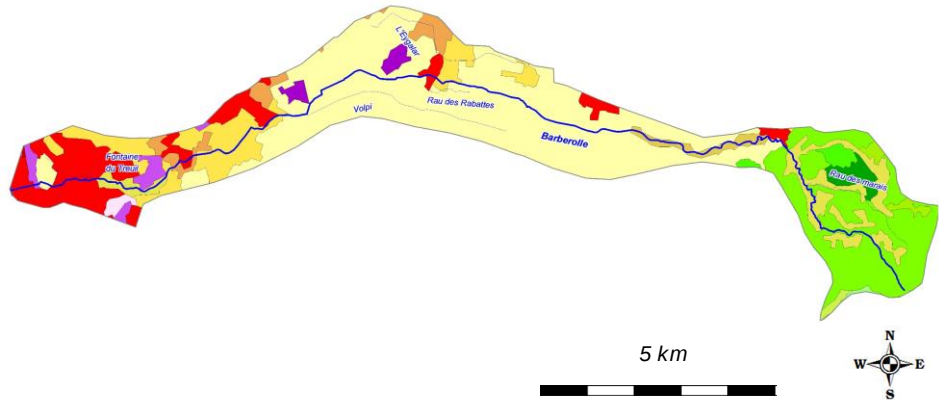
La Barberolle se situe à l'est de l'agglomération valentinoise. Elle prend sa source dans les contreforts du Vercors sur la commune de Barbières à 1200 mètres d'altitude. Après avoir parcouru une zone montagneuse sur 6 km, la Barberolle traverse la plaine de Valence d'est en ouest sur un peu plus de 20 km jusqu'à sa confluence avec le Rhône à une altitude d'environ 110 mètres. Sa pente sur ce tronçon est de l'ordre de 1 %. Son linéaire total est d'environ 30 km.

**Profil
topographique du
cours d'eau
principal**

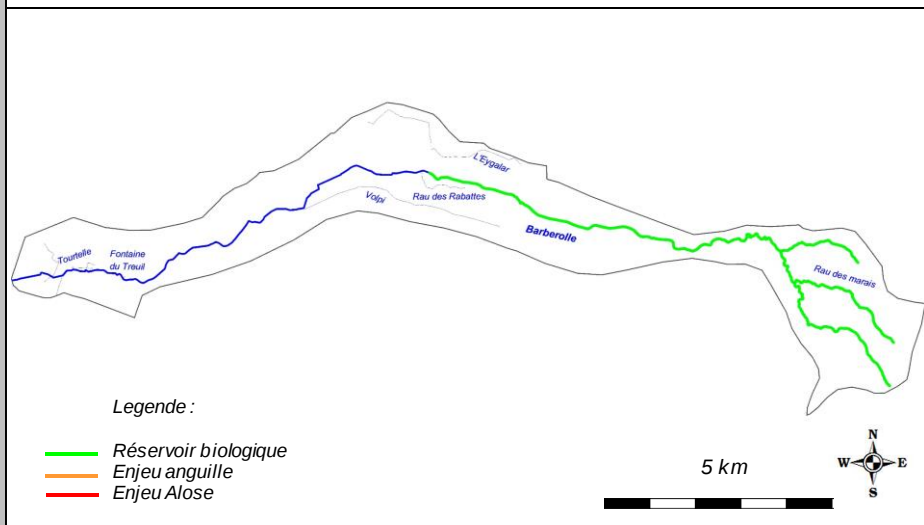
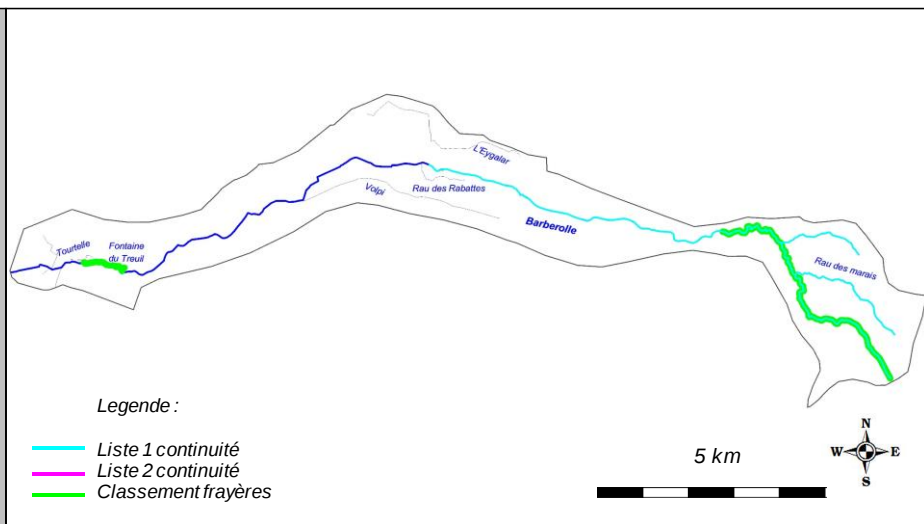


Contexte BARBEROLLE-26.18-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	<i>Amont</i>	Source de la Barberolle	
	<i>Aval</i>	Confluence Rhône	
	<i>Affluents</i>	Rau des Marais, Rau des Rabattes, Rau de Volpi, Fontaine du Treuil	
	<i>Plans d'eau</i>	Présence de 21 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	<i>Nom</i>		<i>Lineaire (km)</i>
	Barberolle		34,208
	Rau des Marais		3,664
	Rau de Rabattes		1,594
	Rau de Volpi		5,619
	Fontaine du Treuil		0,096
Surface du contexte (km2)	54,15		
Surface du bassin versant (km2)	54,15		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	<i>QMNA5 (m3/s)</i>		0,101
	<i>Module (m3/s)</i>		0,772
Pente, altimétrie	<i>Pente Naturelle</i>	<i>Altitude amont</i>	1110
		<i>Altitude aval</i>	107
		<i>Pente Moyenne</i>	29,32
	<i>Réelle, après impact ouvrages</i>	<i>Nb ouvrages cours d'eau principal</i>	50
		<i>Hauteur cumulée</i>	64,55
	<i>Taux d'étagement (%)</i>		6,436
Geologie	 Legende : Cf annexe		
	La Barberolle prend naissance sur les reliefs du Vercors qui se composent de marnes et de calcaires. Les formations anciennes sédimentaires suivantes y sont présentes (Barrémien inférieur, Hauterivien, Valenginien inférieur et supérieur, Urgonien, et éboulis anciens). Ces couches composées essentiellement de marnes et calcaires datent du Crétacé supérieur. En aval de Barbières jusqu'au lieu-dit les Turins, le cône de déjection ancien recouvre le bassin molassique miocène (Cones anciens, alluvions du piedmont d'Alixan, limons superficiel des moyennes terrasses rissiennes. A l'aval d'Alixan, la terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence débute (Terrasses de St-Marcel, de l'Armailler, et de la Marcerolle.		

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Barbières, St-Vincent-la-Commanderie, Besayes, Charpey, Montéliér, Alixan, St-Marcel-Les-Valence, Valence, Bourg-Les-Valence
Assainissement	L'assainissement autonome est en recul par rapport à l'assainissement collectif. Sur le bassin versant de la Barberolle, un SPANC existe sur les six communes Barbières, Bésayes, Alixan, St-Marcel-lès-Valence, Bourg-lès-Valence et Valence. Concernant l'assainissement collectif, deux stations d'épuration se trouvent sur le bassin versant : Barbière (900 EH) dont le fonctionnement paraît correct et Besayes (1400 EH) qui semble également bien fonctionner. Les communes d'Alixan, Bourg-lès-Valence et Valence sont raccordées sur la station d'épuration de Valence. La commune de Charpey a sa propre station qui rejette l'eau traitée dans le ruisseau du Guimand. A une échelle plus locale, il est à noter un rejet au niveau de la commune de Saint-Marcel-lès-Valence issu du système d'assainissement du Château du Plovier. Aucune donnée précise n'est disponible sur la centrale d'épuration, ni sur la qualité du rejet. Il conviendra de s'assurer de la qualité du rejet et qu'il n'engendre aucune pollution de l'environnement.
Occupation du sol	 Al'amont de Barbières, la forêt prédomine le paysage. Les contreforts du Vercors sont boisés et ont conservé un aspect naturel. Al'aval de Barbières, le cours d'eau se retrouve encaissé et les habitations se situent de part et d'autre du ruisseau, principalement en rive droite. A partir de Barbières, la plaine agricole débute. Jusqu'à Alixan, des fermes isolées sont parsemées dans cette grande étendue. Peu après, le cours d'eau est ensuite encaissé puis endigué pour assurer la protection de ces bâtiments et éviter les débordements dans les cultures. Au niveau d'Alixan, le ruisseau traverse le village et est encadré par les habitations. Sur la partie aval d'Alixan, le ruisseau traverse de nouveau la plaine agricole. A partir de Saint-Marcel-lès-Valence, les habitations sont regroupées en trois lieux-dits principaux, et à partir de Bourg-lès-Valence, l'urbanisation est dense, le ruisseau de la Barberolle se retrouve canalisé entre les habitations et les voiries de la ville.

**Mesures
réglementaires de
protection**



Natura 2000	/
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	/
ZNIEFF type 2	2605 - Chainons Occidentaux du Vercors
ZNIEFF type 1	26050009 - Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus
Autre	/
L.214-17 Liste 1	L1_390 - La Barberolle en amont de la RD538 et ses affluents
L.214-17 Liste 2	/
Classement frayères	026I000113 - Poisson liste 1 - Barberolle, de la Piscine du Moulin d'Albon à confluence Fontaine du Treuil
	026I000378 - Poisson liste 1 - Fontaine du Treuil
	026I000112 - Poisson liste 1 - Barberolle, du pont de la CD125 à sa source
Réservoir Biologique	RBioD00420 - La Barberolle en amont de la RD538 et ses affluents
ZAP	/
ZALT	/

Outil de gestion	SAGE	/	
	Contrat de rivière	Contrat de Rivière Véore - Barberolle II en cours d'élaboration	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	Sigle	Libellé	Compétences
	CAVRSRA	Communauté d'Agglomération Valence-Romans Sud Rhone-Alpes	Prévention contre les risques inondations, entretien du cours d'eau
Enjeux PLAGEPOMI	Pas d'enjeu migrateur sur ce contexte		

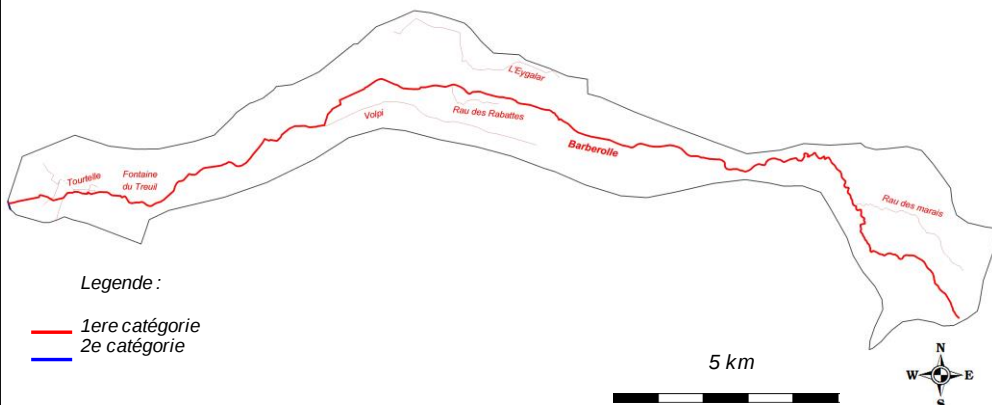
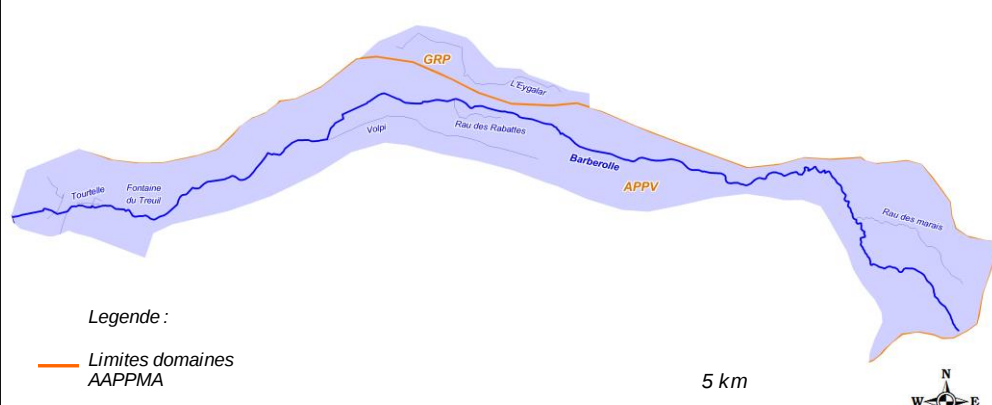
Contexte BARBEROLLE-26.18-S

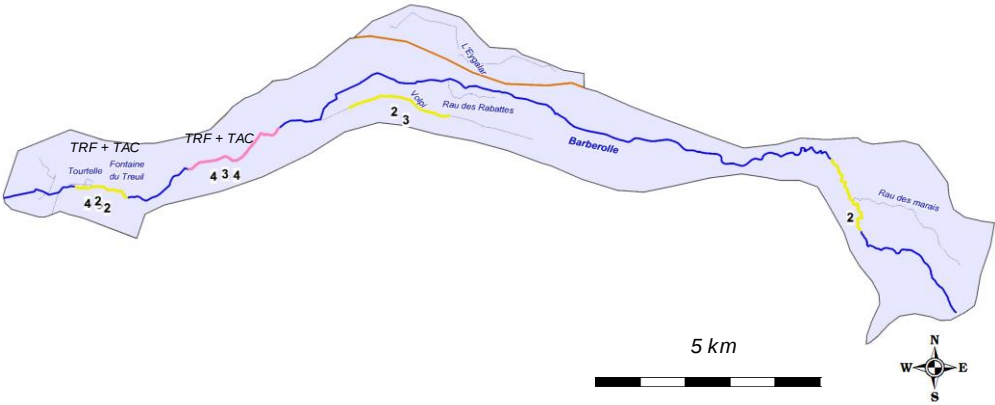
IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Isère Drôme						
Période concernée		2016 -2021						
Sous bassin versant concerné	Code	ID_10_06						
	Intitulé	Véore Barberolle						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR10394	La Barberolle	MEN	2027	2027	2027	Moyen	Mauvais
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Aquifère	2021	2015	2021	Bon Etat	Mauvais
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG2019	Molasse bassin de Valence sub-affleurante ou affleurante	Nappe profonde	2021	2015	2021	Bon Etat	Mauvais
	FRDG230	Calcaires urgoniens du Dauphiné sous couverture	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP				
Etat fonctionnel	Dégradé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite à la zone à ombre			
	Typologie de Verneaux	B2+ à B5			
Peuplement actuel	Espèces présentes	TRF, VAI, LOF, EPI, BLN, CHE, GOU, APP, PFL			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, LOF, VAI, CHE			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	TRF, VAI, LOF, EPI, BLN, CHE, GOU			
	Espèces centrales	TRF, VAI, LOF			
	Espèces intermédiaires	EPI, BLN, CHE			
Présence de grands migrateurs	/				
Présence d'espèces invasives	Présence de l'Ecrevisse de Californie (PFL) sur l'Eygalar de son exutoire dans le plan d'eau de Feraillon et sur environ 2 km lineaires en amont.				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Barberolle	2015	Barbières, Pont Guillot	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-BAR-01
Barberolle	2015	Bourg-Les-Valence, Champ fleuri	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GAR	Station RR-BAR-02
Barberolle	2015	St-Marcel-Les- Valence, pont de Thodore	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU	Station RC-BAR-02
Eygalar	2015	Alixan, Péravant	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, EPI, LOF, PFL	Station RC-EGA-01
Rau des Rabattes	2015	Alixan, amont RD538	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI, LOF, CHE	Station RC-RAB-01
Barberolle	2011	St-Marcel-les- Valence, Les Petits Eynards	Abondances numériques partielles	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU	Travaux

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME									
Classement piscicole	 Legende : — 1ere catégorie — 2e catégorie								
	2ème catégorie piscicole	Ensemble du Réseau hydrographique							
	1ère catégorie piscicole	/							
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme								
Gestionnaires piscicoles	 Legende : — Limites domaines AAPPMA								
	AAPPMA	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)			
		APPV	Association des Pêcheurs de la plaine de Valence	3232	654,9	4,32			
		GRP	Gaule Romanaise et Péageoise	3230	315,8	49,83			
	Sociétés de pêche non agréées	/							
Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les empoissonnements annuels sont détaillés ci-dessous.								
Déversements									
Déversements (suite)	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especies	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	Barberolle	APPV	Soutien population	NR	NR	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
	Barberolle	APPV	Soutien population	NR	NR	TRF	3	250	NR
	Barberolle	APPV	Halieutisme	NR	NR	TAC	4	NR	NR
	Volpi	APPV	Soutien population	NR	NR	TRF	2	2000	Pisciculture fédérale 63
	Volpi	APPV	Soutien population	NR	NR	TRF	3	250	NR

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'écoulement et des habitats	Sur une grande majorité du bassin versant (secteur médian et aval), la capacité d'accueil est très déficitaire. Elle est associée à une rectification et un recalibrage conséquent réalisés sur la Barberolle et ses affluents sur l'ensemble de la zone de plaine. La ripisylve est quasi absente et se retrouve totalement déconnectée du lit mineur.	Modéré	Fort
Facteur principal	Colmatage des fonds lié au ravinement des terres agricoles	Le colmatage observé est conséquent : il ne fait aucun doute sur l'origine. La plaine est très agricole avec de nombreuses cultures, notamment de maïs. Ces terres ont de plus accès à l'eau du canal de la Bourne qui traverse la plaine d'Alixan. Le couvert végétal est insuffisant pour retenir les matériaux les plus fins qui se retrouvent dans le cours d'eau et impactent d'autant plus des secteurs déjà très pauvres en habitats.	Fort	Fort
Facteur annexe	Impact qualitatif lié aux intrants, traversées urbaines, plan d'eau des Couleures ...	Des interrogations subsistent sur l'aspect qualitatif de la Barberolle sur sa partie la plus en aval. Les densités d'espèces d'accompagnement semblent montrer des dysfonctionnements liés à une problématique qualitative, mais non encore identifiée clairement. Elle peut-être liée au colmatage mais aussi liée à un réchauffement par le plan d'eau des Couleures, ou de traversées de zones urbaines.	Modéré	Modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
Restauration morphologique	Barberolle médiane, aval, Eygalar, et des ses affluents	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une démarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance physicochimique et amélioration de l'état qualitatif sur le bassin	Ensemble du contexte sauf amont	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'écrevisse de Californie	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance hydrologique du cours d'eau principal	Barberolle aval	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS

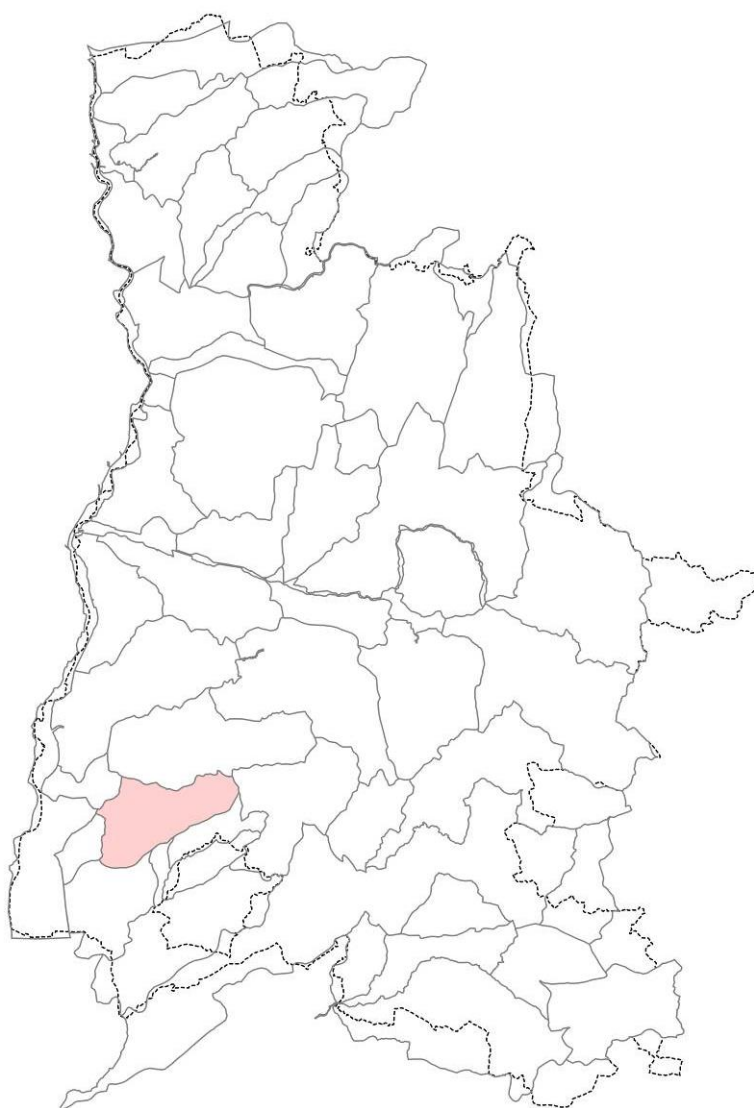
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	1	Restauration du milieu	BAR-RM1	Réaliser une restauration morphologique	1.2	L'habitat est très déficitaire, en particulier sur toute la zone de plaine soit environ 2/3 de la surface du bassin versant, du fait des rectifications et de l'incision très marquée des cours d'eau du contexte. Une étude de restauration globale du bassin de la barberolle a été réalisée et a défini un programme d'actions de restauration très ambitieux. L'état du milieu nécessite des renaturations totales de type R2 ou R3. Cependant, des sites prioritaires seront définis en concertation avec l'ensemble des acteurs.	Barberolle aval, médian et affluents	FRDR10394	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement, en particulier pour l'Anguille.	Améliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0203	CAVRSRA	A définir
		Restauration du milieu	BAR-RM2	Réaliser une restauration physique légère	1.2	L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les écoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'épis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonné de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc). Un tronçon test sera déterminé avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répéter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés. Ces actions seront à minima à prévoir si l'étude de restauration de la barberolle ne prévoit pas d'intervention lourde sur ces secteurs.	Barberolle aval, médian et affluents	FRDR10394	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Améliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0203	CAVRSRA, FDPMA26, AAPPMA A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRSRA	5000 € / chantier de 100 ml
		Communication et sensibilisation	BAR-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	1.2	La problématique d'occupation du sol a été identifiée et représente le facteur limitant principal : le ravinement des terres cultivées entraîne un colmatage des fonds extrême. Ce phénomène impacte l'ensemble du cortège d'espèces présentes sur les phases de reproduction et de croissance. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0303, AGR0401, AGR0802	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRSRA	/
GA2	3	Communication et sensibilisation	BAR-CS2	Sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèce écrevisse signal	3.3	Une importante population d'écrevisse signal a été observée sur l'Eygalar aval (de son exutoire dans les plans d'eau de Feraillon à plus de 2 km en amont). Son arrivée est certainement due à une introduction directe malveillante. Les impacts écologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'écrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des écrevisses, augmentation du risque d'introduction sur des milieux aux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...). Une action de sensibilisation (qui sera étendue à l'échelle du BV) doit être menée auprès des pêcheurs, des propriétaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. L'objectif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Ensemble du contexte	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	CAVRSRA FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRSRA	5 000,00 €
		Amélioration connaissance	BAR-AC1	Réaliser une campagne complémentaire d'inventaire écrevisses	3.2	La quasi absence d'observation de l'écrevisse à pattes blanches est surprenante, d'autres campagnes doivent être réalisées. De plus, d'autres secteurs sont susceptibles d'abriter l'espèce. Une prospection très minutieuse sera réalisée sur la Barberolle en amont de Barbières, et aval de Fontaine du treuil au Moulin d'Albon, Tourtelle, Rau de Ste Brigitte et le Rau de Riveure. En outre, un suivi spécifique relatif à la prolifération de l'écrevisse signal est à mener sur l'Eygalar.	Barberolle amont, Barberolle aval, Rau de Ste-Brigitte, Eygalar, Tourtelle, Rau de Riveure	FRDR10394	Améliorer la connaissance de l'évolution de la population pour mieux protéger le milieu et les espèces autochtones	Améliorer la connaissance de l'évolution de la population pour mieux protéger le milieu et les espèces autochtones	Préserver les réservoirs biologiques	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRSRA	3 000,00 €
GA3	2	Amélioration connaissance	BAR-AC2	Réaliser un suivi thermique du plan d'eau des Couleures	2.2	Le plan d'eau des Couleures est un site artificiel, créé par une retenue d'eau des apports de la Barberolle. Ce site est susceptible d'engendrer des modifications physicochimiques de l'eau (notamment une augmentation de température). Un suivi thermique amont-aval est ainsi préconisé. Un projet de renaturation de la Barberolle est prévu sur ce secteur, dans le but de limiter voire supprimer cette surface conséquente et recréer un lit naturel.	Barberolle aval	FRDR10394	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF6C Dispositions 6C-14	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRSRA	320,00 €
		Amélioration connaissance	BAR-AC3	Mettre en place une station de suivi hydrologique	2.3	L'hydrologie est le paramètre fondamental de compréhension de la fonctionnalité des milieux, la donnée étant de plus indispensable à toute analyse environnementale en vue d'une meilleure gestion. Il est proposé la mise en place d'une station hydrologique de suivi des débits et des hauteurs d'eau en continu sur le secteur aval de la Barberolle (site à définir précisément). Cette donnée sur l'aval du bassin est essentielle notamment dans le cadre de la mise en oeuvre du PAPI.	Barberolle aval	FRDR10394	Améliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Améliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Améliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	CAVRSRA	10 000,00 €
		Amélioration connaissance	BAR-AC4	Pérenniser le suivi thermique	2.2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CAVRSRA	1 000,00 €

Contexte BARBEROLLE-26.18-S

X. GESTION PISCICOLE PRÉCONISÉE		
	Modalités	Type gestion préconisée
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues de l'état piscicole de la Barberolle sur l'ensemble du bassin, le milieu ne permet pas d'accueillir une population correcte de truite fario sur le court terme. Le cycle biologique de la truite est totalement interrompu sur les phases de croissance et de reproduction. Il est également nécessaire de prendre en compte la carence en habitats (potentiel d'accueil limité). Une gestion halieutique par de déversements réguliers de poissons surdensitaires est préconisée, sur les 2/3 du bassin versant, soit sur l'ensemble de la zone de plaine.	Gestion d'usage
Cas particulier de gestion	La Barberolle amont (Barbière) est conforme au référentiel et recèle une population de truite fario intéressante et équilibrée. Elle constitue ainsi une zone de recrutement mais aussi d'habitat favorable. Sur ce secteur, la Barberolle constitue un véritable réservoir biologique, capable d'alimenter l'aval du bassin par dévalaison/ La préservation de ce site est donc une priorité, il y est ainsi proposé une gestion patrimoniale.	Gestion patrimoniale

CONTEXTE BERRE1-26.35-S

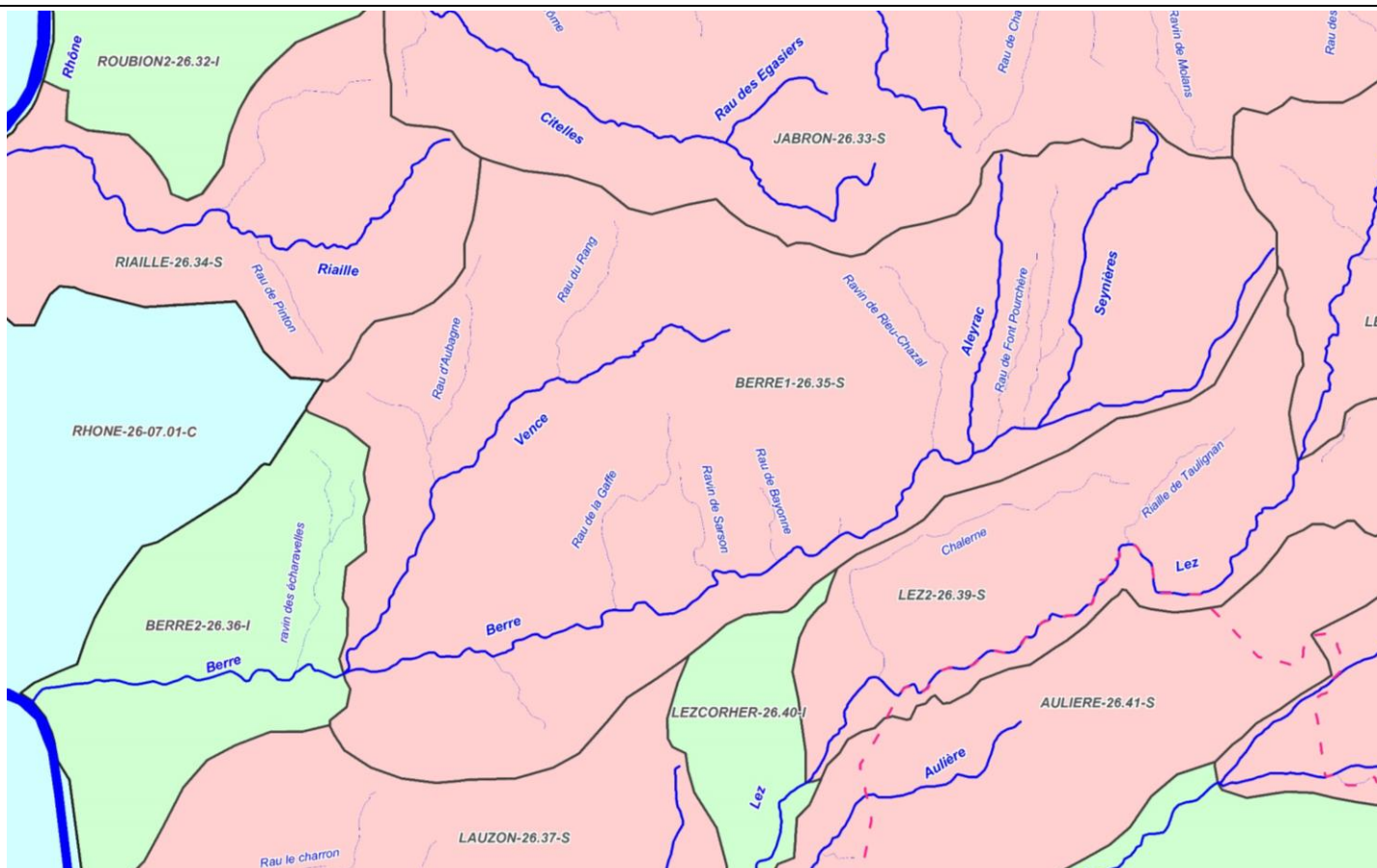
Berre amont



BERRE1-26.35-S



I. LOCALISATION DU CONTEXTE



ECHELLE :

5 km

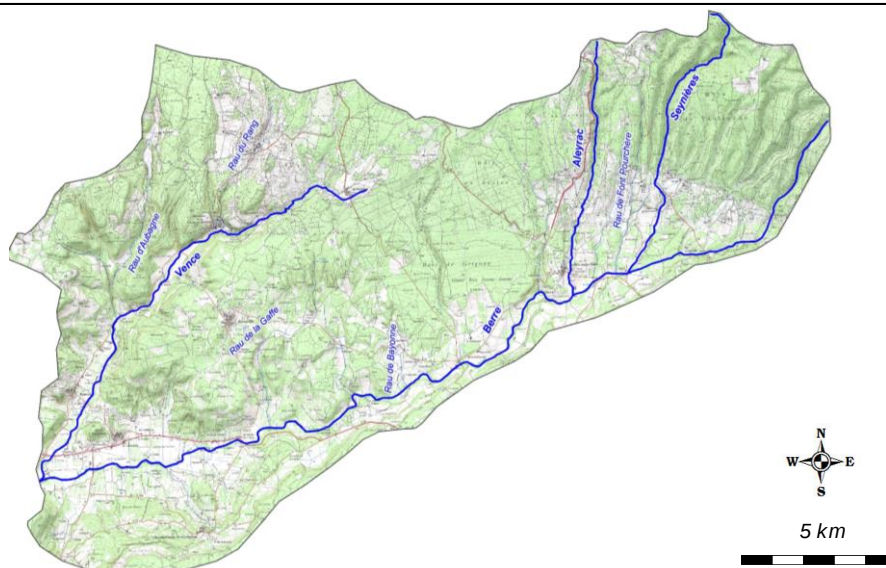


CONTEXTE SALMONICOLE BERRE1-26.35-S (Berre amont)

Contexte **BERRE1-26.35-S**

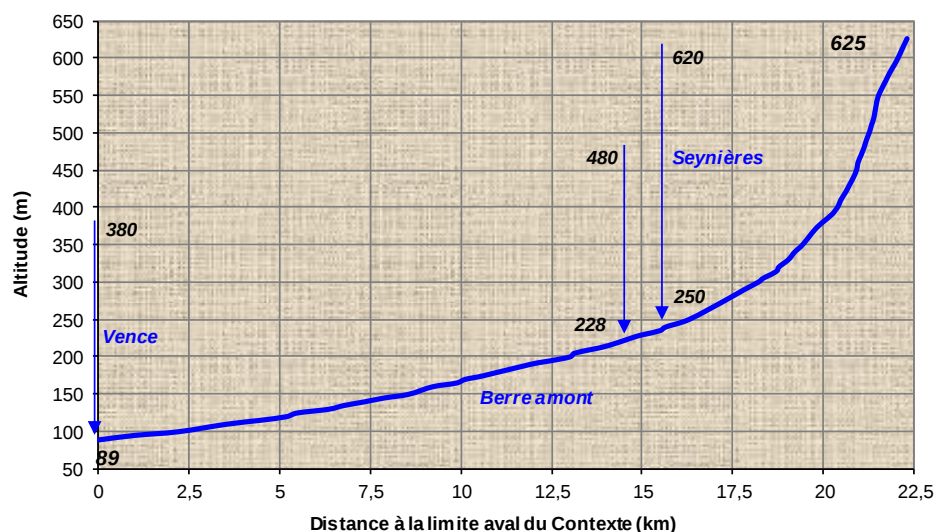
II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

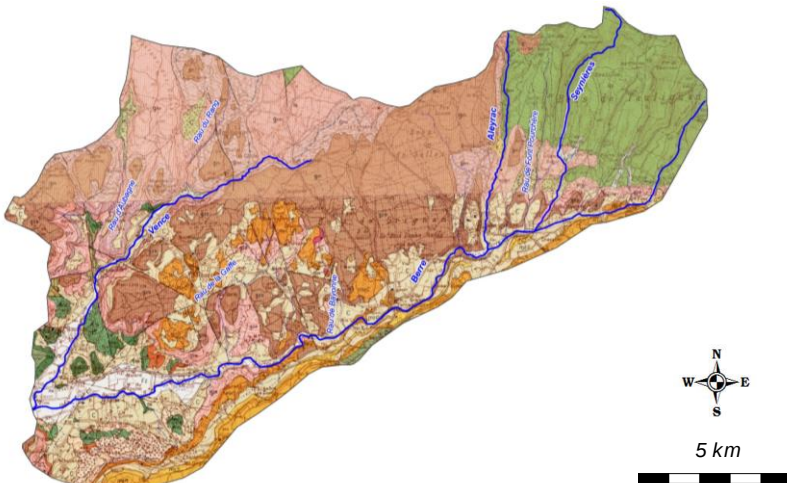


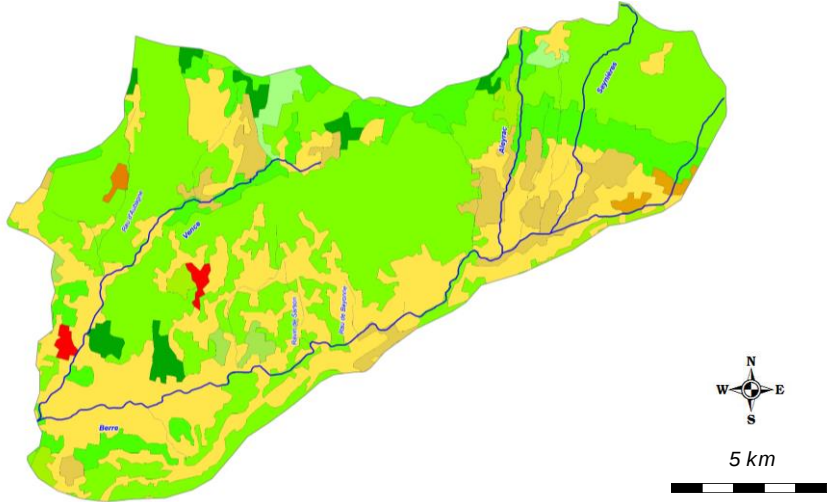
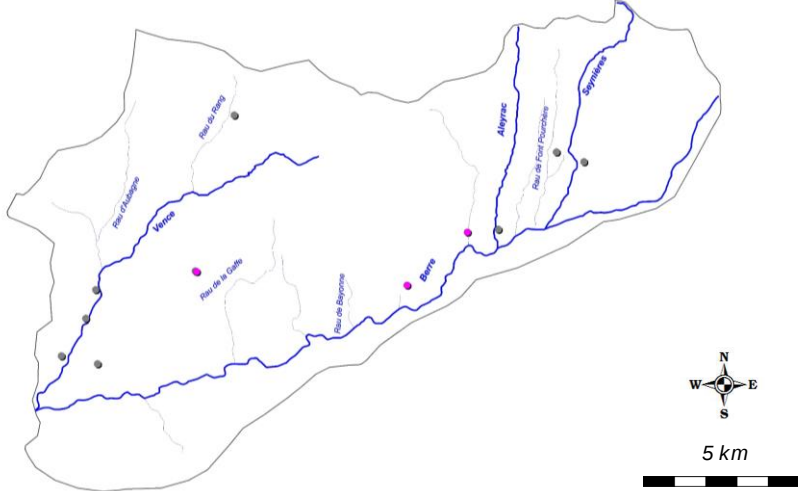
Le bassin versant de "La Berre" couvre une superficie de 140 km² en rive gauche du Rhône dans le Sud de la Drôme. Sa forme générale est celle d'un rectangle qui s'étire d'Est en Ouest sur une longueur de 30 km entre les altitudes extrêmes de 60 mètres à l'exutoire et 700 mètres au niveau des sources. Le bassin est très étendu en rive droite et très étroit en rive gauche, du coup les affluents sont orientés Nord-Sud et se répartissent au nord de la vallée principale. Le linéaire de cours d'eau s'étend sur une longueur de 211 km. Le cours d'eau principal La Berre, coulant sur 29,5 km, prend sa source en Drôme Provençale dans les bois de Taulignan au lieu dit « Serre Fachet ». Elle se jette dans le canal de Donzère Mondragon par l'intermédiaire d'un ouvrage dit « seuil CNR » sur la commune de La Garde Adhémar.

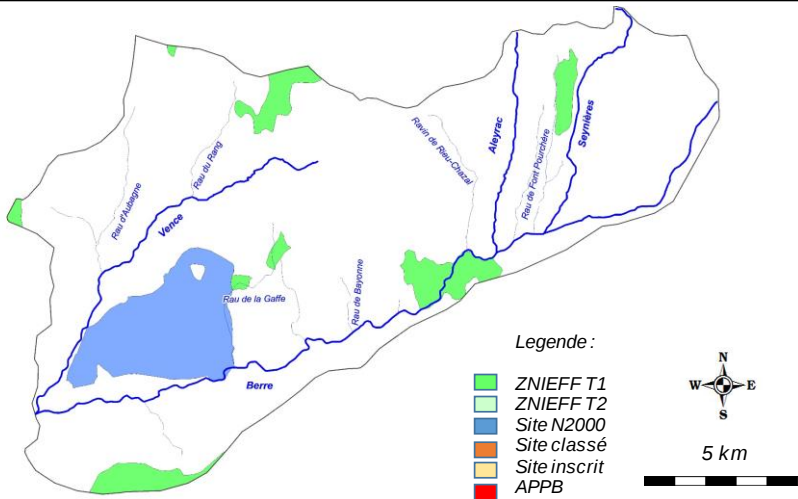
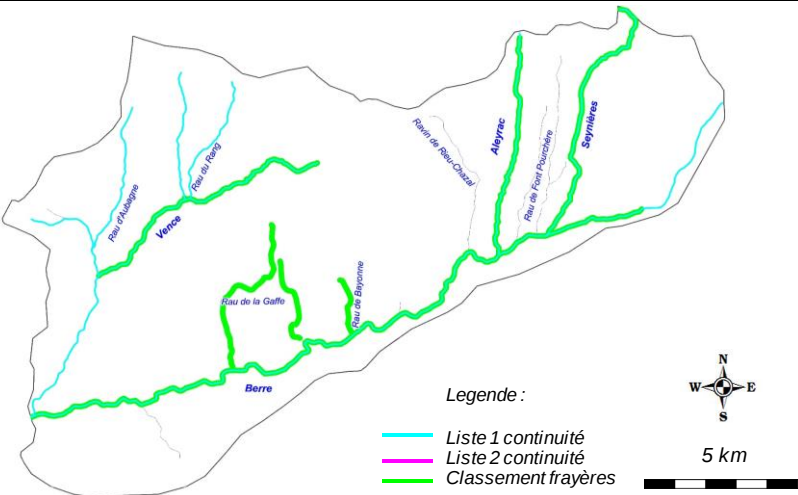
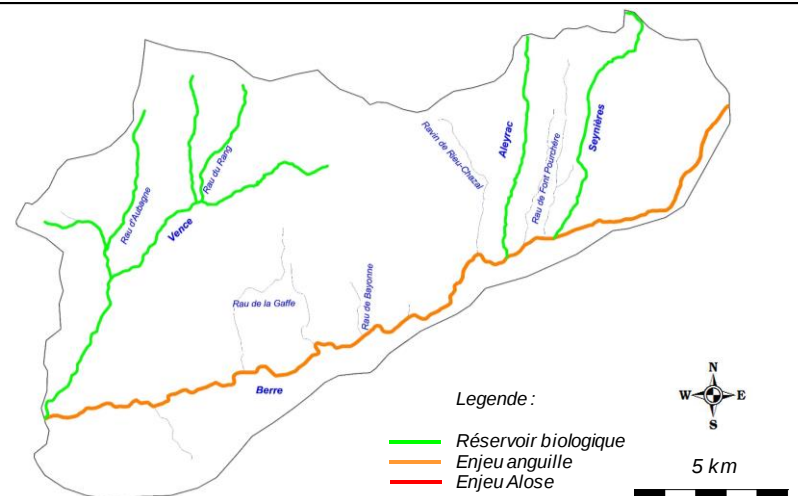
Profil topographique du cours d'eau principal



Contexte **BERRE1-26.35-S**

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	<i>Amont</i>	Sources de la Berre	
	<i>Aval</i>	Confluence Vence	
	<i>Affluents</i>	Rau des Seynières, Rau d'Aleyrac, Vence	
	<i>Plans d'eau</i>	Présence de 38 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	<i>Nom</i>	<i>Rive</i>	<i>Lineaire (km)</i>
	Berre	I	22,306
	Rau des Seynières	Droite	6,871
	Rau d'Aleyrac	Droite	5,766
	Vence	Droite	11,15
Surface du contexte (km2)	116,5		
Surface du bassin versant (km2)	143,32		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	<i>QMNA5 (m3/s)</i>	0,023	
	<i>Module (m3/s)</i>	0,721	
Pente, altimétrie	<i>Pente Naturelle</i>	<i>Altitude amont</i>	625
		<i>Altitude aval</i>	89
		<i>Pente Moyenne</i>	24,03
	<i>Réelle, après impact ouvrages</i>	<i>Nb ouvrages cours d'eau principal</i>	10
		<i>Hauteur cumulée</i>	9,05
	<i>Taux d'étagement (%)</i>		1,688
Geologie			
	Les terrains sont constitués de calcaire marneux, qui sont imperméables, qui génèrent des difficultés d'infiltration des eaux pluviales et favorisent les ruissellements superficiels à l'origine du caractère torrentiel des cours d'eaux. L'amont du bassin versant de la Berre est constitué de calcaires détritiques siliceux qui supportent de sols plus filtrants. Les reliefs en rive gauche de la Berre sont formés de calcaires gréseux, alors que la rivière coule sur un fond beaucoup plus marneux.		
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Taulignan, Aleyrac, Salles-sous-Bois, Grignan, Montjoyer, Réauville, Chantemerle-les-Grignan, Valaurie, Roussas, Les Granges-Gontardes, La Garde Adhemar.		

Assainissement	Les réseaux d'assainissement ont nettement évolué ces dernières années, avec notamment les rejets de Salles-Sous-Bois, les Granges-Gontardes et Valaurie, avec la mise en place de nouvelles STEP. Des rejets non traités de la distillerie d'Aiguebelle qui intègre aussi les rejets domestiques de Montjoyer (absence de STEP) se font dans la Vence.
Occupation du sol	 Le bassin versant de La Berre est à dominance rural hormis sur sa partie aval avec les communes des Granges Gontardes et Donzère. De nombreux aménagements sont présents sur la partie aval avec le pont du TGV, l'Autoroute 7 et le canal de Donzère Mondragon.
Industrie	 Les pressions industrielles sont relativement importantes et concernent 14 communes réparties dans tout le bassin Berre. D'une manière générale, la part relative des différents types de polluants varie selon l'importance relative des rejets. On observe en effet : - plutôt des petits rejets de matières oxydables essentiellement à l'est du bassin (communes de Montjoyer, Roussas, les Granges-Gontardes, Valaurie, Montségursur-Lauzon, la Baume-de-transit et Suze-la-Rousse) ; - Des rejets importants, de matières en suspension surtout ou exclusivement à l'ouest du bassin (communes de Montélimar, Châteauneuf-du-Rhône, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux) ; - Un petit rejet composé en proportions comparables de matières en suspension, matières oxydables et phosphore à Allan, un petit rejet de matières en suspension uniquement à Malataverne, et un rejet important composé surtout de matières oxydables à la Garde-Adhémar. - Egalement la part importante de l'azote réduit dans les rejets industriels de Pierrelatte. Les premiers rejets industriels dans la Berre seraient effectués au niveau du silo à grains et du moulin de Saint-Maurice. Une petite zone industrielle est également présente en bordure de ce cours d'eau à Valaurie.

Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte	
Références Cartes IGN	3039ET	
Mesures réglementaires de protection	 Legende : - ZNIEFF T1 - ZNIEFF T2 - Site N2000 - Site classé - Site inscrit - APPB 5 km	
Mesures réglementaires de protection	 Legende : - Liste 1 continuité - Liste 2 continuité - Classement frayères 5 km	
Mesures réglementaires de protection	 Legende : - Réservoir biologique - Enjeu anguille - Enjeu Alose 5 km	
	Natura 2000	FR8201676 - Sables du Tricastin (SIC)
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	/

Mesures réglementaires de protection	ZNIEFF type 2	/	
	ZNIEFF type 1	26000023 - Bois de Taulignan	
		26000024 - Grand Grange	
		26000021 - Plateau de Montjoyer et pentes boisées de la vallée de la Citerne	
		26000043 - Grange Neuve et la Glacière	
		26000022 - Plateau du Rouvergüe et plateau de Clansayes	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_457 - La Berre	
		L1_459 - Le Ravin des Seynières	
		L1_460 - Le Ruisseau d'Aleyrac	
		L1_461 - La Vence et ses affluents	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	026I000075 - Poisson liste 1 - La Berre (confluence ravin des grailles au pont du logis de berre)	
		026I000436 - Poisson liste 1 - La Vence (sources à confluence ruisseau d'Aubagne)	
		026I000178 - Ecrevisse liste 2 - La Vence (sources à confluence ruisseau d'Aubagne)	
		026I000079 - Poisson liste 1 - Ravin des Seynières	
		026I000081 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau d'Aleyrac	
		026I000087 - Poisson liste 1 - Ruisseau d'Aleyrac (aval Confluence ravin de la Chevillonne)	
		026I000471 - Poisson liste 1 - Ruisseau de Bayonne	
		026I000175 - Poisson liste 1 - Ravin de Sarson	
		026I000176 - Poisson liste 1 - Ruisseau de la Gaffe	
		RBioD00470 - La Vence et ses affluents	
	Réservoir Biologique	RBioD00471 - L'Aleyrac	
		RBioD00472 - Le Ravin des Seynières	
	ZAP	FRDR424-ZA - La Berre de sa source à la Vence (ZAP Anguille)	
	ZALT	/	
Outil de gestion	SAGE	/	
	Contrat de rivière	/	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	Sigle	Libellé	Compétences
	SIABBVA	Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de ses Affluents	Entretien de la végétation, lutte contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	La Berre sur tout son linéaire est classée en ZAP pour l'espèce anguille. Néanmoins, le tronçon le plus accueillant pour l'espèce se situe en aval de la confluence avec la Vence (à l'hydrologie et à l'habitat plus favorable).		

Contexte **BERRE1-26.35-S**

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Isère - Drôme						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	ID_10_08						
	Intitulé	Berre						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR424	La Berre de sa source à la Vence	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR423	La Vence	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

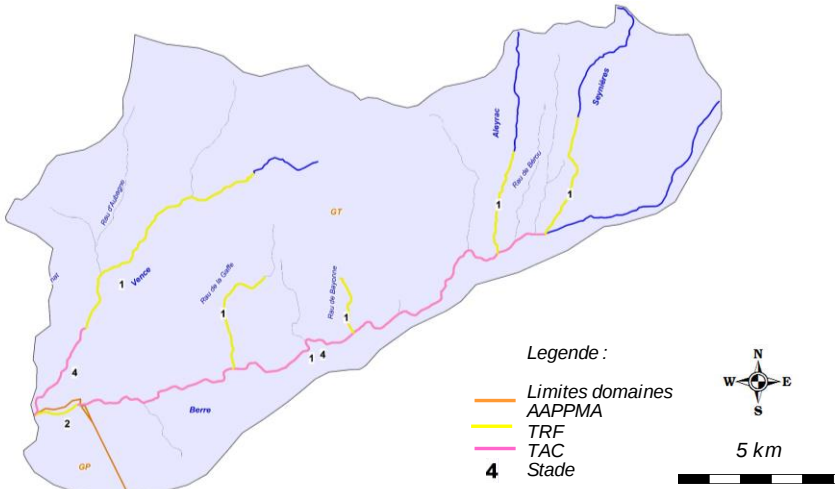
Contexte BERRE1-26.35-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM, APP				
Etat fonctionnel	Fortement perturbé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite à zone à ombre			
	Typologie de Verneaux	B4 à B5+			
Peuplement actuel	Espèces présentes	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, APP			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF, BLN			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI			
	Espèces centrales	TRF, VAI, BAM, LOF			
	Espèces intermédiaires	CHE, GOU, BAF, SPI			
Présence de grands migrateurs	/				
Présence d'espèces invasives	/				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Berre	2015	Grignan, pont du Foulon	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-BER-01
Berre	2015	Taulignian, aval Rau Font Pourchere	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE	Station RC-BER-01
Berre	2015	Chantemerle, pont aval Moulin St- Maurice	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF,SPI	Station RC-BER-02
Rau d'Aleyrac	2015	Salles Sous-Bois, pont des grandes Terrs	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-ALE-01
Vence	2015	Réauville, pont RD593	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-VEN-01
Vence	2015	?	Abondances numeriques partielles	TRF	Rau Pépinière
Rau de Bayonne	2015	?	Abondances numeriques partielles	TRF	Rau Pépinière
Rau des Seynières	2015	?	Abondances numeriques partielles	TRF	Rau Pépinière

Contexte *BERRE1-26.35-S*

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	Legende : — 1ere catégorie — 2e catégorie 5 km									
	2ème catégorie piscicole		/							
	1ère catégorie piscicole		Ensemble du réseau hydrographique							
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme									
Gestionnaires piscicoles	Legende : — Limites domaines AAPPMA 5 km									
	AAPPMA	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)				
		GT	Gaule Tricastine	372	367	112,7				
		GP	Gaule Pierrelatine	257	143,3	3,7				
	Sociétés de pêche non agréées	/								
Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/	
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	La carte et la liste des empoissonnements sont détaillés ci-après								
Déversements									
Déversements (suite)	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especies	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	Berre	GP	Soutien	Pont des Granges à la cascade	NR	TRF	2	500	NR
	Berre	GT	Soutien	Salles-Sous-Bois	NR	TRF	1	10000	Ecloserie GT
	Berre	GT	Soutien	Chantemerle	NR	TRF	1	25000	Ecloserie GT
	Berre	GT	Soutien	Valaurie	NR	TRF	1	10000	Ecloserie GT
	Berre	GT	Halieutisme	NR	NR	TRF	3 et 4	1800	NR
	Berre	GT	Halieutisme	NR	NR	TAC	4	175	NR
	Vence	GT	Halieutisme	NR	NR	TAC	4	175	NR
	Vence	GT	Soutien	Roussas	NR	TRF	1	2500	Ecloserie GT
	Vence	GT	Soutien	Roussas	NR	TRF	3 et 4	200	NR
	Rau de Bayonne	GT	Pépinière	NR	NR	TRF	1	20000	Cauterets
	Rau des Seynières	GT	Pépinière	NR	NR	TRF	1	20000	Cauterets
	Rau d'Aleyrac	GT	Soutien	NR	NR	TRF	1	5000	Cauterets
	Rau de la Gaffe	GT	Soutien	NR	NR	TRF	1	5000	Cauterets

Contexte **BERRE1-26.35-S**

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Cloisonnement	La faible hydrologie des cours d'eau associé à la problématique thermique nécessite une parfaite circulation piscicole afin de permettre à l'espèce repère de regagner des zones favorable pour l'accomplissement des différentes phases de son cycle biologique.	Modéré à fort	Modéré à fort
Facteur principal	Prélèvement	D'importants prélèvements sont avérés sur l'ensemble du contexte (Berre et affluents) en particulier pour l'alimentation en eau potable. Ces prélèvements accentuent l'impact des débits d'étiages déjà sévères.	Faible à Modéré	Fort à Très fort
Facteur principal	Thermie	Le suivi thermique mis en place met en avant une probable problématique thermique sur la Berre, en particulier sur le secteur médian. La faible hydrologie de la Berre accentuée par les prélèvements accentue le phénomène.	Modéré	Faible à Modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Fortement perturbé	

Contexte **BERRE1-26.35-S**

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
Restauration morphologique	Berre	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Restauration de la continuité écologique	Berre	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvements sur le bassin	Ensemble du contexte	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches	Vence, Rau d'Aubagne, Berre médiane, Rau de Combe	Totalement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte *BERRE*-26.35-S

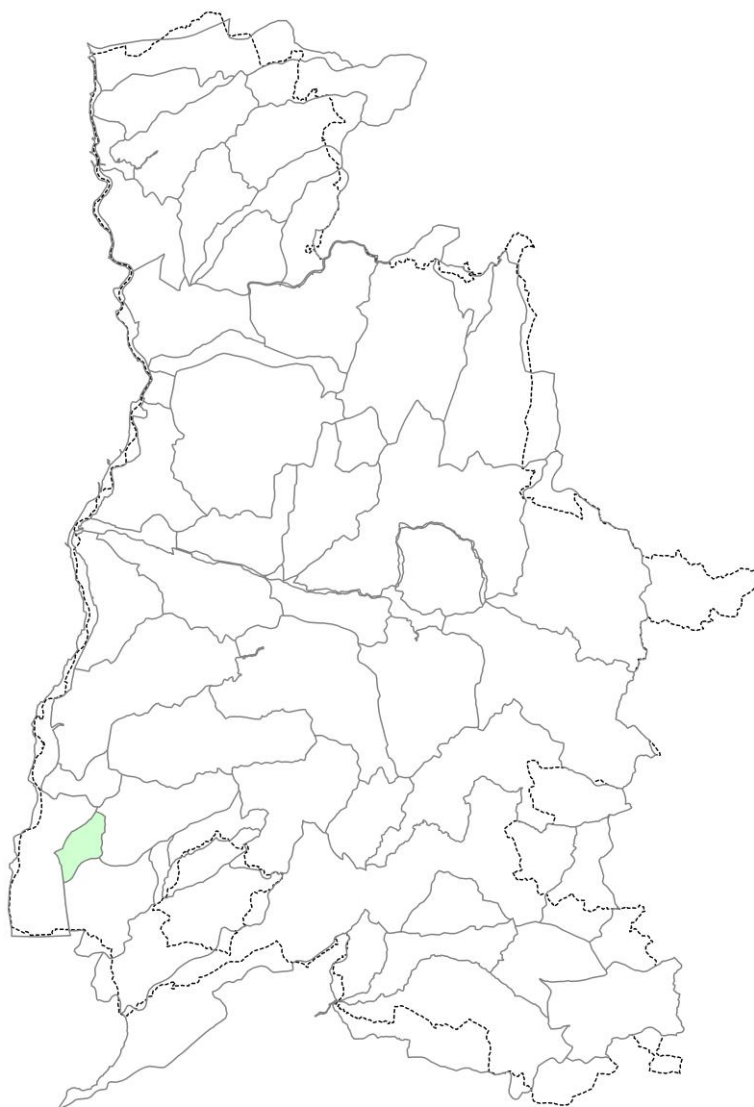
IX. PROGRAMME D'ACTIONS															
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	2	Dispositif de franchissement	BER1-DF1	Réaliser un diagnostic sur la continuité écologique	2.2	Aux vues des enjeux piscicoles du secteur, des aménagement / ou effacement des seuils présents sur le linéaire de la Berre sont indispensables. Les faibles débits sur ces deux cours d'eau peuvent être problématiques pour l'accès aux frayères. De plus, la problématique thermique (élévation forte de température en période printemps-été) nécessite une parfaite circulation piscicole afin de donner la possibilité à la truite de regagner des zones plus favorables. En outre, la problématique n'est pas uniquement relative à la continuité écologique, mais plutôt à la géomorphologie. Les deux aspects doivent être traités simultanément afin d'aboutir à un programme d'actions cohérents qui proposera des solutions de restauration. Il est donc préconisé une étude géomorphologique (intégrant un volet continuité sur ce contexte). Règlementairement, aucun ouvrage situé sur le bassin n'est identifié en liste 1 et/ou liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement.	Berre	FRDR424	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-07	/	SIABBVA	50 000,00 €
GA2	3	Amélioration connaissance	BER1-AC1	Caractériser l'impact potentiel de la distillerie des Foulons	3.3	Un impact qualitatif est soupçonné ponctuellement au niveau d'un rejet d'une distillerie. Il est proposé la mise en place de 2 sondes thermiques (amont aval) et la réalisation de 2 prélèvements IBGN.	Berre médiane	FRDR424	Préserver les espèces	Préserver les espèces	S'assurer de la non dégradation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABBVA	1 200,00 €
GA3	2	Amélioration connaissance	BER1-AC2	Réaliser un recensement écrevisse complémentaire	2.2	L'écrevisse à pattes blanches a été recensée lors de l'inventaire piscicole de la station RC-BER-02. Il est préconisé un inventaire proche de ce secteur (avec détermination des limites amont-aval de la population). Cette population, aux vues de ses exigences thermiques, pourrait également être présente sur un ou plusieurs affluents présents à proximité. Ces milieux seront également à prospecter. De plus, un suivi régulier sera réalisé sur la Vence afin d'apprécier l'évolution de la population qui semble en déclin. Une population serait également présente sur le Rau de Combe, présence à confirmer	Berre et certains affluents	FRDR424	Améliorer la connaissance de l'évolution de la population pour mieux protéger le milieu et les espèces autochtones	Améliorer la connaissance de l'évolution de la population pour mieux protéger le milieu et les espèces autochtones	Préserver les réservoirs biologiques	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABBVA	1 500,00 €
GA4	2	Amélioration connaissance	BER1-AC3	Pérenniser le suivi thermique	2.2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABBVA	1 000,00 €

Contexte **BERRE1-26.35-S**

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	<i>Modalités</i>	<i>Type gestion préconisée</i>
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues de l'état piscicole de la Berre et des contraintes hydrologiques sévères, il est préconisé la poursuite de l'alevinage au stade 1 ou 2 sur le secteur amont, puis une gestion halieutique sur la partie médiane de la Berre.	Gestion raisonnée
Cas particulier de gestion	Il est en revanche préconisé une gestion patrimoniale sur certains affluents tels que le Rau d'Aleyrac et le Rau d'Aubagne, milieux favorables à l'écrevisse à pattes blanches.	Gestion patrimoniale

CONTEXTE BERRE1-26.36-I

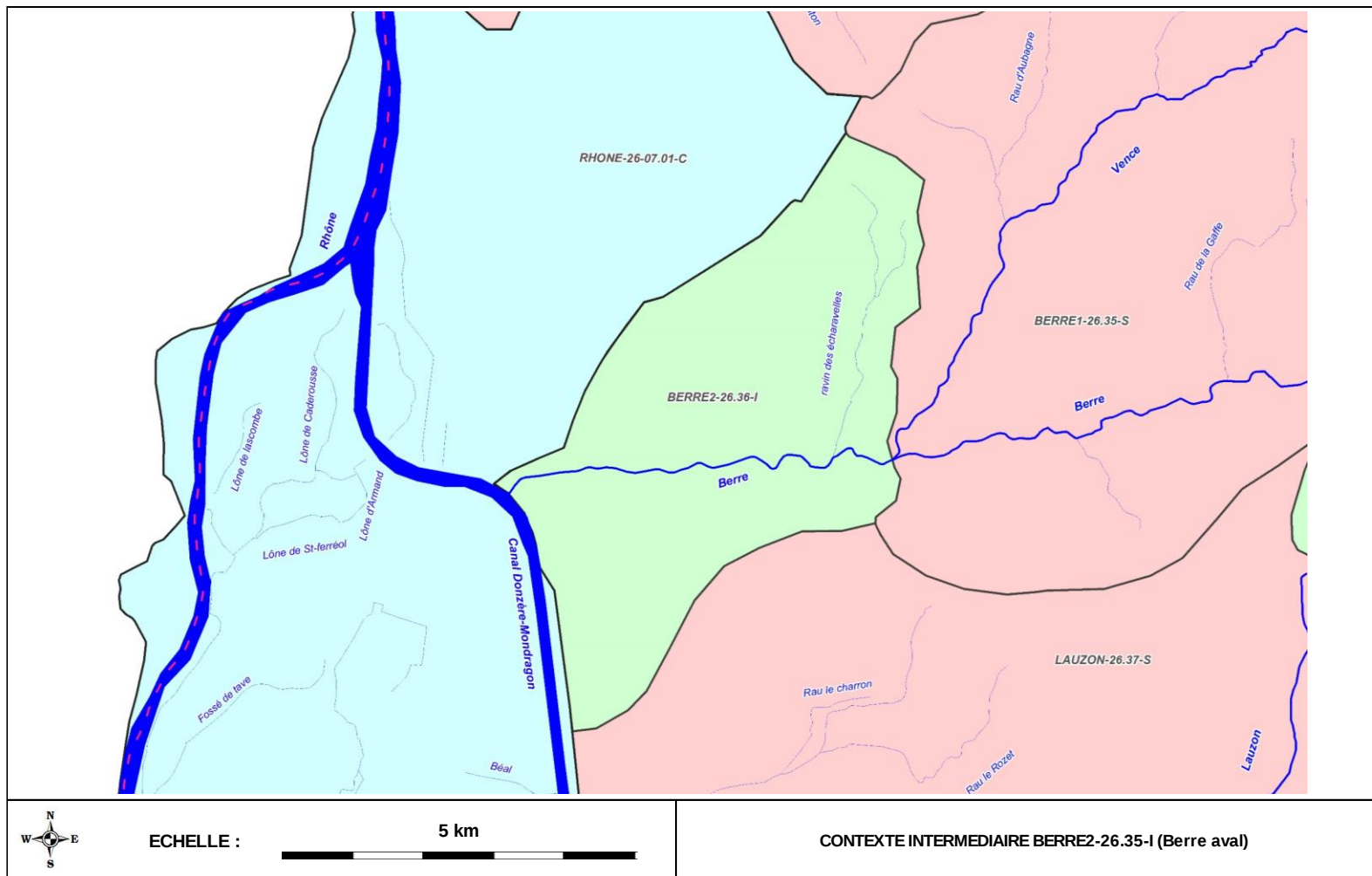
Berre aval



BERRE2-26.36-I



I. LOCALISATION DU CONTEXTE



CONTEXTE INTERMEDIAIRE BERRE2-26.35-I (Berre aval)

Contexte **BERRE2-26.36-I**

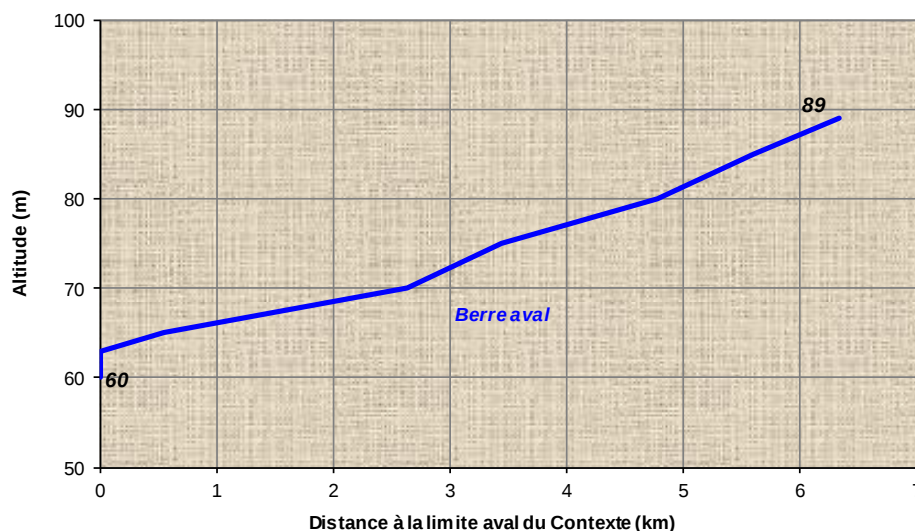
II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

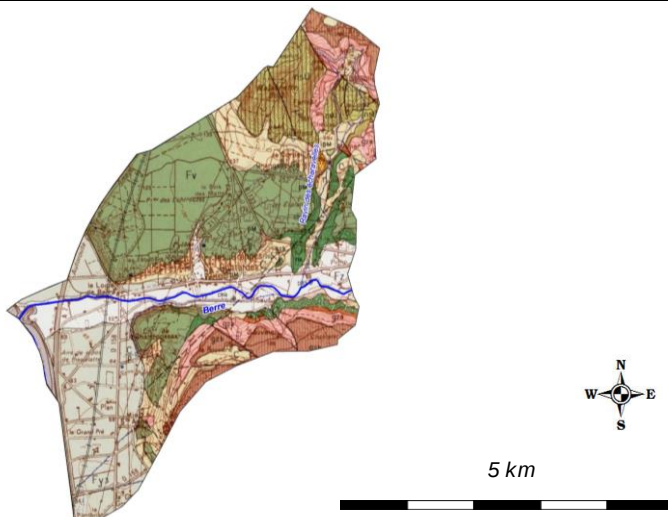


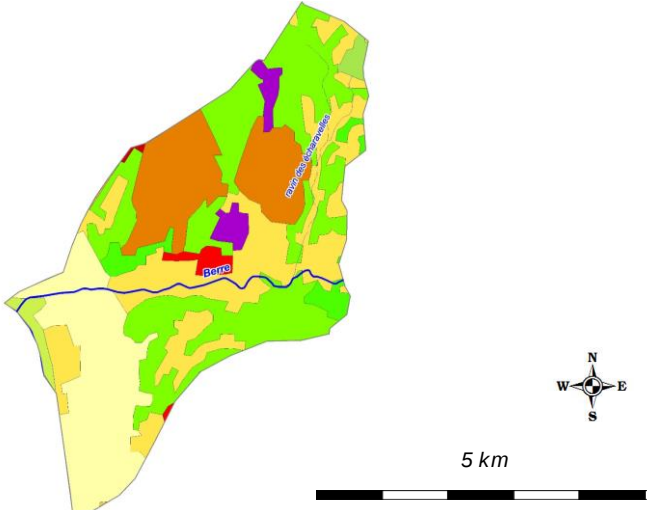
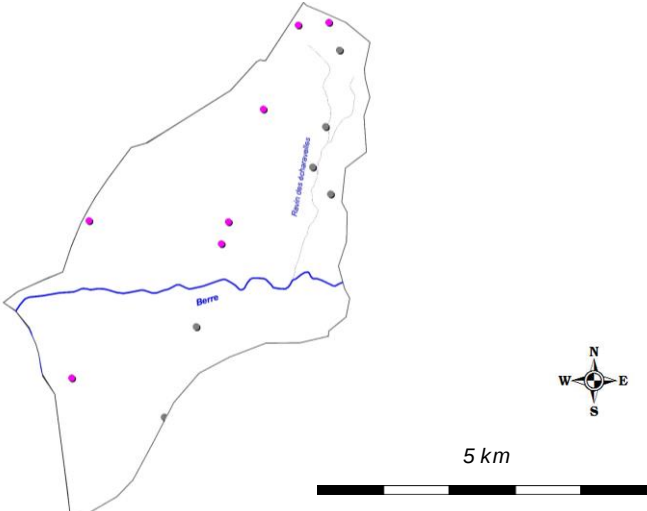
Le bassin versant de "La Berre" couvre une superficie de 140 km² en rive gauche du Rhône dans le Sud de la Drôme. Sa forme générale est celle d'un rectangle qui s'étire d'Est en Ouest sur une longueur de 30 km entre les altitudes extrêmes de 60 mètres à l'exutoire et 700 mètres au niveau des sources. Le bassin est très étendu en rive droite et très étroit en rive gauche, du coup les affluents sont orientés Nord-Sud et se répartissent au nord de la vallée principale. Le linéaire de cours d'eau s'étend sur une longueur de 211 km. Le cours d'eau principal La Berre, coulant sur 29,5 km, prend sa source en Drôme Provençale dans les bois de Taulignan au lieu dit « Serre Fachet ». Elle se jette dans le canal de Donzère Mondragon par l'intermédiaire d'un ouvrage dit « seuil CNR » sur la commune de La Garde Adhémar.

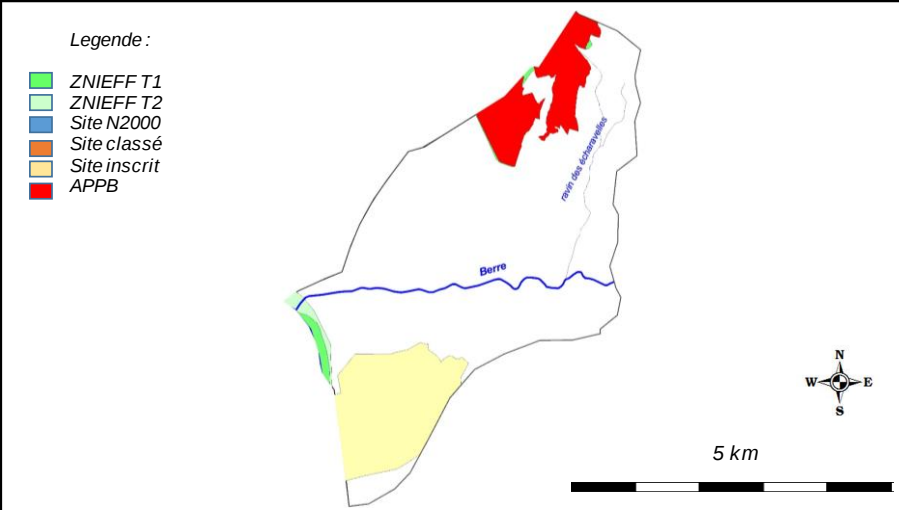
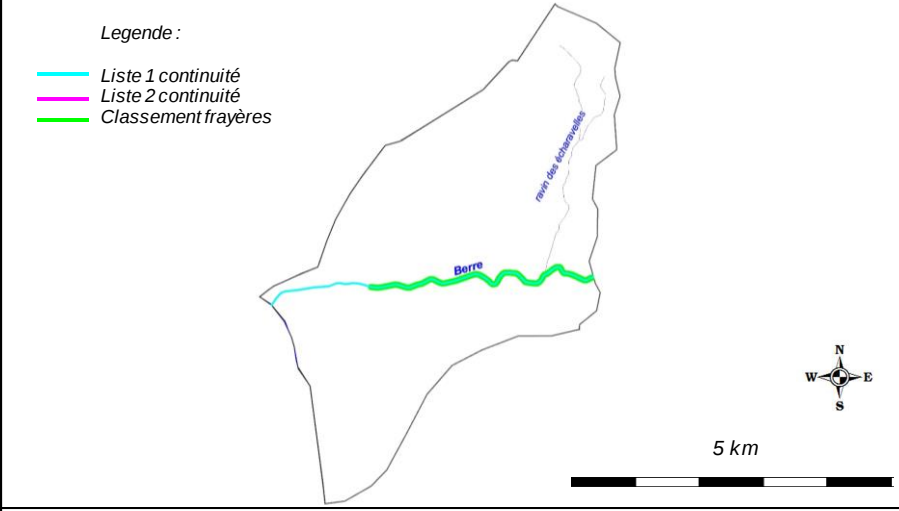
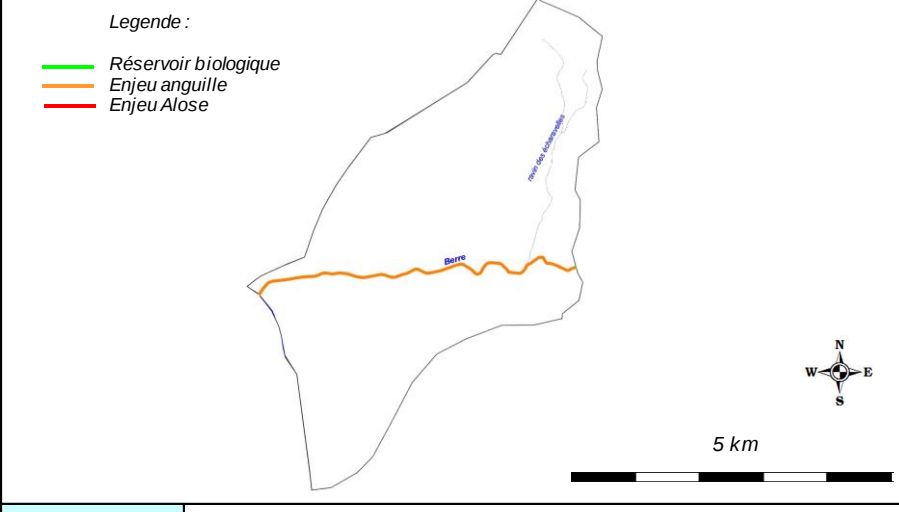
Profil topographique du cours d'eau principal



Contexte **BERRE2-26.36-I**

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	<i>Amont</i>	Confluence Vence	
	<i>Aval</i>	Confluence Canal Donzère-Mondragon	
	<i>Affluents</i>	Rau des Echaravelles	
	<i>Plans d'eau</i>	Présence de 14 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	<i>Nom</i>	<i>Rive</i>	<i>Lineaire (km)</i>
	Berre aval	I	6,348
Surface du contexte (km2)	26,82		
Surface du bassin versant (km2)	143,3		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	<i>QMNA5 (m3/s)</i>	0,042	
	<i>Module (m3/s)</i>	1,16	
Pente, altimétrie	<i>Pente Naturelle</i>	<i>Altitude amont</i>	89
		<i>Altitude aval</i>	60
		<i>Pente Moyenne</i>	4,57
	<i>Réelle, après impact ouvrages</i>	<i>Nb ouvrages cours d'eau principal</i>	4
		<i>Hauteur cumulée</i>	3,9
	<i>Taux d'étagement (%)</i>		13,448
Geologie	 Les terrains sont constitués de calcaire marneux, qui sont imperméables, qui génèrent des difficultés d'infiltration des eaux pluviales et favorisent les ruissellements superficiels à l'origine du caractère torrentiel des cours d'eaux. L'amont du bassin versant de la Berre est constitué de calcaires détritiques siliceux qui supportent de sols plus filtrants. Les reliefs en rive gauche de la Berre sont formés de calcaires gréseux, alors que la rivière coule sur un fond beaucoup plus marneux.		
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Valaurie, Roussas, Les Granges-Gontardes, la Garde-Adhémar, Donzère		

Assainissement	Les réseaux d'assainissement ont nettement évolué ces dernières années, avec notamment les rejets de Salles-Sous-Bois, les Granges-Gontardes et Valaurie, avec la mise en place de nouvelles STEP.
Occupation du sol	 Le bassin versant de La Berre est à dominance rural hormis sur sa partie aval avec les communes des Granges Gontardes et Donzère. De nombreux aménagements sont présents sur la partie aval avec le pont du TGV, l'Autoroute 7 et le canal de Donzère Mondragon.
Industrie	Legende : ● ICPE DREAL ● ICPE Non DREAL  Les pressions industrielles sont relativement importantes et concernent 14 communes réparties dans tout le bassin Berre. D'une manière générale, la part relative des différents types de polluants varie selon l'importance relative des rejets. On observe en effet : - plutôt des petits rejets de matières oxydables essentiellement à l'est du bassin (communes de Montjoyer, Roussas, les Granges-Gontardes, Valaurie, Montségursur-Lauzon, la Baume-de-transit et Suze-la-Rousse) ; - Des rejets importants, de matières en suspension surtout ou exclusivement à l'ouest du bassin (communes de Montélimar, Châteauneuf-du-Rhône, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux) ; - Un petit rejet composé en proportions comparables de matières en suspension, matières oxydables et phosphore à Allan, un petit rejet de matières en suspension uniquement à Malataverne, et un rejet important composé surtout de matières oxydables à la Garde-Adhémar. - Egalement la part importante de l'azote réduit dans les rejets industriels de Pierrelatte. Les premiers rejets industriels dans la Berre seraient effectués au niveau du silo à grains et du moulin de Saint-Maurice. Une petite zone industrielle est également présente en bordure de ce cours d'eau à Valaurie.

Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte	
Références Cartes IGN	3039ET	
Mesures réglementaires de protection	Legende : - ZNIEFF T1 - ZNIEFF T2 - Site N2000 - Site classé - Site inscrit - APPB 	
	Legende : - Liste 1 continuité - Liste 2 continuité - Classement frayères 	
	Legende : - Réservoir biologique - Enjeu anguille - Enjeu Alose 	
	Natura 2000	/
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	APPB115 - Roussas

Mesures réglementaires de protection	Site inscrit / Classé	SI244 - Village de la Garde-Adhémar	
	ZNIEFF type 2	2601 - Ensemble fonctionnel formé par le Moyen Rhone et ses Annexes Fluviales	
	ZNIEFF type 1	26000018 - Plateau de Roussas, Roucoule et bois des Mattes	
		26010008 - Canal de Donzère-Mondragon et aérodrome de Pierrelatte	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_457 - La Berre	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Décret frères	0261000075 - Poisson liste 1 - La Berre (confluence ravin des grailles au pont du logis de berre)	
	Réervoir biologique		
	ZAP	FRDR422-ZA - La Berre de la vence au Rhone (ZAP Anguille)	
	ZALT		
Outil de gestion	SAGE	/	
	Contrat de rivière	/	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	Sigle	Libellé	Compétences
	SIABBVA	Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de ses Affluents	Entretien de la végétation, lutte contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	La Berre sur tout son linéaire est classée en ZAP pour l'espèce anguille. Néanmoins, le tronçon le plus accueillant pour l'espèce se situe en aval de la confluence avec la Vence (à l'hydrologie et à l'habitat plus favorable), zone située sur ce contexte.		

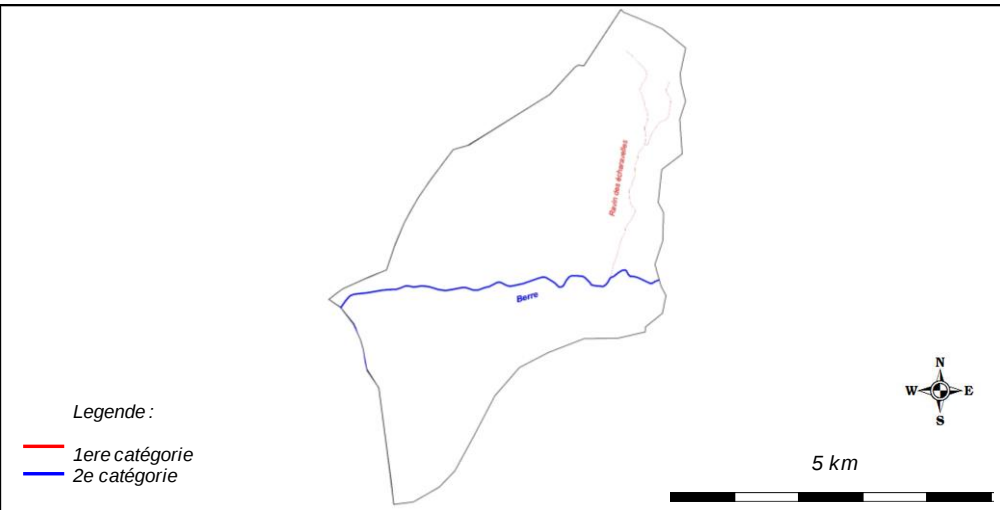
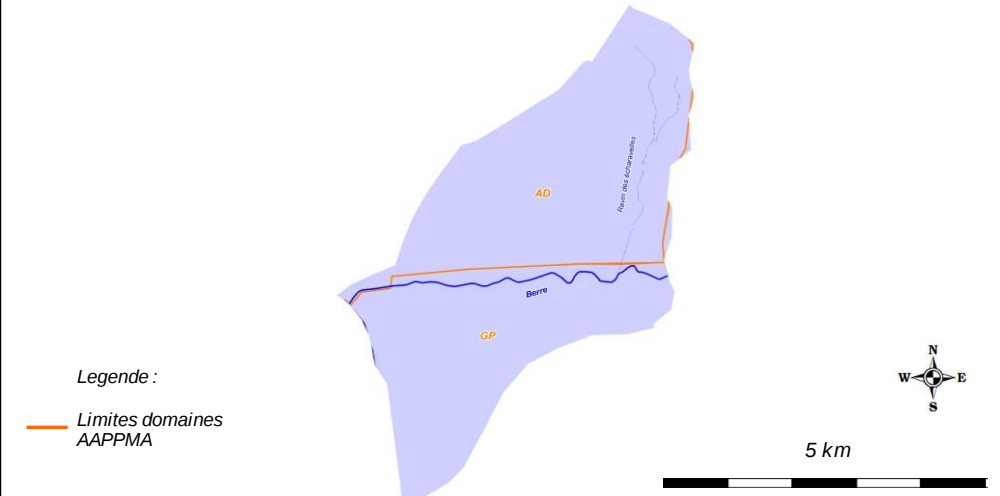
Contexte **BERRE2-26.36-I**

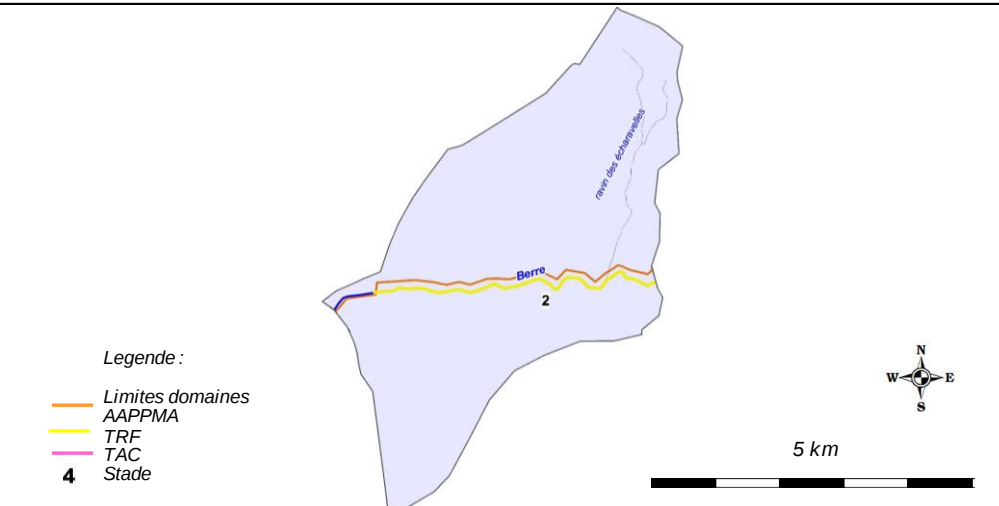
IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Isère - Drôme						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	ID_10_08						
	Intitulé	Berre						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR422	La Berre de la Vence au Rhone	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG507	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte **BERRE2-26.36-I**

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Intermédiaire				
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés d'eau vive, cortège : VAI, BAM, BLN, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, SPI, VAN				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM, ANG				
Etat fonctionnel	Fortement perturbé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à ombre			
	Typologie de Verneaux	B5+			
Peuplement actuel	Espèces présentes	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	VAI, LOF, BLN			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, ANG			
	Espèces centrales	VAI, LOF, BLN			
	Espèces intermédiaires	TRF, VAI, CHE, GOU			
Présence de grands migrateurs	/				
Présence d'espèces invasives	/				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Berre	2015	Garde Adhemar, Chemin aval Moulin St- Maurice	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI	Station RR-BER-02

Contexte **BERRE2-26.36-I**

VI. GESTION ET HALIEUTISME									
Classement piscicole									
	2ème catégorie piscicole		La Berre						
	1ère catégorie piscicole		Rau des Echaravelles						
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme								
Gestionnaires piscicoles									
	AAPPMA	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)			
		GP	Gaule Pierrelatine	257	143,3	11,7			
		AD	Anguille Donzéroise	1396	58,29	15,1			
	Sociétés de pêche non agréées	/							
Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	La carte et la liste des empoissonnements sont détaillés ci-après								
Déversements									
Déversements (suite)	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especies	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	Berre	GP	Soutien	Pont des Granges à la cascade	NR	TRF	2	500	NR

Contexte **BERRE2-26.36-I**

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Cloisonnement	La faible hydrologie des cours d'eau associé à la problématique thermique nécessite une parfaite circulation piscicole afin de permettre à l'espèce repère de regagner des zones favorable pour l'accomplissement des différentes phases de son cycle biologique.	Modéré à Fort	Modéré à Fort
Facteur annexe	Prélèvement	D'importants prélèvements sont avérés sur l'ensemble du contexte (Berre et affluents) en particulier pour l'alimentation en eau potable. Ces prélèvements accentuent l'impact des débits d'étiages déjà sévères. Cet impact est tout de même moins intense que sur la Berre médiane et amont notamment de par les apports de certains affluents tels que la Vence.	Faible	Faible à modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Fortement perturbé	

Contexte *BERRE2-26.36-I*

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
<i>Libellé enjeu</i>	<i>Secteur concerné</i>	<i>Objectif de réalisation des actions associées</i>		
		<i>Court terme (6 ans)</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	Berre aval	Très partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvements sur le bassin</i>	Ensemble du contexte	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Meilleure connaissance hydrologique du cours d'eau principal</i>	Berre aval	Partiellement	Totalement	Totalement
<i>Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte BERRE2-26.36-I

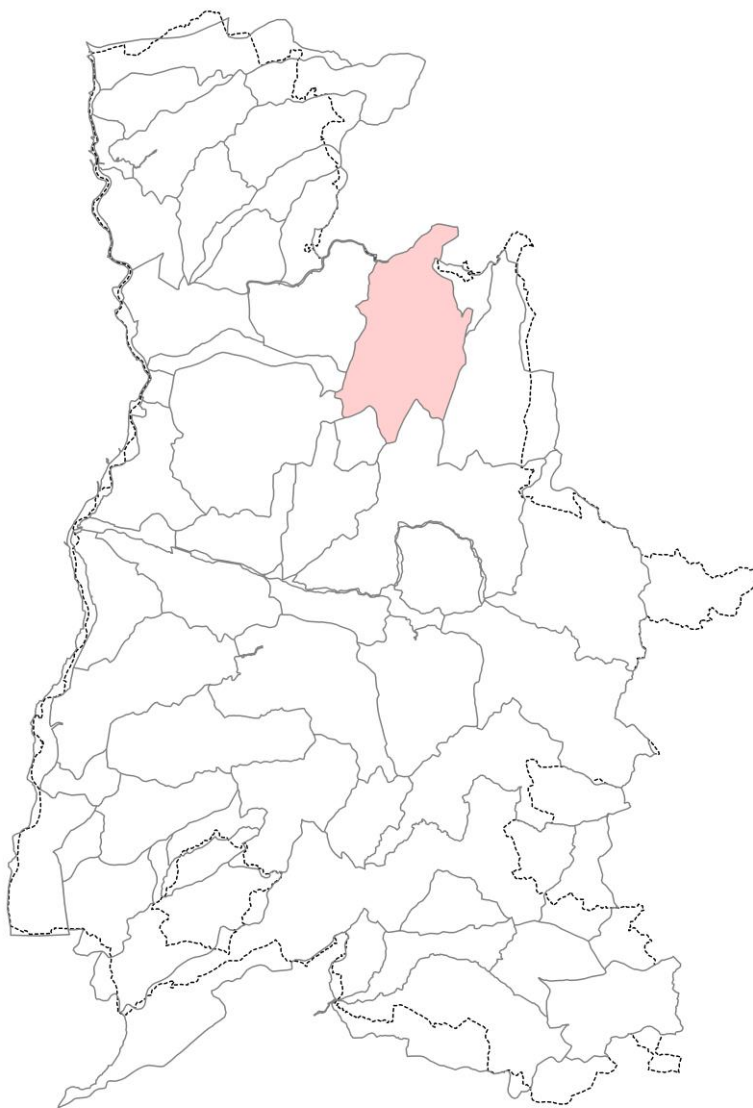
IX. PROGRAMME D'ACTIONS															
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA2	2	Dispositif de franchissement	BER2-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE57811 (Pont du Logis de Berre, Hauteur chute = 0,7 m)	2.2	Au-delà de la mise en œuvre de l'étude géomorphologique, l'équipement ou effacement des ouvrages faisant obstacle à la continuité est une priorité aux vues des enjeux anguille sur ce tronçon de la Berre. Ainsi, les 3 ouvrages existants devront être aménagés à minima pour la montaison de l'espèce anguille, au mieux pour l'ensemble du cortège d'espèce de cyprinidés rhéophiles, déficitaires sur l'aval de la Berre. L'ouvrage à traiter en priorité est celui de la confluence Berre / canal Donzère-Mondragon. Règlementairement, aucun ouvrage situé sur le bassin n'est identifié en liste 1 et/ou liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. En revanche, la Berre est identifiée comme Zone d'Action Prioritaire pour l'Anguille.	Berre aval	FRDR422	Assurer une libre circulation et une colonisation du secteur par le cortège d'espèces de cyprinidés rhéophiles	Assurer la montaison de l'espèce Anguille	Améliorer la continuité écologique (transit sédimentaire et circulation pour les espèces d'accompagnement)	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0104	SIABBVA	35 000,00 €
		Dispositif de franchissement	BER2-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE51684 (Prise d'eau du Béal, hauteur chute = 1 m)	2.2		Berre aval	FRDR422	Assurer une libre circulation et une colonisation du secteur par le cortège d'espèces de cyprinidés rhéophiles	Assurer la montaison de l'espèce Anguille	Améliorer la continuité écologique (transit sédimentaire et circulation pour les espèces d'accompagnement)	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	Mesure MIA0104	SIABBVA	50 000,00 €
		Dispositif de franchissement	BER2-DF3	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE57717 (Deversoir de la Berre, Hauteur chute = 2,5 m)	2.2		Berre aval	FRDR422	Assurer une libre circulation et une colonisation du secteur par le cortège d'espèces de cyprinidés rhéophiles	Assurer la montaison de l'espèce Anguille	Améliorer la continuité écologique (transit sédimentaire et circulation pour les espèces d'accompagnement)	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-05	Mesure MIA0104	CNR	125 000,00 €
GA2	3	Amélioration connaissance	BER2-AC1	Mettre en place une station de suivi hydrologique	3.3	L'hydrologie est LE paramètre fondamental de compréhension de la fonctionnalité des milieux, la donnée étant de plus indispensable à toute analyse environnementale en vue d'une meilleure gestion. Il est proposé la mise en place d'une station hydrologique de suivi des débits et des hauteurs d'eau en continu sur le secteur aval de la Berre.	Berre aval	FRDR422	Améliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Améliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Améliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	SIABBVA	10 000,00 €
		Amélioration connaissance	BER2-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3.3	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Berre aval	FRDR422	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIABBVA	160,00 €

Contexte **BERRE2-26.36-I**

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	<i>Modalités</i>	<i>Type gestion préconisée</i>
Gestion globale préconisée sur le contexte	Secteur à vocation intermédiaire, il est préconisé une gestion halieutique de la Berre aval par des versements réguliers de truites surdensitaires.	Gestion d'usage

CONTEXTE BOULYO-26.15-S

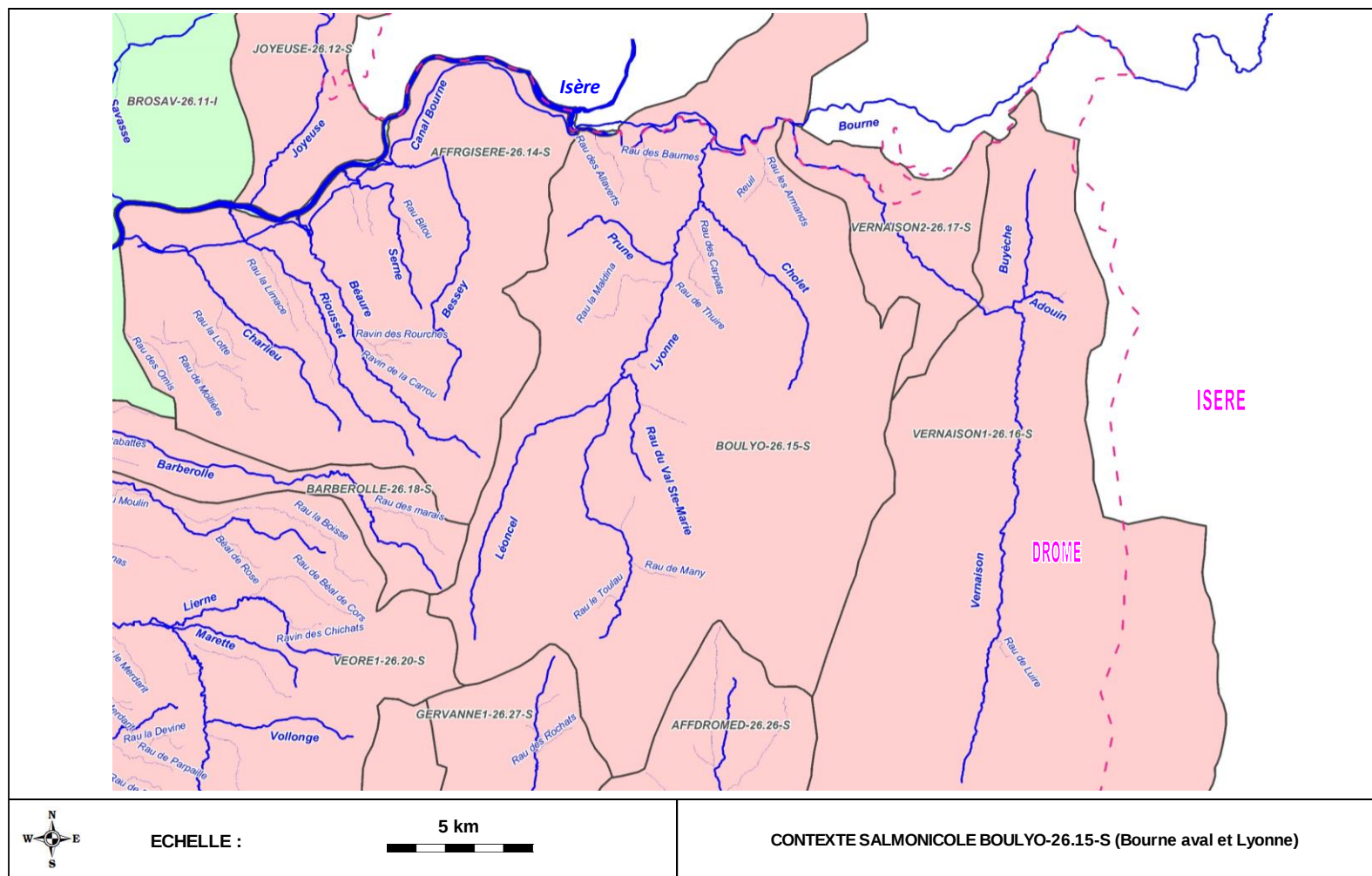
Bourne aval et Lyonne



BOULYO-26.15-S



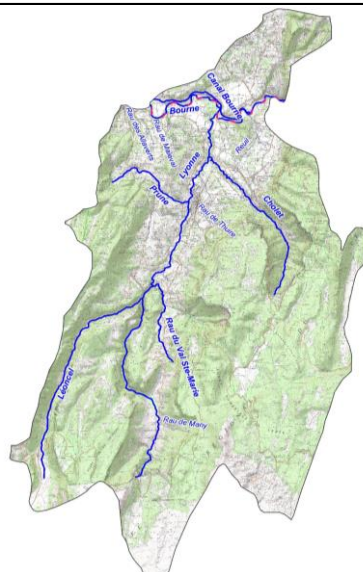
I. LOCALISATION DU CONTEXTE



Contexte BOULYO-26.15-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

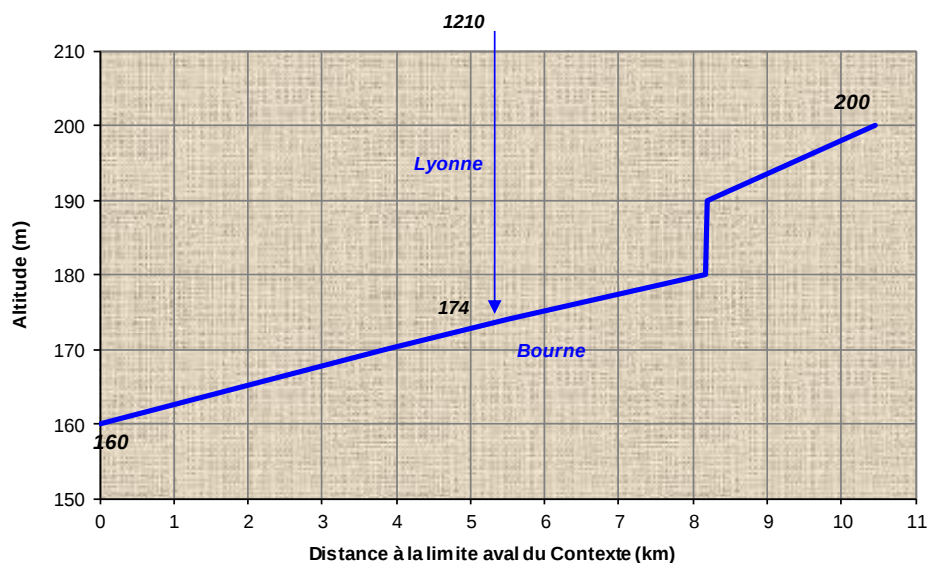


5 km

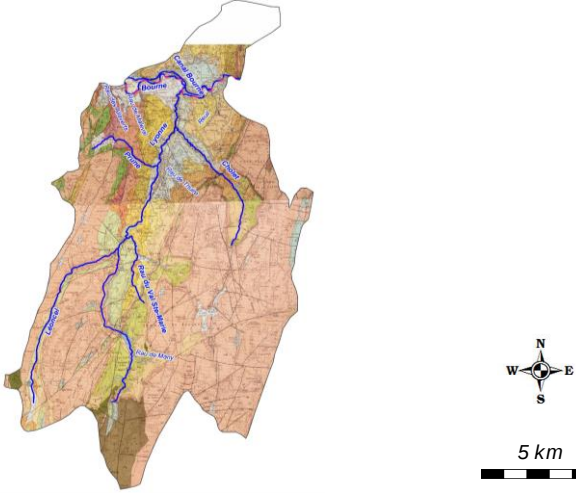
La Bouble, qui prend sa source dans le synclinal de Villard de Lans et s'écoule d'est en ouest jusqu'à sa confluence avec l'Isère, est la principale rivière du territoire Vercors et le principal drain du massif. Elle s'écoule sur près de 42 km. Sa pente est d'abord faible (1%) à l'amont, dans le Val de Lans (jusqu'aux Jarrands) puis s'accroît (jusqu'à 8%) dans les gorges profondes qui traversent les structures du massif. Elle s'affaiblit à nouveau dans le bassin du Royans, jusqu'à la confluence avec l'Isère.

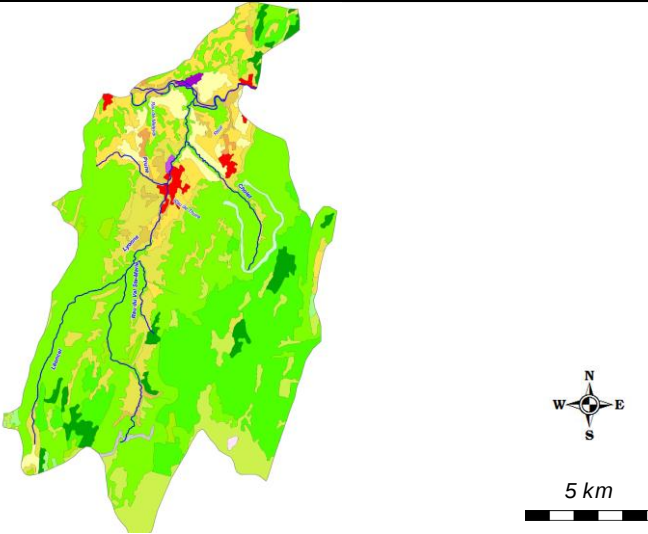
Ses deux principaux affluents sont : la Vernaison (rive gauche) qui conflue au niveau de Pont-en-Royans, juste à l'amont de la queue de la retenue d'Auberives (29 Km de long) et la Lyonne (rive gauche) à proximité de la confluence avec l'Isère (linéaire de 20 Km).

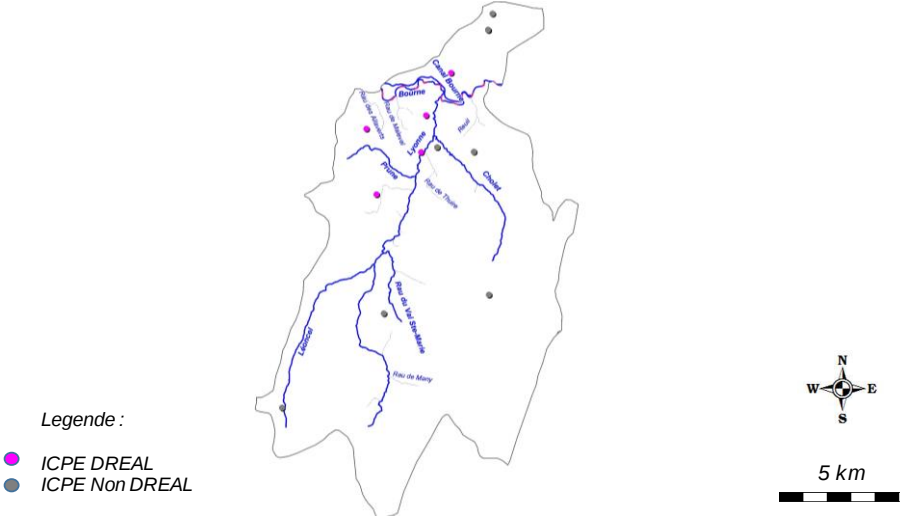
Profil topographique du cours d'eau principal



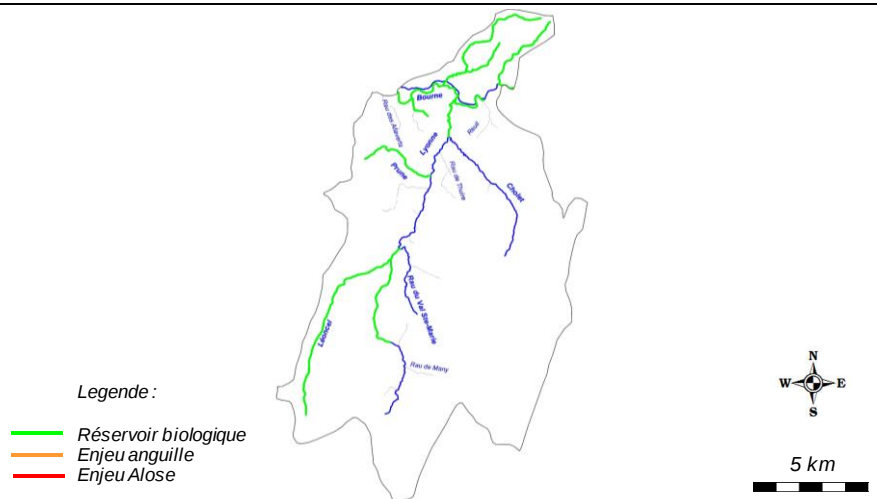
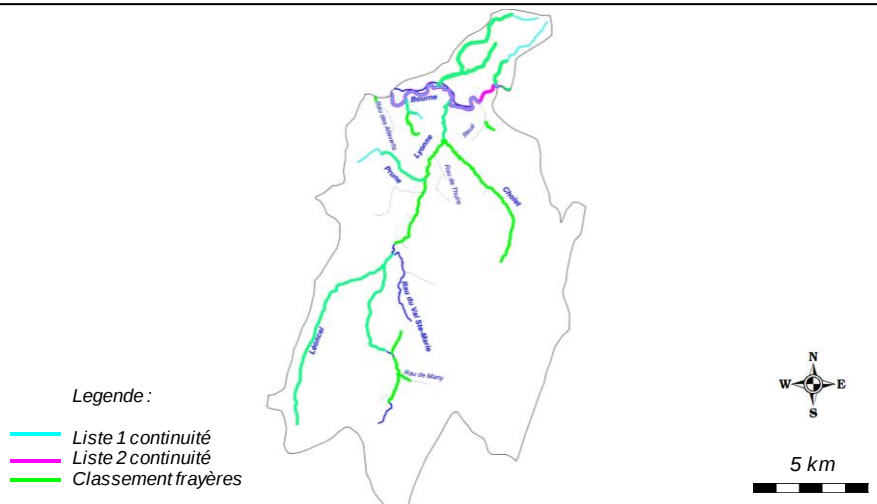
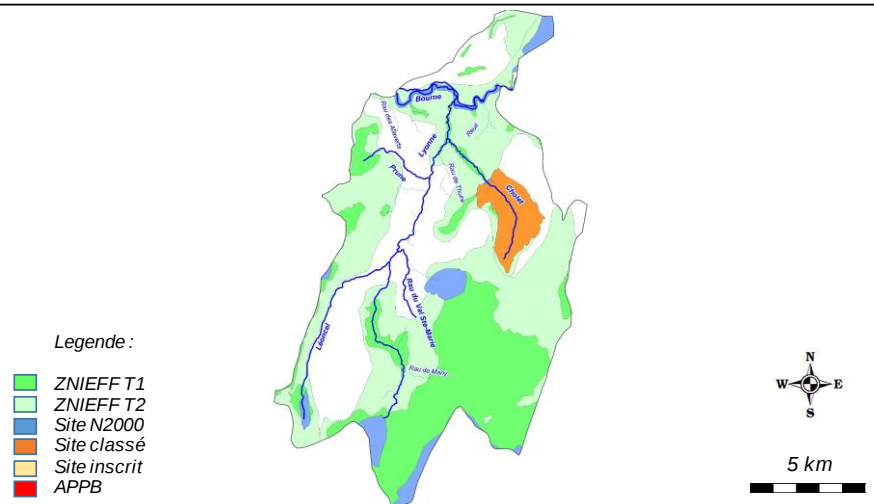
Contexte BOULYO-26.15-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	<i>Amont</i>	Bourne, Pont Picard	
	<i>Aval</i>	Bourne, lieu dit Bouveries	
	<i>Affluents</i>	Lyonne	
	<i>Plans d'eau</i>	Présence de 93 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	<i>Nom</i>	<i>Rive</i>	<i>Lineaire (km)</i>
	Bourne aval	/	10,45
	Lyonne	Gauche	21,78
	Cholet	Droite Lyonne	8,888
	Prune	Gauche Lyonne	4,826
	Leoncel	Gauche Lyonne	11,2
Surface du contexte (km2)	259		
Surface du bassin versant (km2)	879,3		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	QMNA5 (m3/s)	2,11	
	Module (m3/s)	15,646	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	<i>Pente Naturelle</i>	<i>Altitude amont (m)</i>	200
		<i>Altitude aval (m)</i>	160
		<i>Pente Moyenne</i>	3,83
	<i>Réelle, après impact ouvrages</i>	<i>Nb ouvrages cours d'eau principal</i>	1
		<i>Hauteur cumulée</i>	11,3
	<i>Taux d'étagement (%)</i>		28,25
Geologie			

Geologie	Le Vercors est un massif de montagnes appartenant au domaine dit « externe » de la chaîne montagneuse des Alpes, encore appelé « préAlpes ». Dans le détail, il appartient à la chaîne subalpine septentrionale, située sur la bordure ouest de l'arc alpin. Ce massif, constitué de roches sédimentaires est l'héritage d'une histoire géologique en trois étapes : sédimentation – émergence – érosion. Globalement, l'occupation du sol se divise en trois grandes catégories : la forêt (60% de la surface totale. On y rencontre la même diversité de sols que pour l'agriculture, avec une proportion plus importante de sols peu épais, caillouteux et calcaires), l'agriculture (seulement 10% de la surface totale. La prédominance va aux sols calcaires (38%), héritage du massif. Viennent ensuite les sols minces et pierriers (20%) dont l'intérêt en agriculture est limité. Les sols à réelle valeur agricole ne représentent que 17% des terres utilisées en agriculture. Le reste des surfaces agricoles se partage entre les sols de pentes et d'éboulis (15%) et les sols humides (10%), le reste de l'espace, soit 30% du territoire est composé de sols à tendance calcaires et très caillouteux, très peu épais (une trentaine de centimètres au plus) en transition avec de nombreuses zones rocheuses (falaises, lapiaz ...).
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Ste-Eulalie-en-Royans, Pont-en-Royans, St-André-en-Royans, Auberives-en-Royans, St-Laurent-en-Royans, La Chapelle-en-Vercors, Bouvante, Omblèze, Leoncel, St-Martin-le-Colonel, Oriol-en-Royans, St-Jean-en-Royans, St-Thomas-en-Royans, Rochechinard, La Motte-Fanjas, St-Nazaire-en-Royans, St-Just-de-Claix
Assainissement	Les assainissements sont gérés par quatre structures intercommunales (Communauté de communes du Vercors, Communauté de communes du massif du Vercors, Communauté de communes du pays du Royans et Communauté de communes de la Bourne à l'Isère) et plusieurs syndicats intercommunaux (SMABLA, SIEAV, SIAM, SIEPIA, SIVM, SIEB, SMAVLFU). A noter que la commune de Sassenage, située à l'aval du bassin versant du Furon a été intégrée dans la présente étude, bien que faisant partie de l'agglomération « Grenoble Alpes Métropole ». En 2015, 5 communes sont raccordées à la station d'épuration de Fenat à Villard-de-Lans, 3 à la station Aquapole sur Grenoble et 14 à la station de St-Nazaire en Royans mise en service en décembre 2011 (Communauté des Communes du Vercors, 2015). Plusieurs communes possèdent également leur propre station d'épuration (Saint-Agnan-en-Royans, Presles, Rencurel...) tandis que certains hameaux ne disposent pas d'un assainissement collectif. Pour ces derniers, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place pour prendre en charge les installations individuelles. Au total, 14 stations d'épuration sont recensées, celle de Fenat à Villard-de-Lans étant la plus importante en termes de charge actuelle sur le territoire d'étude. A noter également que 7 stations d'épuration ont cessé leur activité en 2012 du fait du raccordement de leur commune respective à la nouvelle station d'épuration de St-Nazaire-en-Royans.
Occupation du sol	

Occupation du sol	Etendu sur 1800 km², le massif du Vercors est doté d'une grande diversité de milieux naturels. Au nord, ce massif abrite une végétation typique des Alpes du Nord, tandis qu'au Sud le paysage est marqué par des influences méditerranéennes. Le massif du Vercors possède un taux de boisement de 55%, soit 700 km² gérés par l'Office National des Forêts. Les terrains naturels occupent environ 80% du territoire. Directement lié à l'altitude, à l'exposition et aux sols, une succession de séquences paysagères peuvent être recensées sur le massif. Les plateaux du Vercors arborent des prairies naturelles, temporaires ou permanentes au fond des plis synclinaux (Haute Bourne par exemple). Sur les hauteurs, le couvert végétal se caractérise par la présence de forêt de hêtres et de sapins. Plus au Nord, l'épicéa est implanté grâce à des conditions climatiques favorables (fraîches et humides). Au dessus de 1600 m d'altitude, cette formation végétale laisse place à un milieu plus ouvert avec une végétation rase. Les zones de transition entre les plaines et plateaux présentent de fortes pentes, et sont recouvertes de forêts de chênes pubescents (au Sud, Sud-Ouest) , et de chênes sessiles ainsi que des charmes (au Nord, Nord-Ouest). Les terrains agricoles occupent une place importante sur le massif. L'agriculture représente environ 20% du territoire (27% pour le BV de la Bourne, 12% pour le BV de la Vernaizon et 20% pour le BV de la Lyonne). Le Royans et les parties Sud et Est du massif révèlent une agriculture constituée proportionnellement de prairies et de cultures céréalières et vergers (noyers et pommiers). Les zones urbanisées représentent moins de 3% du territoire.
Industrie	 Legende : ● ICPE DREAL ● ICPE Non DREAL 5 km L'industrie est peu développée dans le Vercors, les activités industrielles et artisanales sont de natures diverses (bâtiment, bois, plasturgie, mécanique, tissus,...) et se répartissent dans tout le massif ; les prélèvements en eau industrielle, déjà relativement peu élevés en 2000 (moins de 300 000 m³ recensés par l'Agence de l'Eau), sont devenus quasiment inexistants en 2005.
Statut foncier	Non domaniale sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3136ET

**Mesures
réglementaires de
protection**



<i>Natura 2000</i>	FR8201743 - Prairies à orchidées, tuffières et grottes de la Bourne et de son cours (SIC)
	FR8201682 - Pelouses et habitats rocheux du rebors méridional du Vercors (SIC)
	FR8201681 - Pelouses à orchidées et lisières du Vercors Occidental (SIC)
	FR8201692 - Sources et habitats rocheux de la Vernasion et des Goulets de Combe laval et du vallon de Sainte-Marie (ZSC)
<i>Réserve Naturelle</i>	/
<i>Arrêté de protection de biotope</i>	/

Mesures réglementaires de protection	Site inscrit / Classé	SI305 - Montagnes de Presles
		SI307 - Rive Droite de la Bourne
		SC706 - Combe Laval
	ZNIEFF type 2	3817 - Chainons septentrionaux du Vercors (Quatre montagnes et Coulmes)
		2605 - Chainons Occidentaux du Vercors
		2606 - Royans et Vallée de la Bourne
	ZNIEFF type 1	2607 - Plateaux Centraux du Vercors
		26060005 - Ripisylve de la Lyonne et de la Bourne
		26060008 - Rochers de Presles et de Choranche
		38170001 - Ruisseau du Tarze
		38000047 - Ruisseau le Tarze
		38000048 - Etang de Charavoux
		26060003 - Combe Laval
		26070003 - Combe de Loscence
		26070001 - Plateau d'Ambel et Forêt de Lente
		26050002 - Marais de Leoncel
		26050009 - Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus
		26070002 - Gorges de la Lyonne et lac de Bouvante
		26050005 - Pelouses des Jacots et combe de Maldina
		26050006 - Monts du matin à Rochechinard
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_740 - La Bourne du barrage de Auberives à l'amont de la retenue de l'Isère, affluents rives droite et ruisseau de Maleval inclus
		L1_741 - La Bourne du barrage de Choranche à l'aval de sa confluence avec le Rognon, affluents rive droite compris
		L1_747 - La Lyonne de sa confluence avec le Cholet à sa confluence avec la Bourne
		L1_748 - Ruisseau la Prune
		L1_746 - La Lyonne du déversoir du lac de Bouvante à sa confluence avec le Ruisseau du Val Sainte Marie, affluents inclus
	L.214-17 Liste 2	L2_259 - La Bourne de la confluence avec la Vernaion jusqu'à l'Isère
	Classement frayères	026I000456 - Poisson Liste 1 - La Bourne (Confluence Vernaion à confluence Isère)
		038I000981 - Poisson Liste 1 - La Bourne (Sources à confluence Isère)
		038I000251 - Poisson liste 1 - Le Rognon (aval du pont de Courtevoux)
		038I000588 - Ecrevisse liste 2 - Le Tarze (aval RD58)
		038I000253 - Poisson liste 1 - Ruisseau le Bimat
		038I000254 - Poisson liste 1 - Ruisseau le Tarze
		026I000221 - Poisson liste 1 - La Lyonne (Résurgence de la Freydière à confluence Bourne)
		026I000220 - Poisson liste 1 - La Lyonne (Barrage de Bouvante à restitution Usine de Bouvante)
		026I000216 - Poisson liste 1 - La Lyonne (Restitution centrale Chutes de Bouvante à Queue du plan d'eau de Bouvante)
		026I000217 - Poisson liste 1 - Rau de Many (aval Gué Many)
		026I000219 - Poisson liste 1 - Ruisseau des Ranches
		026I000208 - Poisson liste 1 - Le Leoncel

Mesures réglementaires de protection	<i>Classement frayères</i>	026I000210 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de la Prune (aval Pont RD 209, lieu-dit "les Caillats")	
		026I000209 - Poisson liste 1 - Ruisseau la Prune (aval Pont du lieu-dit le Carré)	
		026I000206 - Poisson liste 1 - Le Cholet (aval Résurgence de Combe Laval)	
		026I000418 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de Armands	
		026I000420 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de Maleval	
		026I000419 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau des Beaumes (aval gué Freychet)	
		026I000222 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau des Allaverts (aval Gué de Ruey)	
	<i>Réservoirs biologiques</i>	RBioD00364 - La Bourne du barrage de Auberives à l'amont de la retenue de l'Isère, affluents compris excepté le Ruisseau du Val Sainte Marie	
		FRDR1115-4 - La Lyonne	
		FRDR10643 - Rivière le Léoncel	
		FRDR11835 - Rau de la Prune	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	SAGE	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière Vercors Eau Pure II en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	Sigle	Libellé	Compétences
	PNR Vercors	Parc Naturel Régional du Vercors	Animation Contrat de rivière, entretien de la végétation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

Contexte BOULYO-26.15-S

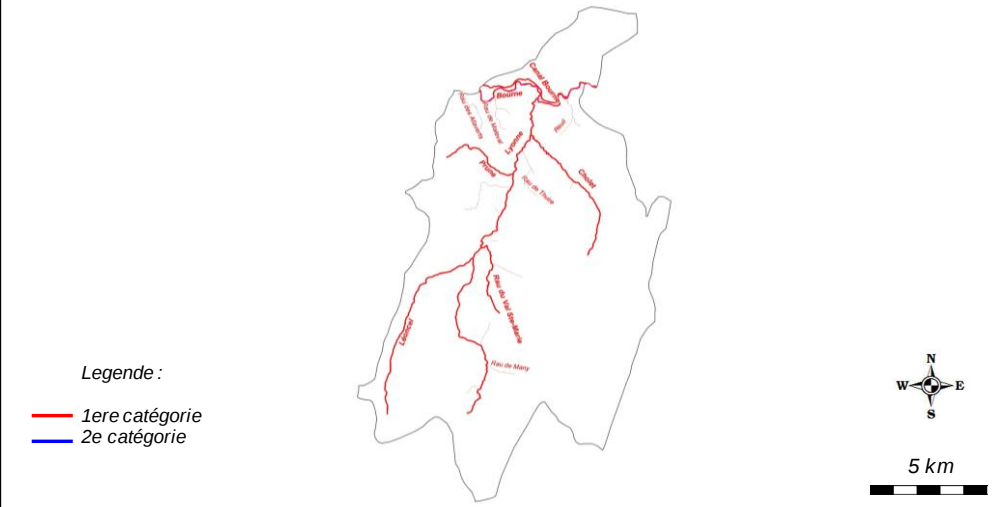
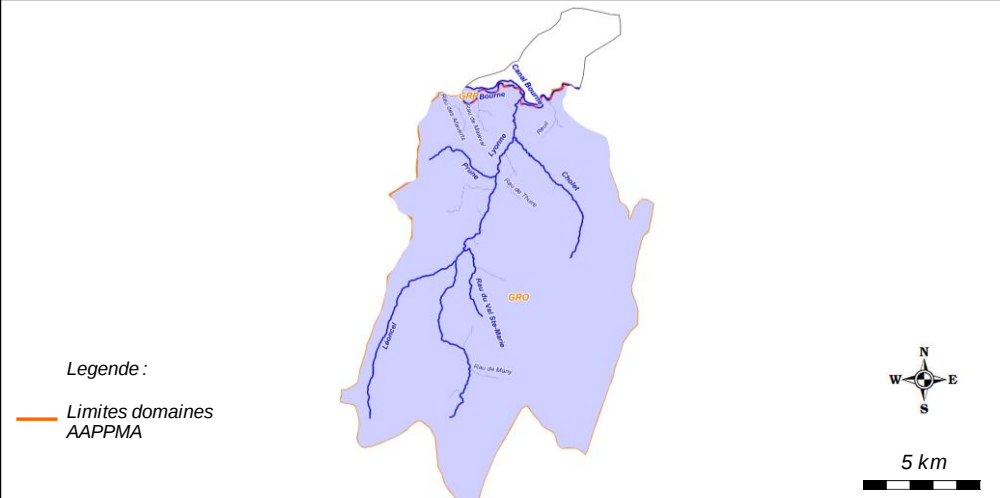
IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Isere - Drome						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	ID_10_07						
	Intitulé	Vercors						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR316	La Bourne de la confluence avec le Méaudret jusqu'à l'Isère	MEN	2021	2015	2021	Bon Etat	Etat mauvais
	FRDR1115	La Lyonne	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10321	Rivière le Cholet	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11835	Ruisseau de la Prune	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11243	Ruisseau du Val-Ste-Marie	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10643	Rivière le Leoncel	MEN	2015	2015	2015	Très Bon Etat	Bon Etat
	FRDR3053	Canal de la Bourne	MEA	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon état	Bon état
	FRDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon état	Bon état
	FRDG230	Calcaires urgoniens du Dauphiné sous couverture	Nappe profonde	2015	2015	2015	Bon état	Bon état

Contexte BOUL YO-26.15-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA, OBR, APP				
Etat fonctionnel	Fortement perturbé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite à zone à zone à ombre			
	Typologie de Verneaux	B2+ à B4+			
Peuplement actuel	Espèces présentes	CHA, TRF, VAI, LOF, OBR, EPI, BLN, CHE, GOU, BAF			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	CHA, TRF, VAI			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	CHA, TRF, VAI, LOF, OBR, EPI, BLN, CHE, GOU, (BAF)			
	Espèces centrales	CHA, TRF, VAI, LOF			
	Espèces intermédiaires	OBR, EPI, BLN			
Présence de grands migrateurs	/				
Présence d'espèces invasives	/				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Bourne	2015	Auberives, les Blaches - 1265 m en aval du barrage	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, OBR	Station RR-BOU-01
Bourne	2015	St-Thomas, 180 m en aval de pont de Manne	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, OBR, EPI, BLN, GOU, BAF, CMI	Station RR-BOU-02
Lyonne	2015	Oriol, aval terrain de sport	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-LYO-01
Lyonne	2015	St-Jean, Lieu dit Arod	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF	Station RR-LYO-02
Lyonne	2015	St-Thomas, 60 m amont pont RD216	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF	Station RR-LYO-03
Cholet	2015	St-Laurent - Les Forges, 215 m aval pont RD361	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI	Station RR-CHO-01
Leoncel	2015	Leoncel, lieu-dit Maniguet	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RC-LEO-01
Bourne	2014	Auberives, les Blaches - 1265 m en aval du barrage	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, OBR, EPI	Station RR-BOU-01
Bourne	2014	St-Thomas, 180 m en aval de pont de Manne	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, OBR, EPI, BLN, GOU, BAF	Station RR-BOU-02

Lyonne	2014	Oriol, aval terrain de sport	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-LYO-01
Lyonne	2014	St-Jean, Lieu dit Arod	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF	Station RR-LYO-02
Lyonne	2014	St-Thomas, 60 m amont pont RD216	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF	Station RR-LYO-03
Cholet	2014	St-Laurent - Les Forges, 215 m aval pont RD361	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI	Station RR-CHO-01
Bourne	2013	Auberives, les Blaches - 1265 m en aval du barrage	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, GOU	Station RR-BOU-01
Bourne	2013	St-Thomas, 180 m en aval de pont de Manne	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, EPI, BLN, CHE, GOU, BAF	Station RR-BOU-02
Lyonne	2013	Oriol, aval terrain de sport	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-LYO-01
Lyonne	2013	St-Jean, Lieu dit Arod	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, EPI, TAC	Station RR-LYO-02
Lyonne	2013	St-Thomas, 60 m amont pont RD216	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF	Station RR-LYO-03
Cholet	2013	St-Laurent - Les Forges, 215 m aval pont RD361	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF, TAC	Station RR-CHO-01
Lyonne	2015	Amont lac Bouvante	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO1 (peche SAGE)
Lyonne	2015	TCC Bouvante amont	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO2 (peche SAGE)
Lyonne	2015	TCC Bouvante amont	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO3 (peche SAGE)
Lyonne	2015	TCC Bouvante aval	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO4 (peche SAGE)
Lyonne	2015	TCC Bouvante aval	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO5 (peche SAGE)
Lyonne	2014	Amont lac Bouvante	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO1 (peche SAGE)
Lyonne	2014	TCC Bouvante amont	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO2 (peche SAGE)
Lyonne	2014	TCC Bouvante amont	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO3 (peche SAGE)
Lyonne	2014	TCC Bouvante aval	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO4 (peche SAGE)
Lyonne	2014	TCC Bouvante aval	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO5 (peche SAGE)
Lyonne	2013	Amont lac Bouvante	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO1 (peche SAGE)
Lyonne	2013	TCC Bouvante amont	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO2 (peche SAGE)
Lyonne	2013	TCC Bouvante amont	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO3 (peche SAGE)
Lyonne	2013	TCC Bouvante aval	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO4 (peche SAGE)
Lyonne	2013	TCC Bouvante aval	Abondances numériques, pondérales, IPR	CHA, TRF	LYO5 (peche SAGE)

Contexte BOUL YO-26.15-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME									
Classement piscicole									
	2ème catégorie piscicole		/						
	1ère catégorie piscicole		Ensemble du réseau hydrographique, la 2e catégorie débute à l'aval immédiat du contexte (aval des Bouvieries sur la Bourne)						
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme								
Gestionnaires piscicoles									
	AAPPMA	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)			
		GRP	Gaule Romanaise et Péageoise	3230	654,9	2,232			
		GRO	Gaule du Royans	352	253,1	222,91			
	Sociétés de pêche non agréées	/							
Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/
	Rau de Thuire	St-Jean-en-Royans	GRO	Ensemble du linéaire	2600 m	31/12/2016	20120010-0001	/	

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	Lyonne	St-Jean-en- Royans	GRO	1 poisson / j Taille min 30	Prise Faure	Prise Gaillard	?	?	/
	Bourne	De confluence Vernaison au Barrage d'Auberives , Limitation de capture : 6 salmonidés/jour dont 3 ombres communs							
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Une gestion patrimoniale est pratiquée sur la Lyonne et ses affluents , un soutien de population de truite fario est réalisé sur la Bourne aval, en différents points d'accès.								
Déversements									
Déversements (suite)	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	Bourne	GRP	Soutien	Aval barrage Auberives	NR	TRF	2	19000	NR
	Bourne	GRP	Soutien	Aval barrage Auberives	NR	TRF + OBR	Tous stades	Variable	Sauvetage canal Bourne

Contexte BOULYO-26.15-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Cloisonnement	Le cloisonnement constitue une problématique majeure sur la Bourne et la Lyonne. Elle est associée à la présence d'ouvrages transversaux totalement infranchissables et totalement bloquants pour le transit sédimentaire et souvent associés à des prélèvements d'eau parfois conséquents. Le plus problématique étant l'ouvrage d'Auberives-en-Royans. A noter la présence du barrage de Choranche en Isère avec des problématiques similaires.	Modéré	Fort
Facteur principal	Prélèvement	De nombreux prélèvements sont associés principalement aux prises d'eau de la Lyonne, à la Centrale de Bouvante, et au barrage d'Auberives, encore une fois le plus impactant. Le barrage de Choranche en Isère constitue également une grande problématique quantitative.	Faible à modéré	Fort
Facteur principal	Eclusées	Les conséquences desclusées sont dramatiques pour la faune piscicole, en particulier pour les espèces truite et ombre. En cause, les barrages de Choranche, la Centrale de Bouvante, la Centrale de Pont en Royans, et le barrage d'Auberives.	Fort	Fort
Facteur principal	Thermie	Conséquences du cumul des différentes perturbations observées précédemment, une problématique thermique a été identifiée. Il est observé un réchauffement conséquent des eaux de la Bourne de l'amont vers l'aval, en particulier sur les secteurs influencés par les barrages.	Faible	Très fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Fortement perturbé	

Contexte BOULYO-26.15-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
<i>Restauration morphologique</i>	Bourne, Lyonne aval	Très partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Restauration de la continuité écologique (circulation piscicole et transit sédimentaire)</i>	Bourne, Lyonne aval	Très partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvements</i>	Bourne, Lyonne	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Mise en place d'une démarche visant à limiter les effets des éclusées</i>	Bourne, Lyonne	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte BOULYO-26.15-S

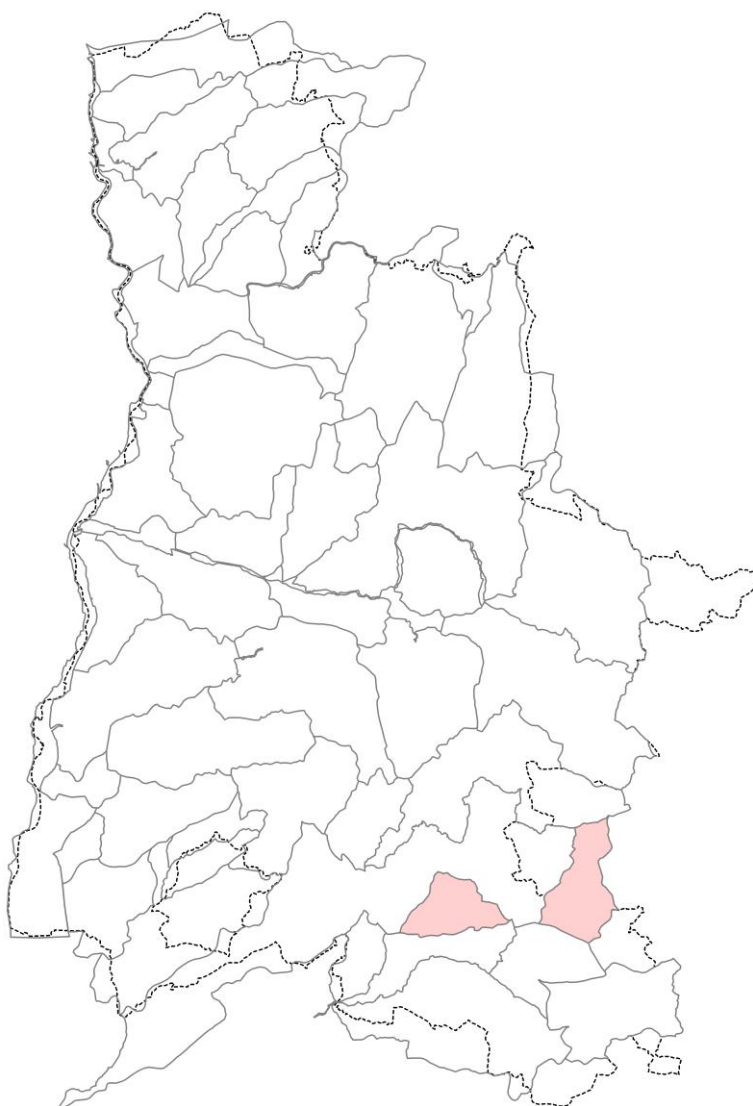
IX. PROGRAMME D'ACTIONS															
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	2	Dispositif de franchissement	BOU-DF1	Réaliser une étude sur le cloisonnement de la rivière Lyonne	2.2	Le diagnostic piscicole identifie pourtant une problématique multifacteur complexe sur la Lyonne, dont le cloisonnement (obstacles à la continuité écologique et prélèvement) constitue un facteur limitant. Les données actuellement disponibles ne sont pas suffisantes pour en tirer des conclusions claires. Il est donc indispensable de réaliser une étude complémentaire visant à identifier les ouvrages problématiques, à la fois pour la continuité piscicole et pour le transit sédimentaire. Concernant le volet transit sédimentaire, les préconisations de l'étude géomorphologique seront mises en oeuvre, notamment l'action de restauration du profil en long de la Lyonne sur le secteur de St-Jean-en-Royans. Concernant la libre circulation piscicole, le moyen le plus efficace pour identifier des problématiques de continuité est de réaliser un recensement des frayères potentielles et effectives de truite fario sur l'intégralité du linéaire, en réalisant 2 passages successifs avec un intervalle à définir et sur 2 saisons successives minimum. Un ratio est réalisé entre SFR (Surface Favorable à la reproduction) et frayère effective. Les frayères effectives et potentielles sont toutes comptabilisées et localisées. Pour chaque frayère effective est compté le nombre de nids de ponte. Un bilan est ensuite dressé par tronçon (chaque tronçon étant délimité par 2 ouvrages infranchissables). Ainsi, une analyse du ratio. Surfaces occupées / SFR est réalisé, ainsi que de leur localisation. Ces 2 paramètres peuvent mettre en exergue des problématiques d'accès aux frayères (surfaces non occupées, concentration en aval d'un seuil, absence en amont d'un seuil, manque d'habitat, ...). La qualité habitatnuelle est donc également estimée, l'habitat jouant un rôle essentiel pour l'accès aux frayères. L'analyse aboutira à l'identification des ouvrages les plus problématiques qui seront à traiter pour la montaison. Les données de recensement de frayères réalisées par l'AAPPMA locale seront utilisés et analysés, et constitueront un point de départ. La majorité des seuls sont constitués des prises d'eau avec des hauteurs de chute conséquents. Chaque seuil sera ainsi aménagé à minima pour la dévalaison.	Lyonne	FRDR1115	Améliorer la composante habitatnuelle	Améliorer la composante habitatnuelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-07	MIA0301	FDPMA26 Aréaliser en étroite collaboration avec le PNR Vercors et la CCPR	15 000,00 €
GA2	1	Dispositif de franchissement	BOU-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE37970 (Barrage d'Auberives, Hauteur chute = 11,3 m)	1.1	Un enjeu fort de continuité écologique est avéré, sur la Bourne aval. Le barrage d'Auberives constitue le premier verrou sur l'ensemble du bassin du Vercors. La continuité piscicole pourra alors être étudiée en parallèle à l'étude sur le libre transit sédimentaire. L'ouvrage a fait l'objet d'un équipement à la montaison, par la mise en place d'une passe à bassins successifs. L'efficacité de ce système reste à démontrer, les premiers essais (par la mise en place de transpondeurs paraît peu concluant. L'enjeu sur la Bourne aval est surtout lié à la dévalaison. En effet, l'intégralité des individus des espèces truite fario et ombre commun mais aussi les espèces d'accompagnement dérivent dans le canal de la Bourne, se trouvant prisonniers et ne pouvant regagner le milieu naturel pour accomplir l'intégralité de leur cycle biologique. De plus, chaque année, pour des questions d'entretien du canal, un sauvetage piscicole est réalisé. Cependant, ceci ne constitue pas une solution pérenne satisfaisante. L'ouvrage va prochainement être équipé d'une goulotte de dévalaison, empiétant le canal d'amenée de la microcentrale située en aval immédiat du barrage. Un système devra également être mis en place afin d'empêcher la dévalaison piscicole dans le canal. Réglementairement, la Bourne en aval du barrage d'Auberives est classée en liste 1 et en liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement, le barrage d'Auberives étant inclus dans ce classement.	Bourne	FRDR316	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	MIA0101	SID Aréaliser en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire	A définir
		Restauration morphologique	BOU-RM1	Définir un programme d'actions en faveur du libre transit sédimentaire	1.2	Le libre transit sédimentaire est un enjeu fondamental sur la Bourne, et la problématique des barrages est extrêmement impactante non seulement pour le peuplement piscicole, mais surtout pour le bon fonctionnement du milieu aquatique. Cette problématique nécessite une approche globale, mais aussi une approche locale, en fonction des spécificités de chaque barrage et de ces effets (retention de matériaux, fonctionnement, pavage des fonds en aval, etc ...). Cette action nécessite tout comme la problématique des éclusées, la mise en place d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés sur la question du transport solide (services de l'Etat, PNR, EDF, SID, Fédérations de pêche, communes, communautés de communes), qui pourra être décliné en groupe de travail afin de bâtir un programme de gestion du transport solide, en favorisant des actions pérennes. Ces actions sont à mener en priorité avec les concessionnaires et gestionnaires des barrages de Choranche et d'Auberives-en-Royans.	Bourne	FRDR316	Améliorer la composante habitatnuelle	Améliorer la composante habitatnuelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-07	MIA0101	EDF / SID Aréaliser en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire	A définir
		Autre	BOU-AU1	Définir un programme d'actions en faveur de la limitation des éclusées	1.2	Le diagnostic piscicole montre des problématiques multiples sur la Bourne, impactant fortement le peuplement piscicole, en particulier en aval des barrages hydrauliques. La situation est même critique sur le secteur situé en aval du barrage d'Auberives en Royans. La question du prélèvement en eau est en cours de discussions avec les services de la DDT afin d'arriver à une solution satisfaisante. La question du transport solide est traitée dans la fiche action BOU-AU2. Une action spécifique doit être menée sur la problématique des éclusées, avérée très impactante sur le peuplement piscicole de par leurs fréquences et leurs intensités. Il a été constaté depuis 2014, en parallèle à la hausse des débits au niveau des barrages présents sur la rivière Bourne, des fluctuations très fréquentes (plusieurs fois par jour), constantes, brutales et extrêmement intenses (avec des variations de niveau d'environ 50 cm mesurées à partir de la station hydrologique de Pont de manne). La hausse des débits aurait du entraîner au contraire un lissage de ces éclusées, avec un effet positif sur le peuplement piscicole. C'est l'inverse qui s'est produit. Il est primordial dans un premier temps de comprendre l'origine de ce phénomène totalement artificiel : changement de gestion des barrages, ouvrages concernés, besoins, part des effets des éclusées (gradient de montée, de baisse, saisonnalité, échouage/piégeage, débit plancher, données hydrologiques existantes), puis de déterminer s'il est possible d'en réduire l'intensité. Pour se faire, il est indispensable de mettre en place une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (services de l'Etat, PNR, EDF, SID, Fédérations de pêche, communes, communautés de communes) sur la question des éclusées en vue d'une réflexion sur les possibilités d'atténuation (fréquence, durée, périodes, etc ...). Une analyse fine des données hydrologiques et des besoins sera le point de départ de cette réflexion.	Bourne et Lyonne	FRDR316 FRDR1115	Améliorer la composante habitatnuelle	Améliorer la composante habitatnuelle	Améliorer la fonctionnalité globale du milieu	OF6A Disposition 6A-10	MIA0101	EDF / SID Aréaliser en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire	A définir
GA3	2	Amélioration connaissance	BOU-AC1	Pérenniser le suivi thermique	2.2	Le suivi thermique a été mis en place en 2013 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique, mais surtout en regard de l'évolution du milieu vis à vis des mesures d'amélioration qui seront apportées par ce programme d'action).	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPMA26 Aréaliser en étroite collaboration avec le PNR Vercors	800,00 €

Contexte BOULYO-26.15-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	Modalités	Type gestion préconisée
Gestion globale préconisée sur le contexte	Des études génétiques ont été menées sur l'Ombre commune et la truite fario sur le bassin. Les résultats montrent de faibles voire très faibles taux d'introggression, démontrant la non efficacité des repeuplements. La préservation des souches autochtones d'ombre et de truite fario, les plus aptes à supporter les contraintes du milieu est une priorité.	Gestion patrimoniale

CONTEXTE EYGENN-26.42-S

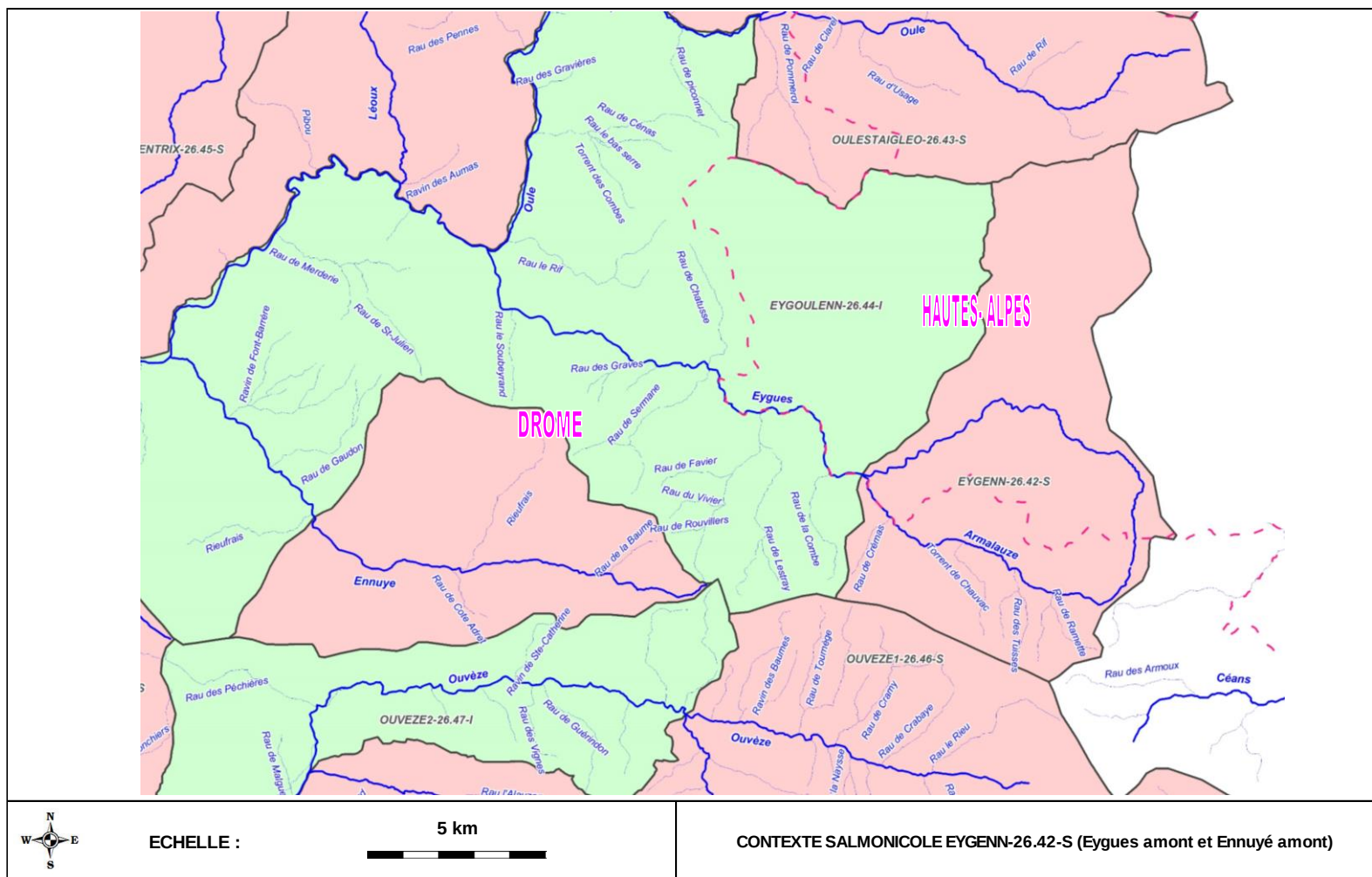
Eygues amont et Ennuyé amont



EYGENN-26.42-S



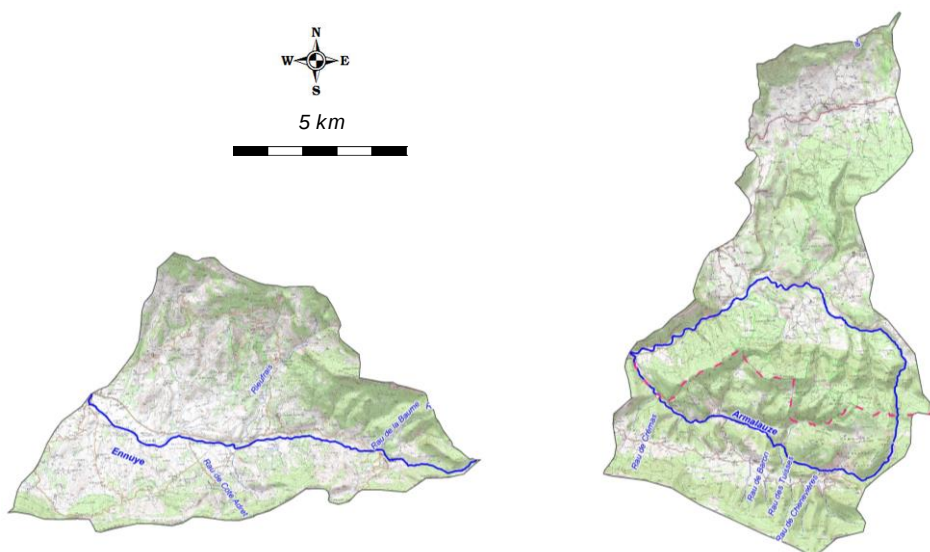
I. LOCALISATION DU CONTEXTE



Contexte EYGENN-26.42-S

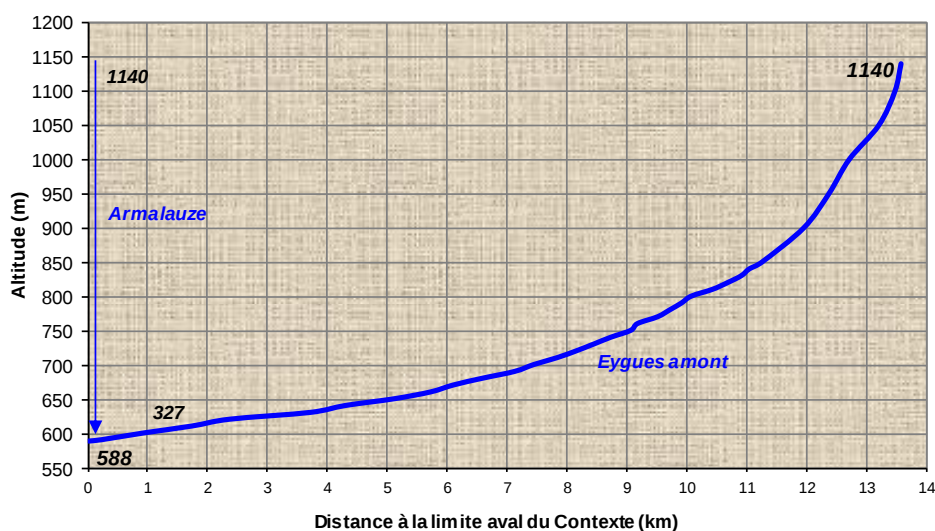
II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

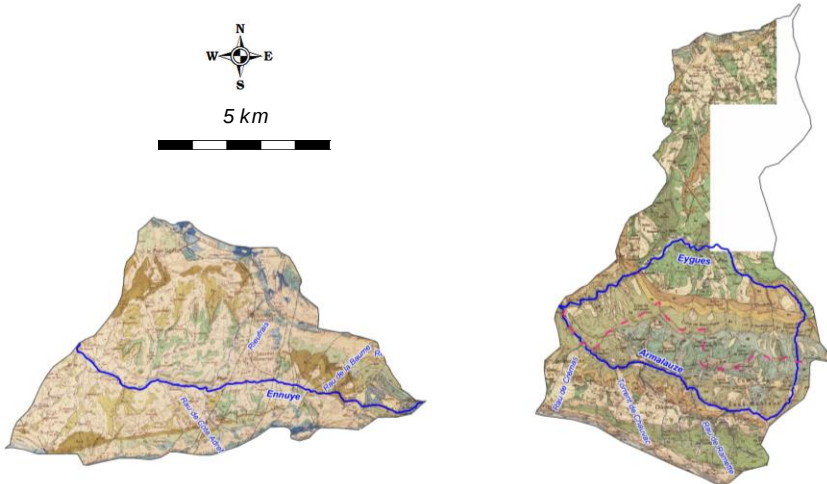


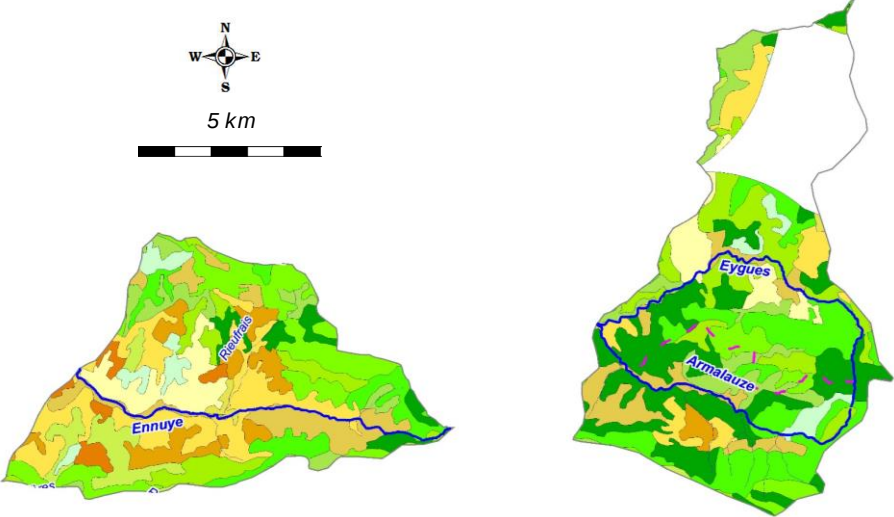
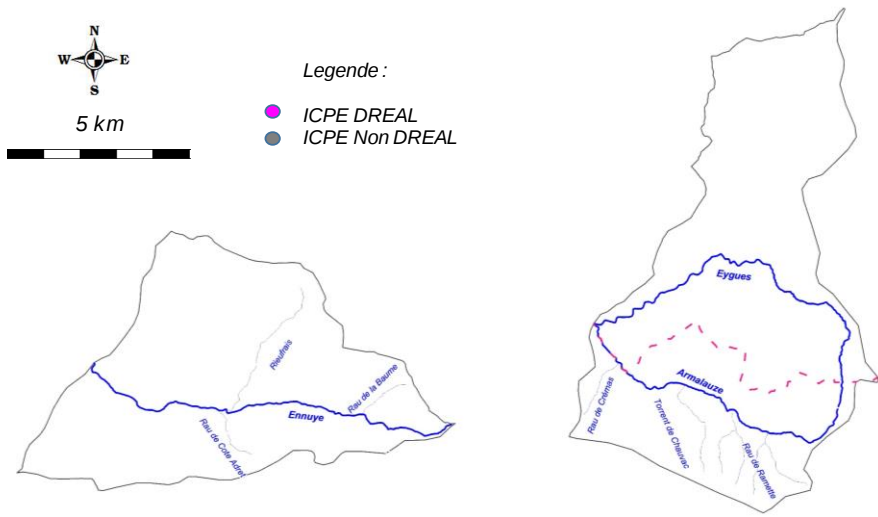
L'Eygues est une rivière issue des montagnes préalpines qui circule d'est en ouest et qui conflue avec le Rhône à l'aval d'Orange, au droit de la commune de Caderousse. Son bassin versant, à cheval sur trois départements (Hautes-Alpes, Drôme et Vaucluse), et deux régions, couvre près de 1055 km². Elle prend sa source au pied du sommet de Peyle, situé dans le massif des Baronnies, entre la Drôme et les Hautes-Alpes. Lors de son entrée dans le Vaucluse, la rivière, dénommée Eygues en amont, prend le nom d'Aygues. D'orientation générale NNW-SSE, elle traverse deux grandes unités géographiques (les préalpes et la vallée du Rhône) d'où une dichotomie forte du bassin versant avec un bassin amont caractérisé par un paysage de moyennes montagnes (sommet culminant à 1571 m) fortement disséqué par des vallées étroites où s'écoulent des rivières torrentielles et un bassin aval formé de collines au relief plus doux, encadrant une plaine alluviale très large dominée par la viticulture et l'arboriculture. Ses principaux affluents sont, d'amont en aval : l'Armalauze, l'Oule (29 km), l'Ennuyé (20 km), le Bentrax (14 km), la Sauve et la Ruade.

Profil topographique du cours d'eau principal

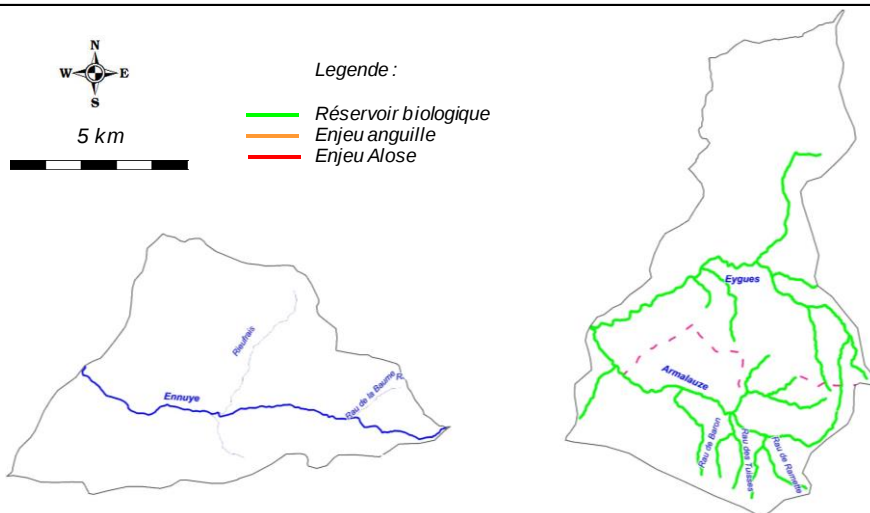
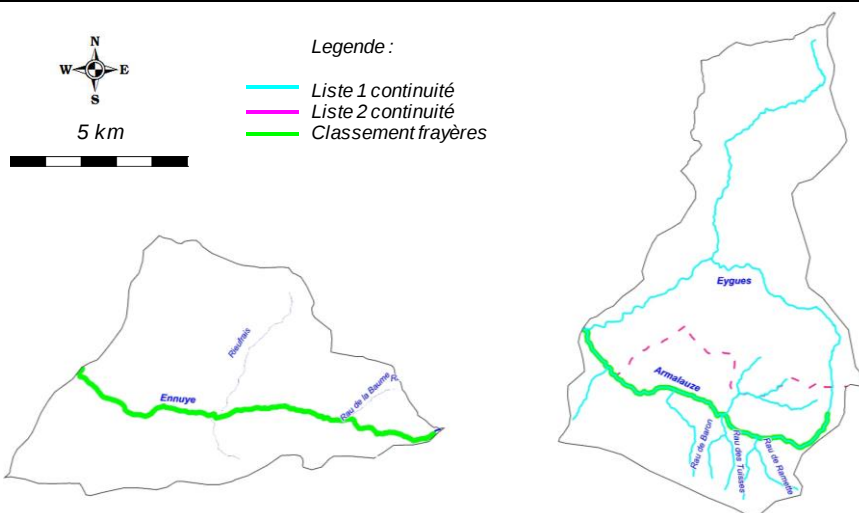
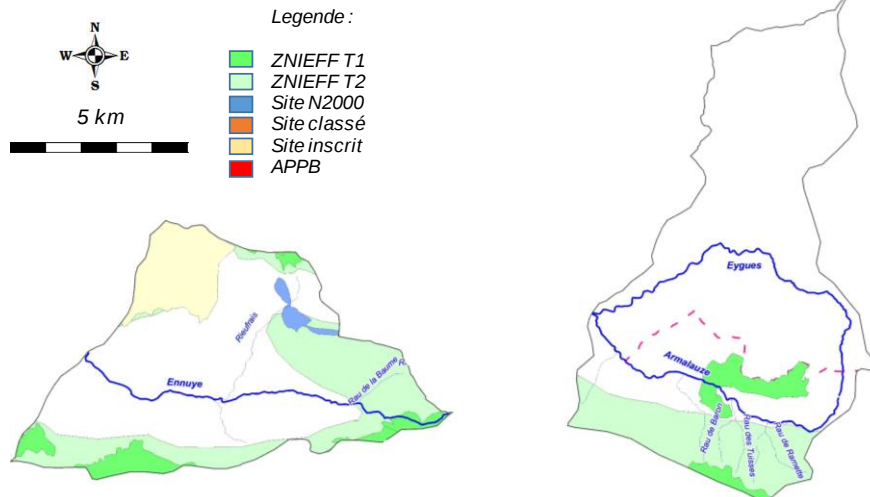


Contexte EYGENN-26.42-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	<i>Amont</i>	Source Eygues / Source Ennuye	
	<i>Aval</i>	Confluence Armalauze / Ennuyé à Ste-Jalle	
	<i>Affluents</i>	Armalauze	
	<i>Plans d'eau</i>	Présence de 51 plans d'eau sur l'ensemble du contxe piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	<i>Nom</i>		<i>Lineaire (km)</i>
	Eygues		13,6
	Armalauze		Gauche 10,48
	Ennuyé		Gauche 13,07
Surface du contexte (km2)	142,5		
Surface du bassin versant (km2)	1101		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	<i>QMNA5 (m3/s)</i>		0,613
	<i>Module (m3/s)</i>		1,022
Pente et altimétrie cours d'eau principal	<i>Pente Naturelle</i>	<i>Altitude amont</i>	1140
		<i>Altitude aval</i>	588
		<i>Pente Moyenne</i>	40,59
	<i>Réelle, après impact ouvrages</i>	<i>Nb ouvrages cours d'eau principal</i>	0
		<i>Hauteur cumulée</i>	0
	<i>Taux d'égagement (%)</i>		0
Geologie			
	La nature et la structure des terrains présents au sein du bassin versant y conditionnent la circulation et le transfert de l'eau. On distinguera au sein du bassin versant deux grandes régions naturelles, marquées dans la topographie, dont la limite passe aux environs de Nyons : à l'est le domaine sub-alpin des Baronnies occidentales où dominent les formations marno-calcaires plissées des Préalpes, et à l'ouest, la bordure de la dépression rhodanienne où l'on rencontre des dépôts tertiaires et quaternaires plus récents.		
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Laux-Montaux, Chauvac, Roussieux, St-Sauveur-Gouvernet, Besignan, Bellecombe-Tarendol, Le Poet-Sigillat, Ste-Jalle		

Assainissement	A ce jour, sur les 68 communes du bassin versant : 31 communes ne sont pas équipées de station d'épuration, 28 communes possèdent une ou plusieurs stations d'épuration (35 stations sur le bassin versant) ayant un rejet direct ou indirect sur l'Eygues, 2 communes sont raccordées sur une station d'épuration d'une autre commune (Venterol sur la commune de Nyons et Cornillon sur l'Oule sur la commune de La Motte Chalançon), et 7 communes possèdent une station rejetant dans un autre bassin versant (Rhône, Lez, Ouveze, Buech, etc.).
Occupation du sol	
	L'Eygues et ses affluents prennent leur source au sein de forêts de conifères, de forêts de feuillus, de landes et autres zones dites naturelles. Les parties agricoles se cantonnent aux parties exploitables à savoir les fonds de vallées principalement. De Nyons à Orange, la plaine constitue un territoire idéal pour le développement de l'agriculture, dominée par la vigne. Malgré la présence de la ville de Nyons et des villes du pourtour d'Orange, les zones urbanisées, constituées essentiellement de villages, sont peu développées sur le territoire.
Industrie	 Legende : ● ICPE DREAL ● ICPE Non DREAL
	/
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3239OT et 3139OT

Mesures
réglementaires de
protection



Natura 2000	FR8212019 - Baronnies, Gorges de l'Eygues (ZPS)
Réserve Naturelle	/
Arrêté de protection de biotope	/
Site inscrit / Classé	SI257 - Vieux village du Poët-Sigillat
ZNIEFF type 2	2619 - Chainons méridionaux des Baronnies
	2618 - Chainons septentrionaux des Baronnies

Mesures réglementaires de protection	ZNIEFF type 1	26000042 - Crêtes de Chauvac et Saint-André-de-Rosans	
		26190009 - Montagne de Chamouse	
		26190016 - Montagne de la Vanige	
		26190014 - Plateau des Moures et de Saint-Auban-sur-Ouvèze	
		26190006 - Montagne de Montlaud	
		26190013 - Montagne de Linceuil	
		26180008 - Montagne du Casset	
	Autre	/	
	L.214-17 Liste 1	L1_508 - L'Eygues ou Aigue	
		L1_1160 - Torrent de l'Esclate	
		L1_1161 - L'Armalause et ses affluents	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	026I000233 - Poisson liste 1 - L'Armalauze	
		026I000088 - Poisson liste 1 - L'Ennuyé	
	Réservoir biologique	RBioD00477 - L'Eygues, de sa source à l'aval de sa confluence avec le Bentrax, et leurs affluents exceptés le Ravin de Marnas, le Rieu, l'Ennuye, l'Oule, l'Idane et les ruisseaux de la Merderie, de Léoux et de Baudon	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	SAGE	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en cours d'élaboration	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	Sigle	Libellé	Compétences
	SIDRESO	Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule).	Entretien végétation, risque inondation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

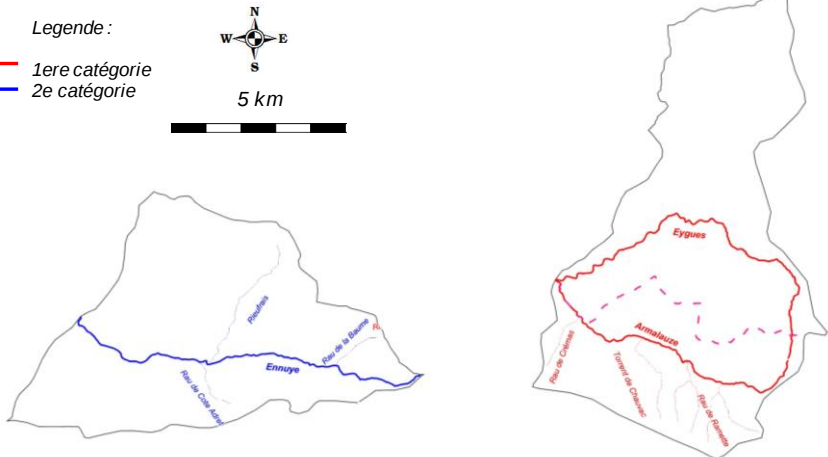
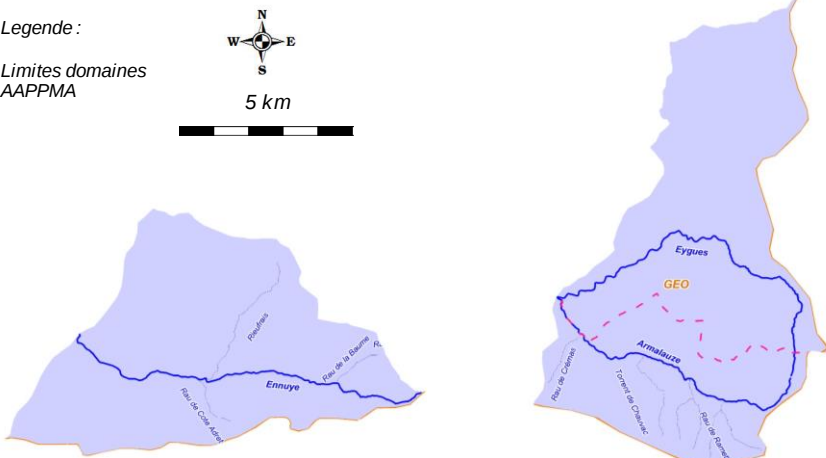
Contexte EYGENN-26.42-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Durance						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	DU_11_02						
	Intitulé	Eygues						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR2012	L'Eygues	MEN	2015	2015	2015	Très bon état	Bon Etat
	FRDR12025	Torrent de l'Esclate	MEN	2015	2015	2015	Très bon état	Bon Etat
	FRDR404	L'Ennuye	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte EYGENN-26.42-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM				
Etat fonctionnel	Fortement perturbé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite			
	Typologie de Verneaux	B4 à B4+			
Peuplement actuel	Espèces présentes	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, BLN, CHE			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF			
	Espèces centrales	TRF, VAI, BAM, LOF			
	Espèces intermédiaires	BLN, CHE, GOU			
Présence de grands migrateurs	/				
Présence d'espèces invasives	/				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Armalauze	2015	Chauvac, 20 m aval pont RD316a	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RR-ARM-01
Ennuyé	2015	Bésignan, 20 m aval pont RD593	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE	Station RR-ENN-01
Ennuyé	2015	St-Sauveur, 74 m aval passage à gué la Lauze	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, BAM	Station RC-ENN-01
Ennuyé	2013	Amont village Ste Jalle	Abondances numeriques partielles	VAI, LOF, BLN, CHE, BAF	Inventaire simplifié
Ennuyé	2013	Eybourgier	Abondances numeriques partielles	VAI, LOF, BLN, CHE, BAF	Inventaire simplifié
Ennuyé	2013	La Lauze	Abondances numeriques partielles	/	Inventaire simplifié

Contexte EYGENN-26.42-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME									
Classement piscicole	Legende : 1ere catégorie 2e catégorie N W E S 5 km 								
	2ème catégorie piscicole	Eygues amont et affluents, Armalauze et affluents							
	1ère catégorie piscicole	Ennuyé et affluents							
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme								
Gestionnaires piscicoles	Legende : Limites domaines AAPPMA N W E S 5 km 								
	AAPPMA	Sigle	Nom		Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)		Surface domaine sur le contexte (km2)	
		GEO	Gaule de l'Eygues et de l'Oule		473	847,5		142,5	
	Sociétés de pêche non agréées	/							
Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique un soutien sur un certain nombre d'affluents sur leur domaine de gestion (cf. détail sur la carte et le tableau suivants)								
Déversements			Legende : Limites domaines AAPPMA TRF TAC Stade						

Contexte EYGENN-26.42-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Cloisonnement	Les contraintes naturelles de l'Ennuyé (hydrologie, thermie, colmatage), accentué par la présence d'une forêt de pin, et de plans d'eau, pouvant avoir un impact quantitatif, nécessite une bonne capacité de déplacement des espèces repères et des espèces cibles, en période de reproduction, mais également en période d'étiage estival.	Fort	Modéré
Facteur principal	Colmatage des fonds	Le colmatage est observé principalement sur l'Ennuyé amont et médian aval, et semble être lié au lessivage des sols.	Fort	Modéré
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'écoulement et des habitats	La capacité d'accueil est déficitaire notamment sur la partie médiane de l'Ennuyé, principalement due à une incision marquée du lit et une déconnexion des berges et de la ripisylve.	Modéré	Fort
Facteur annexe	Impact potentiel des plans d'eau sur le milieu	La présence de nombreux plans d'eau sur des affluents en communication avec l'Ennuyé est une source de perturbation aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif	Faible à Modéré	Faible à Forte
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Fortement perturbé	

Contexte EYGENN-26.42-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
<i>Restauration morphologique</i>	Ennuyé	Très partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	Ennuyé	Très partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Meilleure connaissance des conditions de réussite du frai de la truite fario</i>	Ennuyé	Totalement	Totalement	Totalement
<i>Mise en place d'une démarche de concertation avec le monde agricole</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte EYGENN-26.42-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS																
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier	
GA1	2	Amelioration de connaissance	EYE-AC1	Réaliser un inventaire complémentaire du ROE	2.2	Il semblerait que le référentiel ROE soit incomplet sur l'Ennuyé : un ouvrage est en effet existant (seuil des Touches). L'action consiste à s'assurer d'avoir une connaissance exhaustive des ouvrages sur ce cours d'eau, puis de proposer leur équipement. Le seuil des Touches (non identifié ROE). Il est nécessaire d'ajouter ce dernier à la base Géoif, et surtout de reparcourir l'intégralité du linéaire afin de vérifier l'exhaustivité de la liste des ouvrages transversaux.	Ennuyé	FRDR404	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	FDPPMA26 ONEMA A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	500,00 €	
		Dispositif de franchissement	EYE-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE65279 (Gué de Serre d'Enguillard, Hauteur de chute = 1,3 m)	2.2	Aux vues des enjeux piscicoles sur l'Ennuyé aussi bien en période de reproduction qu'en période d'étiage, un aménagement / ou effacement des seuils présents sur le linéaire est indispensable. Néanmoins, il est prioritaire de connaître précisément les ouvrages présents sur le linéaire avant de réaliser une action sur cet ouvrage.	Ennuyé	FRDR404	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SIDRESO	65 000,00 €	
GA2	2	Restauration du milieu	EYE-RM1	Réaliser une restauration morphologique	2.2	L'Ennuyé médian est déficitaire en habitats naturels, en lien avec une problématique d'incision du lit. Sur les secteurs à faible enjeu de protection des personnes et des biens, il est préconisé une restauration du milieu de type R2 voir R3, en privilégiant les habitats naturels (reméandrage, création de sous berges, recréation d'une ripisylve, mise en place d'embacles type souche). A ce titre, il est proposer de mettre en place le programme d'action préconisé par l'étude géomorphologique de 2012.	Ennuyé	FRDR404	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SIDRESO	A définir	
		Restauration du milieu	EYE-RM2	Réaliser une restauration physique légère	2.2	L'habitat est ponctuellement déficitaire, du fait des rectifications, de l'incision et des faibles débits / hauteurs d'eau sur l'Ennuyé. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les écoulements et relever la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc). Un troncon test sera déterminé avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répéter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés.	Ennuyé	FRDR404	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Ameliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Ameliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SIDRESO FDPPMA26 AAPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	5000 € / chantier de 100 ml	
		Communication et sensibilisation	EYE-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2.2	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraine un colmatage des fonds conséquent. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets.	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	/	
GA3	2	Autre	EYE-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2.3	De nombreux plans d'eau sont recensés sur l'amont de l'Ennuyé. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieurs types d'actions pourront entre envisagées : action réglementaires (existence légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc).	Ennuyé	FRDR404	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau sur la tete de bassin de l'Argentelle et sur le Croisieux	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	A définir	
		Amélioration de connaissance	EYE-AC2	Réaliser une campagne de recensement des frayères à truite fario	2.2	L'Ennuyé est touché par un colmatage conséquent. Les individus recensés lors des peches electriques sont a priori tous issus du soutien (Boites Vibert). Il est indispensable afin d'optimiser les modalités de gestion de connaître précisément la capacité de recrutement du cours d'eau. Ainsi, des comptage de frayères seront réalisés sur l'ensemble du linaire de l'Ennuyé et de ses affluents.	Ennuyé	FRDR404	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	/	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	2 000,00 €	
		Amélioration de connaissance	EYE-AC3	Réaliser une campagne de terrain sur l'Armalauze (description habitat + sondage)	2.2	Un complement de connaissance du cours d'eau doit etre apporté afin de conforter le diagnostic réalisé pour la station d'inventory. Il est primordial d'avoir une vision plus globale vis-à-vis des capacités d'accueil, de recrutement et des espèces présentes.	Armalauze	FRDR2012	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Ameliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	/	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	2 000,00 €	
		Amélioration de connaissance	EYE-AC4	Pérenniser le suivi thermique	2.2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SIDRESO	320,00 €	
GA4	1	Autre	EYE-AU2	Encourager la création d'une structure de gestion type EPTB	1.1	Les communes du bassin versant de l'Eygues (67 au total) sont réparties entre 3 syndicats intercommunaux chargés de la gestion de l'Aggues et de ses affluents : le SIAA, le SIDREI et le SIDRESO. La complexité administrative de l'Aggues nécessite la mise en place d'un dispositif de gestion concertée, au travers d'une structure unique pour l'ensemble du bassin, de type EPTB. Cette demarche est nécessaire pour la mise en oeuvre du contrat de rivière, ainsi que des actions préconisées par le PDPG.	Ensemble du bassin	/	Optimiser la gestion à l'échelle du bassin	Optimiser la gestion à l'échelle du bassin	Optimiser la gestion à l'échelle du bassin	OF4 Dispositions 4-07 et 4-08	/	SIDRESO SIDREI SIAA	/	

Contexte EYGENN-26.42-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	Modalités	Type gestion préconisée
Gestion globale préconisée sur le contexte	Une gestion patrimoniale est préconisée sur l'Armalauze, de par sa valeur remarquable (forte capacité de recrutement, et présence de truite fario de souche méditerranéenne). Le cycle biologique de la truite fario semble bien fonctionner sur ce milieu ne subissant pas de perturbation particulière	Gestion patrimoniale
Cas particulier de gestion	Les résultats montrent une population de truite fario très déséquilibrée sur l'Ennuyé, et de nombreuses actions sont à entreprendre afin de retrouver un milieu conforme. Il est ainsi préconisé un soutien de population, mais à un stade différent de celui qui est réalisé aujourd'hui. L'efficacité des Boîtes Vibert semble limitée de par les contraintes hydrologie / colmatage, le succès étant très aléatoire. Une tentative d'introduction d'individus au stade 1 ou 2 doit être tentée.	Gestion raisonnée

CONTEXTE GALAURE1-26.05-S

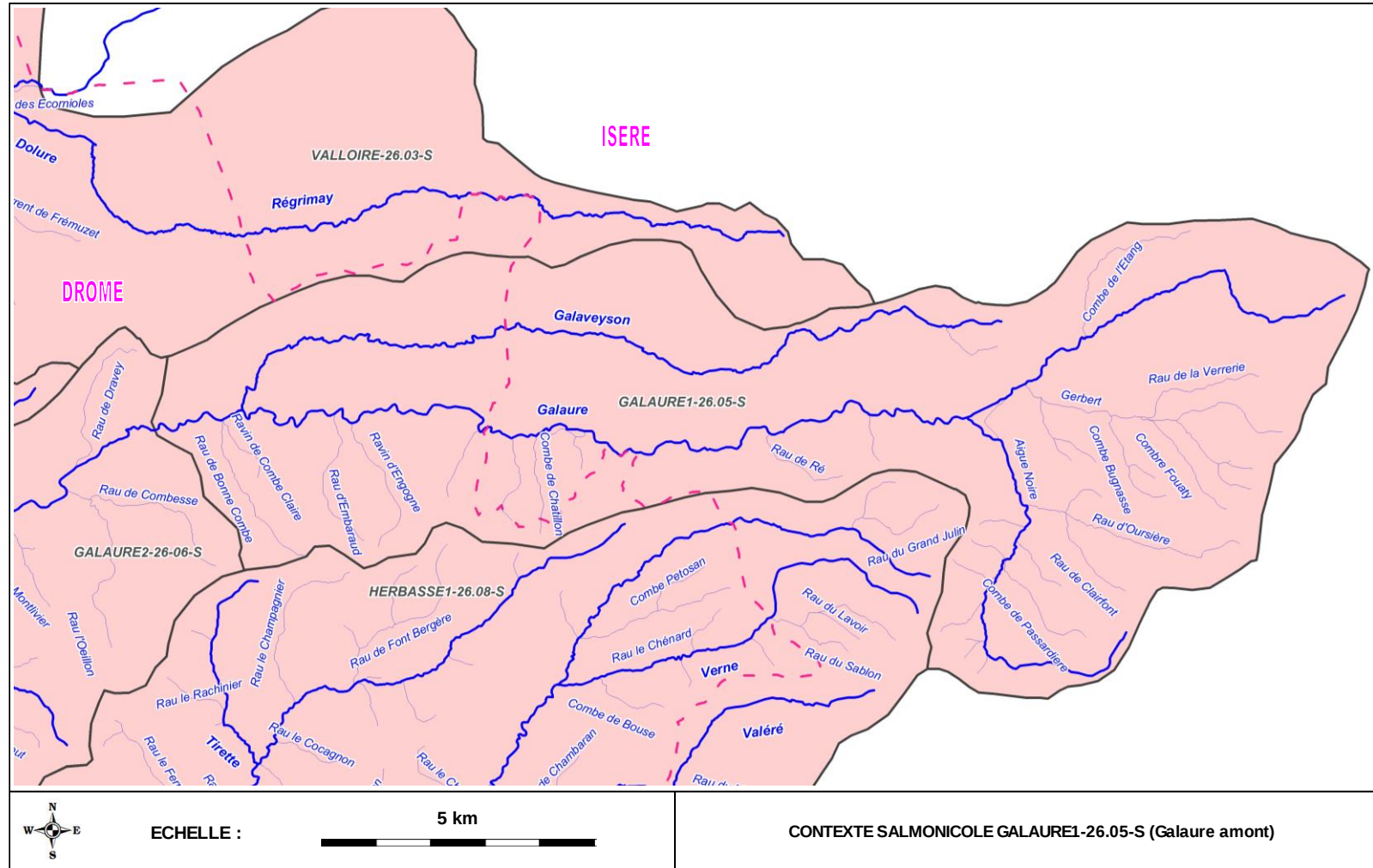
Galaure amont



GALAURE1-26.05-S



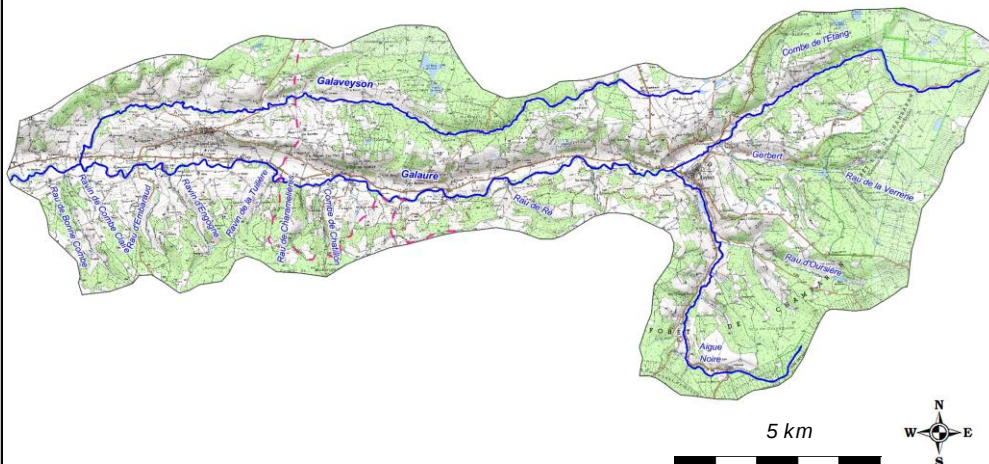
I. LOCALISATION DU CONTEXTE



Contexte GALAURE1-26.05-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique



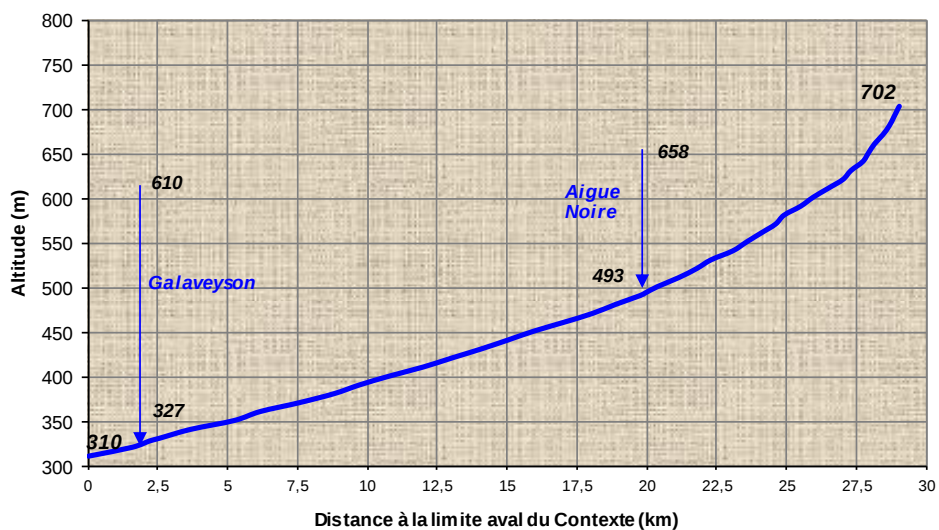
Le bassin versant de la Galaure a une forme allongée d'Est en Ouest, dans un paysage de collines et de coteaux aux versants relativement raides. S'étageant sur une dénivellé d'environ 500 mètres entre la source sur la commune de Saint Pierre de Bressieux et la confluence avec le Rhone à Saint-Vallier, le sous-bassin de la Galaure couvre une superficie de 236 km² pour un linéaire de cours d'eau principal de 54 km (voir figure).

De l'amont vers l'aval, le bassin versant présente une physionomie diversifiée :

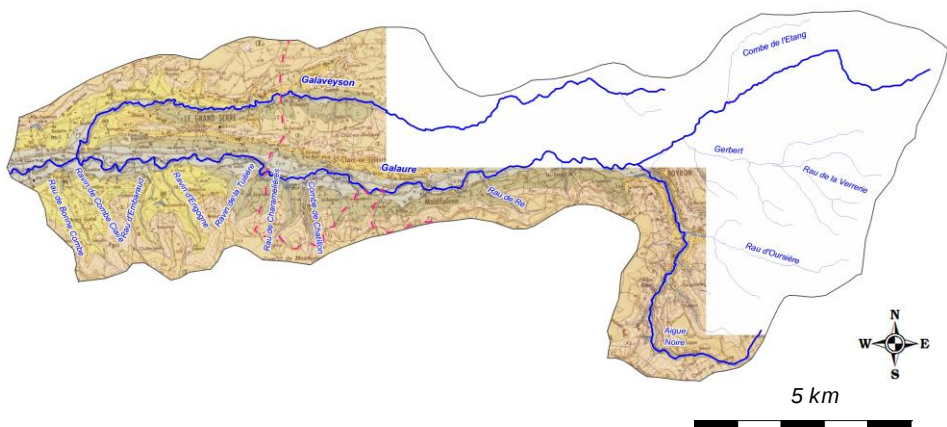
- la partie iséroise, sur le plateau des Chambarans est humide et très boisée,
- le secteur central entre le Grand Serre et Saint-Uze/Saint Barthélémy, plus vaste, présente de petites plaines le long de la rivière propices aux activités agricoles,
- dans la partie aval, le changement géologique (roches cristallines) entraîne un resserrement de la vallée qui s'encaisse dans des gorges,
- enfin la confluence avec le Rhône accueille la ville de Saint-Vallier.

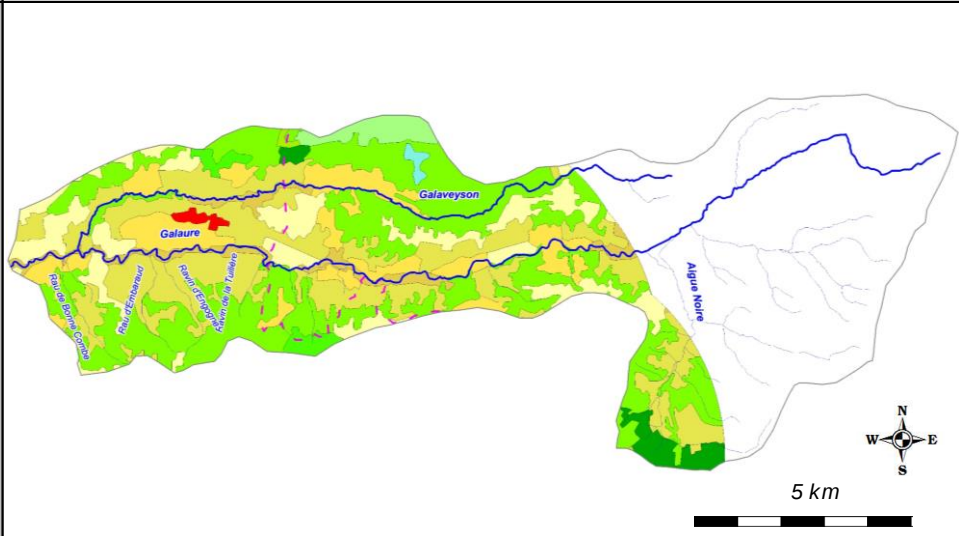
Les principaux affluents de la Galaure sont en rive droite le Galaveyson (14 km), et en rive gauche l'Aigue Noire (6.3 km), la Vermeille (6,2 km) et le Bion (5 km)

Profil topographique du cours d'eau principal

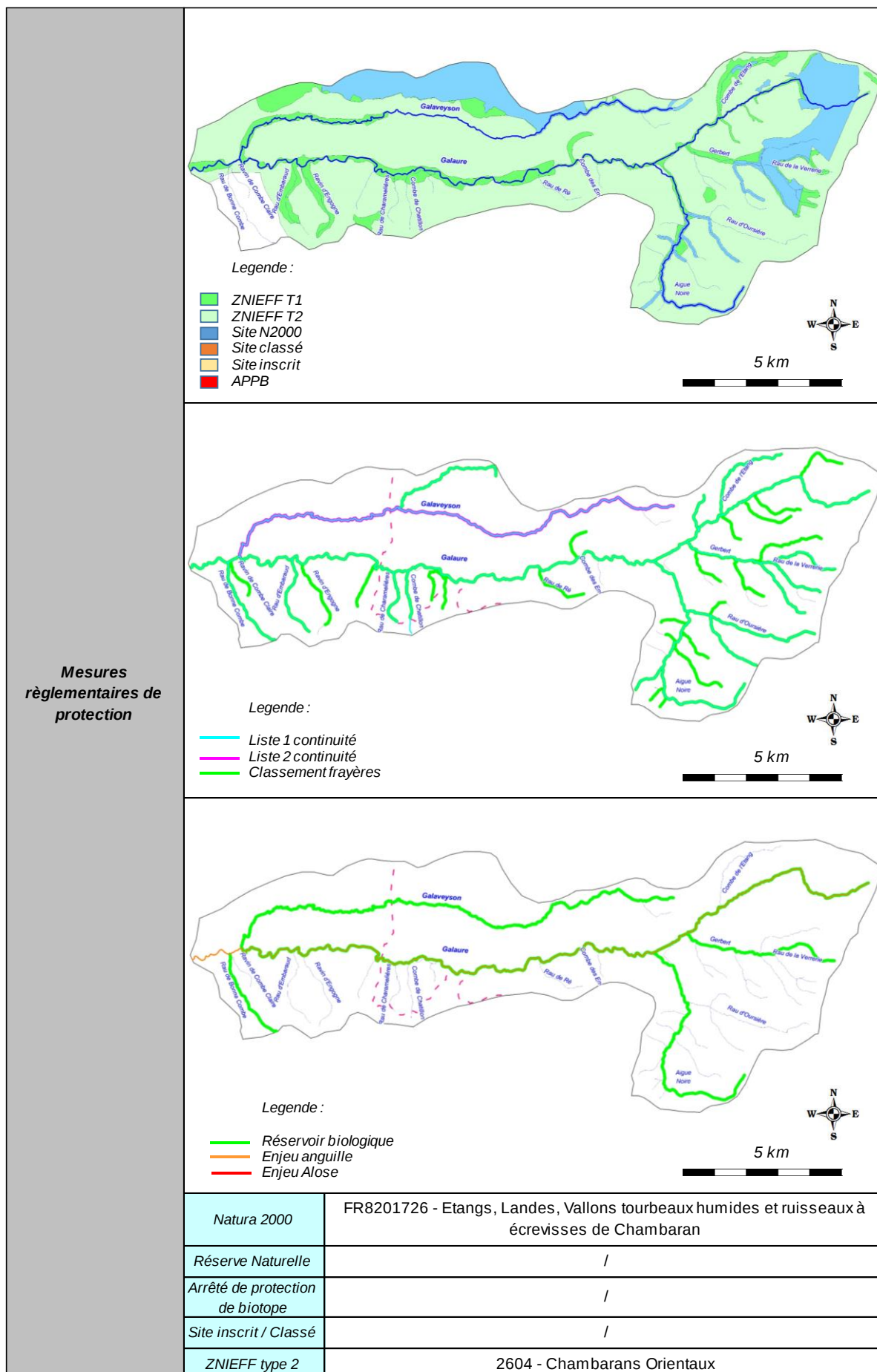


Contexte GALAURE1-26.05-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	<i>Amont</i>	Sources Galaure	
	<i>Aval</i>	Galaure, lieu dit Chatelard	
	<i>Affluents</i>	Aigue Noire, Gerbert, Galaveyson	
	<i>Plans d'eau</i>	Présence de 98 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	<i>Nom</i>		<i>Rive</i>
	Galaure		/
	Gerbert		Gauche
	Aigue Noire		Gauche
	Galaveyson		Droite
Surface du contexte (km2)	108,6		
Surface du bassin versant (km2)	276,8		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	QMNA5 (m3/s)		0,172
	Module (m3/s)		1,186
Pente et altimétrie cours d'eau principal	<i>Pente Naturelle</i>	<i>Altitude amont</i>	702
		<i>Altitude aval</i>	310
		<i>Pente Moyenne</i>	23,15
	<i>Réelle, après impact ouvrages</i>	<i>Nb ouvrages transversaux (ROE)</i>	13
		<i>Hauteur cumulée</i>	20,8
	<i>Taux d'étagement (%)</i>		5,31
Geologie			

Geologie	L'originalité de la géologie des Chambarans repose sur le fait que la molasse Miocène, qui constitue en quelque sorte l'ossature de la formation géologique, est recouverte en grande partie d'une formation particulière : la formation de Chambarans. Cette formation se compose de cailloutis polygéniques sans stratification visible, entourés d'une matrice argilo-limoneuse ou argilo-sableuse. Jusqu'à une quinzaine de mètres de profondeur, le cailloutis comprend essentiellement des quartzites et autres roches siliceuses très fortement altérées. Les galets sont de forts calibres (10 à 50 cm) et sont bien arrondis. Plus en profondeur, la formation renferme également des roches cristallines et calcaires également très altérées. Cette formation est transgressive sur la molasse miocène dont elle se distingue très bien. Son épaisseur passe d'une trentaine de mètres à l'Est à une centaine à l'Ouest, où elle semble être en continuité avec les conglomérats fluviaux du pliocène supérieur. Notons que l'hydrogéologie du plateau de Chambarans est mal connue. La nature argileuse des formations géologiques qui le constituent fait qu'une faible partie des précipitations s'infiltre. Les circulations aquifères peuvent se faire à la faveur de niveaux argileux compacts, ou bien sont déterminées par le contact entre le substratum molassique et les cailloutis des Chambarans sans doute moins altérés et/ou plus sableux à la base. Grâce à leur pouvoir de rétention très élevé, les cailloutis de Chambarans régularisent considérablement les débits des sources dont certaines sont très importantes (sources alimentant Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs : plus de 800 L.mn-1, et de la Grande-Fontaine à Bressieux : 300 L.mn-1) (BRGM, 1977).
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	St-Pierre-de-Bressieux, Roybon, Montfalcon, St-Clair-sur-Galaure, Grand Serre, Hauterives
Assainissement	Concernant l'assainissement collectif, sur l'ensemble du bassin, l'assainissement des collectivités est très inégal. On trouve un réseau de collecte dense en basse et moyenne vallée, faible voire inexistant en haute vallée et sur les coteaux. Sur les 16 communes du territoire, 12 sont équipées ou reliées à un dispositif d'épuration collectif. L'assainissement collectif concerne 70% des logements, la capacité épuratoire est de 17000 EH. Le territoire dispose essentiellement de lagunages. Les dernières installations et les projets en cours ou à venir correspondent à la mise en œuvre de filtres plantés de roseaux, rejetant pour une grande majorité directement dans la Galaure. Concernant l'assainissement non collectif, 30 % du territoire soit plus de 2000 logements environ ne sont pas raccordés au collectif. Le SPANC a été mis en place en 2006. De nombreux dispositifs individuels sont à reprendre.
Occupation du sol	

[illegible]



Mesures réglementaires de protection	ZNIEFF type 1	26040010 - Plateau de Chambaran
		26040001 - Cours supérieur de la rivière Galaure
		26040003 - Etang de Joanna Maria et bois environnants
		26040015 - Vallons des Chambarans
		26040018 - Boisement humide et ruisseau du Calaveyson
		26040016 - Prairie humide de l'Oursière
		26040014 - Etang de la Garde
	L.214-17 Liste 1	L1_384 - La Galaure et ses affluents situés à l'amont du Ruisseau de Bonne Combe inclus, et l'Emeil
	L.214-17 Liste 2	L2_172 - Le Galaveyson
	Classement frayères	026I000093, Poisson Liste 1 - La Galaure (limite départementale au pont de la Férandinière)
		026I000092, Poisson Liste 1 - Galaveyson (Limite départementale à confluence Galaure)
		026I000329, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Bonne Combe
		026I000327, Poisson Liste 1 - Ravin de Combe Claire
		026I000045, Poisson Liste 1 - Ruisseau de l'Embraud
		026I000323, Poisson Liste 1 - Ravin d'Engogne
		026I000326, Poisson Liste 1 - Ravin de Tuilière
		038I000184, Poisson Liste 1 - Galaure (Confluence Grande Rivière à limite départementale)
		038I000182, Poisson Liste 1 - Ruisseau de la Grande Rivière
		038I000179, Poisson Liste 1 - Le Galaveyson (Sources à la limite départementale)
		038I000178, Poisson Liste 1 - Ruisseau le Ratveyron
		038I000175, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Charamelières
		038I000176, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Choru
		038I000174, Poisson Liste 1 - Ruisseau des Sorbières
		038I000173, Poisson Liste 1 - Rau du Ré
		038I000181, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combe du Monnier
		038I000200, Poisson Liste 1 - Ruisseau de l'Aigue Noire
		038I000203, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Vers l'Oursière
		038I000128, Poisson liste 1 - Ruisseau de Mitfiot
		038I000204, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Clairfont
		038I000133, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combe de Passardièrre
		038I000202, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Sétives
		038I000136, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Tourterelle
		038I000135, Poisson Liste 1 - Ruisseau de l'Eperon
		038I000191, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Gerbert (Confluence Ruisseaux Combe de Mollard Beaumont & Combe Millet à confluence Galaure)
		038I000124, Poisson Liste 1 - Ruisseau du Villon
		038I000123, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combe Bugnasse
		038I000190, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combe Fouaty
		038I000188, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combe Millet
		038I000186, Poisson Liste 1 - Ruisseau de la Verrerie
		038I000194, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Queue Noire
		038I000185, Poisson Liste 1 - Ruisseau de la Combe de l'Etang
		038I000062, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Plan Michard

Mesures réglementaires de protection	Classement frayères	038I000060, Poisson Liste 1 - La Jonchère	
		038I000058, Poisson Liste 1 - Ruisseau du Chateau Rocher	
		026I000042, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Bonne Combe	
		026I000328, Ecrevisse Liste 2 - Ravin de Combe Claire	
		026I000044, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de l'Embaraud	
		026I000324, Ecrevisse Liste 2 - Ravin d'Engogne	
		026I000325, Ecrevisse Liste 2 - Ravin de Tuilière	
		038I000180, Ecrevisse Liste 2 - Le Galaveyson (Sources à la limite départementale)	
		038I000177, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau du Choru	
		038I000172, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Combe Monnier	
		038I000205, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Clairfont	
		038I000196, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Passardières	
		038I000192, Ecrevisse Liste 2 - Le Gerbert	
		038I000733, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Combe Bugnasse	
		038I000189, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Combe Millet	
		038I000187, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de la Verrerie	
		038I000193, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Combe de Mollard Beaumont	
		038I000195, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Queue Noire	
	Réservoir biologique	RBioD00361 - La Galaure et ses affluents de sa source au Galaveyson inclus	
		RBioD00360 - Ruisseau de Bonne Combe	
Outil de gestion	ZAP	/	
	ZALT	FRDR458-ZLT - La Galaure de sa source au Galaveyson	
	SAGE	/	
Structures locales de gestion	Contrat de rivière	Contrat de rivière de la Galaure en cours d'exécution	
	Autre	/	
	Sigle	Libellé	Compétences
	CCPDA	Communauté de communes Portes de DromArdèche	Entretien et gestion cours d'eau Assainissement, Animation Contrat de Rivière, Prévention contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	De nombreux et imposants ouvrages sont présents sur l'aval de la Galaure, l'objectif de reconquête de ce territoire par l'Anguille est définie à long terme.		

Contexte GALAURE1-26.05-S

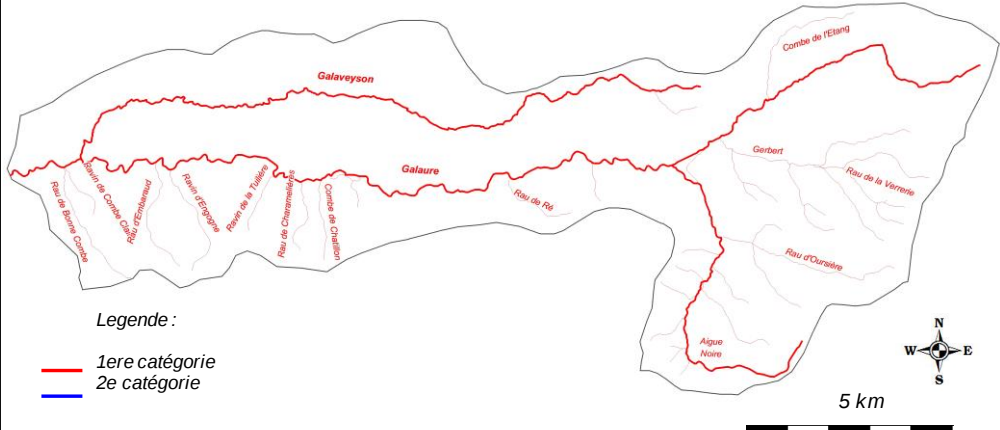
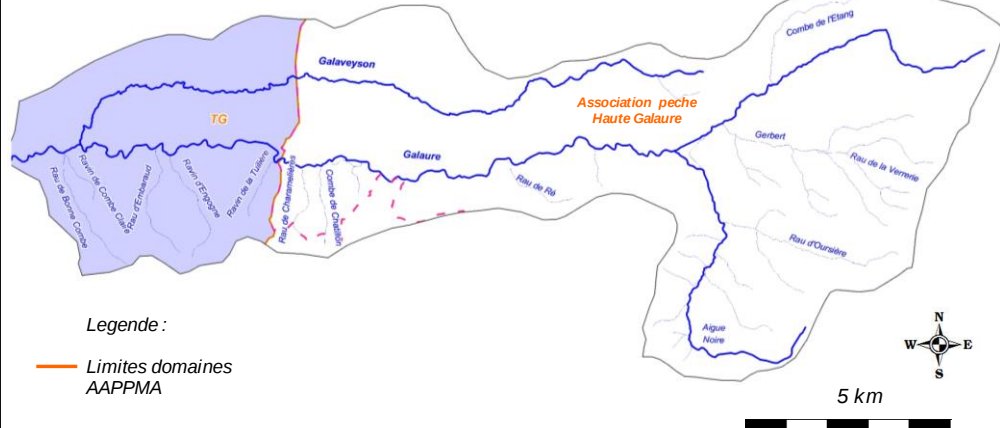
IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Rhône Moyen						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	RM_08_06						
	Intitulé	Galaure						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR457	La Galaure du Galaveyson au Rhône	MEN	2027	2027	2015	Moyen	Médiocre
	FRDR458	La Galaure de sa source au Galaveyson	MEN	2027	2027	2027	Moyen	Bon Etat
	FRDR11300	Ruisseau le Galaveyson	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11611	Ruisseau le Gerbert	MEN	2027	2027	2015	Médiocre	Bon Etat
	FRDR11766	Ruisseau de l'Aigue Noire	MEN	2027	2027	2015	Médiocre	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Médiocre

Contexte GALAURE1-26.05-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA, APP, BAM, LPP				
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite à zone à ombre			
	Typologie de Verneaux	B5 à B5+			
Peuplement actuel	Espèces présentes	CHA, TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, SPI, APP, PER, PES, PFL			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	CHA, TRF, VAI, LOF, BLN			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	CHA, TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI			
	Espèces centrales	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF			
	Espèces intermédiaires	BAM, BLN, CHE, GOU, SPI			
Présence de grands migrateurs	/				
Présence d'espèces invasives	Présence récurrente et abondante d'espèces indésirables (PER) et d'espèces susceptibles de porvoquer des déséquilibres biologiques (PES et PFL), sur Galaveyson, liée à la présence de nombreux plans d'eau en tête de bassin (Chambranas).				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Galaure	2015	Grand Serre, 55 m aval passage à gué du Pichat	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, VAI, LOF, BLN, CHE	Station RR-GAL-01
Galaure	2015	Hauterives, passage à gué la Massetière	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, SPI	Station RC-GAL-01
Galaveyson	2015	Grand Serre, 78 m aval pont du Moulin	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, BLN, CHE, PER, PES, PFL	Station RR-GAV-01
Galaure	2014	Grand Serre, Cheval Blanc	Abondances numeriques partielles	CHA, TRF, VAI, LOF, BLN, CHE	Inventaire simplifié
Galaure	2012	Le Pichat	Abondances numeriques partielles	TRF, VAI, LOF, CHE, BLN, CHA, PES	Inventaire simplifié

Contexte GALAURE1-26.05-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole										
	2ème catégorie piscicole		Ensemble du Réseau hydrographique							
	1ère catégorie piscicole		/							
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme									
Gestionnaires piscicoles										
	AAPPMA	Sigle	Nom		Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)		Surface domaine sur le contexte (km2)		
		TG	Truite de la Galaure		406	150,7		27,29		
		/	Association de pêche de la Haute Galaure		NR	NR		81,31		
	Sociétés de pêche non agréées	/								
Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/	
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	Galaure	Grand Serre	TG	No kill	RD66	Chemin cheval Blanc	NR	31/12/2015	NR
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA la Truite de la Galaure pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble de son domaine, en particulier sur le Contexte galaure amont.								
Déversements									
	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte GALAURE1-26.05-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Cloisonnement	Les contraintes naturelles fortes du secteur, situé de plus en amont de l'assec nécessite une bonne circulation piscicole afin de permettre à l'espèce repère de regagner des zones favorable pour l'accomplissement des différentes phases de son cycle biologique.	Modéré	Modéré
Facteur principal	Impact des plans d'eau sur le milieu - Galaveyson	La présence de nombreux plans d'eau sur les sources du Galaveyson en Isère est une source de perturbation aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif	Faible à modéré	Modéré à Forte
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'écoulement et des habitats	Le secteur du Galaveyson subit une incision assez marquée de son lit, en particulier sur ces dernières années entraînant un déficit de capacité d'accueil pour la truite et les espèces d'accompagnement.	Modéré	Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Faiblement perturbé	

Contexte GALAURE1-26.05-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
<i>Restauration morphologique</i>	Galaveyson	Partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	Galaure et Galaveyson	Partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'écrevisse de Californie</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte GALAURE1-26.05-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS																
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier	
GA1	3	Dispositif de franchissement	GAL1-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE20014 (Seuil pont submersible "la Massetière", Hauteur chute = 0,5 m)	3.2	Des seuils infranchissables sont présents sur le lineaire de la Galaure et du Galaveyson sur ce contexte. Ils constituent des points de blocage conséquents pour l'ensemble du cortège d'especes présentes, en particulier la truite fario. Les contraintes hydrologiques fortes de ces cours d'eau, en particiel la Galaure nécessite de décloisonner le secteur afin d'assurer la libre circulation piscicole, en période de reproduction et en période d'étiage. L'enjeu est d'autant plus fort que le secteur se situe en amont immédiat de la zone d'assec. Les aménagements sur la Galaure doivent permettre un libre acces à minima jusqu'au Grand Serre. Règlementairement, la Galaure est classée en liste 1 et Galaveyson sur tout son linéaire en liste 1 et en liste 2 au titre du L-214-17 du code de l'environnement.	Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA Potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE20024 (Prise d'eau "moulin de la Bernardière", Hauteur chute = 1,4 m)	3.3		Galaure	FRDR458	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	CCPDA	70 000,00 €	
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE20025 (Seuil pont D66, Hauteur chute = 0,45 m)	3.3		Galaure	FRDR458	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	CCPDA Potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €	
GA2	2	Restauration du milieu	GAL1-RM1	Réaliser une restauration morphologique du cours d'eau	2.2	En réponse à la problématique d'incision du lit observée sur le Galaveyson, une restauration basée sur le calage du profil en long peut etre envisagée, afin de stopper ce phénomène qui semble s'accroître à chaque crue. Il est préconisé la mise en place de seuils de calage du profil en long, action cohérente avec l'étude géomorphologique. La continuité pourra etre traitée également dans le cadre de cette action.	Galaveyson	FRDR11300	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement.	Améliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	MIA0204	CCPDA	A définir	
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE20021 (Seuil pont RD51, Hauteur chute = 0,8 m)	2.2	Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	/	CCPDA	40 000,00 €		
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE77736 (Seuil canalisation Les Bessées, Hauteur chute = 1,1 m)	2.2	Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	55 000,00 €		
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE77737, (Seuil canalisation Chapuy, Hauteur chute = 1,7 m)	2.2	Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	85 000,00 €		
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF7	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE20032, (Seuil pont RD137, Hauteur chute = 1,4 m)	2.2	Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	70 000,00 €		
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE78388, (Seuil canalisation d'eau potable gué Lacoury, Hauteur chute = 0,2 m)	2.2	Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA Potentiellement FDPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	2 000,00 €		

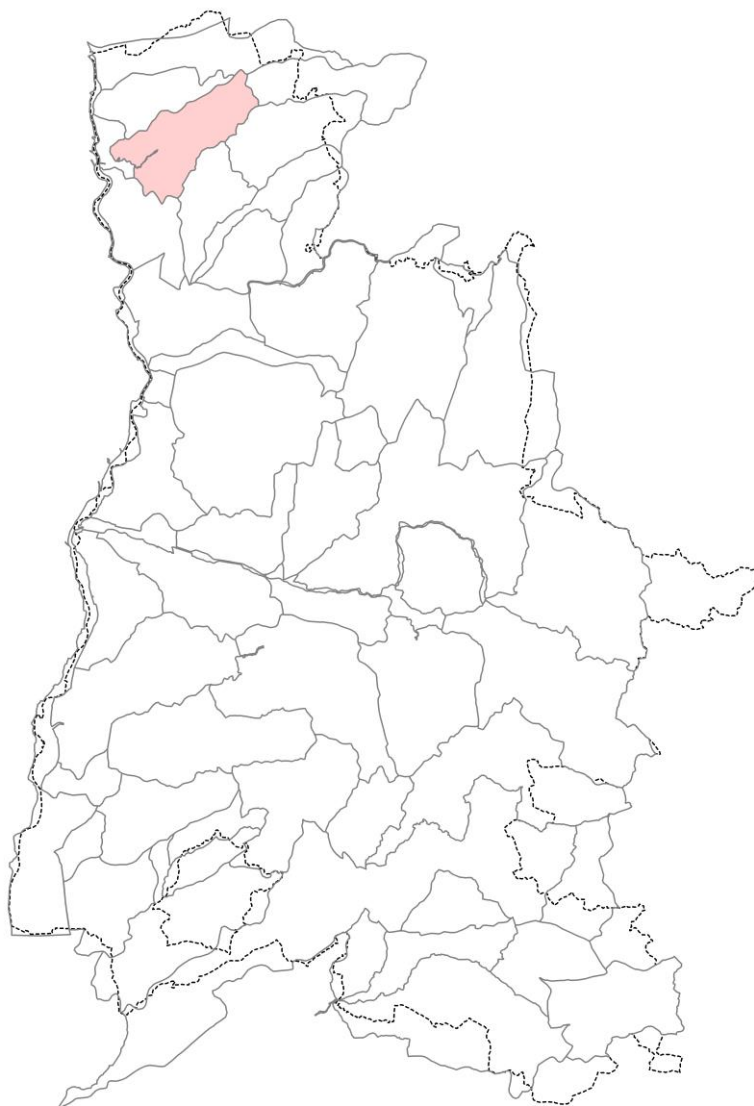
GA2	2	Dispositif de franchissement	GAL1-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE21405, (Seuil pont du Bouvet, Hauteur chute = 1,8 m)	2.2	Des seuils infranchissables sont présents sur le linéaire de la Galaure et du Galaveyson sur ce contexte. Ils constituent des points de blocage conséquents pour l'ensemble du cortège d'espèces présentes, en particulier la truite fario. Les contraintes hydrologiques fortes de ces cours d'eau, en particulier la Galaure nécessite de décloisonner le secteur afin d'assurer la libre circulation piscicole, en période de reproduction et en période d'étiage. L'enjeu est d'autant plus fort que le secteur se situe en amont immédiat de la zone d'assec. Les aménagements sur la Galaure doivent permettre un libre accès à minima jusqu'au Grand Serre. Règlementairement, la Galaure est classée en liste 1 et Galaveyson sur tout son linéaire en liste 1 et en liste 2 au titre du L-214-17 du code de l'environnement.	Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	90 000,00 €
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF10	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE81776, (Grille aval domaine de la Bretonnière, Hauteur chute = 0,8 m)	2.2		Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	40 000,00 €
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF11	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE21407, (Pont D156 route de virville, Hauteur chute = 1,2 m)	2.2		Galaveyson	FRDR11300	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	60 000,00 €
GA3	2	Autre	GAL1-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2.2	De nombreux plans d'eau sont recensés sur l'ensemble du contexte, et en particulier sur le bassin du Galaveyson. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hiérarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieurs types d'actions pourront être envisagées : action réglementaires (existence légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ...), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc).	Ensemble du contexte	/	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	A définir
GA4	3	Communication et sensibilisation	GAL1-CS1	Sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèce écrevisse signal	3.3	Une importante population d'écrevisse signal a été observée sur Galaveyson, sur environ 1,5 km. Il semblerait de plus que l'écrevisse à pattes blanches soit présente (à vérifier) en amont, sur le secteur Iserois. Son arrivée est la conséquence d'une introduction directe malveillante ou bien de la présence de plans d'eau infestés sur l'amont. Les impacts écologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'écrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des écrevisses, augmentation du risque d'introduction sur des milieux aux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...). Une action de sensibilisation (qui sera étendue à l'échelle du BV) doit être menée auprès des pêcheurs, des propriétaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. L'objectif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Ensemble du contexte	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	CCPDA FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	5 000,00 €
GA5	2	Amélioration connaissance	GAL1-AC1	Pérenniser le suivi thermique	2.2	Le suivi thermique a été mis en place en 2014 et 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA	320,00 €

Contexte GALAURE1-26.05-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	Modalités	Type gestion préconisée
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des resultats globalement positifs des peches electriques réalisées sur le secteur, la gestion patrimoniale est préconisée sur l'ensemble du contexte.	Gestion patrimoniale

CONTEXTE GALAURE2-26.06-S

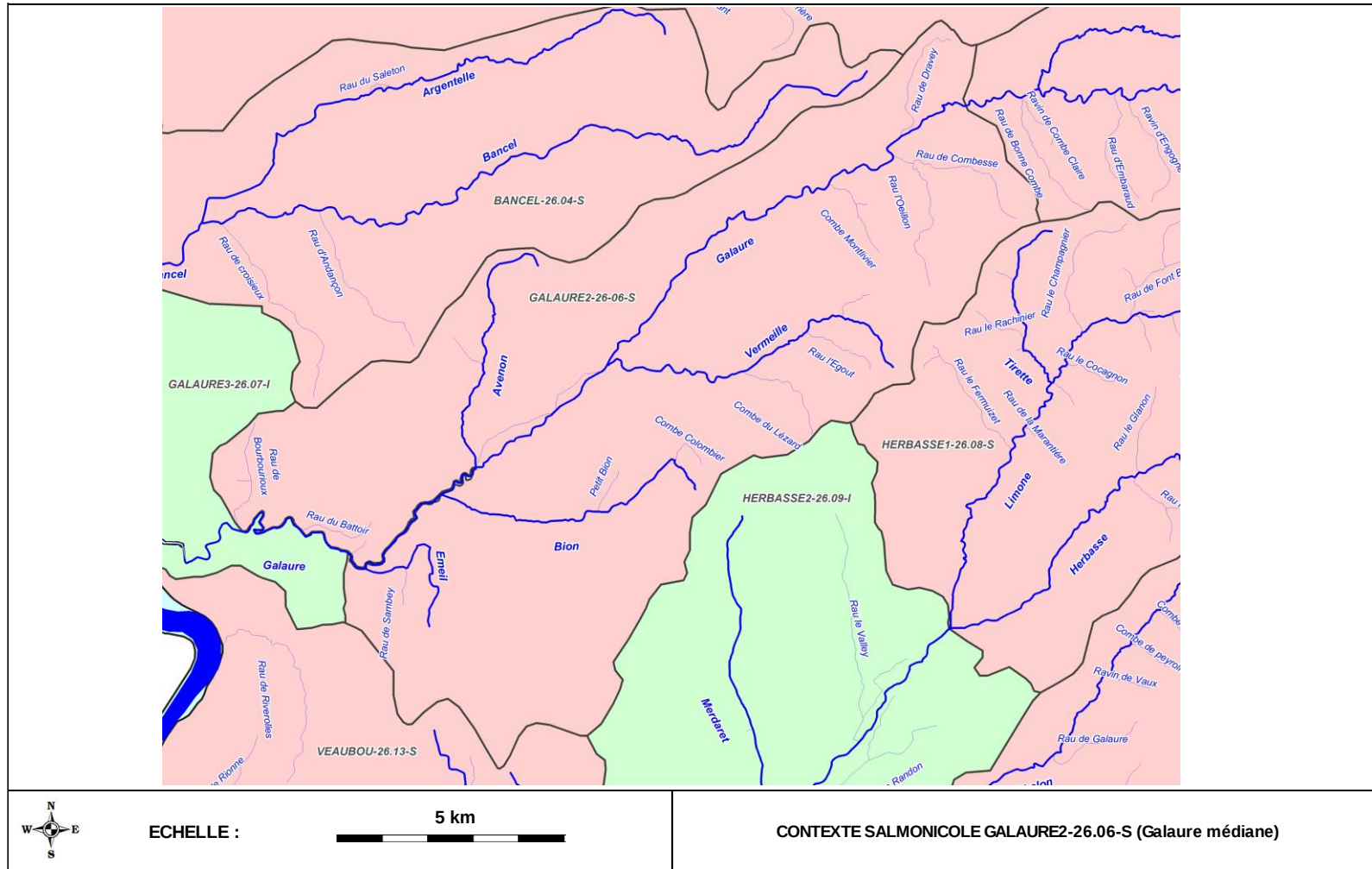
Galaure médiane



GALAURE2-26.06-S

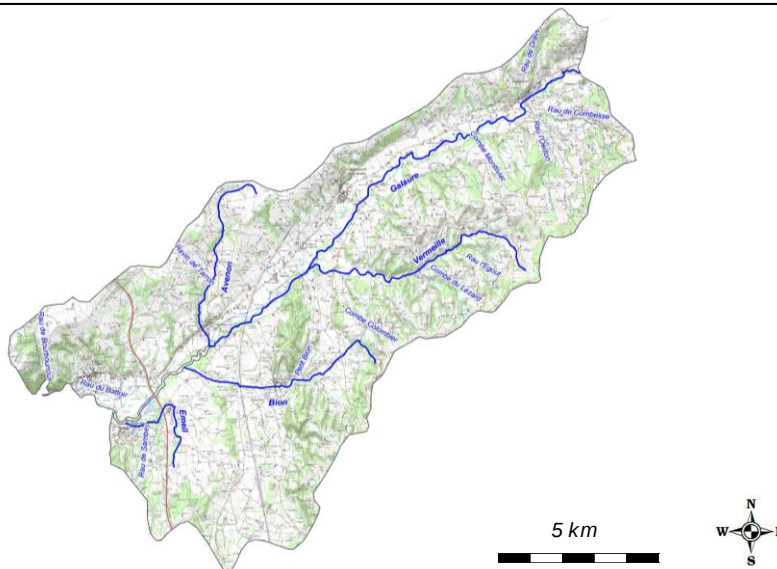


I. LOCALISATION DU CONTEXTE



II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique



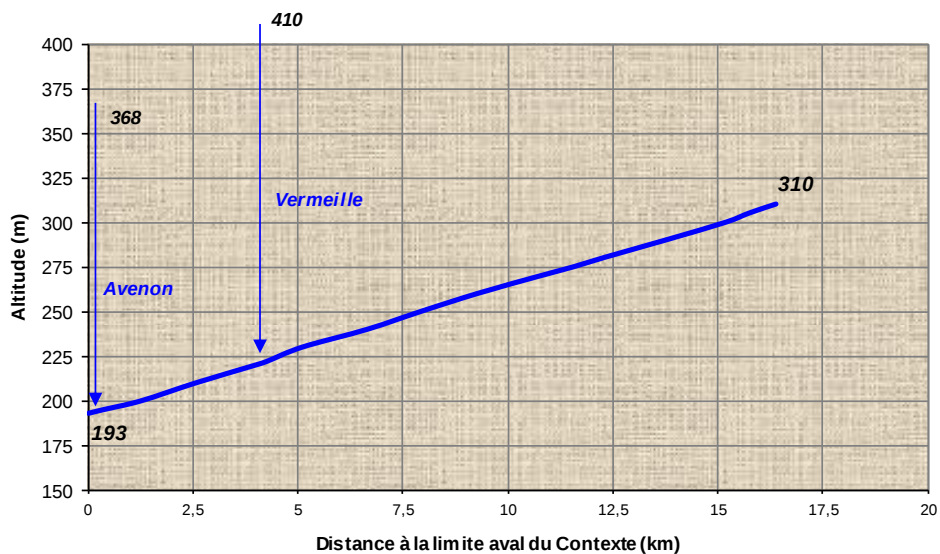
Le bassin versant de la Galaure a une forme allongée d'Est en Ouest, dans un paysage de collines et de coteaux aux versants relativement raides. S'étageant sur une dénivellé d'environ 500 mètres entre la source sur la commune de Saint Pierre de Bressieux et la confluence avec le Rhone à Saint-Vallier, le sous-bassin de la Galaure couvre une superficie de 236 km² pour un linéaire de cours d'eau principal de 54 km (voir figure).

De l'amont vers l'aval, le bassin versant présente une physionomie diversifiée :

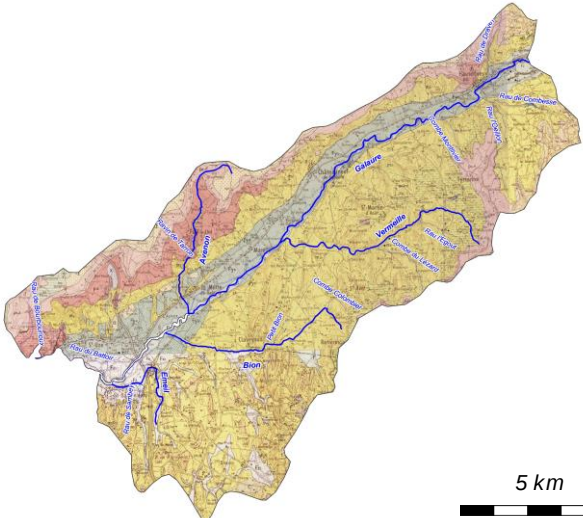
- la partie iséroise, sur le plateau des Chambarans est humide et très boisée,
- le secteur central entre le Grand Serre et Saint-Uze/Saint Barthélémy, plus vaste, présente de petites plaines le long de la rivière propices aux activités agricoles,
- dans la partie aval, le changement géologique (roches cristallines) entraîne un resserrement de la vallée qui s'encaisse dans des gorges,
- enfin la confluence avec le Rhône accueille la ville de Saint-Vallier.

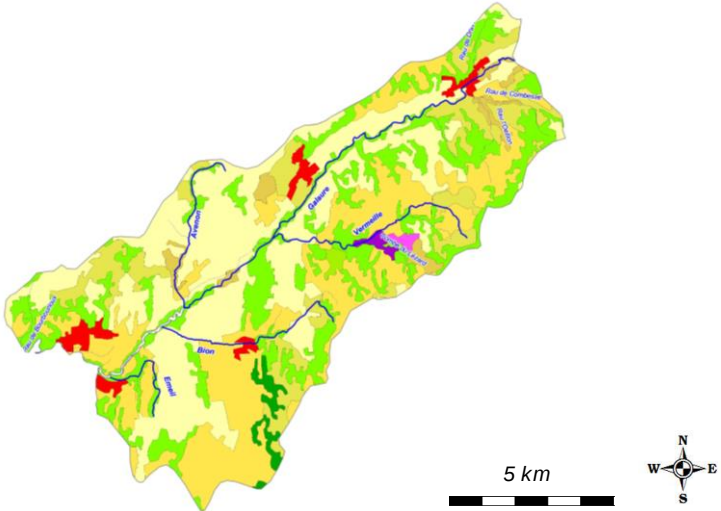
Les principaux affluents de la Galaure sont en rive droite le Galaveyson (14 km), et en rive gauche l'Aigue Noire (6.3 km), la Vermeille (6,2 km) et le Bion (5 km)

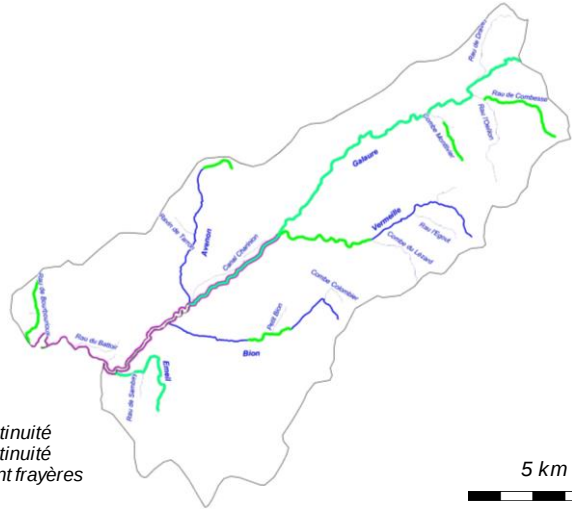
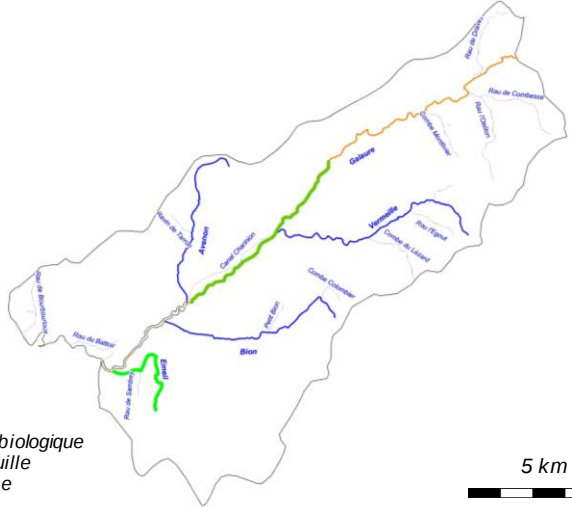
Profil topographique du cours d'eau principal



Contexte GALAURE2-26.06-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	<i>Amont</i>	Galaure, lieu dit Chatelard	
	<i>Aval</i>	Galaure, confluence Avenon + Bion + Emeil + Rau de Bourbouriou	
	<i>Affluents</i>	Vermeille, Avenon, Bion, Emeil	
	<i>Plans d'eau</i>	Présence de 115 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	<i>Nom</i>	<i>Rive</i>	<i>Lineaire (km)</i>
	Galaure	I	16,391
	Vermeille	Gauche	8,335
	Avenon	Droite	6,184
	Bion	Gauche	6,947
	Emeil	Gauche	3,831
Surface du contexte (km2)	123,3		
Surface du bassin versant (km2)	276,8		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	QMNA5 (m3/s)		0,229
	Module (m3/s)		1,642
Pente et altimétrie cours d'eau principal	<i>Pente Naturelle</i>	<i>Altitude amont</i>	310
		<i>Altitude aval</i>	193
		<i>Pente Moyenne</i>	17,91
	<i>Réelle, après impact ouvrages</i>	<i>Nb ouvrages transversaux (ROE)</i>	13
		<i>Hauteur cumulée (m)</i>	8,95
	<i>Taux d'étagement (%)</i>		7,65
Geologie			

Geologie	L'originalité de la géologie des Chambarans repose sur le fait que la molasse Miocène, qui constitue en quelque sorte l'ossature de la formation géologique, est recouverte en grande partie d'une formation particulière : la formation de Chambarans. Cette formation se compose de cailloutis polygéniques sans stratification visible, entourés d'une matrice argilo-limoneuse ou argilo-sableuse. Jusqu'à une quinzaine de mètres de profondeur, le cailloutis comprend essentiellement des quartzites et autres roches siliceuses très fortement altérées. Les galets sont de forts calibres (10 à 50 cm) et sont bien arrondis. Plus en profondeur, la formation renferme également des roches cristallines et calcaires également très altérées. Cette formation est transgressive sur la molasse miocène dont elle se distingue très bien. Son épaisseur passe d'une trentaine de mètres à l'Est à une centaine à l'Ouest, où elle semble être en continuité avec les conglomérats fluviaux du pliocène supérieur. Notons que l'hydrogéologie du plateau de Chambarans est mal connue. La nature argileuse des formations géologiques qui le constituent fait qu'une faible partie des précipitations s'infiltre. Les circulations aquifères peuvent se faire à la faveur de niveaux argileux compacts, ou bien sont déterminées par le contact entre le substratum molassique et les cailloutis des Chambarans sans doute moins altérés et/ou plus sableux à la base. Grâce à leur pouvoir de rétention très élevé, les cailloutis de Chambarans régularisent considérablement les débits des sources dont certaines sont très importantes (sources alimentant Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs : plus de 800 L.mn-1, et de la Grande-Fontaine à Bressieux : 300 L.mn-1) (BRGM, 1977).
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Hauterives, Chateauneuf-de-Galaure, Tersanne, St-Martin-d'Aout, Mureil, Fay-le-Clos, la Motte-de-Galaure, Bathernay, Ratières, Claveyson, St-Barthélémy-de-Vals, St-Uze, St-Vallier
Assainissement	Dresser un état des lieux de l'assainissement dans le contexte (voir département, DDT)
Occupation du sol	 Al'amont du bassin de la Galaure, sur la partie Iséroise, le paysage se caractérise par un vaste plateau vallonné fortement boisé et parsemé d'étangs, le plateau de Chambaran. Les fonds de vallée offrent des possibilités de culture mais sur des surfaces relativement réduites. Sur la partie Dromoise, une vallée plus vaste a permis de développer une activité agricole dominante avec la présence de gros bourgs. Sur les coteaux, les prairies dominent largement, le bois couvre les versants les plus raides ou les plus pauvres, et on note souvent la présence de peupliers bordant les cours d'eau. Dans la partie aval, le changement géologique entraîne un resserrement de la vallée qui s'encaisse dans les gorges, puis laisse place à la ville de St-Vallier, tournée vers l'axe de circulation du couloir Rhodanien. Le bassin versant de la Galaure est composé de 3 postes dominants d'occupation des sols : - Des forêts et milieux semi-naturels (40,8%) - Des prairies (14,5 %) Des zones agricoles hétérogènes (43,2%) Les plans d'eau et zones urbanisées occupent respectivement 0,2 et 1,3 % de la superficie du bassin versant.

Mesures réglementaires de protection	 Legende : - Liste 1 continuité - Liste 2 continuité - Classement frayères 5 km	
	 Legende : - Réservoir biologique - Enjeu anguille - Enjeu Alose 5 km	
	Natura 2000	/
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	/
	ZNIEFF type 2	2604 - Chambarans Orientaux
		2603 - Chambarans Méridionaux
		2602 - Ilot granitique de St-Vallier - Tain l'Hermitage
	ZNIEFF type 1	26040001 - Cours supérieur de la rivière Galaure
		26040002 - Lisière orientale de la Forêt de Mantaille
		26030010 - Pelouse de Mercurolet
		26030009 - Marais du Vernais
		26020001 - Gorges de la Galaure
	L.214-17 Liste 1	L1_384 - La Galaure et ses affluents situés à l'amont du Ruisseau de Bonne Combe inclus, et l'Emeil
	L.214-17 Liste 2	L2_171 - La Galaure de la Vermeille au Rhône
	Classement frayères	026I000093, Poisson Liste 1 - La Galaure (limite départementale au pont de la Férandinière)
		026I000035, Poisson Liste 1 - l'Emeil
		026I000037, Poisson Liste 1 - Le Bion (Lieu dit Serméret à Pont RD 109)
		026I000038, Poisson Liste 1 - La Vermeille (combe du lézard à confluence Galaure)

Mesures réglementaires de protection	Classement frayères	026I000041, Poisson Liste 1 - Ruisseau de Combess (Pont Rte communale lieu-dit combesse à confluence Oeillon)	
		026I000046, Ecrevisse Liste 2 - Le Bourbourieux	
		026I000035, Ecrevisse Liste 2 - L'Emeil	
		026I000124, Ecrevisse Liste 2 - L'Avenon (source à pont route communale quartier des Blaches)	
		026I000039, Ecrevisse liste 2 - La Vermeille (combe du lézard à confluence Galaure)	
		026I000322, Ecrevisse Liste 2 - Combe de Montlivier (Sources à pont RD121)	
		026I000041, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de Combess (Source à confluence Oeillon)	
	Réservoir Biologique	RBioD00359 - La Galaure du barrage de Chevillardière au ruisseau l'Avenon	
		RBioD00358 - L'Emeil	
	ZAP	/	
Outil de gestion	ZALT	FRDR457-ZLT - La Galaure du Galaveyson au Rhône	
	SAGE	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière de la Galaure en cours d'exécution	
Structures locales de gestion	Autre	/	
	Sigle	Libellé	Compétences
	CCPDA	Communauté de communes Portes de DromArdèche	Entretien et gestion cours d'eau Assainissement, Animation Contrat de Rivière, Prévention contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	De nombreux et imposants ouvrages sont présents sur l'aval de la Galaure, l'objectif de reconquête de ce territoire par l'Anguille est définie à long terme.		

Contexte GALAURE2-26.06-S

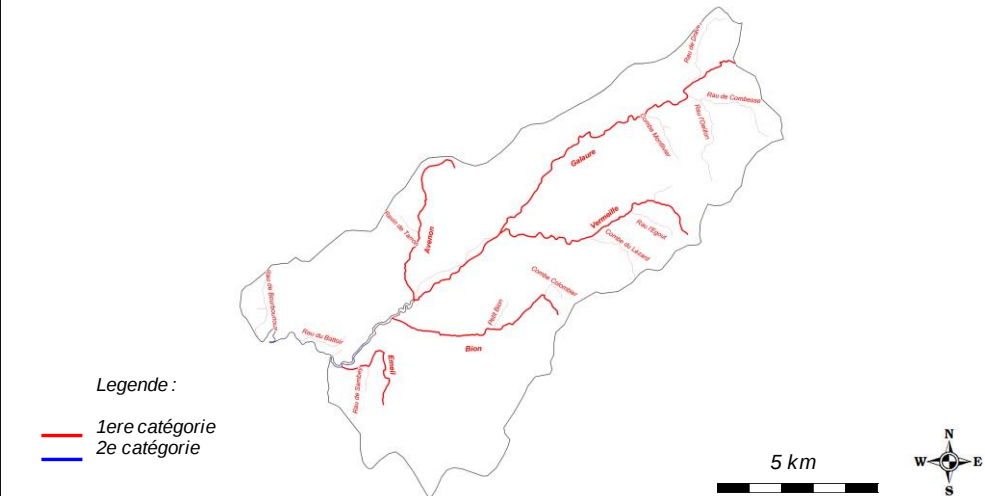
IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Rhône Moyen						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	RM_08_06						
	Intitulé	Galaure						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR457	La Galaure du Galaveyson au Rhône	MEN	2027	2027	2015	Moyen	Médiocre
	FRDR11092	Ruisseau le Bion	MEN	2027	2027	2015	Médiocre	Bon Etat
	FRDR11913	Ruisseau la Vermeille	MEN	2027	2027	2015	Moyen	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Médiocre
	FRDG613	Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BVRhône, Gier, Cance, Doux	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte GALAURE2-26.06-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP, BAM, LPP				
Etat fonctionnel	Fortement perturbé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite à zone à ombre			
	Typologie de Verneaux	B3+ à B5+			
Peuplement actuel	Espèces présentes	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, APP, (PER, PES, CAS)			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	VAI, LOF, BLN, CHE, SPI			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI			
	Espèces centrales	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF			
	Espèces intermédiaires	BLN, CHE, GOU, BAF, SPI			
Présence de grands migrateurs	L'Anguille est présente jusque sur le secteur de Chateauneuf-de-Galaure. Les densités sont en outre très faibles, et aucun recensement récent n'a été observé.				
Présence d'espèces invasives	Présence récurrente et abondante d'espèces indésirables (PER, CAS) et d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (PES), sur la Galaure, liée à la présence de très nombreux plans d'eau en tête de bassin, en particulier sur Galaveyson.				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrieque ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Galaure	2015	Chateauneuf, passage à gué de Treigneux	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, SPI	Station RC-GAL-02
Galaure	2015	Chateauneuf, 770 m aval pont RD53 (Pré Cassin)	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI, PES	Station RR-GAL-02
Galaure	2015	La Motte-de-galaure, Pont TGV	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI	Station RC-GAL-03
Vermeille	2015	St-Avit / St-Martin d'Aout, aval pont lieu-dit Vermeille	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, APP	Station RR-VEM-01
Emeil	2015	St-Barthélémy, aval pont village de Villeneuve	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU	Station RR-EME-01
Bion	2015	Claveyson, 130 m aval Pont TGV	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, BLN, CHE	Station RC-BIO-01
Galaure	2011	Chatelard	Abondances numeriques partielles	TRF, VAI, BAM, LOF, CHE, GOU, SPI	Sauvetage
Galaure	2014	Hauterives, amont pont RD538	Abondances numeriques partielles	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, SPI, PER, CAS	Sauvetage
Galaure	2014	Treigneux, aval passage à gué	Abondances numeriques partielles	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, SPI	Inventaire simplifié
Galaure	2013	St-Bonnet, Gué Marcandière	Abondances numeriques partielles	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF	Inventaire simplifié
Galaure	2014	Amont confluence Vermeille	Abondances numeriques partielles	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, BAF, SPI	Inventaire simplifié

Contexte GALAURE2-26.06-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	 Legende : 1ere catégorie 2e catégorie								
	2ème catégorie piscicole		/						
	1ère catégorie piscicole		Ensemble du Réseau hydrographique						
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme								
Gestionnaires piscicoles	 Legende : Limites domaines AAPPMA								
	AAPPMA	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)			
		TG	Truite de la Galaure	406	150,7	123,3			
	Sociétés de pêche non agréées	/							
Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/
	Bion	Claveyson	TG	Fossé pluvial RG	Centre village	680 m	31/12/2018	2014352-0008	/
Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA la Truite de la Galaure pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble de son domaine, en particulier sur le Contexte Galaure médiane.								
Déversements									
	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte GALAURE2-26.06-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Prélèvement	Des prélèvements conséquents sont identifiés sur la Galaure, et influencent négativement le peuplement : prélèvements pour l'irrigation, Chloralp. L'Emeil est également touché par cette problématique	Faible à modéré	Très fort
Facteur principal	Cloisonnement	Les contraintes naturelles fortes du secteur de la Galaure, situé de plus en amont de l'assec nécessite une bonne circulation piscicole afin de permettre à l'espèce repère de regagner des zones favorable pour l'accomplissement des différentes phases de son cycle biologique.	Modéré à fort	Modéré à fort
Facteur principal	Ensablement, colmatage des fonds	Cette problématique touche les principaux affluents de la Galaure (Emeil, Bion, Vermeille), et est directement liée aux pratiques culturales qui entraînent un ravinement des sols conséquent	Modéré à fort	Modéré à Fort
Facteur principal	Thermie	Le suivi thermique mis en place met en avant une problématique thermique sur la Galaure, sur le Bion et potentiellement sur l'Emeil. La faible hydrologie ainsi qu'une faible densité voire absence de ripisylve par secteur accentue le phénomène	Faible	Fort
Facteur principal	Impact des plans d'eau sur le milieu	La présence de nombreux plans d'eau sur les sources de l'Emeil ainsi que sur certains de ses affluents est une source de perturbation aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif	Faible à modéré	Modéré à Fort
Facteur principal	Impact qualitatif liés aux intrants agricoles et/ou au lagunage de Chateauneuf	Des incidences qualitatives sont relevées (déséquilibre sur les espèces d'accompagnement, développement algues) sur certains secteurs, en particulier sur le secteur de Chateauneuf. Le lagunage pourrait être en cause.	Faible à modéré	Fort
Facteur principal	Artificialisation, rectification du lit mineur	Les interventions humaines sur le lit du Bion ont entraîné un appauvrissement marqué des habitats de par une homogénéité des faciès et de la morphologie du lit ainsi qu'une déconnexion de la ripisylve.	Modéré	Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Fortement perturbé	

Contexte GALAURE2-26.06-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
<i>Restauration morphologique</i>	Bion	Très partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	Galaure et Galaveyson	Partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvements sur le bassin</i>	Galaure, Emeil	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Amélioration de la qualité des rejets domestiques</i>	Galaure	Très partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau</i>	Emeil	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Mise en place d'une démarche de concertation avec le monde agricole</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Lutte contre le phénomène d'ensablement des cours d'eau</i>	Bion, Emeil, Vermeille	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'écrevisse de Californie</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte GALAURE2-26.06-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS															
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	2	Restauration du milieu	GAL2-RM1	Réaliser une restauration morphologique	2.2	L'habitat est parfois déficitaire, du fait des rectifications et de l'incision parfois marquée des cours d'eau du contexte, en particulier sur la Galaure, mais aussi sur certains affluents tels que le Bion. Il est proposé à minima la mise en oeuvre des actions proposées par l'étude géomorphologique dréalisée sur le bassin de la Galaure (gestion du transport solide, calage du profil en long, restauration de milieu de type R2 ou R3) et les priorités d'intervention.	Galaure Bion	FRDR457 FRDR11092	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement, en particulier pour l'Anguille.	Améliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	MIA0203 MIA0202	CCPDA	A définir
		Restauration du milieu	GAL2-RM2	Réaliser une restauration physique légère	2.3	L'habitat est ponctuellement déficitaire, du fait des rectifications, de l'incision et parfois des faibles débits / hauteurs d'eau sur la Galaure. Le Bion est également très touché par cette problématique. L'action consiste à réaliser sur des secteurs qui seront à définir une restauration physique de type R1 permettant de diversifier les écoulements et réhausser la lame d'eau par la mise en place d'epis ou déflecteurs, recréer de l'habitat en réalisant des caches de sous berges, etc Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc). Un tronçon test sera déterminé avec un suivi piscicole spécifique, permettant ainsi de répéter cette opération sur les divers sites qui seront identifiés	Galaure Bion	FRDR457 FRDR11092	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Améliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	MIA0203 MIA0202	CCPDA FDPPMA26 AAPMA	5000 € / chantier de 100 ml
GA2	2	Dispositif de franchissement	GAL2-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE80654 (Seuil chemin du radier de Mureils, Hauteur chute = 0,8 m)	2.2	Des seuils infranchissables sont présents sur le lineaire de la Galaure et de l'Emeil sur ce contexte. Ils constituent des points de blocage conséquents pour l'ensemble du cortège d'especies présentes, en particlier la truite fario. Les contraintes hydrologiques fortes de ces cours d'eau, en particlier la Galaure nécessite de décloisonner le secteur afin d'assurer la libre circulation piscicole, en periode de reproduction et en période d'étiage. L'enjeu est d'autant plus fort que le secteur est soumis à de fortes élévation de température, nécessitant une libre circulation piscicole à minima de la truite fario, pour toutes classes de tailles et dans des conditions hydrologiques extremes (en particulier à l'étiage). Règlementairement, la Galaure est classée en liste 1 au titre du L-214-17 du code de l'environnement en amont de la confluence avec la Vermeille, et en Liste 1 et en liste 2 en aval. Le diagnostic piscicole a montré la nécessité de favoriser la libre circulation piscicole sur tout le linéaire de la Galaure de ce contexte.	Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA Potentiellement FDPPMA26	5 000,00 €
		Dispositif de franchissement	GAL2-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE19911 (Les Fontanis - PE canal Muriels, Hauteur chute = 1,75 m)	2.2		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	70 000,00 €
		Dispositif de franchissement	GAL2-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE19939 (Passage à gué M'arcandière, Hauteur chute = 1 m)	2.2		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA Potentiellement FDPPMA26	5 000,00 €
		Dispositif de franchissement	GAL2-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54223 (Barrage "Chevillardière", Hauteur chute = 1,3 m)	2.3		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	40 000,00 €
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54222 (Seuil passerelle "Charnière", Hauteur chute = 0,6 m)	2.3		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	55 000,00 €
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE19946, (Barrage Charrières, Hauteur chute = 0,8 m)	2.3		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	85 000,00 €
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF7	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE19977, (Les Beliers, chemin communal, Hauteur chute = 0,7 m)	2.2		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en periode de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	70 000,00 €

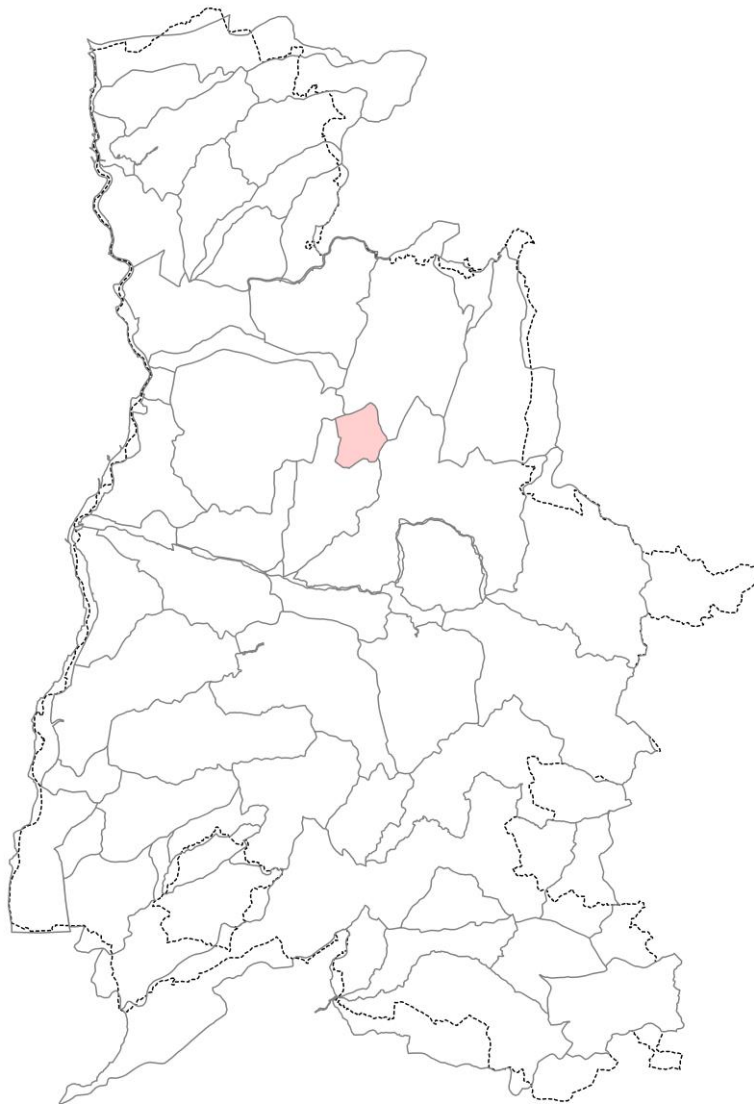
GA2	2	Dispositif de franchissement	GAL1-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE19983, (Route communale, Treigneux, Hauteur chute = 0,55 m)	2.2	Des seuils infranchissables sont présents sur le linéaire de la Galaure et de l'Emeil sur ce contexte. Ils constituent des points de blocage conséquents pour l'ensemble du cortège d'espèces présentes, en particulier la truite fario. Les contraintes hydrologiques fortes de ces cours d'eau, en particulier la Galaure nécessite de décloisonner le secteur afin d'assurer la libre circulation piscicole, en période de reproduction et en période d'étiage. L'enjeu est d'autant plus fort que le secteur est soumis à de fortes élévations de température, nécessitant une libre circulation piscicole à minima de la truite fario, pour toutes classes de tailles et dans des conditions hydrologiques extrêmes (en particulier à l'étiage). Règlementairement, la Galaure est classée en liste 1 au titre du L-214-17 du code de l'environnement en amont de la confluence avec la Vermeille, et en Liste 1 et en liste 2 en aval. Le diagnostic piscicole a montré la nécessité de favoriser la libre circulation piscicole sur tout le linéaire de la Galaure de ce contexte.	Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA Potentiellement FDPPMA26	2 000,00 €
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54224, (Seuil de calage "Dravey", Hauteur chute = 0,4 m)	2.2	Des seuils infranchissables sont présents sur le linéaire de la Galaure et de l'Emeil sur ce contexte. Ils constituent des points de blocage conséquents pour l'ensemble du cortège d'espèces présentes, en particulier la truite fario. Les contraintes hydrologiques fortes de ces cours d'eau, en particulier la Galaure nécessite de décloisonner le secteur afin d'assurer la libre circulation piscicole, en période de reproduction et en période d'étiage. L'enjeu est d'autant plus fort que le secteur est soumis à de fortes élévations de température, nécessitant une libre circulation piscicole à minima de la truite fario, pour toutes classes de tailles et dans des conditions hydrologiques extrêmes (en particulier à l'étiage). Règlementairement, la Galaure est classée en liste 1 au titre du L-214-17 du code de l'environnement en amont de la confluence avec la Vermeille, et en Liste 1 et en liste 2 en aval. Le diagnostic piscicole a montré la nécessité de favoriser la libre circulation piscicole sur tout le linéaire de la Galaure de ce contexte.	Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	90 000,00 €
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF10	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54225, (Seuil protection saumoduc, Hauteur chute = 0,7 m)	2.3		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	40 000,00 €
		Dispositif de franchissement	GAL1-DF11	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54226, (Seuil protection saumoduc, Hauteur chute = 0,3 m)	2.2		Galaure	FRDR457	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05	MIA0301	CCPDA	60 000,00 €
		Amélioration de connaissance	GAL1-AC1	Réaliser un inventaire complémentaire du ROE	2.2		Emeil	/	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	FDPPMA26 ONEMA	500,00 €
GA3	2	Communication et sensibilisation	GAL2-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2.2	Une problématique d'occupation du sol a été soulevée : le ravinement des terres cultivées entraîne un colmatage des fonds conséquent. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en œuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets.	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0303, AGR0401, AGR0802	FDPPMA26	/
		Autre	GAL2-AU1	Définir un programme d'action de lutte contre le phénomène d'ensablement / colmatage des cours d'eau	2.2	Le ravinement des terres entraîne des dépôts de matériaux fins conséquents, en particulier sur les cours d'eau du Bion, de la Vermeille et de l'Emeil. Le phénomène d'ensablement est intense sur la Vermeille. Une étude a été menée à ce sujet dans le cadre du contrat de rivière. Le diagnostic piscicole montre un impact très fort de ce phénomène sur le peuplement en place. Il conviendrait à minima la mise en place de dispositifs type décanteurs - désableurs. Une réflexion sera menée en partenariat avec les acteurs locaux afin de définir un programme d'action cohérent à ce sujet.	Bion Vermeille Emeil	FRDR11092 FRDR11913	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement de la truite fario	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement des espèces d'accompagnement	Améliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-02	Mesures MIA0202	CCPDA	À définir
		Autre	GAL2-AU2	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2.3	Un certain nombre de plans d'eau recensés sur l'ensemble du contexte, et en particulier sur le bassin de l'Emeil. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en œuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hiérarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieurs types d'actions pourront être envisagées : action réglementaires (existence légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ...), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc ...).	Ensemble du contexte	/	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26	À définir
GA4	3	Communication et sensibilisation	GAL2-CS2	Sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèce écrevisse signal	3.3	Une importante population d'écrevisse signal a été observée sur le Bion, qui semble en pleine expansion. Son arrivée est la conséquence d'une introduction directe malveillante. Les impacts écologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'écrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des écrevisses, augmentation du risque d'introduction sur des milieux aux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...). Une action de sensibilisation (qui sera étendue à l'échelle du BV) doit être menée auprès des pêcheurs, des propriétaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. L'objectif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Ensemble du contexte	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	CCPDA FDPPMA26	5 000,00 €
GA5	2	Amélioration connaissance	GAL2-AC2	Pérenniser le suivi thermique	2.2	Le suivi thermique a été mis en place en 2014 et 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26	640,00 €
		Amélioration connaissance	GAL2-AC3	Mettre en place une sonde thermique complémentaire	2.2	Aux vues des enjeux hydrologiques, thermiques et piscicoles de la Galaure, la mise en place d'une sonde supplémentaire sur le secteur de Treigneux est indispensable. Elle servira de référence et se rattachera à l'action GAL2-AC2.	Galaure	FRDR457	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26	160,00 €

Contexte GALAURE2-26.06-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	Modalités	Type gestion préconisée
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats, mais aussi de la problématique thermique et hydrologique, seuls quelques deversements de truites surdensitaires sont préconisés sur la partie aval du contexte sur la Galaure.	Gestion raisonnée

CONTEXTE GERVANNE1-26.27-S

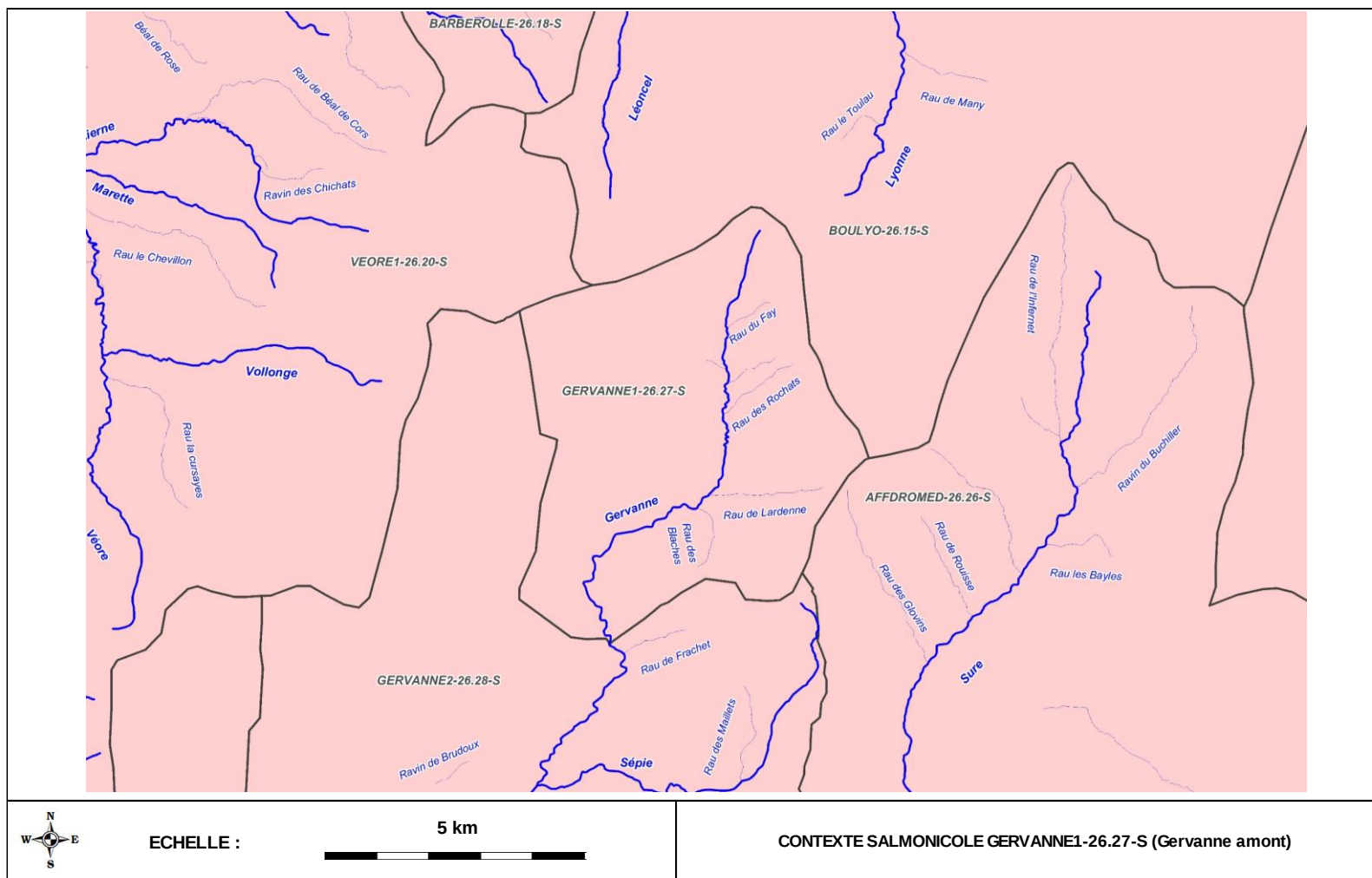
Gervanne amont



GERVANNE1-26.27-S



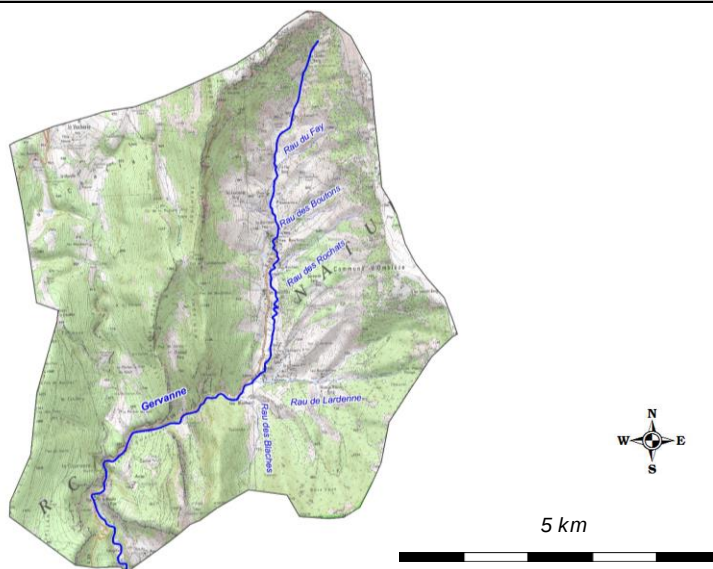
I. LOCALISATION DU CONTEXTE



Contexte GERVANNE1-26.27-S

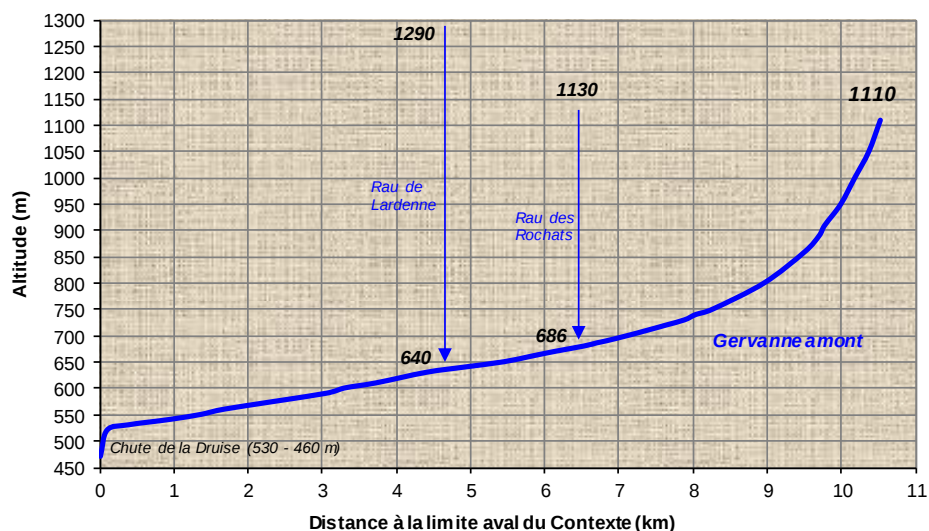
II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

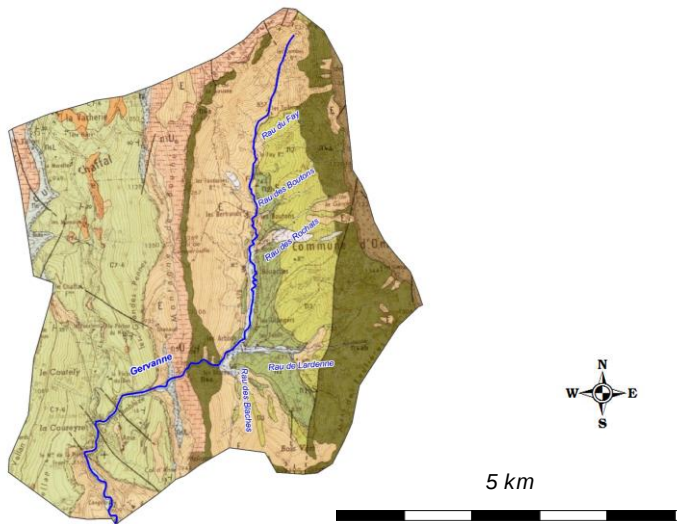


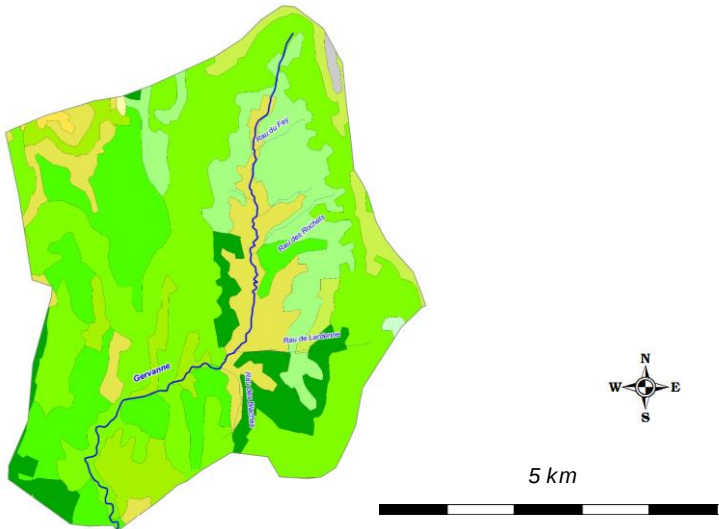
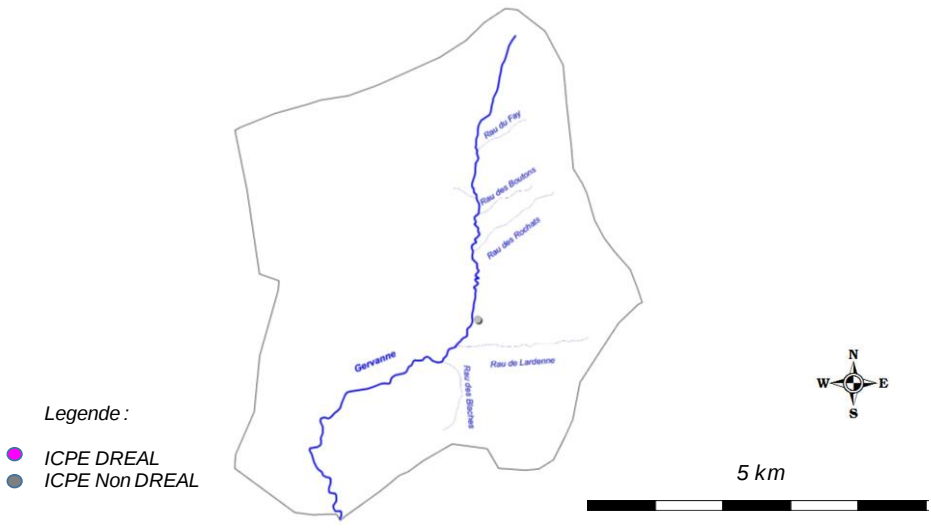
La longueur de son cours d'eau est de 29,9 km. La Gervanne prend sa source dans les hauteurs du rebord occidental du massif du Vercors au niveau du col de la Bataille. Son bassin s'ouvre vers le sud sur la vallée de la Drôme. Il se dirige globalement du nord vers le sud et rejoint la Drôme en rive droite, au niveau de la localité de Mirabel-et-Blacons, à six kilomètres en amont de la ville de Crest. Ce cours d'eau est alimenté par un système karstique (Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors), avec un réseau dense de cavités souterraines dont la principale résurgence se situe à la source des Fontaigneux (an aval du contexte), dont le débit est régulier et pérenne. La chute de la Druipe (chute naturelle de 72 m de hauteur) marque la limite aval de ce contexte.

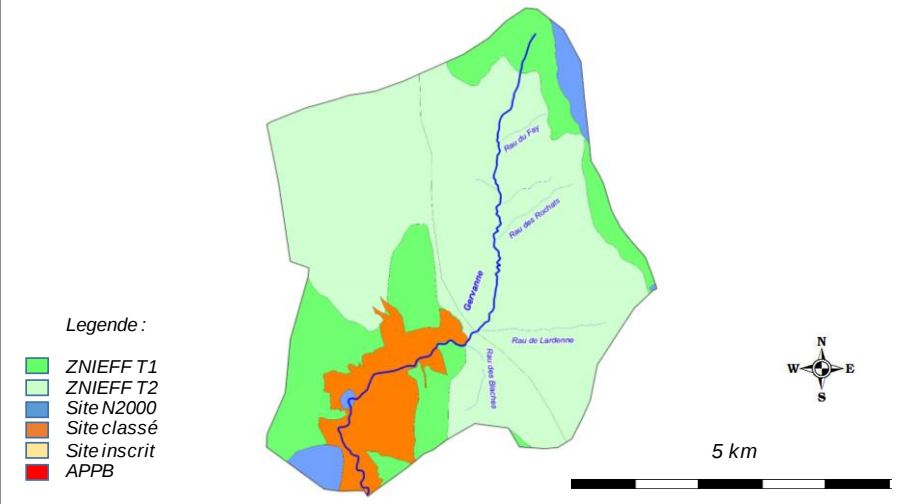
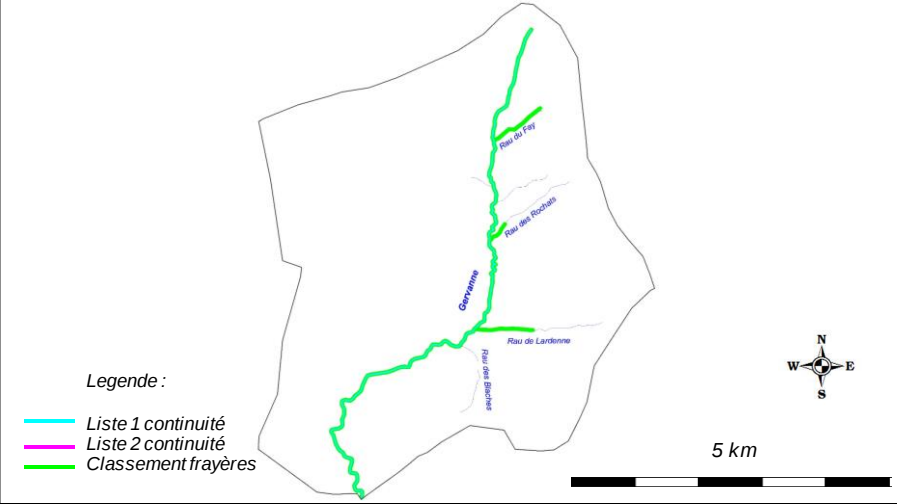
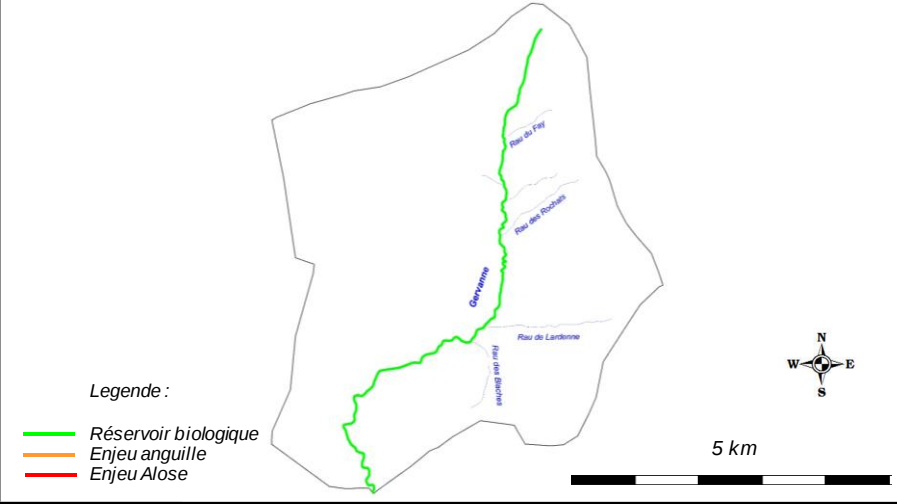
Profil topographique du cours d'eau principal



Contexte GERVANNE1-26.27-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	<i>Amont</i>	Source de la Gervanne	
	<i>Aval</i>	Chute de la Druiise	
	<i>Affluents</i>	Rau des Rochats, Rau de Lardenne	
	<i>Plans d'eau</i>	Présence de 5 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	<i>Nom</i>	<i>Rive</i>	<i>Lineaire (km)</i>
	Gervanne	I	10,536
	Rau des Rochats	Gauche	1,747
	Rau de Lardenne	Gauche	2,635
Surface du contexte (km2)	34,69		
Surface du bassin versant (km2)	154,99		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	<i>QMNA5 (m3/s)</i>	0,042	
	<i>Module (m3/s)</i>	0,499	
Pente, altimétrie	<i>Pente Naturelle</i>	<i>Altitude amont (m)</i>	1110
		<i>Altitude aval (m)</i>	470
		<i>Pente Moyenne (pm)</i>	60,74
	<i>Réelle, après impact ouvrages</i>	<i>Nb ouvrages transversaux (ROE)</i>	53
		<i>Hauteur cumulée (m)</i>	24,95
	<i>Taux d'étagement (%)</i>		3,90
Geologie			
	Dans la partie extrême amont de son cours, la Gervanne suit une combe anticlinale, ouverte dans l'anticlinal d'Ombrière, pli dont la voûte anticlinale se referme presque, au col de la Bataille, au niveau des couches du Barrémo-Bédoulien. Cette combe descend vers le sud en direction de la dépression de Die, mais, au lieu de la rejoindre, son cours tourne paradoxalement à angle droit, au niveau du village des Blaches, pour se diriger vers l'ouest. Cela a amené la rivière à couper orthogonalement les barres rocheuses du flanc ouest de l'anticlinal, et notamment de celle du Sénonien du coeur du synclinal de Léoncel, en y entaillant les gorges d'Ombrière		

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Omlèze, Le Chaffal, Plan de Baix
Assainissement	/
Occupation du sol	 L'extrême amont du bassin de la Gervanne est très préservé, avec une occupation du sol composée principalement de forêt de feuillus, de conifères, mixtes et de prairies. A noter que de nombreuses plantation de résineux ont eu lieu sur ce secteur.
Industrie	 /
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	31360

Mesures réglementaires de protection		
		
		
	Natura 2000	FR8201681 - Pelouses à orchidées et Lisières du Vercors Occidental (SIC) FR8201696 - Tuffières du Vercors (ZSC) FR8201682 - Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	SC253 - Gorges d'Ombleze et cascade de la Drui
	ZNIEFF type 2	2605 - Chainons Occidentaux du Vercors
		2607 - Plateaux Centraux du Vercors

Mesures réglementaires de protection	ZNIEFF type 1	26050003 - Gorges d'Ombrière, Ruisseau de la Gervanne, Plateau et Rocher de Vellan	
		26070001 - Plateau d'Ambel et Forêt de Lente	
	L.214-17 Liste 1	L1_439 - La Gervanne et ses affluents exceptés le ruisseau Corbière, la Vaugelette, et la Romane	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	026I000196 - Poisson liste 1 - La Gervanne (Ferme des Tuilières à confluence Drôme)	
		026I000424 - Liste 2 écrevisses - La Gervanne (Source à confluence Lardenne)	
		026I000377 - Liste 2 écrevisses - Rau de Lardenne (aval gué les Bournelliers)	
		026I000374 - Rau de Pinat (aval chemin des Rochats)	
		026I000375 - Liste 2 écrevisses - Rau le Fay	
	Réservoir biologique	RBioD00413 - La Gervanne et ses affluents exceptés le ruisseau Corbière, la Vaugelette, et la Romane	
	ZAP	/	
	ZALT	/	
Outil de gestion	SAGE	SAGE Drome II en cours d'exécution	
	Contrat de rivière	/	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	Sigle	Libellé	Compétences
	SMRD	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	Animation du SAGE
Enjeux PLAGEPOMI	Pas d'enjeu migrateur sur ce contexte		

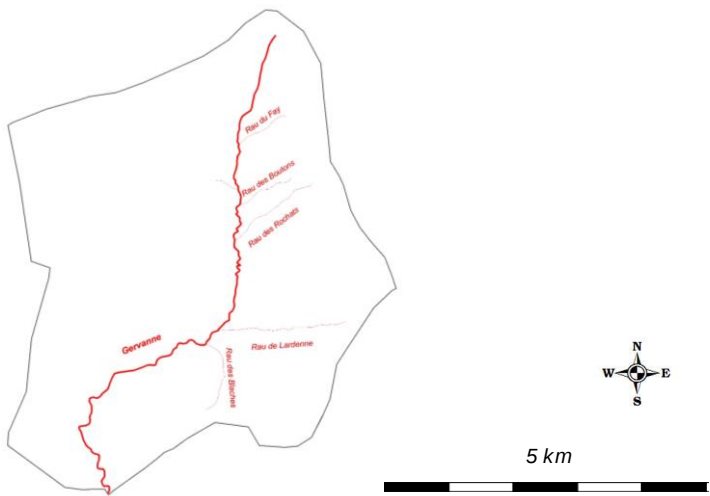
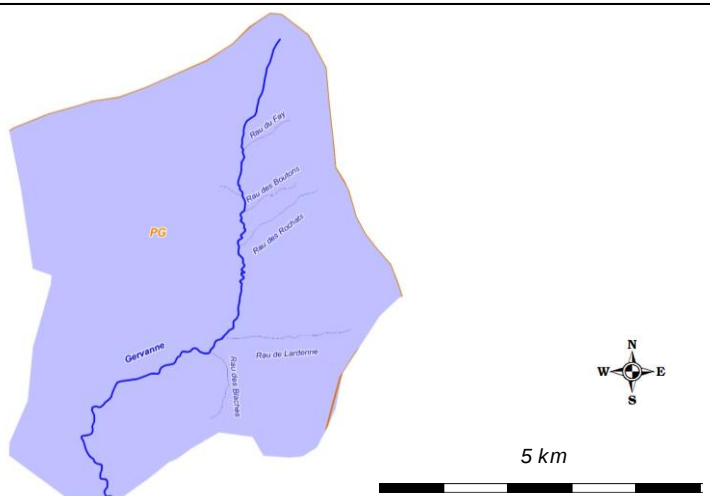
Contexte GERVANNE1-26.27-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Isère Drôme						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	Drome						
	Intitulé	ID_10_01						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR439	La Gervanne	MEN	2015	2015	2015	Moyen	Bon Etat
	FRDR10514	Rau Corbière	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

Contexte GERMANNE1-26.27-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	CHA, APP				
Etat fonctionnel	Conforme				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite			
	Typologie de Verneaux	B1+ à B3			
Peuplement actuel	Espèces présentes	TRF, CHA, APP			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	CHA, TRF			
	Espèces centrales	TRF, CHA			
	Espèces intermédiaires	APP			
Présence de grands migrateurs	/				
Présence d'espèces invasives	/				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Gervanne	2015	Ombleze, Langilla - seuil aval pré	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-GER-01
Gervanne	2015	Ombleze, Les Boutons - Route des Rochats	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, APP	Station RC-GER-01
Rau de Lardenne	2015	Omblèze, les Arbods - 50 m aval passage gué	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-LAR-01
Gervanne	2014	Ombleze, Langilla - seuil aval pré	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-GER-01
Gervanne	2013	Ombleze, Langilla - seuil aval pré	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-GER-01
Gervanne	2012	Ombleze, Langilla - seuil aval pré	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RC-GER-01

Contexte GERVANNE1-26.27-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME									
Classement piscicole	Legende : 1ere catégorie 2e catégorie  2ème catégorie piscicole / 1ère catégorie piscicole Ensemble du réseau hydrographique								
	Police de l'eau et police de la pêche								
	DDT Drôme								
Gestionnaires piscicoles	Legende : Limites domaines AAPPMA  AAPPMA Sigle PG Nom Préservatrice de la Gervanne Nb adhérents 288 Surface totale domaine (km2) 154,99 Surface domaine sur le contexte (km2) 34,69 Sociétés de pêche non agréées /								
	Réserves de pêche								
	Cours d'eau Commune AAPPMA Limite aval Limite amont Longueur Date validité N° A. préfectoral / Gervanne Ombèze PG Aval pont Arbods Jardin Pierre Duc 80 m 31/12/2017 2013283-0003 /								

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral
	Gervanne	Omlèze	PG	No kill	Rocher Rond	Chute de la Pissière	NR	NR	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Sur ce contexte, l'AAPPMA est en gestion patrimoniale intégrale.								
Déversements	/								
Déversements (suite)	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte GERVANNE1-26.27-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Concrétionnement calcaire	Pavage du fond du cours d'eau. Raréfaction des zones favorable à la reproduction, difficultés voire impossibilité pour la truite de creuser son nid de ponte. Appauvrissement de l'habitat pour la truite fario mais surtout pour le chabot, espèce benthique inféodée au intestices des alluvions grossiers. Ce phénomène complexe est accentué par une sur-oxygenation des eaux.L'habitat piscicole en particlier pour la truite fario est ponctuellement déficitaire, et est impacté par le phénomène de concrétionnement calcaire.	Modéré	Modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Conforme	

Contexte GERVANNE1-26.27-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
<i>Amélioration des capacités d'accueil et de recrutement de la truite fario</i>	Gervanne	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte GERVANNE1-26.27-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS															
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	2	Restauration morphologique	GER1-RM1	Réaliser une restauration physique légère	2.2	L'habitat est ponctuellement déficitaire, du fait du phénomène de concrétionnement. La diversification des habitats réalisé au lieu-dit Langilla (diversification des écoulements et création de caches grâce à des matériaux simples et peu coûteux) montre des résultats encourageants. Ces actions mériteraient d'être poursuivies aux vues de la problématique de concrétionnement calcaire du cours d'eau qui impacte non seulement le frai des espèces mais aussi l'habitat. Ce phénomène a tendance à s'amplifier dans le temps et peut devenir de plus en plus limitant pour la truite et le chabot. Ces aménagements ont pour but de diversifier les écoulements et créer des habitats grâce à des matériaux simples et peu coûteux. Cette action sera couplée aux préconisations du PPE de la végétation (entretien raisonnée de la ripisylve, réutilisation/ancrages de troncs, plantations, etc). Il est prévu dans un premier temps la réalisation d'une expertise qui définira les secteurs à aménager. Des suivis piscicoles seront mise en oeuvre, comme cela avait été le cas pour les aménagements du secteur de Langilla	Gervanne amont	FRDR439	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Améliorer la diversité des habitats	OF6A Disposition 6A-04	/	SMRD AAPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	5000 € / chantier de 100 ml
GA2	2	Autre	GER1-AU1	Réaliser un décolmatage mécanique des frayères de truite fario	2.2	L'action consiste à casser la couche de calcaire formée à la surface des alluvions, sur des zones favorables à la reproduction de la truite (gravières avec des vitesses d'écoulements et hauteurs d'eau compatibles) quelques jours avant le début présumé de la reproduction sur ce secteur. Les secteurs précis seront à déterminer.	Gervanne amont	FRDR439	Rendre fonctionnelle certaines frayères potentielles de TRF et permettre ainsi la reproduction et l'éclosion.	Amélioration ponctuelle de l'habitat du Chabot	Améliorer la diversité du faciès benthique	OF6C Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	2500 € / chantier de 100 ml
		Amélioration de connaissance	GER1-AC1	Réaliser un suivi des frayères suite au décolmatage	2.3	Afin d'évaluer l'efficacité de l'action GER1-AU1, un comptage de frayeres sera réalisé sur les tronçons "réhabilités". Un passage régulier aura lieu vers la période présumée de démarrage du frai.	Gervanne amont	FRDR439	Améliorer la connaissance pour améliorer l'efficacité de l'opération et ses effets	Améliorer la connaissance pour améliorer l'efficacité de l'opération et ses effets	Améliorer la connaissance pour améliorer l'efficacité de l'opération et ses effets	OF6C Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	500,00 €
GA3	2	Classement réglementaire	GER1-CR1	Classer le Rau de Dujet au titre du décret frayères (L.432-3, liste 2 écrevisses)	2.2	Une population d'écrevisses à pattes blanches a été contactée sur ce cours d'eau, qui semble correspondre à la limite amont de la population située sur la Gervanne (source potentielle d'alimentation) du secteur. Il est proposé de classer ce ruisseau au classement frayères "écrevisse liste 2" au titre du L.432-3 du Code de l'Environnement.	Rau de Dujet	FRDR439	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	/
GA4	3	Amélioration connaissance	GER1-AC2	Pérennisation du suivi thermique	3.3	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble bassin versant	FRDR439	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMRD	160,00 €

Contexte GERVANNE1-26.27-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	Modalités	Type gestion préconisée
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des resultats obtenues, en particulier sur la truite fario sur l'ensemble des stations d'inventaires, il est préconisé une gestion patrimoniale sur l'ensemble du contexte piscicole.	Gestion patrimoniale

CONTEXTE HERBASSE1-26.08-S

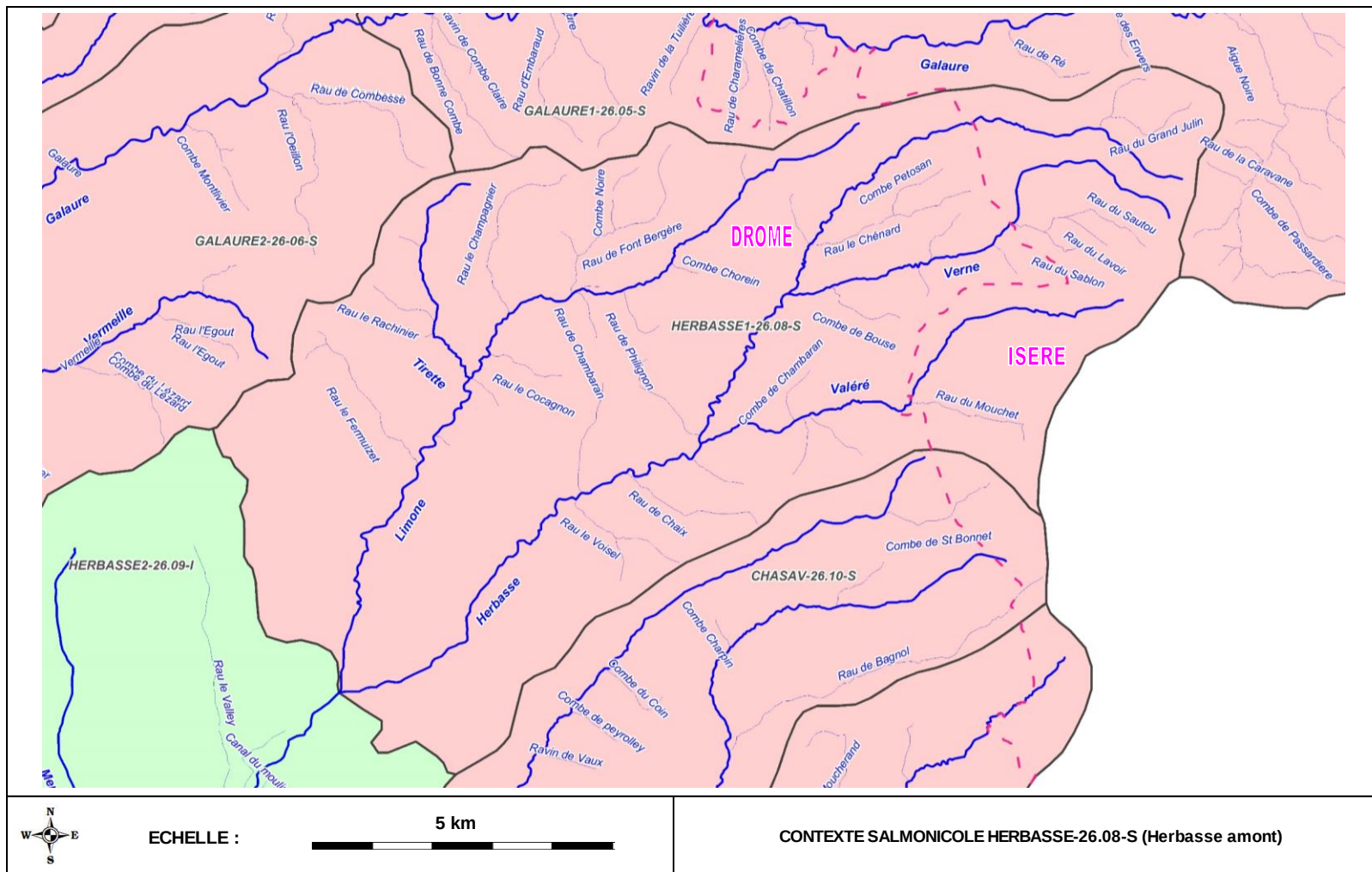
Herbasse amont



HERBASSE-26.08-S

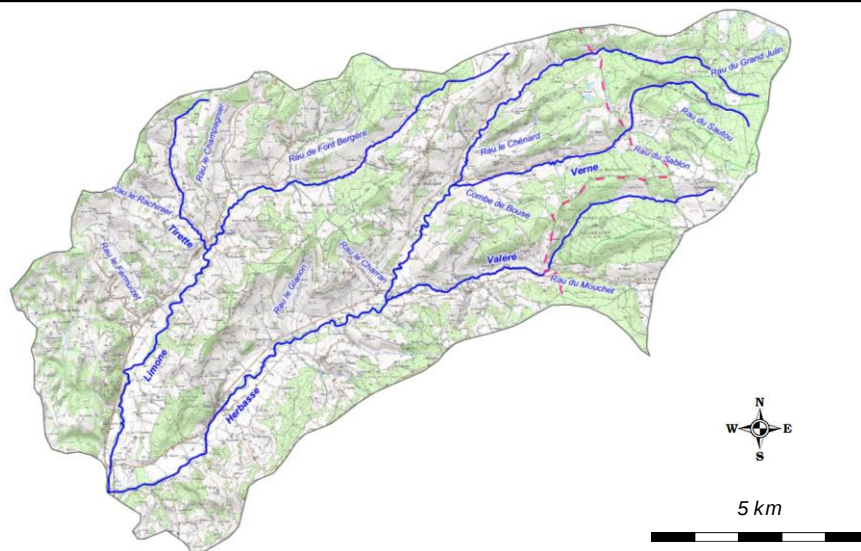


I. LOCALISATION DU CONTEXTE



II. DESCRIPTION GENERALE

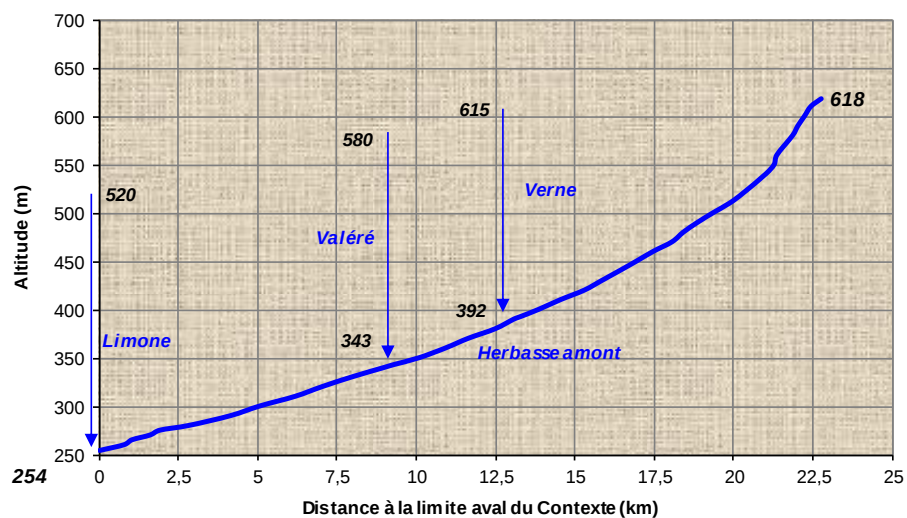
Localisation et description du réseau hydrographique



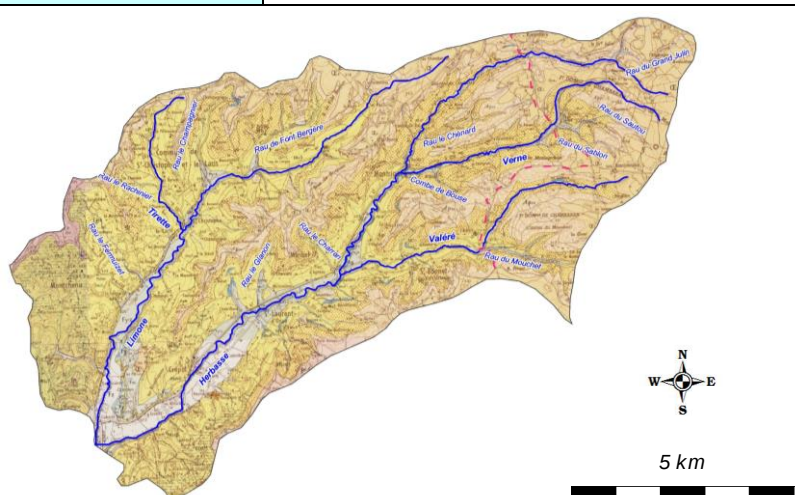
L'Herbasse est un affluent de la rive droite de l'Isère. Son bassin versant couvre une superficie de 195 km.². Il présente une forme allongée orientée Nord-Nord/Est et Sud-Sud/Ouest. La rivière prend sa source à 700 m d'altitude sur la commune de Roybon en Isère. Après avoir parcouru environ 38.5 km, elle atteint la confluence en amont de Chateaufort sur Isère à 130 m d'altitude.

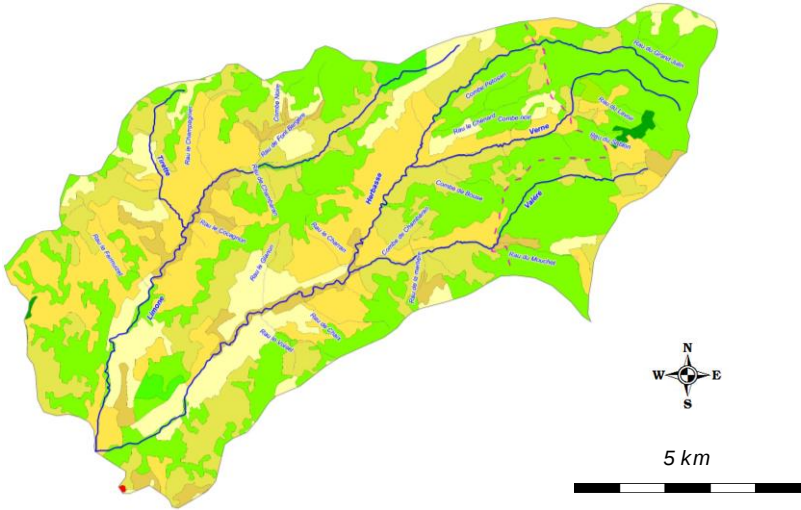
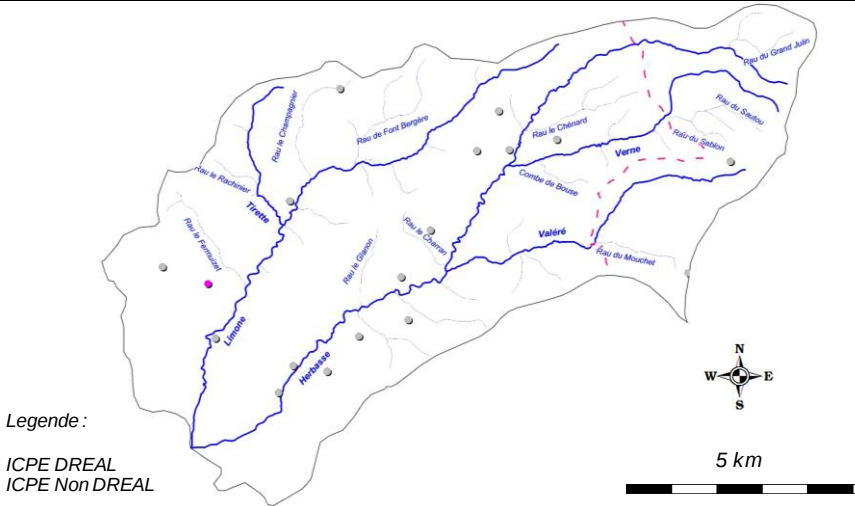
La rivière présente des fluctuations saisonnières de débit liées à son régime pluvial, avec des hautes eaux d'hiver-printemps portant le débit mensuel moyen au niveau de 1,73 à 2,12 m³ de novembre à mai inclus (avec un maximum en mars et un creux en janvier), suivies d'une baisse progressive jusqu'à l'étiage des mois de juillet et août, avec une baisse du débit moyen mensuel

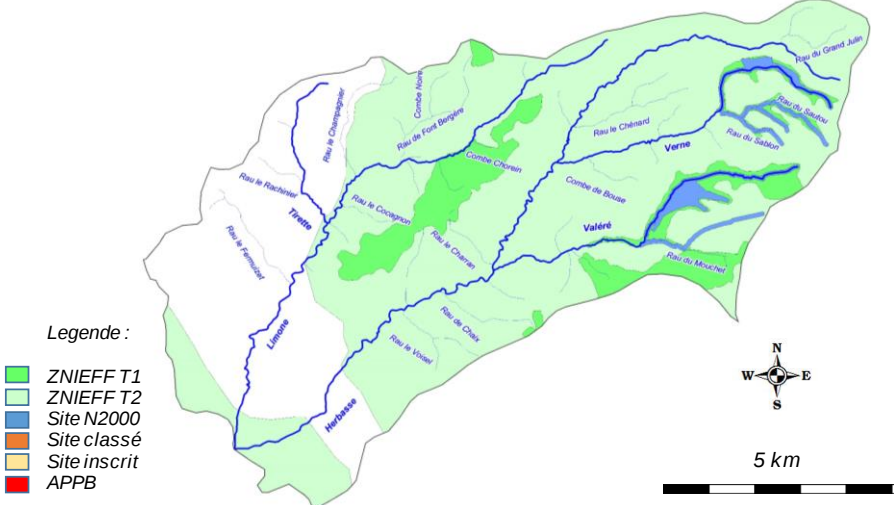
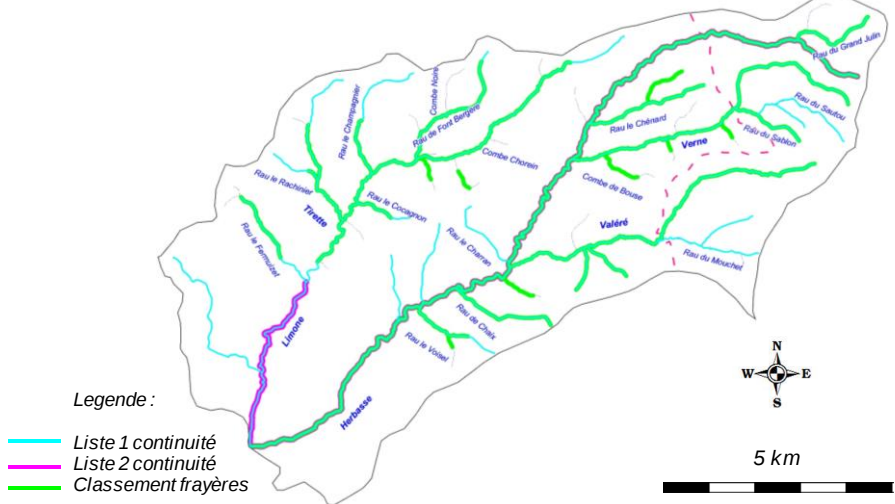
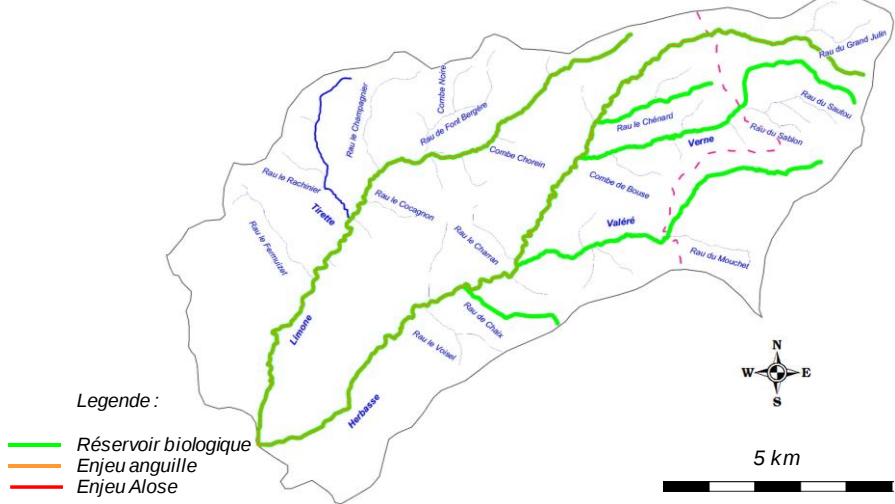
**Profil
topographique du
cours d'eau
principal**



Contexte HERBASSE1-26.08-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	Amont	Source de l'Herbasse (Rau de l'Etang)	
	Aval	Confluence Limone	
	Affluents	Limone, Valéré, Verne	
	Plans d'eau	Présence de 122 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Principaux affluents dans le contexte, de l'amont vers l'aval	Nom	Rive	Lineaire (km)
	Herbasse	I	22,772
	Verne	Gauche	8,467
	Valéré	Gauche	8,954
	Limone	Droite	16,42
Surface du contexte (km2)	114,4		
Surface du bassin versant (km2)	194,66		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	QMNA5 (m3/s)	0,144	
	Module (m3/s)	0,798	
Pente, altimétrie	Pente Naturelle	Altitude amont (m)	618
		Altitude aval (m)	254
		Pente Moyenne (pm)	15,98
	Réelle, après impact ouvrages	Nb ouvrages transversaux (ROE)	16
		Hauteur cumulée (m)	24,4
	Taux d'étagement (%)		6,70
Geologie	 La quasi-totalité du bassin versant, depuis la source de l'Herbasse jusqu'au pont de l'Herbasse, s'intègre dans la plaine molassique périalpine. Cette région molassique est faiblement tectonisée, coupée seulement par quelques plis peu marqués, parfois dissymétriques, situés hors bassin (synclinal de Saint Marcellin, anticlinal de Saint Lattier). L'extrémité aval du bassin versant se caractérise essentiellement par les alluvions quaternaires fluviales associées à l'Herbasse et à l'Isère. (De la VAISSIERE, 2003).		
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Roybon, Montrigaud, Dionay, St-Antoine-l'Abbaye, St-Bonnet-de-Valclérieux, St-Laurent-d'Onay, Miribel, St-Christophe-et-le-Laris, Montchenu, Crepol, Chalon, Arthemnay, Charmes-sur-Herbasse.		

Assainissement	L'assainissement non collectif est encore dominant sur le bassin et concerne environ 60% des habitations dont environ 50% rejetant en milieu naturel superficiel ou souterrain et sans système de traitement et 40% des installations disposant de système de traitement complet de type épandage. Au total, 3000 installations existent dont 1600 et 1000 sur le bassin de l'Herbasse. L'assainissement collectif est constitué d'une dizaine de STEP. Le fonctionnement global des STEP en place est assez souvent moyen mais les réseaux ont été améliorés dans le cadre du contrat de rivière.
Occupation du sol	 Le bassin versant de l'Herbasse est un secteur dominé par l'activité agricole. C'est une région de polyculture (cultures céréalières : blé et maïs - cultures maraîchères : asperge, poireau et ail vergers : noix, pêches, abricots) et d'élevage (volaille, bovins, porcins). La SAU totale couvre 46 % de la superficie du bassin versant. L'autre moitié de la surface étant répartie entre les espaces urbains et les espaces naturels qui tiennent encore une place non négligeable sur le bassin versant. Sur le haut du bassin versant, localisé dans les plateaux de Chambaran, le pourcentage est faible (< 25%) compte tenu de la présence importante de forêt.
Industrie	 Legende : ● ICPE DREAL ● ICPE Non DREAL Sur l'ensemble des communes du bassin versant, 18 établissements industriels faisant l'objet d'une déclaration ou autorisation sont référencés par la DREAL. Parmi ces établissements, deux sont des installations classées (ICPE) et font l'objet d'autorisations de rejets bien définis et d'une autosurveillance (Cheddite à Clérieux et Délifruit à Marges).
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte

Références Cartes IGN	31340							
Mesures réglementaires de protection	 Legende : - ZNIEFF T1 - ZNIEFF T2 - Site N2000 - Site classé - Site inscrit - APPB							
	 Legende : - Liste 1 continuité - Liste 2 continuité - Classement frayères							
	 Legende : - Réservoir biologique - Enjeu anguille - Enjeu Alose							
	<table border="1"> <tr> <td>Natura 2000</td><td>FR8201726 - Etangs, Landes, Vallons Tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran (SIC)</td></tr> <tr> <td>Réserve Naturelle</td><td>/</td></tr> <tr> <td>Arrêté de protection de biotope</td><td>/</td></tr> <tr> <td>Site inscrit / Classé</td><td>/</td></tr> </table>	Natura 2000	FR8201726 - Etangs, Landes, Vallons Tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran (SIC)	Réserve Naturelle	/	Arrêté de protection de biotope	/	Site inscrit / Classé
Natura 2000	FR8201726 - Etangs, Landes, Vallons Tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran (SIC)							
Réserve Naturelle	/							
Arrêté de protection de biotope	/							
Site inscrit / Classé	/							

Mesures réglementaires de protection	ZNIEFF type 2	2604 - Chambarans Orientaux
		2603 - Chambarans Meridionaux
	ZNIEFF type 1	26040004 - Bois de Roques et milieux annexes
		26040003 - Etang de Joanna Maria et bois environnants
		26040005 - Etang du Grand-Gabot
		26040007 - Bois communal de Saint-Bonnet et col de la Madeleine
		26040008 - Ruisseau le Valéré
		26040013 - Ruisseaux de Chambaran
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_752 - L'Herbasse et ses affluents situés en amont de sa confluence avec le Valley
	L.214-17 Liste 2	L2_264 - L'Herbasse
		L2_265 - La Limone depuis la confluence avec le Fermuizet jusqu'à L'Herbasse
	Classement frayères	026I000180 - Poisson liste 1 - L'Herbasse (Limite départementale à confluence Isère)
		038I000706 - Poisson liste 1 - L'Herbasse (sources à limite départementale)
		026I000452 - Poisson liste 1 - La Limone (Pont RD137 au pont du Poulet)
		026I000276 - Ecrevisse liste 2 - La Limone (Pont RD137 à confluence Cocagnon)
		026I000181 - Ecrevisse liste 2 - Le Fermuizet (Sources à Pont sur le chemin entre le lieu-dit "la Balive" et la RD66)
		026I000182 - Poisson liste 1 - Le Fermuizet (Sources à Pont sur le chemin entre le lieu-dit "la Balive" et la RD66)
		026I000272 - Poisson liste 1 - La Tirette
		026I000404 - Ecrevisse liste 2 - Le Rachinier
		026I000274 - Ecrevisse liste 2 - Le Champagnier (1er Gué à l'amont du pont sur D66 à pont D66)
		026I000453 - Ecrevisse liste 2 - Le Cocagnon
		026I000277 - Ecrevisse liste 2 - Rau de Font Bergère
		026I000277 - Ecrevisse liste 2 - Chambaran
		026I000406 - Ecrevisse liste 2 - Philigon (sources au plan d'eau)
		026I000413 - Ecrevisse liste 2 - Le Voisel
		026I000454 - Poisson liste 1 - Le Voisel (aval pont RD355)
		026I000048 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau Chaix
		026I000412 - Ecrevisse liste 2 - Combe Charéadière
		026I000265 - Poisson liste 1 - Le Valéré (aval limite départementale)
		038I000985 - Poisson liste 1 - Le Valéré (amont limite départementale)
		038I000985 - Ecrevisse liste 2 (Sources à RD27)
		026I000266 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de la Merlière
		026I000267 - Ecrevisse liste 2 - Ruisseau de la Combe du Rat
		026I000269 - Poisson liste 1 - La Verne (aval limite départementale)
		038I000730 - Poisson liste 1 - La Verne (amont limite départementale)
		026I000268 - Ecrevisse liste 2 - La Verne (limite departementale à Pont de Faveyron)
		038I000744 - Ecrevisse liste 2 - La Verne (sources à pont RD27)
		026I000411 - Ecrevisse liste 2 - Combe de Bouse

Mesures réglementaires de protection	Classement frayères	026I000410 - Ecrevisse liste 2 - Affluent RG Limone, en face du camping "La Grivelière"	
		026I000409 - Ecrevisse liste 2 - Manenchon	
		038I000731 - Ecrevisse liste 2 - Rau du Sablon	
		026I000407 - Ecrevisse liste 2 - Le Chénard (aval confluence combe Gelée et combe Pétosan)	
		026I000270 - Poisson liste 1 - Le Chénard	
		026I000408 - Ecrevisse liste 2 - Combe Pétosan	
		038I000859 - Poisson liste 1 - Ruisseau de l'Etang	
	Réservoir biologique	RBioD00362 - L'Herbasse et ses affluents de sa source à la Limone incluse	
	ZALT	/	
	ZAP	/	
Outil de gestion	SAGE	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	Sigle	Libellé	Compétences
	SIABH	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
	CCPH	Communauté de Communes des Pays de l'Herbasse	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	L'Herbasse est le premier affluent principal de l'Isère en rive droite, l'enjeu pour l'espèce anguille est très important. En revanche, elle est située en amont des barrages de Beaumont-Monteux et Chateauneuf-sur-Isère, point de blocage important pour cette espèce. Historiquement, l'Anguille était présente presque jusqu'aux sources de l'Herbasse.		

Contexte HERBASSE1-26.08-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Rhone Moyen						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	Drome des Collines						
	Intitulé	ID_10_02						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR314	l'Herbasse de sa source au Valéré inclus et la Limone incluse	MEN	2015	2015	2015	Etat moyen	Bon Etat
	FRDR10710	Ruisseau le Valéré	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10646	Rivière la Verne	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Médiocre

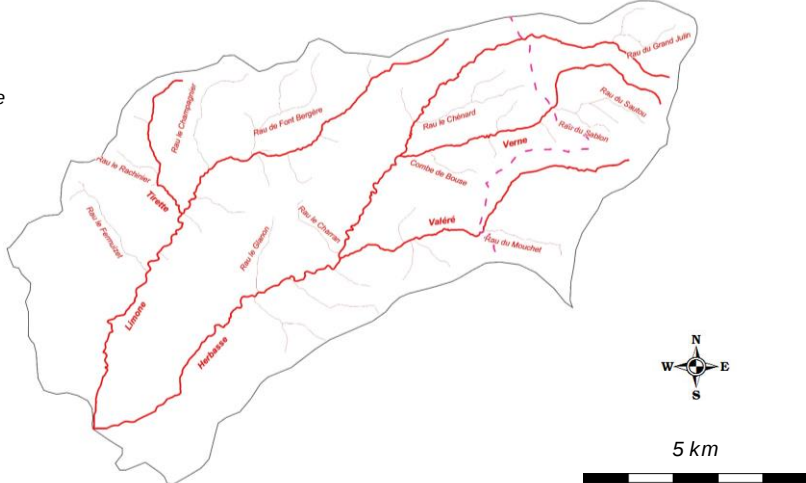
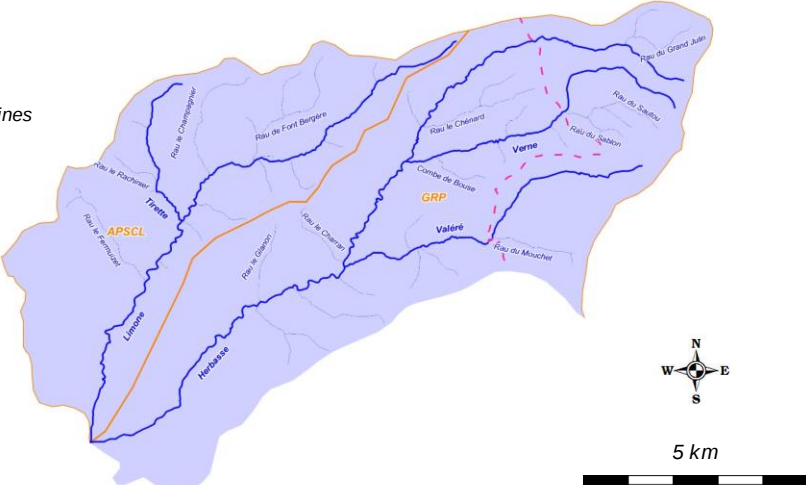
Contexte HERBASSE1-26.08-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	LPP, BAM, APP				
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite à zone à ombre			
	Typologie de Verneaux	B3+ à B5+			
Peuplement actuel	Espèces présentes	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF, APP, PFL, PES			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, GOU, (BAF, SPI, VAN)			
	Espèces centrales	TRF, LPP, VAI, LOF			
	Espèces intermédiaires	APP, BAM, BLN, CHE			
Présence de grands migrateurs	L'espèce Anguille était historiquement présente sur le bassin de l'Herbasse, jusque sur ce contexte				
Présence d'espèces invasives	On note la présence de l'ecrevisse de Californie qui semble avoir été introduite récemment. Le linéaire colonisé s'étendrait de Crepol à l'amont de Montrigaud (soit sur un linéaire d'environ 8 km). Les densités semblent etre faibles pour l'instant, mais l'inventaire réalisé au Martinet semble montrer un debut d'eplosion de la population. On note egalement la présnce de la perche-soleil, liée à la présence de nombreux plans d'eau situées aux sources de l'Herbasse en Isère.				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Herbasse	2015	Pont du Many	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, LOF	Station RR-HER-01
Herbasse	2015	Pont des Clamots	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF	Station RR-HER-02
Herbasse	2015	60 m aval pont du Martinet	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, LOF, BLN, PES, PFL	Station RS-HER-01
Herbasse	2015	Gathelet, 200 m aval pont RD355	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LPP, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE	Station RC-HER-01
Valéré	2015	Pont Château Solage	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF	Station RC-VAL-01
Limone	2015	Passage à gué les Couvères	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF	Station RR-LIM-01
Limone	2015	150 m aval pont du Poulet	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN, CHE	Station RC-LIM-01
Tirette	2015	67 m aval confluence Rachinier	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-TIR-01

Verne	2015	A completer	Abondances numeriques, pondérales, IPR	A completer	Station VR1 (GRP)
Valéré	2015	A completer	Abondances numeriques, pondérales, IPR	A completer	Station VA1 (GRP)
Herbasse	2015	A completer	Abondances numeriques, pondérales, IPR	A completer	Station HP1bis (GRP)
Herbasse	2015	A completer	Abondances numeriques, pondérales, IPR	A completer	Station HP3 (GRP)
Herbasse	2015	A completer	Abondances numeriques, pondérales, IPR	A completer	Station HE05 (GRP)
Herbasse	2015	A completer	Abondances numeriques, pondérales, IPR	A completer	Station HE06 (GRP)

Contexte HERBASSE1-26.08-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	Legende : 1ere catégorie 2e catégorie 					
	2ème catégorie piscicole	/				
	1ère catégorie piscicole	Ensemble du réseau hydrographique				
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme					
Gestionnaires piscicoles	Legende : Limites domaines AAPPMA 					
	AAPPMA	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
		GRP	Gaule Romanaise et péageoise	3230	654,9	72,32
		APSCL	Association des Pêcheurs de St-Christophe-et-le-Laris	116	42,08	42,08
	Sociétés de pêche non agréées	/				

Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/
	Herbasse	Montrigaud	GRP	Ancienne passerelle Many	Limite départementale	1800 m	31/12/2019	2014335-0001	/
Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Les empoissonnements réalisés annuellement sont détaillés dans le tableau ci-dessous.								
Déversements	Legende : - Limites domaines - AAPPMA - TRF - TAC - SDF 4 Stade 5 km								
	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	Herbasse	GRP	Halieutisme	Aval confluence Valéré	9000	TRF	4	NR	NR
	Limone	APSC	Halieutisme	Pont du Poulet à Croix Mathieu	2100	SDF	4	50	NR
	Limone	APSC	Halieutisme	Pont du Poulet à Croix Mathieu	2100	TRF	4	50	NR
	Limone	APSC	Halieutisme	Croix Mathieu à Boucandière	1700	SDF	4	32	NR
	Limone	APSC	Halieutisme	Croix Mathieu à Boucandière	1700	TRF	4	33	NR
	Fermeizet	APSC	Halieutisme	Maison Neuve aux Montaux	700	SDF	4	7	NR
	Fermeizet	APSC	Halieutisme	Maison Neuve aux Montaux	700	TRF	4	8	NR
	Champagnier	APSC	Halieutisme	La Sauze à Champagnier	1100	SDF	4	10	NR
	Champagnier	APSC	Halieutisme	La Sauze à Champagnier	1100	TRF	4	10	NR

Contexte HERBASSE1-26.08-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Cloisonnement	Peu de seuils présents sur l'Herbasse et le Valéré, mais totalement infranchissables pour l'ensemble des espèces présentes. L'enjeu concerne la période de frai de la truite fario mais également les périodes d'étiage, ou la température peut atteindre des valeurs conséquentes. De plus, le cloisonnement limite le brassage génétique et concerne surtout les espèces patrimoniales.	Modéré à fort	Modéré à fort
Facteur principal	Colmatage des fonds	Le colmatage est observé sur la Limone aval, principalement sur l'aval et semble être lié au lessivage des sols.	Modéré à fort	Faible
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'écoulement et des habitats	Sur certains secteurs, parfois conséquents, la capacité d'accueil est déficitaire voire très déficitaire. Elle est associée à une incision du lit globalement marquée. Pour la truite fario, la reproduction est également impactée de par la nécessité pour les adultes de trouver des habitats à proximité de leurs zones de frai. Le Barbeau méridional est inféodé aux habitats naturels type sous-berges, embacles, systèmes racinaires, etc L'incision du lit parfois marquée limite également la diversité des écoulements et des habitats.	Modéré à fort	Modéré
Facteur principal	Impact des plans d'eau sur le milieu	La présence de nombreux plans d'eau sur les sources de l'Herbasse (Rau du grand Julin et rau de l'Etang et Herbasse) est une source de perturbation aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif. Le qualitatif a été mis en avant par une incidence thermique sur l'Herbasse	Faible	Modéré (potentiellement fort)
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Faiblement perturbé	

Contexte HERBASSE1-26.08-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
<i>Restauration morphologique</i>	Herbasse	Très partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	Herbasse, Valéré aval	Très partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Mise en place d'une démarche de concertation avec le monde agricole</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau</i>	Herbasse amont	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'écrevisse de Californie</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Meilleure connaissance hydrologique du cours d'eau principal</i>	Herbasse	Partiellement	Totalement	Totalement
<i>Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

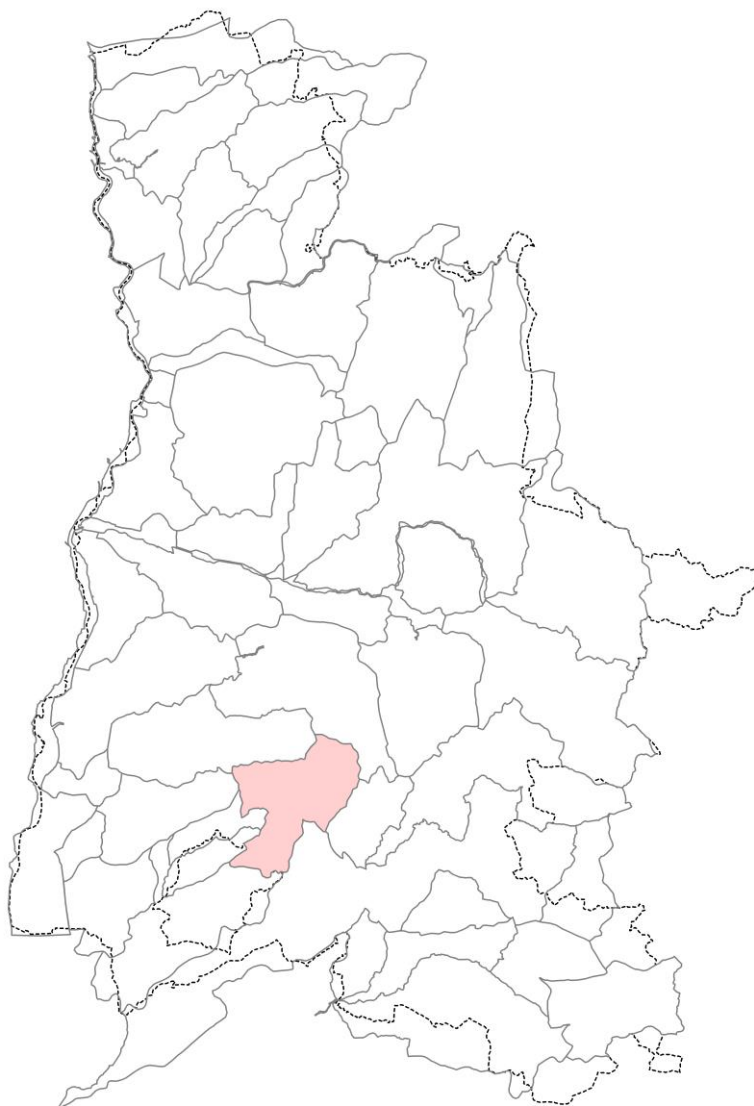
IX. PROGRAMME D'ACTIONS															
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	2	Dispositif de franchissement	HER1-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE37316 (Seuil pisciculture Marion, Hauteur chute = 3,7 m)	2.1	Aux vues des enjeux piscicoles du secteur, un aménagement / ou effacement des seuils présents sur les linéaires de l'Herbasse, et de certains seuils sur la Limone et le Valéré sont nécessaires. De plus, aux vues des impacts morphologiques identifiés, les restauration de la continuité écologique doivent s'integrer lorsque cela est possible à une reflexion morphologique (en lien avec le plan de gestion du transport solide mis en oeuvre à l'echelle du bassin). Règlementairement, l'Herbasse est en intégralité identifiée en liste 1 et en liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. Le Valéré quant à lui est classé en liste 1. Des seuils ont d'ores et deja été équipés. Ces ouvrages ne seront donc pas cités.	Herbasse	FRDR314	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sedimentaire	OF6A Dispositions 6A-02, A-05, 6A-08	MA0301	SIABH	60 000,00 €
		Dispositif de franchissement	HER1-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE37323 (Les Michonières, Hauteur chute = 1,4 m)	2.1		Herbasse	FRDR314	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sedimentaire	OF6A Dispositions 6A-02, A-05, 6A-08	MA0301	SIABH	50 000,00 €
		Dispositif de franchissement	HER1-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE37358 et ROE37357 (Les Meuilles amont et aval, Hauteur cumulée = 3,9 m)	2.2		Herbasse	FRDR314	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sedimentaire	OF6A Dispositions 6A-02, A-05, 6A-08	MA0301	SIABH	400 000,00 €
		Dispositif de franchissement	HER1-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE37332 (Ferme Mottin, hauteur chute = 1,6 m)	2.3		Valéré	FRDR10710	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sedimentaire	OF6A Dispositions 6A-02, A-05, 6A-08	MA0301	SIABH	50 000,00 €
		Dispositif de franchissement	HER1-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : Seuils "Solage" (4), Hauteur cumulée = 2,65 m	2.3		Valéré	FRDR10710	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la capacité d'accueil et la continuité	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sedimentaire	OF6A Dispositions 6A-02, A-05, 6A-08	MA0301	SIABH	300 000,00 €
GA2	2	Communication et sensibilisation	HER1-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2.2	Une problematique d'occupation du sol a été soulevée sur le secteur aval de la Limone (intrants, colmatage par ravinement). La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets.	Limone	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0303, AGR0401 et AGR0802	FDPPMA26 Aréaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	/
GA3	2	Autre	HER1-AU1	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2.2	De nombreux plans d'eau sont recensés sur l'amont de l'Herbasse (Rau du Grand Julin et de l'Etang), certains sont en barrage, d'autres en dérivation. Il a été mis en évidence une problematique thermique sur l'amont du bassin, sans doute lié à la présence et l'impact cumulé des plans d'eau. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hierarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieurs types d'actions pourront etre envisagées : action règlementaires (existence légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ...), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc).	Herbasse	FRDR314	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau sur la tete de bassin de l'Argentelle et sur le Croisieux	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 Aréaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	A définir
GA4	3	Amélioration de connaissance	HER1-AC1	Réaliser un suivi régulier de la population d'ecrevisse signal	3.3	Une importante population d'ecrevisse signal a été observée sur l'Herbasse depuis 2013, qui semble en pleine expansion. Elle colonise aujourd'hui 9 km de cours d'eau. Son arrivée est la conséquence d'une introduction directe malveillante. Les impacts ecologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'ecrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des ecrevisses, augmentation du risue d'introduction sur des milieux aux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...).	Herbasse	FRDR314	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 Aréaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	5 000,00 €
		Communication et sensibilisation	HER1-CS2	Sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèces ecrevisse signal	3.3	Deux actions doivent etre menées : une premiere de suivi régulier de l'evolution de la population, et la seconde visant à sensibiliser aux dangers de l'introduction de cette espèce qui sera etendue à l'echelle du BV et menée aupres des pecheurs, des proprietaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. L'objectif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Ensemble du bassin	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	SIABH FDPPMA26 Aréaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	5 000,00 €
GA5	2	Amelioration connaissance	HER-AC2	Mettre en place une station de suivi hydrologique	2.3	L'hydrologie est LE parametre fondamental de comprehension de la fonctionnalité des milieux, la donnée etant de plus indispensable à toute analyse environnementale en vue d'une meilleure gestion. Il est proposé la mise en place d'une station hydrologique de suivi des debits et des hauteurs d'eau en continu sur le secteur de Cabaret-Neuf. Ce type de données est de plus essentielle dans le cadre de la gestion du risque inondation, enjeu essentiel sur le bassin de l'Herbasse.	Valéré	FRDR10710	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	Ameliorer la connaissance et le suivi hydrologique du cours d'eau pour une meilleure gestion	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	SIABH	10 000,00 €
		Amelioration connaissance	HER-AC3	Pérenniser le suivi thermique	2.2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaitre précisément les premières etapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaitre l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 Aréaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	480,00 €
		Amelioration connaissance	HER-AC4	Mettre en place une sonde thermique supplémentaire	2.2	Le diagnostic piscicole met en avant l'absence de donné thermique sur le Valéré : il est indispensable de connaître plus précisément le referentiel sur ce cours d'eau, notamment pour savoir si la thermie n'est pas limitante pour certaines espèces (que l'on retrouve sur l'Herbasse mais pas sur le Valéré). Cette sonde supplémentaire s'intégrera dans le reseau de suivi thermique (action HER-AC3).	Herbasse	FRDR314	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 Aréaliser en étroite collaboration avec le SIABH et la CCPH	160,00 €

Contexte HERBASSE1-26.08-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	Modalités	Type gestion préconisée
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats observés, la population de truite fario fonctionne plutôt bien, et ne nécessite pas de soutien.	Gestion patrimoniale
Cas particulier de gestion	Il est constaté ponctuellement (Limone aval et Herbasse en aval de Crepol) des dysfonctionnements liés à des problématiques de colmatage, d'habitat et de température pour l'Herbasse. Il est proposé une gestion halieutique sur ces secteurs avec des déversements de poissons surdensitaires.	Gestion raisonnée

CONTEXTE LEZPEGRIE-26.38-S

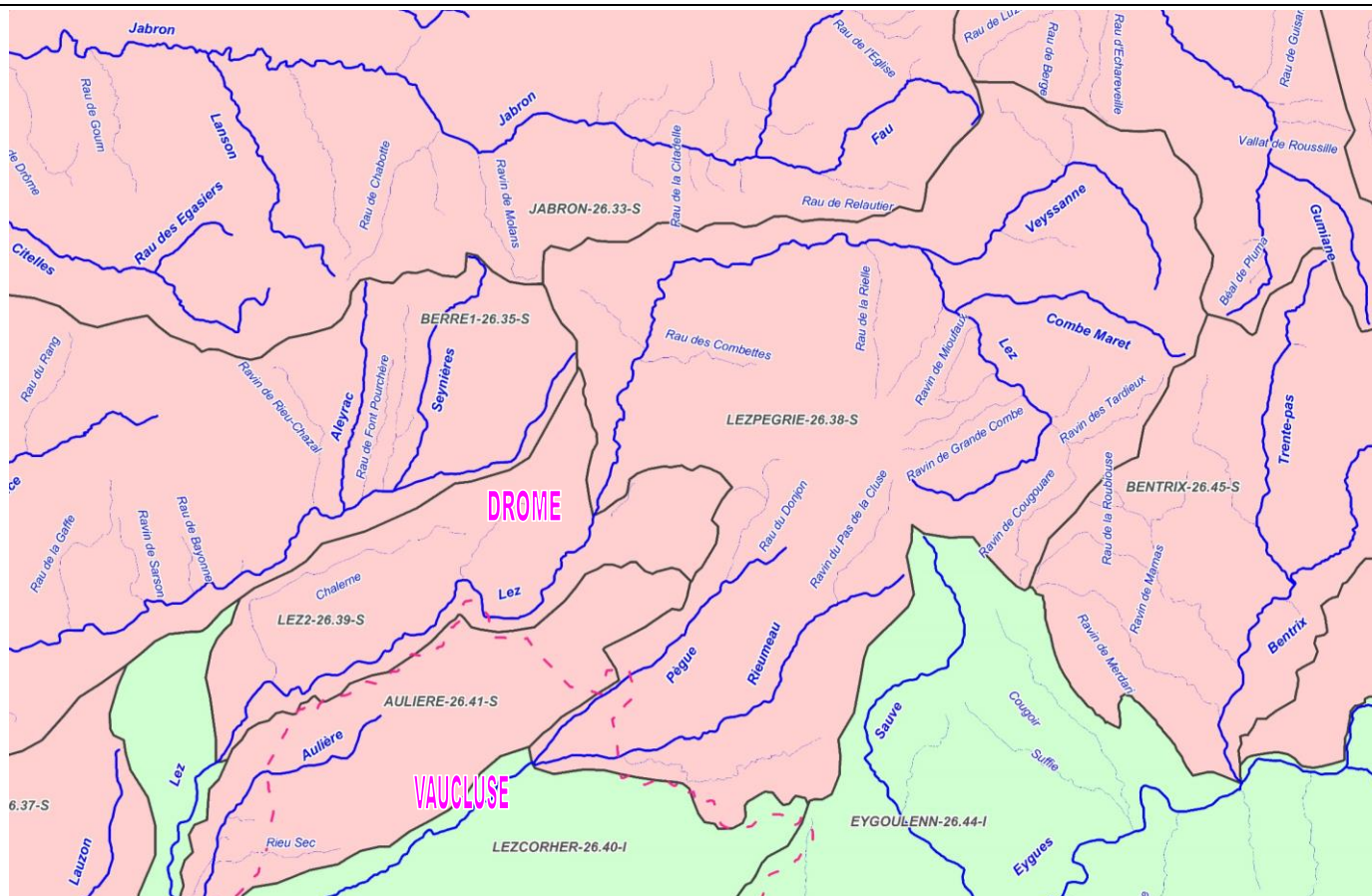
Lez amont, Pègue et Rieumeau



LEZPEGRIE-26.38-S



I. LOCALISATION DU CONTEXTE



ECHELLE :

5 km

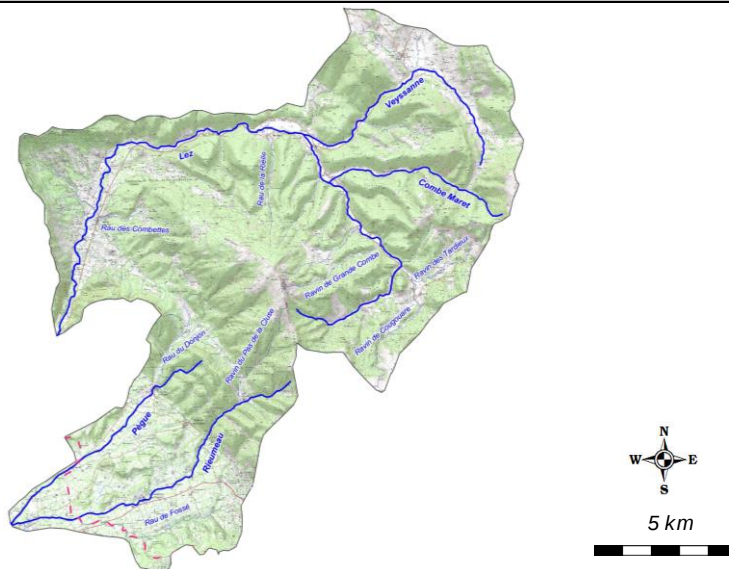


CONTEXTE SALMONICOLE LEZPEGRIE-26.38-S (Lez amont, Pegue et Rieumeau)

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

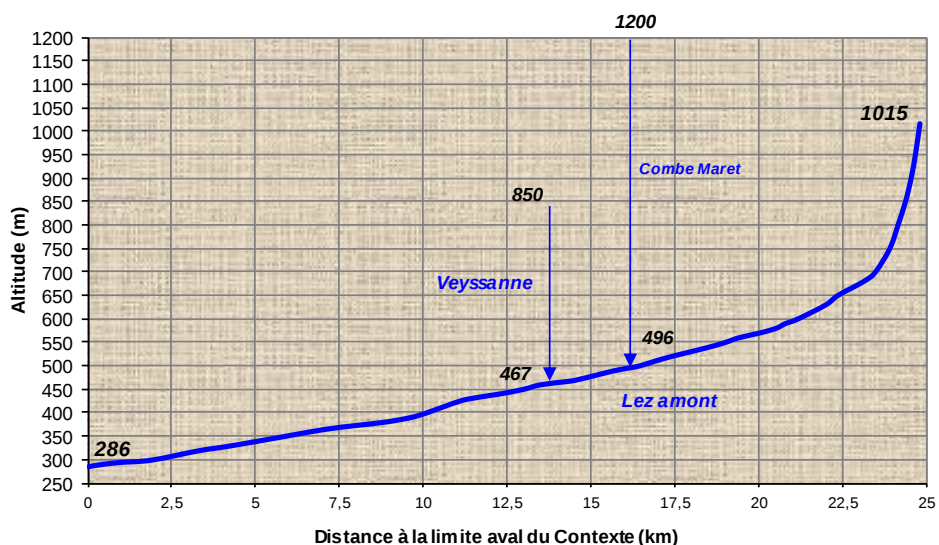
II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique

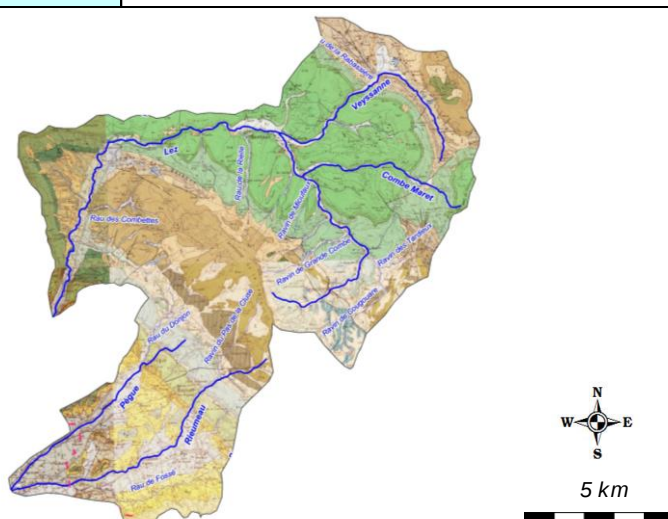


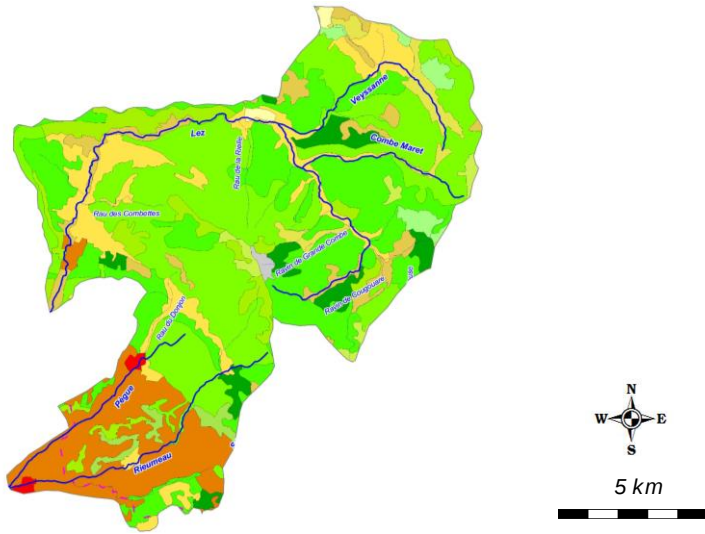
Le bassin versant du Lez s'étend sur deux régions, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Rhône-Alpes, ainsi que sur 2 départements, le Vaucluse et la Drôme (Figure 1). Suivant une orientation Sud-Est/Nord-Est puis Nord-est/sud-Ouest, il draine une superficie totale de 445 km². La longueur de cours principal est de 75 km. Le Lez prend sa source sur le versant oriental de la montagne de la Lance à une altitude d'environ 1 100 m sur la commune de Teyssières. Affluent de la rive gauche du Rhône, il conflue avec ce dernier en 2 bras : le nouveau Lez qui bénéficie de la majeure partie des écoulements se jette dans le canal de fuite de l'aménagement hydro-électrique de Donzère-Mondragon, et le vieux Lez qui se jette dans le contre-canal de l'aménagement de Caderousse. Le Lez possède 4 principaux affluents : la Veyssanne, la Coronne (formée à l'amont par le Pegue et le Rieumeau), le Talobre et l'Herein.

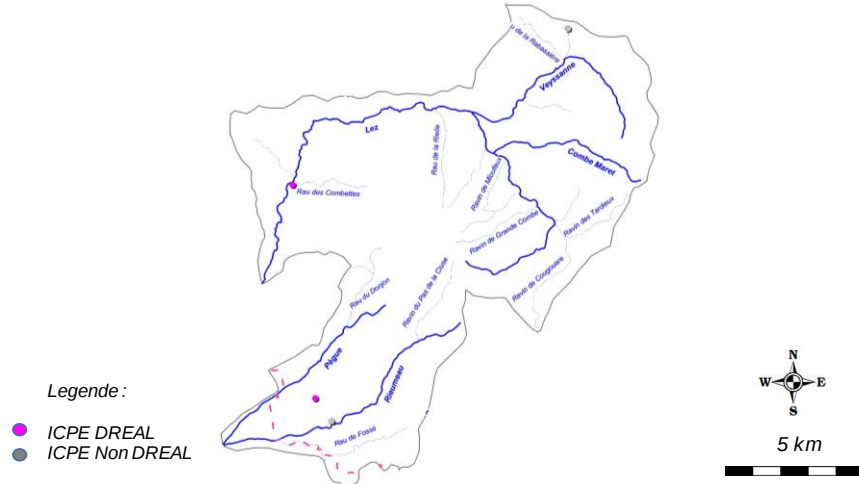
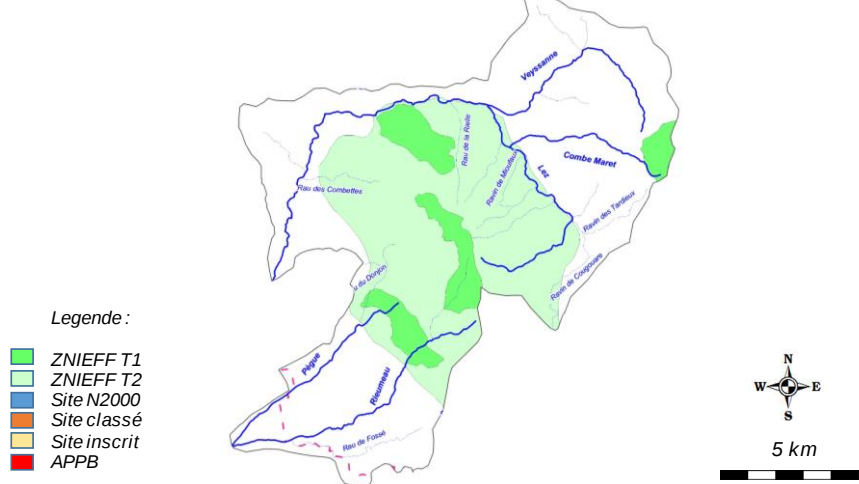
Profil topographique du cours d'eau principal

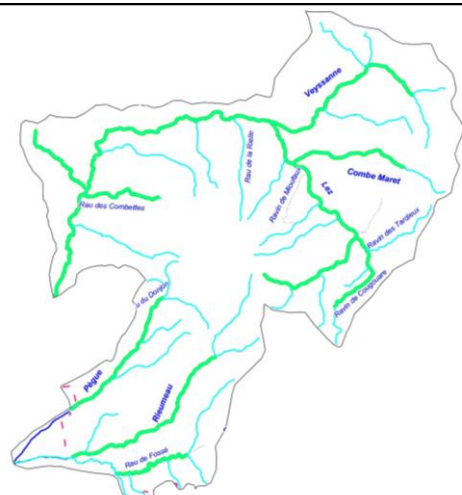


Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	Amont	Sources du Lez	
	Aval	Pont du Jas	
	Affluents	Combe Maret, Veyssanne, (Pegue, Rieumeau)	
	Plans d'eau	Présence de 32 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	Nom		Rive
	Lez		1
	Combe Maret		Droite
	Veyssanne		Droite
	Pegue		/
	Rieumeau		/
Surface du contexte (km2)	151,7		
Surface du bassin versant (km2)	445		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	QMNA5 (m3/s)		0,044
	Module (m3/s)		1,125
Pente, altimétrie	Pente Naturelle	Altitude amont (m)	1015
		Altitude aval (m)	886
		Pente Moyenne (pm)	29,37
	Réelle, après impact ouvrages	Nb ouvrages transversaux (ROE)	6
		Hauteur cumulée (m)	6,65
	Taux d'étagement (%)		5,16
Geologie			

Geologie	Le bassin versant du Lez est délimité au Nord-est par la montagne de St-Maurice et celle des Vente, par la succession de collines sur la frontière orientale du territoire et par le massif de Visan au Sud. Aussi, le bassin versant du Lez peut être divisé en trois entités : - La tête de bassin versant : formations géologiques du Crétacé constituées de marnes plus ou moins gréseuses et faiblement karstifiées, - La partie médiane du bassin versant : formations molassiques miocènes de nature sableuses plus ou moins grésifiées et argileuses surplombées de hautes terrasses alluviales (bassin sédimentaire), - La partie inférieure du bassin versant (plaine du Rhône) : alluvions récentes du Quaternaire entourées de formations du Crétacé.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Vesc, Teyssières, Montjoux, Roche-St-Secret-Béconne, Le Pègue, Rousset-les-Vignes, Venterol, St-Pantaléon-les-Vignes, Valréas
Assainissement	Concernant l'assainissement collectif, 22 stations d'épuration communales sont présentes sur le bassin versant du Lez. Sans compter les communes qui ont un rejet direct, elles représentent une capacité nominale de 47 160 Equivalent Habitant. La majeure partie de ces installations rejettent les effluents dans un cours d'eau. Hors, la plupart présentent des dysfonctionnements dus à l'arrivée d'eau parasite ou pluviale, à la vétusté des ouvrages (absence du traitement des phosphores), à une mauvaise gestion, à un mauvais dimensionnement. Toutefois, des améliorations et des créations de STEP ont été réalisées dans le cadre du contrat de rivière. Concernant l'assainissement non-collectif, le flux rejeté dans le milieu est mal connu.
Occupation du sol	 De manière générale sur l'ensemble du bassin versant, les territoires agricoles dominent (54% de la superficie totale). S'en suivent les forêts et milieux naturels qui occupent 39% du territoire. Les autres entités représentent une part très minime de l'occupation du sol. Sur l'amont du bassin, les forêts et milieux naturels dominent, alors que l'on retrouve sur les sous-bassins du Pegue et du Rieumeau une dominance des terres viticoles.

Industrie	 Legende : ● ICPE DREAL ● ICPE Non DREAL L'activité industrielle est assez conséquente sur le bassin du Lez, la répartition étant assez inégale. Sont recensés sur l'ensemble du bassin : 77 caves vinicoles (Hereain et Coronne principalement), 7 distilleries (dont une sur ce contexte - Lez), des élevages et fromageries (situés principalement en tête de bassin) et des installations diverses (peu de données disponibles). A noter également la présence de 2 microcentrales, dont une située sur ce contexte, à la Roche St-Secret.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3139OT et 3239OT
Mesures réglementaires de protection	 Legende : ■ ZNIEFF T1 ■ ZNIEFF T2 ■ Site N2000 ■ Site classé ■ Site inscrit ■ APPB

Mesures réglementaires de protection	 Legende : - Liste 1 continuité - Liste 2 continuité - Classement frayères 5 km	
	 Legende : - Réservoir biologique - Enjeu anguille - Enjeu Alose 5 km	
	Natura 2000	/
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	/
	ZNIEFF type 2	2617 - Chainons Occidentaux des Baronnie
	ZNIEFF type 1	26000027 - Gorges de Trente-Pas et montagne de Miélandre
		26170001 - La Charousse et Combe Barral
		26170008 - Montagne de la Lance
		26170004 - Vallons et collines de Rousset-les-Vignes à Le Pègue
	Autre	/
	L.214-17 Liste 1	L1_499 - Le Lez depuis l'amont de la confluence avec l'Herein ses affluents rive droite, exclu le ravin de l'Esclauseau, ses affluents rive gauche de la source au ruisseau des Jailleis inclus
		L1_500 - La Coronne et ses affluents exceptés le Ruisseau du Pègue, le Grand Valat et l'Aulière
		L1_501 - Le Ruisseau du Pègue de sa source à la Blaconne (coordonnées L93 X= 860 601, Y= 6 369 709)
	L.214-17 Liste 2	/
	Classement frayères	026I000480 - Poisson liste 1 - Le Lez (de la source à la limite départementale Drome - Vaucluse)
		026I000473 - Ecrevisse liste 2 - Le Lez (Pont de la Malaboisse à Confluence ravin des Pigières)
		026I000193 - Ecrevisse liste 2 - Ravin de Gorge d'Ane

Mesures réglementaires de protection	Classement frayères	026I000194 - Poisson liste 1 - Ruisseau des Combettes	
		026I000247 - Poisson liste 1 - La Veyssanne (aval Confluence de la Combe obscure)	
		026I000249 - Poisson liste 1 - Ruisseau de Combe Maret (aval Les Augiers)	
		026I000250 - Poisson liste 1 - Ravin des Tardieux (aval confluence Ravin du Cougouar)	
		026I000246 - Poisson liste 1 - Le Donjon (aval confluence ravin de la Rabassière)	
		026I000245 - Poisson liste 1 - La Coronne (Confluence ravin de la Cluze - ravin de Comberousse à confluence ruisseau de la Fosse)	
		026I000243 - Ruisseau de la Fosse (Confluence ravin de la Boulègue à Confluence ravin de Saint-Pierre)	
	Réservoir biologique	RBioD00474 - Le Lez, de sa source à l'aval de sa confluence avec la Ravin de Ste Blaize, la Coronne, l'Aulière, la Veyssane et leurs affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée	
		RBioD00475 - Le Ruisseau du Pègue, affluents compris, sur le département de la Drôme	
	ZALT	/	
Outil de gestion	ZAP	FRDR408-ZA - Le Lez de sa source au ruisseau des Jaillets	
		FRDR11833-ZA - Rivière la Coronne	
	SAGE	Le SAGE du Lez est en cours d'élaboration	
Structures locales de gestion	Contrat de rivière	Un premier contrat de rivière é été mis en ouvre sur la période 2006-2011	
	Autre	/	
	Sigle	Libellé	Compétences
Enjeux PLAGEPOMI	SMBVL	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez	Entretien végétation, protection contre les crues, travaux
	La Coronne et le lez amont sont tous deux identifiés en ZAP Anguille. Néanmoins, le PDPG priorise dans un premier temps des aménagements sur la partie aval du bassin, nécessitant un travail conséquent.		

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

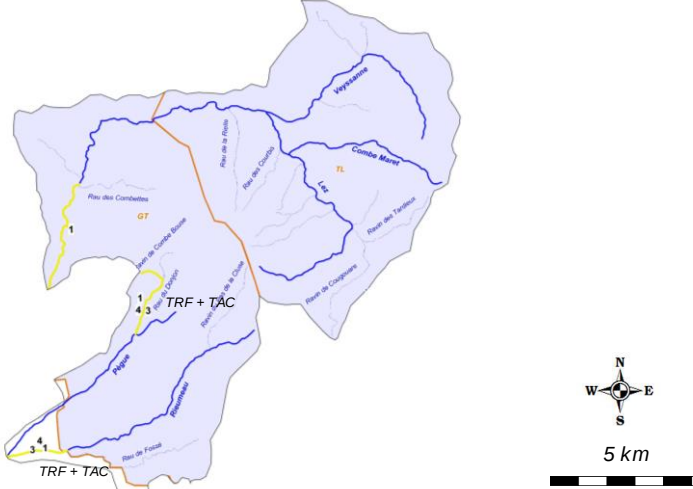
IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Durance						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	DU_11_04						
	Intitulé	Lez						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR408	Le Lez de sa source au ruisseau des Jaillots	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10827	Rivière la Veyssanne	MEN	2021	2021	2015	Etat Moyen	Bon Etat
	FRDR11833	Rivière la Couronne	MEN	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG507	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Nappe profonde	2027	2027	2027	Etat Médiocre	Etat Médiocre

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	BAM, APP				
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite			
	Typologie de Verneaux	B3+ à B4			
Peuplement actuel	Espèces présentes	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, APP			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, BAM, BLN			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE			
	Espèces centrales	TRF, VAI, BAM, LOF			
	Espèces intermédiaires	BLN, CHE			
Présence de grands migrateurs	/				
Présence d'espèces invasives	/				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Lez	2015	Montjoux, aval pont RD538	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, BLN	Station RR-LEZ-01
Lez	2015	Teyssières, gué du Broc	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-LEZ-01
Pègue	2015	Rousset-les-Vignes, radier les Merlets	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI	Station RC-PEG-01
Rieumeau	2015	St-Pantaleon, les Juliannes	Abondances numeriques, pondérales, IPR	VAI	Station RC-RIE-01
Lez	2014	Malaboisse	Abondances numeriques partielles	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN	Inventaire simplifié
Lez	2013	Malaboisse	Abondances numeriques partielles	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, APP	Inventaire simplifié

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole										
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Type de gestion appliquée les 5 dernières années	La Truite du Lez réalise une gestion patrimoniale sur l'ensemble de son domaine. La gaule Tricastine réalise des soutiens de population. La carte et le tableau suivants détaillent ces modalités de gestion.								
Déversements	Legende : — Limites domaines — AAPPMA — TRF — TAC 4 Stade 								
	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especies	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	Lez	GT	Soutien	Aval la Roche-St-Secret	4500	TRF	1	10000	Ecloserie GT
	Rau de Donjon	GT	Soutien	Ensemble lineaire	3200	TRF	1	5000	Ecloserie GT
	Rau de Donjon / Coronne	GT	Halieutisme	Ensemble lineaire	3200	TRF	3 et 4	300	NR
	Rau de Donjon / Coronne	GT	Halieutisme	Ensemble lineaire	2200	TAC	4	350	NR
	Coronne amont	GT	Soutien	Amont Valréas	2200	TRF	1	5000	Ecloserie GT

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Cloisonnement	Les contraintes naturelles du Lez (hydrologie, colmatage) nécessite une bonne capacité de déplacement des espèces repères et des espèces en période de reproduction, mais également en période d'étiage estival.	Modéré à Fort	Modéré
Facteur principal	Impact qualitatif liés à la viticulture et rejets domestiques	Le Pegue et le Rieumeau subissent certainement des pressions, mais complexes à identifier. La traversée de secteurs viticoles et certaines zones urbaines posent question	Faible à Modéré	Modéré à Fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Faiblement perturbé	

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	Lez amont	Partiellement	Partiellement	Totalement
<i>Identification des problématiques qualitatives et amélioration</i>	Pegue et Rieumeau	Totalement	Totalement	Totalement
<i>Meilleure connaissance des potentialités d'accueil et de recrutement de la truite fario</i>	Pegue et Rieumeau	Totalement	Totalement	Totalement
<i>Meilleure connaissance et préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches</i>	Affluent Lez, Veyssanne	Partiellement	Partiellement	Partiellement
<i>Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau</i>	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

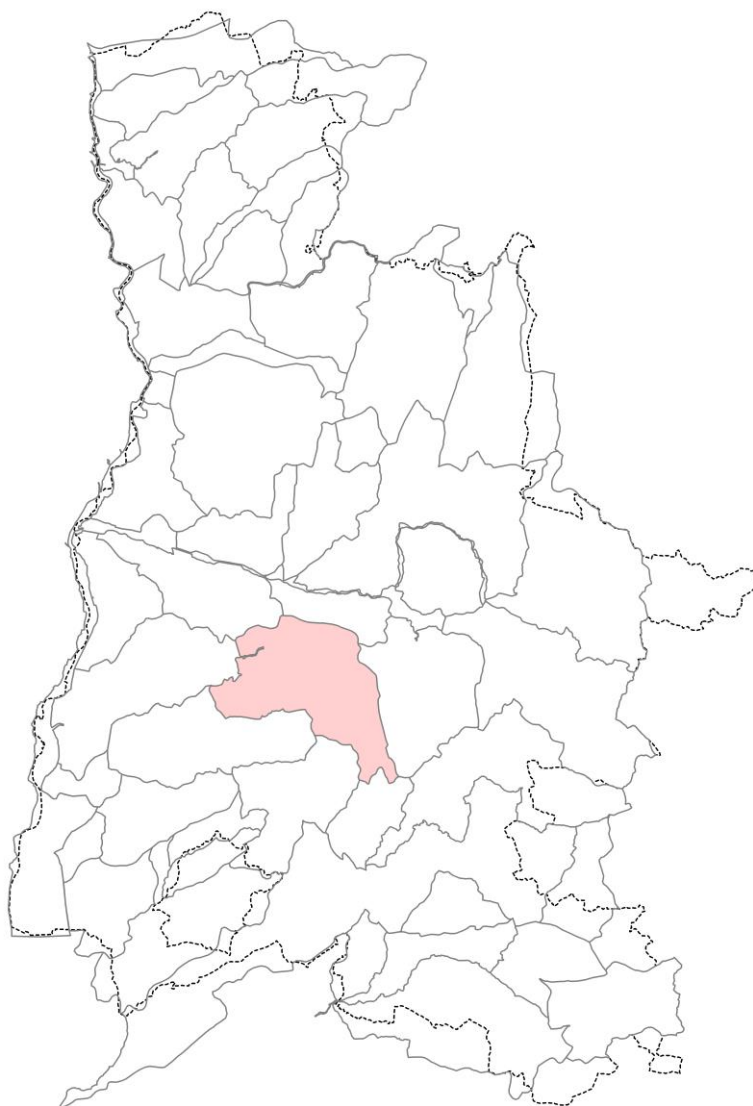
IX. PROGRAMME D'ACTIONS															
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	2	Dispositif de franchissement	LPR-DF1	Amenager pour la dévalaison un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE32175 (microcentrale Pontaujard, Hauteur chute = 4 m)	2.2	Aux vues des enjeux piscicoles sur le Lez aussi bien en période de reproduction qu'en période d'étiage, un aménagement / ou effacement des seuils présents sur le linéaire est indispensable. Au total, 6 ouvrages sont recensés sur le Lez amont. Règlementairement, le Lez est classé en liste 1 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement.	Lez amont	FRDR408	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBVL	30 000,00 €
		Dispositif de franchissement	LPR-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE32165 (Pont-gué de la ruche, Hauteur chute = 0,6 m)	2.3		Lez amont	FRDR408	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBVL Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	10 000,00 €
		Dispositif de franchissement	LPR-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE32046 (Prise d'eau microcentrale de Béconne, Hauteur chute = 0,9 m)	2.3		Lez amont	FRDR408	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBVL	45 000,00 €
		Dispositif de franchissement	LPR-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE32084 (Passage gue de Barjol, Hauteur chute = 0,45 m)	2.2		Lez amont	FRDR408	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBVL Potentiellement FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	5 000,00 €
		Dispositif de franchissement	LPR-DF5	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE32125 (passage gue de Broc, Hauteur chute = NR)	2.3		Lez amont	FRDR408	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBVL	A définir
		Dispositif de franchissement	LPR-DF6	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE32133 (Pont de Rémuzat, Hauteur chute = NR)	2.3		Lez amont	FRDR408	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBVL	A définir
GA2	2	Amélioration connaissance	LPR-AC1	Réaliser une campagne IBGN	2.2	La problématique potentielle qualitative sur le Pegue et le Rieumeau est à vérifier par la mise en œuvre d'une campagne d'inventaire IBGN. Sont à dicriminer les éventuels rejets de zones urbaines (St-Pantaleon, le Pegue) et l'impact de la traversée de la zone viticole. points de référence par cours d'eau seront établis.	Pegue Rieumeau	FRDR11833	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Identifier des atteintes qualitatives	OF2 Disposition 2-02	Mesures AGR0802 et AGR0803	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	2 400,00 €
GA3	2	Amélioration connaissance	LPR-AC2	Réaliser un recensement ecrevisse complementaire	2.2	Une population d'écrevisses à pattes blanches a été recensée sur la partie aval d'un affluent rive droite du lez au niveau du lieu-dit "les fonds" sur la commune de la Roche-St-Secret. La difficulté de repérage nocturne pose un doute sur le cours d'eau ayant été prospecté. Il s'agit soit de la Combe du Four, soit du canal des fonds, soit de la Combe Martin. Le doute doit etre levé. L'ecrevisse serait également présente sur la Veyssanne. Ce cours d'eau devra également faire l'objet d'une prospection.	Affluent Lez amont Veyssanne	/	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	/	OF6A Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	1 500,00 €
		Amélioration connaissance	LPR-AC3	Réaliser une campagne de terrain (capacité d'accueil, de recrutement, sondage piscicole)	2.2	Un complement de connaissance du pegue et du Rieumeau doit etre apporté afin de conforter le diagnostic réalisé pour la station d'inventaire. Il est primordial d'avoir une vision plus globale vis-à-vis des capacités d'accueil, de recrutement et des espèces présentes.	Pegue Rieumeau	FRDR11833	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	/	OF6A Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	4 000,00 €
		Amélioration connaissance	LPR-AC4	Pérenniser le suivi thermique	2.2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il parait indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grace à un echantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'evolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec le SMBVL	160,00 €

Contexte LEZPEGRIE-26.38-S

IX. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	Modalités	Type gestion préconisée
Gestion globale préconisée sur le contexte	Une gestion patrimoniale est préconisée sur le Lez amont, la population semble en effet équilibrée, malgré des contraintes du milieu très forte. De plus, une population d'ecrevisse à pattes blanches est présente sur un grand linéaire, denotant une qualité de milieu remarquable.	Gestion patrimoniale
Cas particulier de gestion	Sur le Pegue et le Rieumeau, de nombreuses interrogations subsistent. L'habitat est potyentiellemnet interessant alors que la capacité de recrutement semble limitée, mais le milieu est cloisonné et le cycle biologique peut difficilement s'accomplir. Un soutien de population est préconisé sur ce secteur	Gestion raisonnée

CONTEXTE ROUBION1-26.31-S

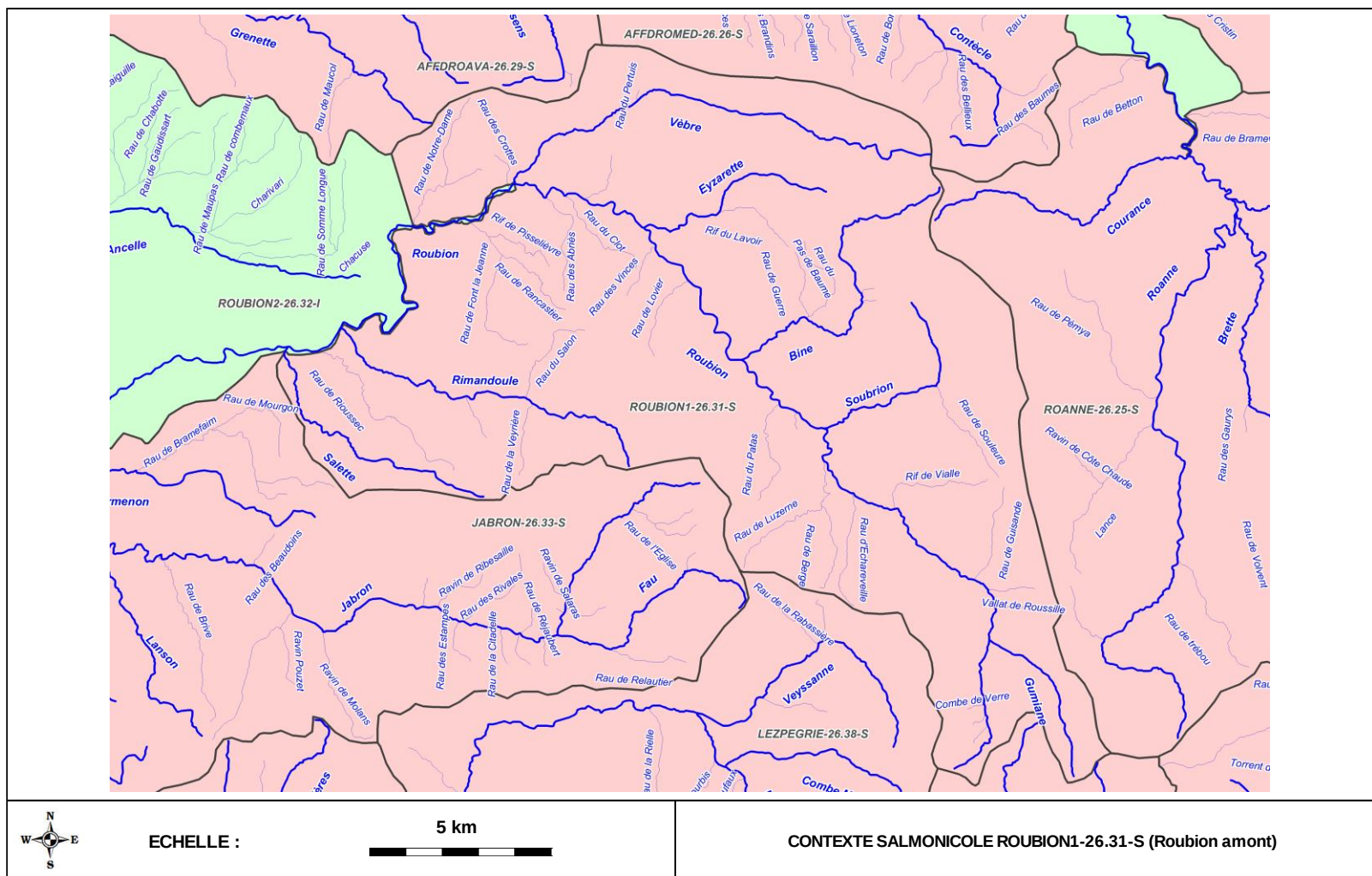
Roubion amont



ROUBION1-26.31-S



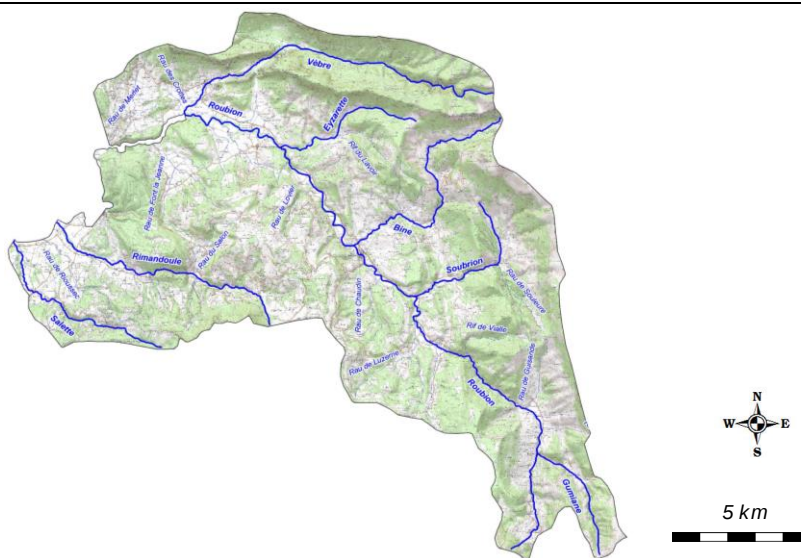
I. LOCALISATION DU CONTEXTE



Contexte ROUBION1-26.31-S

II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique



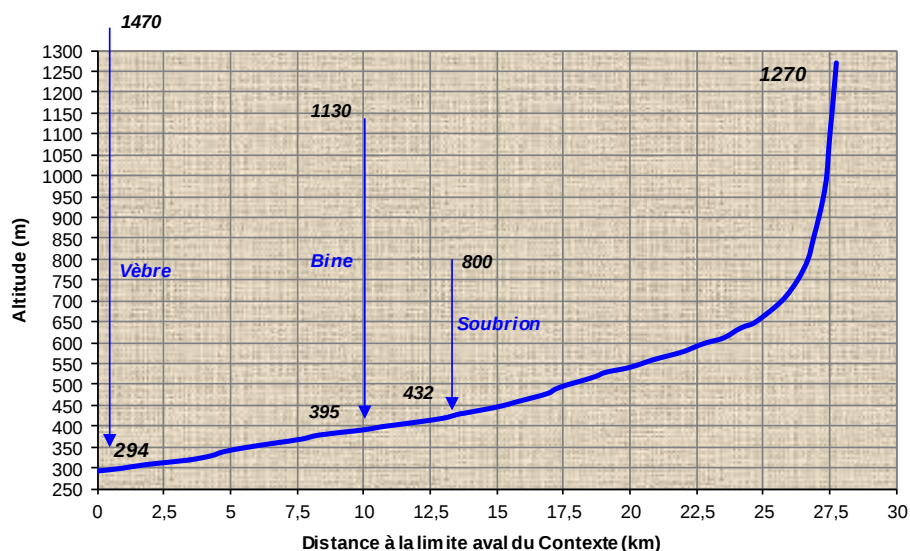
Le Roubion est une rivière de type méditerranéen prenant sa source à 690 m d'altitude au pied de la montagne de Mièlandre sur la commune de Bouvières. Cette rivière d'une longueur totale de 65 km et de pente moyenne de 1,8 % jusqu'à sa confluence avec le Jabron, s'écoule parallèlement à la rivière Drôme.

Il présente des variations de débit très importantes entre les étiages estivaux marqués (assecs sur plusieurs secteurs) et les crues d'automne et de printemps particulièrement violentes (jusqu'à 140 m³/s en débit maximum instantané). Le Roubion draine un bassin versant orienté est-ouest de 425 km² en amont du Jabron.

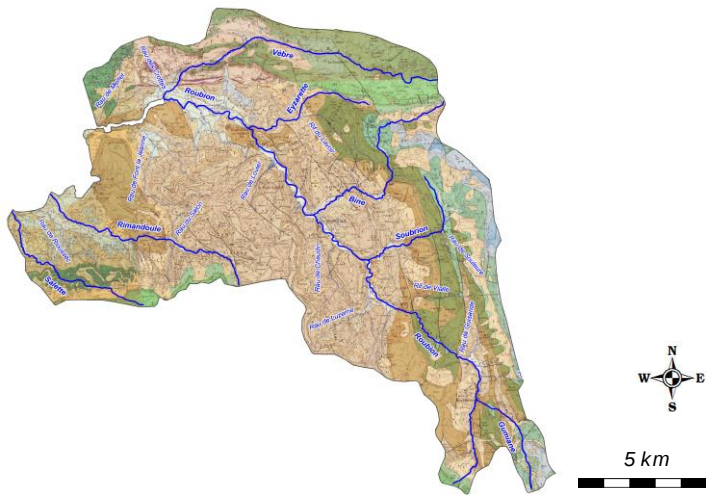
Il se caractérise par un lit souvent très encaissé en amont et extrêmement divagant en aval (lit pouvant atteindre 200 à 300 m de large et une pente toujours supérieure à 0,5%). Le bassin du Roubion peut se diviser en deux zones principales :

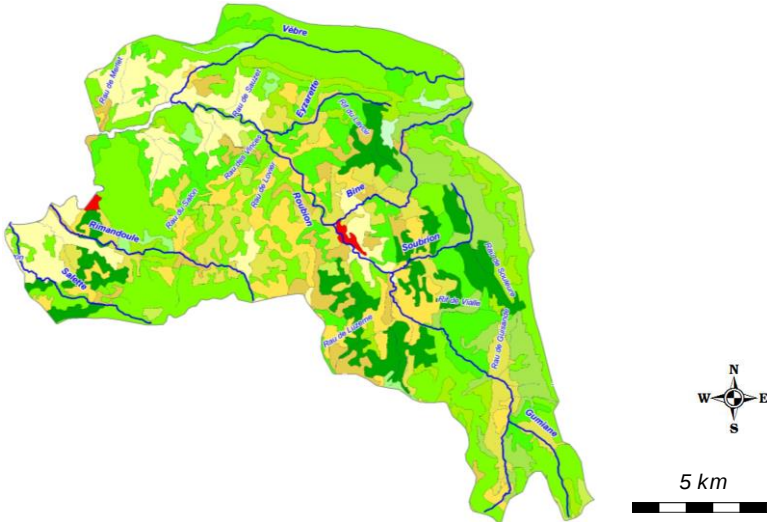
- une zone de montagne, le haut Roubion, qui s'étend de Bouvières à Pont de Barret ;
- une zone de plaine, le bas Roubion, de Manas à Montélimar.

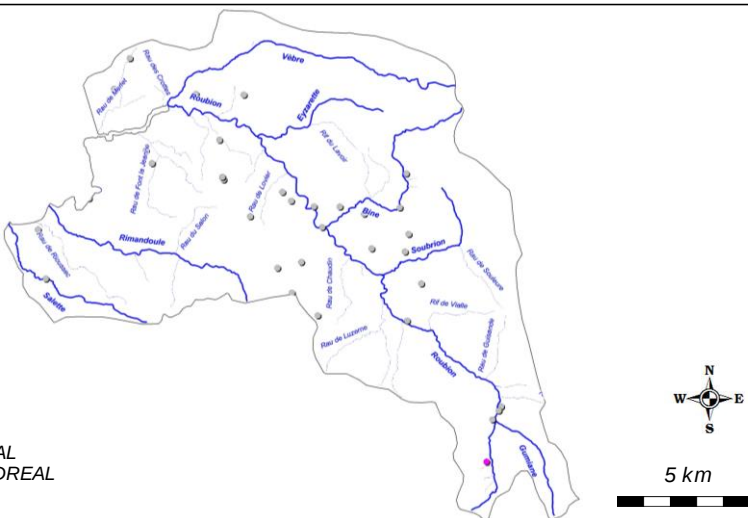
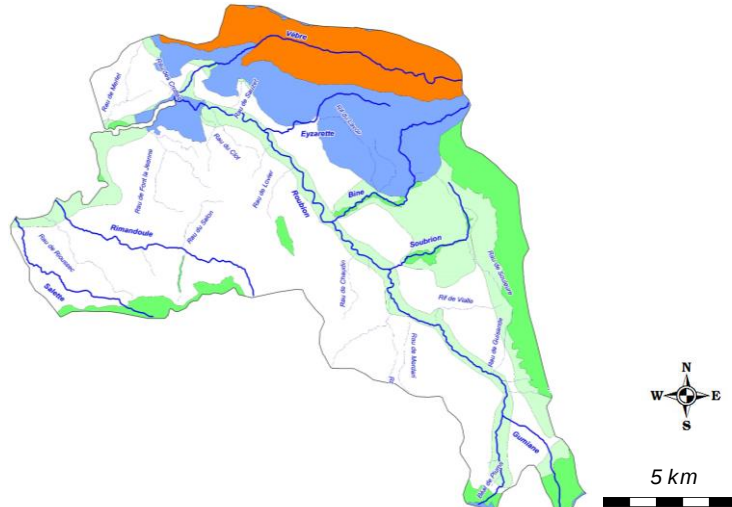
Profil topographique du cours d'eau principal

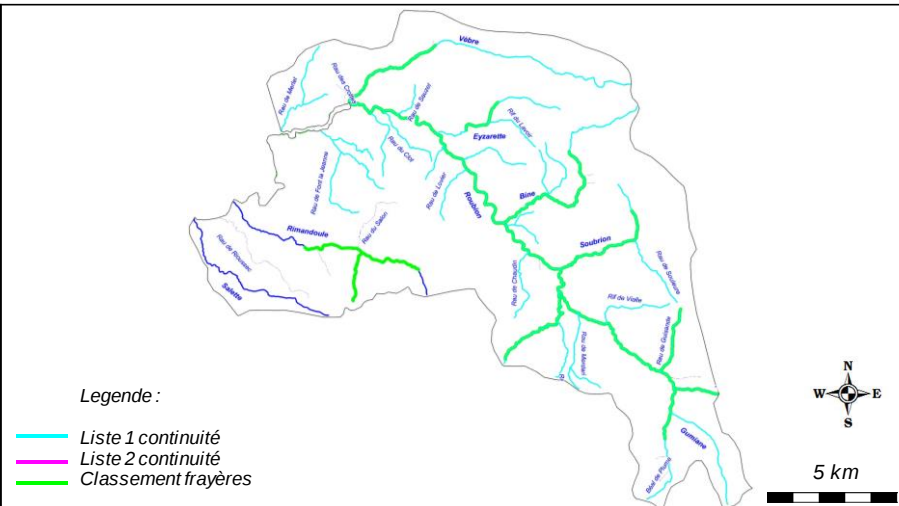
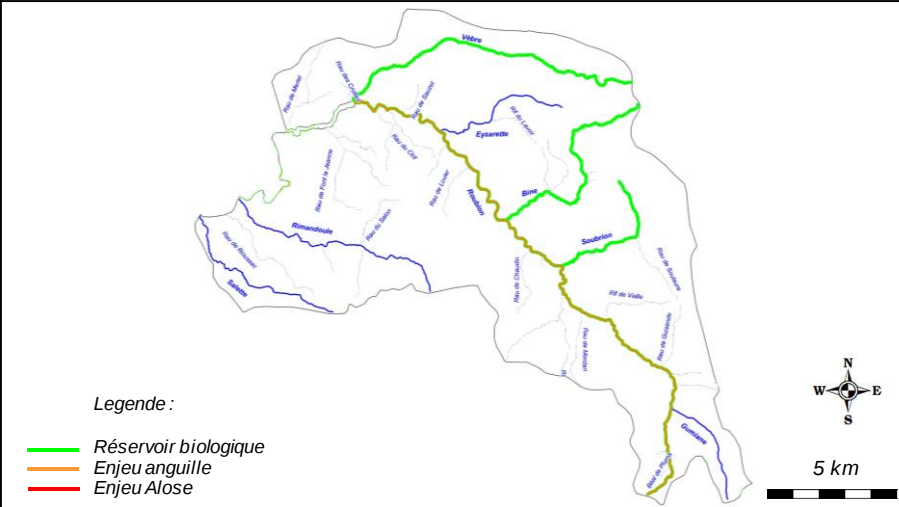


Contexte ROUBION1-26.31-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	Amont	Source du Roubion	
	Aval	Confluence Vèbre + Rimandoule + Salette	
	Affluents	Salette, Rimandoule, Vèbre, Eyzarette, Bine, Soub里昂, Gumiane	
	Plans d'eau	Présence de 50 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	Nom	Rive	Lineaire (km)
	Roubion	I	27,747
	Salette	Gauche	8,54
	Rimandoule	Gauche	10,72
	Vèbre	Droite	14,12
	Eyzarette	Droite	6,42
	Bine	Droite	10,65
	Soub里昂	Droite	6,39
	Gumiane	Droite	5,02
Surface du contexte (km2)	237,8		
Surface du bassin versant (km2)	645,2		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	QMNA5 (m3/s)	0,046	
	Module (m3/s)	1,551	
Pente, altimétrie	Pente Naturelle	Altitude amont (m)	1270
		Altitude aval (m)	294
		Pente Moyenne (‰)	44,77
	Réelle, après impact ouvrages	Nb ouvrages transversaux (ROE)	6
		Hauteur cumulée (m)	9,3
	Taux d'étagement (%)		0,95
Geologie			
	Le bassin supérieur du Roubion est constitué par une alternance de faciès perméables (affleurements de calcaires fissurés, talus grèso-sableux) mais surtout imperméables (marne et marno-calcaires). Les fortes pentes favorisent le ruissellement. Les massifs calcaires (massif de Sâou) sont propices aux infiltrations rapides vers des aquifères profonds. Les réservoirs profonds des calcaires Barrémien et des grès perméables de l'Albien soutiennent en permanence le débit du Haut-Roubion.		

Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Chaudebonne, Vesc, Bouvières, Crupies, Bourdeaux, Les tonils, Orcinas, Bezaudin-sur-Bine, Mornans, Le Poët-Celard, Saou, Francillon-sur-Roubion, Truinas, Felines-sur-Rimandoule, Soyans, Rochebaudin, Eyzahut, Salette, Pont-de-Barret
Assainissement	La gestion de l'assainissement collectif relève essentiellement d'une compétence communale sur l'ensemble du périmètre d'étude (33 communes sur 48). Les autres communes se répartissent au sein de 3 EPCI : - CA Montélimar Sésame pour les 11 communes concernées à l'aval du territoire (depuis le 1er janvier 2010). - CC du Pays de Dieulefit pour les deux communes de Dieulefit et Poët-Laval. - Syndicat Intercommunal d'assainissement du Grand Pré (SIAGP) pour les deux communes de Sauzet et St Marcel-les-Sauzet. On dénombre 29 stations d'épuration (STEP) sur l'ensemble du territoire. 11 communes ne sont actuellement pas encore raccordées à un réseau collectif. L'assainissement non collectif est une compétence prise par les 4 structures intercommunales du territoire : CA Montélimar Sésame, CC Pays Marsanne, SIEA Pays Dieulefit, SIGMA (ex-SIAVD). Sur le secteur du Roubion amont, des problèmes semblent subsister au niveau des systèmes d'assainissement de Saou, de Bourdeaux et de Bouvières.
Occupation du sol	 Le territoire est à dominante rurale. Les espaces urbanisés y demeurent relativement réduits (4%) et les espaces agricoles (en comptabilisant les prairies et pâturages) et naturels (forêts, landes et broussailles) se partagent chacun près de la moitié du territoire. La partie amont est marquée par un relief aux pentes assez soutenues. La forêt prédomine et l'habitat est relativement éparé. Les unités paysagères sont de type « naturel » (forêt de Saou) ou « rural patrimonial » (pays de Bourdeaux et de Dieulefit). Le relief offre une grande diversité de perceptions visuelles : montagne de Saou au nord ; montagne de Couspeau à l'est ; montagne du Poët-Laval entre les vallées du Roubion et du Jabron ou enfin plateau de Montjoyer au sud. Les fonds de vallée sont quant à eux dominés par l'agriculture extensive, les prairies et la forêt. On note la présence de quelques sites remarquables tels que le vieux village de Soyans ou du Poët Laval (site inscrit).

Industrie	 Legende : ● ICPE DREAL ● ICPE Non DREAL L'activité industrielle, utilisant ou rejetant en milieu aquatique est assez peu développée sur le bassin, hors mis sur l'extreme aval. On dénombre très peu de rejets industriels autorisés sur le territoire d'étude, et la plupart sont situés aux alentours de Montélimar. Seuls 7 établissements sont recensés (rejets autorisés dans le milieu récepteur uniquement sans compter ceux dans les réseaux d'assainissement). Trois ne concernent pas le milieu superficiel ou souterrain du territoire à proprement parler (carrière et centrales à béton rejetant dans le Rhône à Chateaufort-du-Rhône et Montélimar). Les 4 autres sites recensés sont les suivants : - Aire de service ASF disposant de sa propre STEP (rejet vers la Riaille) ; - Hôpital de Montélimar disposant de sa propre STEP (rejet au Roubion) ; - Cave coopérative vinicole de la Valdaine à St Gervais-sur-Roubion (rejet au Roubion) ; - Usine de mécanique générale à Dieulefit (rejet au Jabron). Le registre français des émissions polluantes recense quant à lui deux sites industriels émettant des polluants dans le milieu naturel (eau, air, sol). Un seul site émet des polluants dans les eaux superficielles : l'Établissement Autajon à Montélimar (fabrication de cartonnages) : rejet de plomb dans le réseau d'assainissement de la ville.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3138OT
Mesures réglementaires de protection	 Legende : ■ ZNIEFF T1 ■ ZNIEFF T2 ■ Site N2000 ■ Site classé ■ Site inscrit ■ APPB

Mesures réglementaires de protection		
		
	Natura 2000	FR8201697 - Grotte à chauve-souris de Baume Sourde (SIC)
		FR8212018 - Massif de Saou et Cretes de la Tour (ZPS)
		FR8201686 - Pelouses, Forêts et Grottes du massif de Saou (ZSC)
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	Site Classé SC063 - Forêt de Saou
	ZNIEFF type 2	2615 - Ensemble fonctionnel du Roubion
		2611 - Chainons occidentaux du Diois
		2615 - Bassin versant de la Bine et du Soubriou
		2618 - Chainons septentrionaux des Baronnies
	ZNIEFF type 1	26000029 - Montagnes de Saint Maurice et du Poët
		26000052 - Ruisseau de Verrière
		26000044 - Le Bois de Vache
		26150002 - Ripisylve et lit du Roubion
		26150001 - Grotte de Baume Sourde
		26120005 - La Vèbre au Pertuis
		26120004 - Massif de Saou
		26120006 - Marais du pas de l'Estang
		26120001 - Montagne de Couspeau
		26160001 - Vallée de la Bine

Mesures réglementaires de protection	ZNIEFF type 1	26160002 - Ruisseau de Soubriou	
		26000027 - Gorges de Trente Pas et massif de Miélandre	
		26180001 - Montagne d'Angèle	
	Autre	ENS Forêt de Saou	
	L.214-17 Liste 1	L1_453 - Le Roubion et les affluents du Roubion en amont de la confluence avec La Rimandoule	
	L.214-17 Liste 2	/	
	Classement frayères	026I000025 - Poisson liste 1 - La Rimandoule (Gué du Moulin au pont de la CD245)	
		026I000481 - Poisson Liste 1 - Le Roubion (Prise d'eau de la microcentrale de Pont de Barret au Pont Rouge)	
		026I000012 - Poisson Liste 1 - La Vèbre (Confluence du Roubion aux sources du Pertuis)	
		026I000482 - Poisson Liste 1 - La Bine	
		026I000021 - Poisson Liste 1 - Le Soubriou (Confluence Roubion à confluence Rau de Liouroux)	
		026I000021 - Poisson liste 1 - Rau de Guisande	
		026I000054 - Poisson liste 1 - Rau de Luzerne	
		026I000432 - Ecrevisse liste 2 - La Rimandoule (Pont des Goulets à confluence Rau de la Veyrière)	
		026I000433 - Ecrevisse liste 2 - Rau de la Veyrière	
		026I000013 - Ecrevisse liste 2 - La Vèbre (Confluence Roubion au Pont du Petuis)	
		026I000066 - Ecrevisse Liste 2 - L'Eyzarette (Lieu dit l'Ombre au lieu-dit Tavaud)	
		026I000022 - Ecrevisse Liste 2 - La Bine (Confluence Roubion au pont de la CD330)	
		026I000018 - Ecrevisse liste 2 - Le Soubriou (Confluence Roubion à confluence Rau de Liouroux)	
		026I000429 - Ecrevisse Liste 2 - Le Roubion (Confluence Vallat Bouchard à confluence Vallat de Roussille)	
		026I000430 - Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de la Guisande	
		026I000431 - Ecrevisse Liste 2 - Vallat de Roussille	
	Réservoir biologique	RBioD00466 - Le Roubion et ses affluents, de sa source à l'amont de sa confluence avec la Rimandoule	
	ZALT	/	
	ZAP	FRDR432-ZA - Le Roubion de sa source à la Rimandoule	
Outil de gestion	SAGE	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière en cours d'élaboration (signature prévue en 2017)	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	Sigle	Libellé	Compétences
	SMBRJ	Syndicat Mixte du Bassin Roubion - Jabron - Riaille	Entretien, prévention contre les crues, animation Contrat de rivière
Enjeux PLAGEPOMI	Le linéaire du Roubion sur ce secteur est classé en ZAP Anguille, néanmoins, les priorités d'interventions se situent sur l'aval du bassin (Roubion aval, Jabron aval et Ancelle).		

Contexte ROUBION1-26.31-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		2016 - 2021						
Période concerné		Rhône Moyen						
Sous bassin versant concerné	Code	ID_10_05						
	Intitulé	Roubion - Jabron						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR12116	Rivière la Rimandoule	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11516	Rivière la Vèbre	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR10328	Rivière la Bine	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDR11250	Rivière le Soubriou	MEN	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat
	FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine	Aquifère	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre
	FRDG127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	Aquifère	2015	2015	2015	Bon Etat	Bon Etat

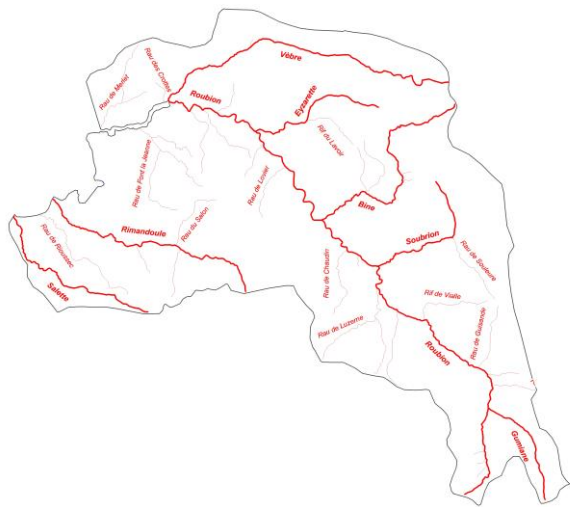
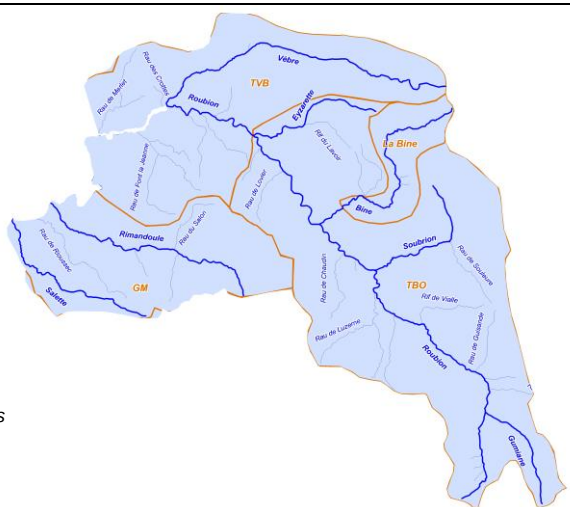
Contexte ROUBION1-26.31-S

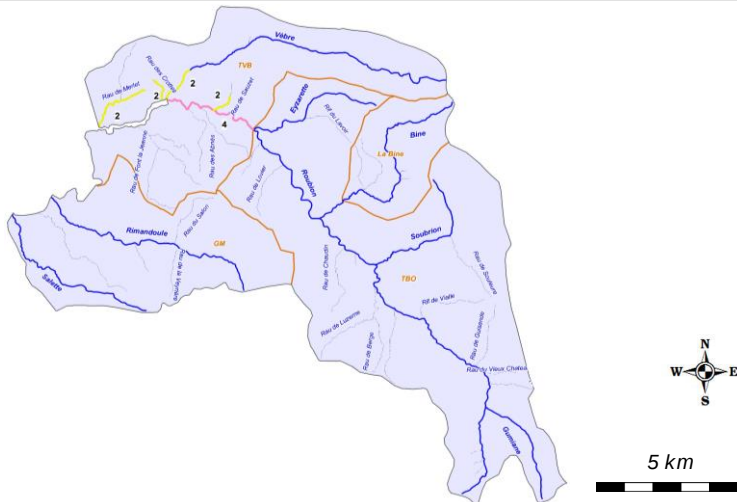
V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP, CHA, BAM				
Etat fonctionnel	Faiblement perturbé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite à zone à ombre			
	Typologie de Verneaux	B3 à B5			
Peuplement actuel	Espèces présentes	TRF, APP, CHA, BAM, VAI, LOF, BLN, CHE, BAF			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, VAI, LOF, BLN			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	CHA, TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF			
	Espèces centrales	TRF, CHA, VAI, LOF			
	Espèces intermédiaires	APP, BAM, BLN, CHE			
Présence de grands migrateurs	/				
Présence d'espèces invasives	/				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Roubion	2015	Crupies, amont tunnel de l'Etroit	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, APP	Station RR-ROU-01
Roubion	2015	Marnans / Le Poet, Pont RD328b	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, BLN, CHE, BAF	Station RR-ROU-02
Roubion	2015	Bourdeaux, stade Colombier	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, BAM, LOF, CHE, APP	Station RC-ROU-01
Vèbre	2015	Saou, gué amont confluence Roubion	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, BLN, CHE, APP	Station RR-VEB-01
Vèbre	2015	Saou, Pont Planche de l'Oie	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF	Station RC-VEB-01
Bine	2015	Bourdeaux, 350 m amont pont RD538	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, BAM, APP	Station RC-BIN-01
Soubriou	2015	Bourdeaux, Passerelle Tir à l'arc	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, APP	Station RC-SOU-01
Rimandoule	2015	Rochebaudin, pont des gorges	Abondances numeriques, pondérales, IPR	LOF, BAM	Station RC-RIM-01
Vèbre	2014	Foret de Saou	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, CHA, BLN	Suivi biennal ENS de la Foret de Saou
Vèbre	2014	Village de Saou	IPR	TRF, CHA, APP	Réseau ONEMA

Vèbre	2015	Village de Saou	IPR	TRF, CHA, APP	Réseau ONEMA
Vèbre	2013	Saou, Pont Planche de l'Oie	Abondances numériques partielles	TRF, CHA, APP	Inventaire simplifié (PGP)
Vèbre	2012	Amont STEP	Abondances numériques partielles	TRF, CHA	Inventaire simplifié (PGP)
Vèbre	2013	Amont STEP	Abondances numériques partielles	TRF, CHA, APP	Inventaire simplifié (PGP)
Vèbre	2012	Aval STEP	Abondances numériques partielles	TRF, CHA, APP, BLN	Inventaire simplifié (PGP)
Vèbre	2013	Passerelle bois	Abondances numériques partielles	TRF, BLN, CHA, APP	Inventaire simplifié (PGP)
Roubion	2013	Peyrache	Abondances numériques partielles	TRF, APP	Inventaire simplifié (PGP)
Roubion	2013	Gorges, le rif	Abondances numériques partielles	TRF, APP, BLN	Inventaire simplifié (PGP)
Roubion	2013	Tunnel Crupies	Abondances numériques partielles	TRF, BLN, APP	Inventaire simplifié (PGP)
Roubion	2013	Aval confluence Soub里昂	Abondances numériques partielles	TRF, VAI, LOF, CHE, BLN, BAM	Inventaire simplifié (PGP)

Contexte ROUBION1-26.31-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	 Legende : 1ere catégorie 2e catégorie <table><tr><td>2ème catégorie piscicole</td><td colspan="5">/</td></tr><tr><td>1ère catégorie piscicole</td><td colspan="5">Ensemble du réseau hydrographique</td></tr></table>					2ème catégorie piscicole	/					1ère catégorie piscicole	Ensemble du réseau hydrographique																			
	2ème catégorie piscicole	/																														
	1ère catégorie piscicole	Ensemble du réseau hydrographique																														
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme																															
Gestionnaires piscicoles	 Legende : Limites domaines AAPPMA <table><tr><td rowspan="4">AAPPMA</td><td>Sigle</td><td>Nom</td><td>Nb adhérents</td><td>Surface totale domaine (km2)</td><td>Surface domaine sur le contexte (km2)</td></tr><tr><td>TBO</td><td>Truite de Bourdeaux</td><td>94</td><td>115,4</td><td>115,4</td></tr><tr><td>TVB</td><td>Truite de la Vèbre</td><td>40</td><td>70,89</td><td>67,43</td></tr><tr><td>GM</td><td>Gaule Montilienne</td><td>1999</td><td>372,20</td><td>43,87</td></tr><tr><td>Sociétés de pêche non agréées</td><td colspan="5">Association privée "La Bine"</td></tr></table>					AAPPMA	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)	TBO	Truite de Bourdeaux	94	115,4	115,4	TVB	Truite de la Vèbre	40	70,89	67,43	GM	Gaule Montilienne	1999	372,20	43,87	Sociétés de pêche non agréées	Association privée "La Bine"				
	AAPPMA	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)		Surface domaine sur le contexte (km2)																									
		TBO	Truite de Bourdeaux	94	115,4		115,4																									
		TVB	Truite de la Vèbre	40	70,89		67,43																									
		GM	Gaule Montilienne	1999	372,20	43,87																										
Sociétés de pêche non agréées	Association privée "La Bine"																															

Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/
	Roubion	Marnans / Poët Celard	TBO	Intersection RD538 - RD328b	Restitution canal Minoterie	500 m	31/12/2016	2012072-0008	/
	Soubriou	Bourdeaux	TBO	Pont RD330	Saut de la Reine	500 m	31/12/2016	2011139-0011	/
	Vèbre	Saou	TVB	Passerelle CD538	Prise d'eau canal Moulin	460 m	31/12/2018	2013347-0004	/
	Vèbre	Saou	TVB	100 m sous STEP	Pont déviation	130 m	31/12/2018	2013347-0003	/
Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Globalement, une gestion patrimoniale est pratiquée sur le contexte piscicole. Les empoissonnements réalisés annuellement sont détaillés dans le tableau ci-dessous								
Déversements	 Legende : - Limites domaines AAPPMA - TRF - TAC 4 Stade								
Déversements (suite)	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	Roubion	TVB	Halieutisme	Soyans - Pont de Francillon	5000	TAC	4	150	NR
	Vèbre	TVB	Soutien	Confluence Roubion - Village	1700	TRF	2	6000	Pisciculture fédérale 63
	Rau de Merlet	TVB	Soutien	Ensemble du linéaire	3000	TRF	2	6000	Pisciculture fédérale 63
	Rau des Crotes	TVB	Soutien	Confl. Roubion - Aval RD 136	750	TRF	2	1500	Pisciculture fédérale 63
	Riou Sauzet	TVB	Soutien	Confl. Roubion - Pont Grange Rouge	1000	TRF	2	1500	Pisciculture fédérale 63

Contexte ROUBION1-26.31-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'écoulement et des habitats	Malgré une capacité d'accueil naturellement limitée par le caractère méditerranéen du cours d'eau, l'habitat est déficitaire sur le Roubion et la Bine, malgré une amélioration récente notée, notamment vis-à-vis d'une gestion plus raisonnée de la végétation rivulaire. Le Barbeau méridional est inféodé aux habitats naturels type sous-berges, embacles, systèmes racinaires, etc L'incision du lit parfois marquée limite également la diversité des écoulements et des habitats.	Modéré	Modéré à Fort
Facteur principal	Cloisonnement	Présence d'un certain nombre de seuils sur le Roubion et sur la Vèbre aval, pouvant rendre l'accès aux zones de frayères problématiques, mais également les déplacements en période d'étiage. Le cloisonnement limite le brassage génétique et est surtout problématique pour la truite fario et le barbeau méridional, espèces emblématiques du Roubion amont	Modéré	Modéré
Facteur principal	Concrétionnement calcaire	Le phénomène est observé sur les parties aval et médian de la Vèbre. Raréfaction des zones favorables à la reproduction, difficultés voire impossibilité pour la truite de creuser son nid de ponte. Appauvrissement de l'habitat pour la truite fario mais surtout pour le chabot, espèce benthique inféodée aux intestines des alluvions grossiers.	Modéré	Modéré
Facteur annexe	Prélèvement	Les prélèvements d'eau sont avérés sur le contexte (Vèbre à Saou, Bine aval), mais rien ne permet de caractériser l'impact sur les tronçons court-circuités	Faible	Faible
Facteur annexe	Rejets assainissement	Certaines problématiques subsistent en période d'étiage sévères, notamment l'impact des rejets de réseaux d'assainissement de Bourdeaux, Bouvière et Saou.	Faible	Faible, potentiellement modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Faiblement perturbé	

Concexte ROUBION1-26.31-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
Restauration morphologique	Roubion amont	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Restauration de la continuité écologique	Roubion amont	Partiellement	Totalement	Totalement
Amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées en regard de la vulnérabilité des milieux récepteurs	Roubion amont, Vèbre	Partiellement	Totalement	Totalement
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvements	Roubion, Bine	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance des potentialités piscicoles de certains affluents	Vèbre, Rimandoule	Totalement	Totalement	Totalement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches et lutte contre la prolifération de l'écrevisse de Californie	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement

Contexte ROUBION1-26.31-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS															
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	2	Restauration du milieu	ROU1-RM1	Réaliser une restauration morphologique	2.2	Malgré des densités piscicoles naturellement plus faibles sur les cours d'eau à typologie méditerranéenne marquée comme sur le Roublon, le diagnostic piscicole a identifié des carences en matières d'habitat, lié à la dégradation morphologique subit par le cours d'eau (rectification, extraction, incision, ...). Une étude écomorphologique a été menée sur l'ensemble du bassin du Roublon. Elle préconise une multitude d'intervention ambitieuses, et en particulier sur le territoire de ce contexte. Il est ainsi préconisé la mise en œuvre des opérations prévues par cette étude sur le secteur. Des suivis écologiques pourront être réalisés afin d'évaluer le gain écologique. Les restaurations sont de type R2 à minima.	Roubion amont	FRDR432	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement, en particulier pour l'Anguille.	Améliorer la fonctionnalité du milieu	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	/	SMBRJ	A définir
		Restauration du milieu	ROU1-RM2	Réaliser une restauration physique légère	2.2	Outre les opérations de restauration morphologiques de grande envergure, il est également possible et préconisé de réaliser des aménagements simples de type R1 de diversification des écoulements et des habitats. Le diagnostic montre également une amélioration de la qualité habitationnelle du Roublon sur ce secteur, et se ressent au niveau des résultats des inventaires piscicoles : mêmes si l'optimum n'est pas encore atteint, le peuplement et en particulier la population de barbeau méridional, emblématique du Roublon et à forte valeur patrimoniale est en augmentation, du fait de l'entretien plus raisonné de la végétation. Cette espèce est en effet inféodée aux habitats naturels type embacle, souche, sous-berges et systèmes racinaires). Il constituera ainsi un excellent indicateur lors des suivis qui seront mis en œuvre. Une identification préalable sera faite en collaboration avec le SMBRJ et les AAPPMA, un secteur test pourra dans un premier temps être défini.	Roubion amont	FRDR432	Assurer la phase de croissance en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer la capacité d'accueil des espèces d'accompagnement	Améliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-03	/	SMBRJ FDPPMA26 AAPPMA À réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	5000 € / chantier de 100 ml
GA2	2	Dispositif de franchissement	ROU1-DF1	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE35718 (Prise d'eau moulin de Mornans, Hauteur chute = 2,3 m)	2.2	Aux vues des enjeux piscicoles du secteur, un aménagement / ou effacement des seuils présents sur le cours principal du Roublon de la confluence avec la Vèbre jusqu'à Crupies. Les faibles débits sur ces deux cours d'eau peuvent être problématiques pour l'accès aux frayères. De plus, la thermie potentiellement élevée nécessite une parfaite circulation piscicole afin de donner la possibilité à la truite de regagner des zones plus favorables. Le secteur recèle de plus d'autres espèces patrimoniales telles que le chabot, le barbeau méridional et l'écrevisse à pattes blanches. Il est primordial vis-à-vis de ce cortège d'espèces d'engager des opérations visant à améliorer la capacité habitacionnelle du milieu.	Roubion amont	FRDR432	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	/	SMBRJ	115 000,00 €
		Dispositif de franchissement	ROU1-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE35725 (prise d'eau canal Bourdeaux, Hauteur chute = NR)	2.2		Roubion amont	FRDR432	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la continuité écologique	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-06	/	SMBRJ	A déterminer
		Amélioration de connaissance	ROU1-AC1	Etudier le cloisonnement de la Vèbre	2.3	De nombreux ouvrages transversaux sont présents sur le cours de la Vèbre, en particulier sur l'aval. Le diagnostic piscicole ne permet pas de déterminer si ce cloisonnement est impactant pour la rivière Vèbre et dans quelles mesures (montaison, dévalaison, perte de potentiel piscicole). Une expertise de terrain, sondages et prospections de frayères seront réalisés spécifiquement sur ce cours d'eau afin de quantifier ce facteur potentiellement limitant.	Vèbre	FRDR11516	Améliorer la composante habitacionnelle	Améliorer la composante habitacionnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-05, 6A-07	/	FDPPMA26 À réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	5 000,00 €
GA3	2	Autre	ROU1-AU1	Réaliser un decolmatage mécanique des frayères de truite tario	2.2	L'action consiste à casser la couche de calcaire formée à la surface des alluvions, sur des zones favorables à la reproduction de la truite (gravier avec des vitesses d'écoulements et hauteurs d'eau compatibles) quelques jours avant le début présumé de la reproduction sur ce secteur.	Vèbre médiane et Vèbre aval	FRDR11516	Rendre fonctionnelles certaines frayères potentielles de TRF et permettre ainsi la reproduction et l'éclosion.	Amélioration ponctuelle de l'habitat du Chabot	Améliorer la diversité du faciès benthique	OF6C Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA À réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	2500 € / chantier de 100 ml
		Amélioration de connaissance	ROU1-AC2	Réaliser un suivi des frayères suite au decolmatage	2.3	Afin d'évaluer l'efficacité de l'action ROU1-AU1, un comptage de frayères sera réalisé sur les tronçons "réhabilités". Un passage régulier aura lieu vers la période présumée de démarrage du frai.	Vèbre médiane et Vèbre aval	FRDR11516	Améliorer la connaissance pour améliorer l'efficacité de l'opération et ses effets	Améliorer la connaissance pour améliorer l'efficacité de l'opération et ses effets	Améliorer la connaissance pour améliorer l'efficacité de l'opération et ses effets	OF6C Disposition 6C-02	/	FDPPMA26 AAPPMA À réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	500,00 €
GA4	3	Communication et sensibilisation	ROU1-CS1	Sensibiliser aux risques liés à l'introduction de l'espèce écrevisse signal	3.3	Une importante population d'écrevisse signal est recensée depuis de nombreuses années sur le Rau de Salette. De plus, sa présence est avérée sur d'autres foyers sur le bassin du Roublon. Son arrivée est certainement due à une introduction directe malveillante et/ou la présence de plans d'eau. Les impacts écologiques de cette espèce sont dramatiques : impact sur les espèces piscicoles benthiques, sur les oeufs, concurrence directe avec l'écrevisse à pattes blanches, vectrice de la peste des écrevisses, augmentation du risque d'introduction sur des milieux alentours (cours d'eau, plans d'eau, etc ...). Une action de sensibilisation (qui sera étendue à l'échelle du BV) doit être menée auprès des pêcheurs, des propriétaires privés de plans d'eau et du grand public. Il est aujourd'hui très complexe voire impossible d'éradiquer l'espèce une fois qu'une population fonctionnelle est en place. L'objectif de l'action est donc bien d'en limiter son expansion.	Ensemble du bassin	/	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	Préserver les milieux non touchés de l'introduction de cette espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	SMBRJ FDPPMA26 À réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	5 000,00 €
		Amélioration connaissance	ROU1-AC3	Réaliser une campagne complémentaire d'inventaire écrevisses	3.2	Aux vues du linéaire extrêmement important colonisé par l'écrevisse à pattes blanches, il n'a pas été possible de tout prospecter. Certains affluents n'ont pas été inventoriés et doivent faire l'objet de prospections. Cette action pourra être intégrée à l'action ROU1-AC5	Certains affluents et sous-affluents	/	Améliorer la connaissance afin de mieux protéger l'espèce	Améliorer la connaissance afin de mieux protéger l'espèce	/	OF 6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 AAPPMA À réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	1 000,00 €

GA5	2	Amélioration de connaissance	ROU1-AC4	Définir les potentialités de Rimandoule	2.2	Le peuplement de Rimandoule est assez mal connu en terme de capacité d'accueil, de reproduction. Une expertise visant à déterminer précisément les espèces présentes, leur répartition, ainsi que leur potentialités de développement seront déterminés. Seront réalisées des sondages piscicoles, des descriptions d'habitat, et des prospections de frayères. Les contraintes liées au dépôt de limons sur ce milieu ainsi que les faibles débits observés sur ces milieux semblent être des facteurs limitants naturels.	Rimandoule	FRDR12116	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	/	OF6A Disposition 6C-02	/	FDPMA26 AAPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	3 500,00 €
		Amélioration de connaissance	ROU1-AC5	Etudier la réussite de la reproduction / éclosion	2.2	Une problématique d'éclosion a été soulevée sur le Roubion sans doute liée au colmatage des fonds. Les individus adultes sont bien présents, mais le frai ne semble pas réussir systématiquement. Il est nécessaire d'observer sur 3 années successives la réussite du frai (comptage de frayères) et vérification de l'état des oeufs.	Roubion amont	FRDR432	Meilleure connaissance de la réussite du cycle biologique de la truite fario pour une meilleure gestion	/	Meilleure connaissance de la réussite du cycle biologique de la truite fario pour une meilleure gestion	OF6C Disposition 6C-02	/	FDPMA26 AAPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	2 500,00 €
		Amélioration connaissance	ROU1-AC6	Pérenniser le suivi thermique	2.2	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble du contexte	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPMA26 AAPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	480,00 €
GA6	1	Amélioration connaissance	ROU1-AC7	Réaliser un nouvel inventaire piscicole en 2017 en l'intégrant à l'étude piscicole et astacicole de 2017 (Contrat de rivière)	1.1	Un diagnostic piscicole et astacicole est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivière Roubion - Jabron-Riaille. Afin de compléter les données parfois insuffisantes (poissons - écrevisses, thermie), il est proposé un second passage en 2017 sur ce contexte.	Ensemble du contexte	/	Compléter la connaissance pour affiner le diagnostic	Compléter la connaissance pour affiner le diagnostic	Améliorer la pertinence et l'efficacité des actions	OF6C Disposition 6C-01	/	FDPMA26 AAPMA A réaliser en étroite collaboration avec le SMBRJ	60 000,00 €

Contexte ROUBION1-26.31-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	Modalités	Type gestion préconisée
Gestion globale préconisée sur le contexte	Globalement, l'abondance observée de l'espèce repère truite fario est en deca du référentiel. Néanmoins, les écarts observés sont souvent d'origine naturelle (regime méditerranéen, débits, concrétionnement calaire) et impacte directement l'habitat. Un soutien de population (hors mis sur des points spécifiques identifiés ci-après) n'apportera pas de résultat sur le cheptel. Les alevins de souche atlantique sont totalement inadaptés aux exigences du milieu (contraintes très fortes du fonctionnement méditerranéen très marqué sur ce contexte). En outre, la préservation de la souche méditerranéenne de la truite fario est une priorité. Ex : la crue de 2008 ayant décimé une bonne partie de la population du Roubion amont.	Gestion patrimoniale
Cas particulier de gestion	Certains cas particuliers sont cependant observés sur le contexte, notamment certains petits affluents du Roubion (vers la partie aval du contexte). C'est le cas du Rau de Merlet, du Rau des Crottes, et du Riou de Sauzet. Le Roubion, en aval de ce contexte, soumis à des assècs réguliers peut également faire l'objet d'une gestion halieutique par des déversements de poissons surdensitaires.	Gestion raisonnée

CONTEXTE VALLOIRE-26.03-S

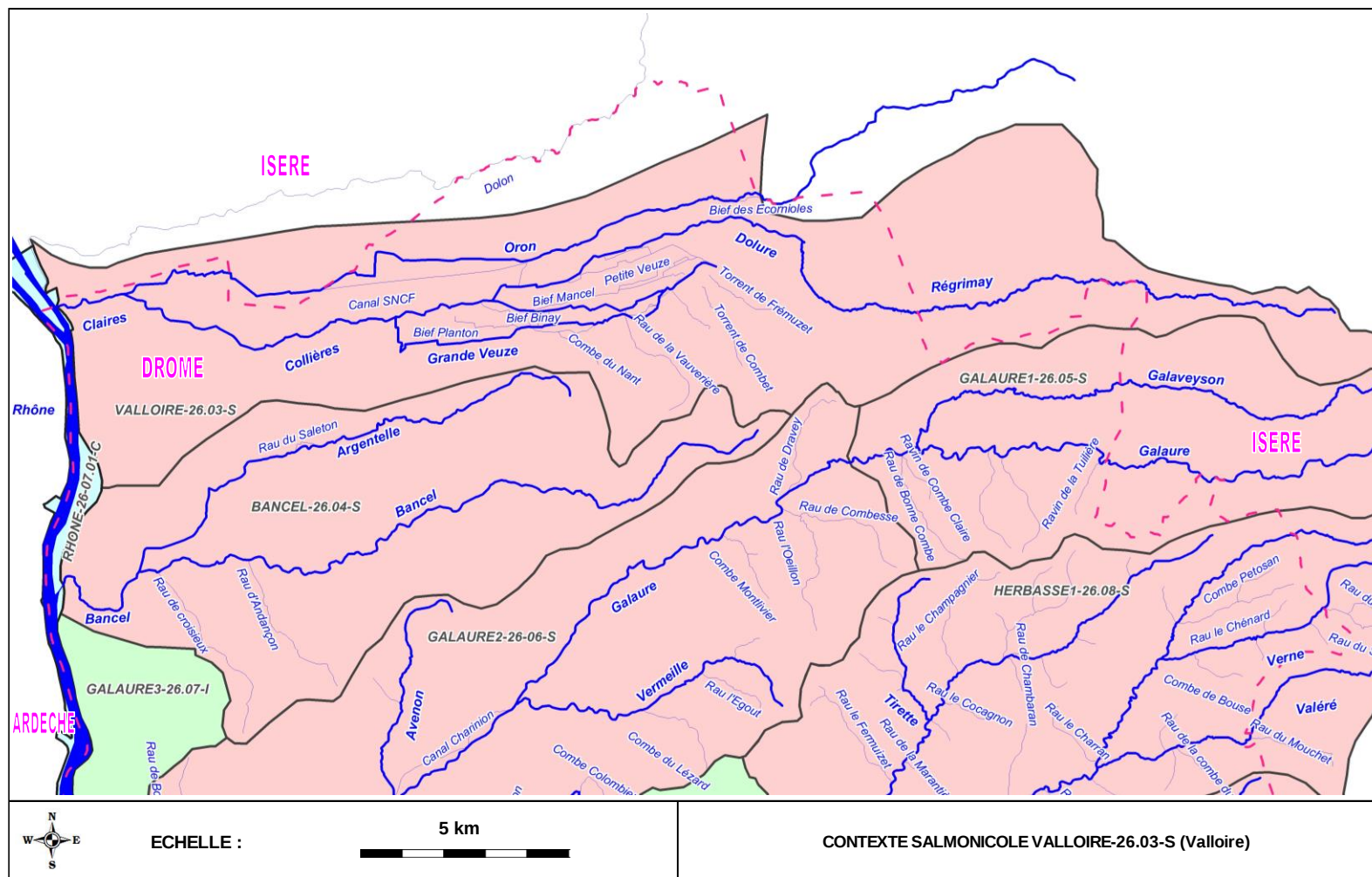
Valloire



VALLOIRE-26.03-S

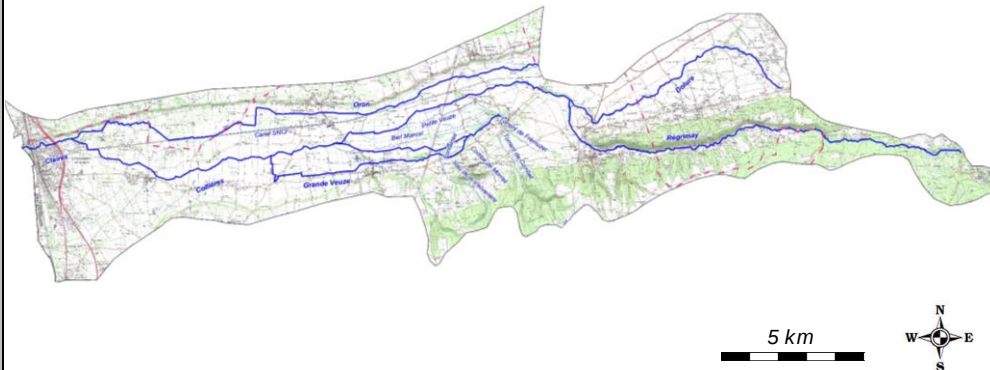


I. LOCALISATION DU CONTEXTE



II. DESCRIPTION GENERALE

Localisation et description du réseau hydrographique



Les réseaux hydrographiques de l'Oron, des Collières et des Veuzes sont particulièrement complexes, car constitués de nombreux canaux et biefs artificiels, qui ne sont parfois plus utilisés.

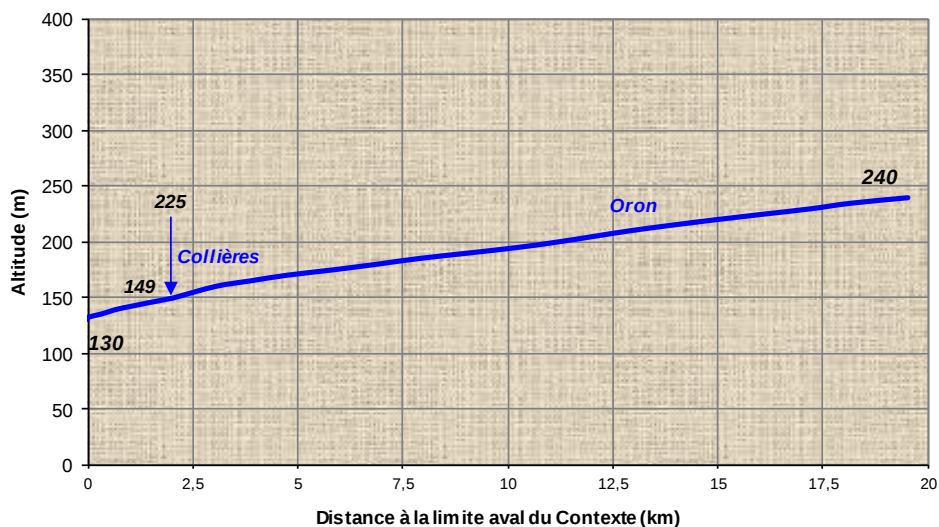
L'Oron (environ 28 km de long) est alimenté par les sources de Beaufort et conflue avec le Rival (la Raille). En cas de sécheresse des sources, le débit de l'Oron est soutenu artificiellement par les rejets de la pisciculture des Fontaines à Beaufort. En cas de fortes précipitations, le Suzon apporte un débit conséquent à l'Oron. A l'amont d'Épinouze, des biefs de dérivation permettent d'évacuer en cas de hautes eaux, un certain débit de l'Oron vers les Collières. L'Oron emprunte ensuite un chenal artificiel, le canal SNCF correspondant à la zone d'extraction de graviers lors de la construction de la voie ferrée, qui se prolonge jusqu'aux Collières par l'intermédiaire d'un tronçon en partie aménagé, le ruisseau des Claires.

La Veuze est une rivière artificielle créée pour évacuer les sources de Manthes. Elle peut être alimentée en période de très basses eaux de la nappe par les rejets des deux piscicultures de Manthes, Faure et Font-Rome. Elle se divise en une Grande et une Petite Veuze. En amont de Saint Sorlin en Valloire, les tracés des Veuzes et des Collières sont mêlés, du fait des nombreuses dérivations existantes. Les torrents venant des collines du sud, notamment le Dolure, alimentent

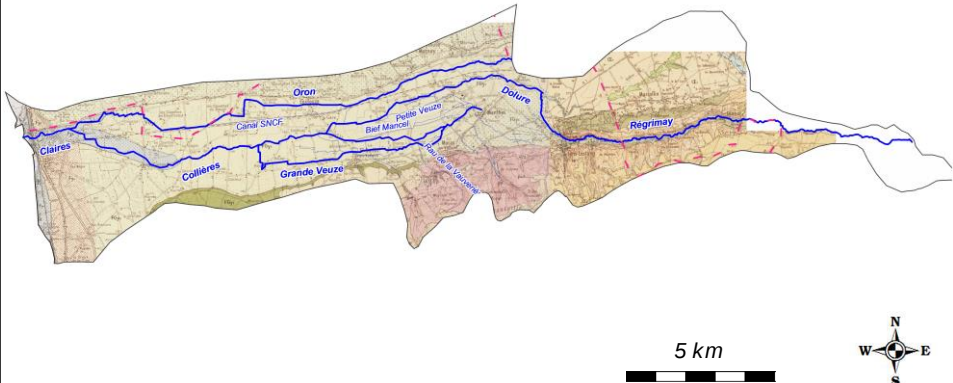
l'ensemble, le plus souvent de façon intermittente. A l'aval de Saint Sorlin en Valloire, les différents biefs forment un seul cours d'eau les Collières, qui, après la confluence avec le ruisseau des Claires, deviennent l'exutoire principal de la plaine de Bièvre Liers Valloire. Elles se jettent dans le Rhône à Saint Rambert d'Albon.

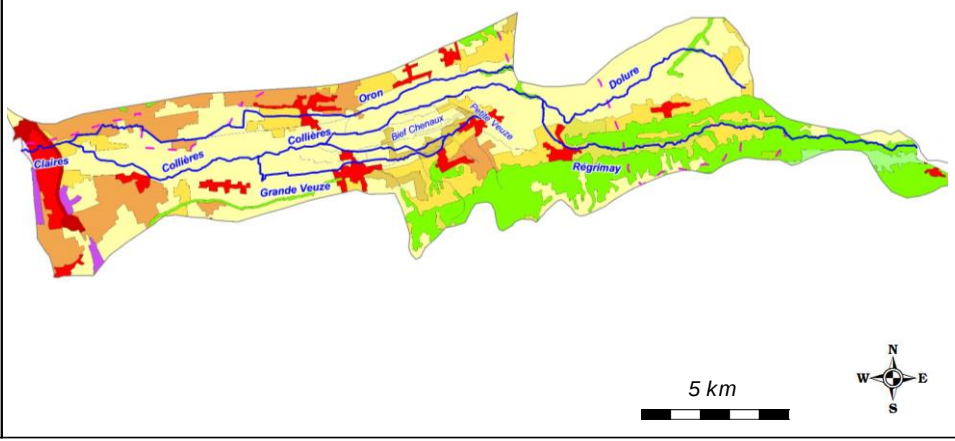
Le bassin versant des Collières se situe principalement dans les terrasses alluviales cultivées et est fortement perméable. Seul l'amont sud du bassin, avec les torrents, se trouve dans un secteur peu perméable et boisé.

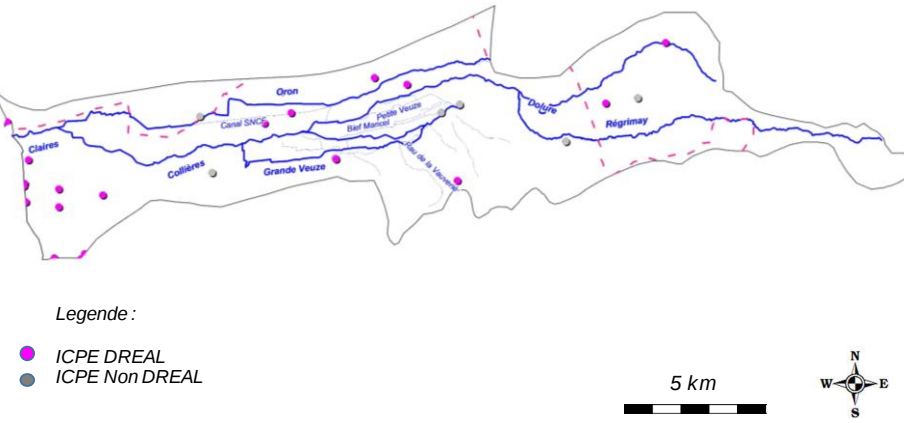
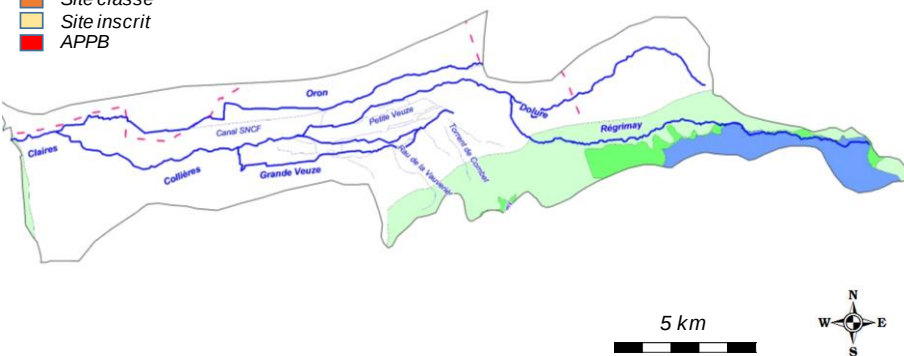
Profil topographique du cours d'eau principal

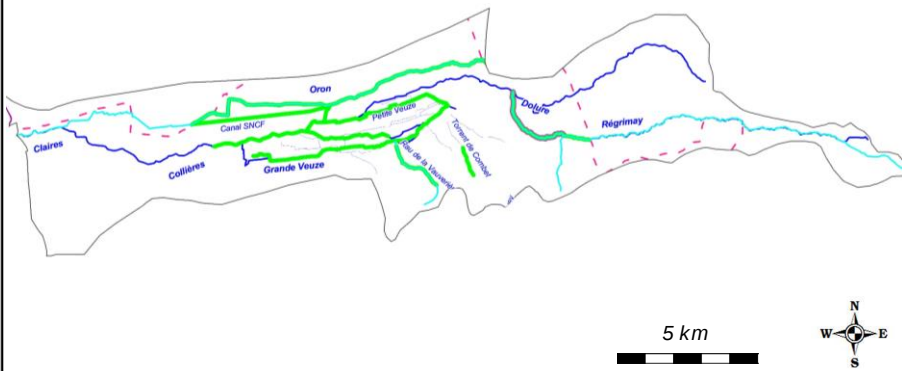
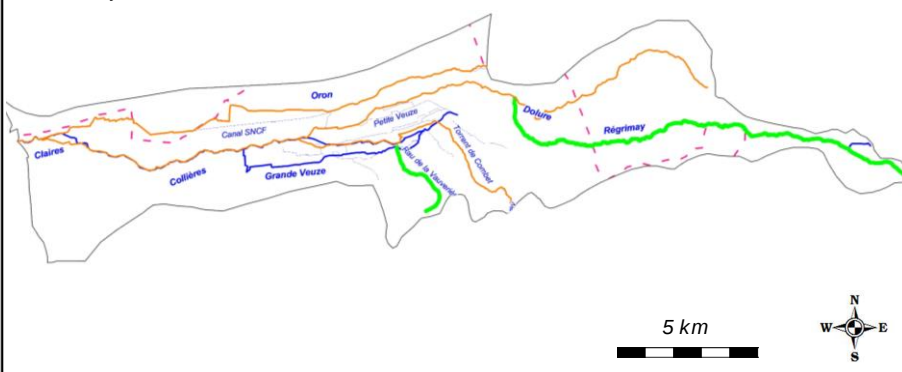


Contexte VALLOIRE-26.03-S

III. DONNEES GENERALES				
Limites contexte	Amont	Oron - Confluence Fayaret		
	Aval	Clairens - Confluence Rhône		
	Affluents	Oron, Collières, Canal SNCF, Grande Veuze, Petite veuze, Dolure, Régrimay		
	Plans d'eau	Présence de 84 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole		
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	Nom	Confluent	Rive	Lineaire (km)
	Oron (+ Clairens)	/	/	19,529
	Collières	Oron	Gauche	14,472
	Grande Veuze	Collières	Gauche	9,702
	Petite Veuze	Dolure	Gauche	3,915
	Canal SNCF	Oron	Gauche	4,964
	Dolure	Collières	Droite	17,55
	Régrimay	Dolure	Gauche	16,035
Surface du contexte (km2)	127,8			
Surface du bassin versant (km2)	127,8			
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	QMNA5 (m3/s)		0,48	
	Module (m3/s)		2,62	
Pente et altimétrie cours d'eau principal	Pente Naturelle	Altitude amont (m)	240	
		Altitude aval (m)	130	
		Pente Moyenne (pm)	11,29	
	Réelle, après impact ouvrages	Nb ouvrages transversaux (ROE)	13	
		Hauteur cumulée (m)	8,7	
	Taux d'égagement (%)		7,91	
Geologie				

Geologie	Le contexte géologique de la plaine de Bièvre Liers Valloire est composé de : - Formations tertiaires : les molasses du Miocène, constituant le substratum i du bassin Bièvre Liers Valloire et les dépôts correspondants, formant les massifs des Bonnevaux et des Chambarans, - Formations quaternaires : les dépôts morainiques sous forme de dépôts argilo-sableux et caillouteux, qui correspondent aux limites d'extension des glaciers et forment des petites collines (ex. : colline du Banchet, qui a cependant une ossature molassique), les dépôts fluvio-glaciaires, constitués de sables, graviers et galets, pouvant contenir des masses argileuses, qui correspondent aux formations mélangées apportées par les torrents et la fonte des glaciers. Ils forment des terrasses orientées est-ouest et étagées en hautes (Anneyron, Revel-Tourdan), moyennes (Beaurepaire, Marcollin) et basses terrasses en fonction de leur ancienneté. Des vallées fossiles peuvent constituer des chenaux préférentiels à l'écoulement des eaux souterraines dans ces dépôts fluvio-glaciaires.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Viriville, Thodure, St-Clair-sur-Galaure, Beaufort, Marcollin, Lentiol, Lens-Lestang, Lapeyrouse-Mornay, Moras-en-Valloire, St-Sorlin-en-Valloire, Epinouze, Anneyron, Bougé-Chambalud, St-Rambert-d'Albon
Assainissement	Dix structures intercommunales, regroupant au total 55 communes du territoire Bievre-Liers-Valloire ont la compétence assainissement collectif. En 2008, 72 communes sur les 87 soit 83 %, sont raccordées en partie ou totalement à une ou plusieurs stations d'épuration. 49 ouvrages d'épuration collectifs existent sur les 87 communes et ont une capacité totale de traitement d'environ 107 000 équivalents habitants (EH). Seuls 35 ouvrages, représentant une capacité de traitement de 46 650 EH, rejettent effectivement dans le bassin versant Bièvre Liers Valloire (cours d'eau et infiltration). Parmi eux, 83 % ont une capacité de traitement inférieure à 1 000 EH, majoritairement des lagunes. Une quinzaine de stations d'épuration du bassin présente des problèmes de dysfonctionnements chroniques et/ou de dépassement de leur limite de capacité. Les pressions de l'assainissement collectif sont particulièrement marquées sur la qualité des cours d'eau : certains rejets ne sont pas compatibles avec les capacités d'absorption de pollution par les cours d'eau (pollutions azotée et phosphorée). La séparation fréquemment insuffisante des eaux parasites (eaux claires et eaux pluviales) et des eaux usées constitue un handicap à l'efficacité de certains systèmes de traitement. L'assainissement autonome quant à lui concerne environ 30 % des foyers. Les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ne sont mis en place que sur 74 % des communes du périmètre du SAGE. Ils permettront d'améliorer la conformité des installations non collectives. La technique la plus utilisée pour la gestion des eaux pluviales est l'infiltration. Les risques qualitatifs associés sont mal connus, en particulier pour les ouvrages d'infrastructures. Cependant, l'infiltration des eaux pluviales permet de limiter le ruissellement et de compenser le manque d'eau pour la nappe dû à l'imperméabilisation.
Occupation du sol	

Occupation du sol	Le territoire de Bièvre Liers Valloire se caractérise par son paysage à dominante rurale avec plus de 70 % du sol occupé par des surfaces agricoles et par ses vastes espaces naturels situés sur les reliefs - collines et plateaux – couvrant plus de 20 % du sol. Les espaces urbains sont de taille réduite ; ils correspondent à moins de 6 % de l'occupation du sol. Ils sont plutôt localisés aux extrémités est et ouest du bassin et dans les plaines le long des axes routiers. La population sur les 87 communes du territoire compte plus de 100 000 habitants et la population est en augmentation constante et forte depuis plus d'une dizaine d'années.
Industrie	 Legende : ● ICPE DREAL ● ICPE Non DREAL L'activité industrielle est relativement peu développée sur le bassin. Elle est plus particulièrement localisée dans les plaines, donc au-dessus de la nappe, aux extrémités est et ouest du territoire et le long de l'axe de Bièvre. 118 établissements industriels relèvent du régime réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les secteurs d'activités des ICPE les plus représentés dans le périmètre du SAGE sont les carrières (14% de l'ensemble des ICPE) et le travail des métaux (11 %). L'activité « carrières » extrait plus de 3,5 millions de tonnes de matériaux alluvionnaires par an, sur 16 sites autorisés. 62 établissements industriels sont concernés par la redevance « pollution industrielle » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, parmi lesquels 60 % effectuent leurs rejets en milieu naturel, généralement après un traitement, et 40 % dans un réseau d'assainissement public. En dehors de ces principaux établissements industriels, suivis et contrôlés, il y a une méconnaissance des rejets industriels des PME et PMI et artisanaux.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3034O, 3034E et 3134O
Mesures réglementaires de protection	Legende : ■ ZNIEFF T1 ■ ZNIEFF T2 ■ Site N2000 ■ Site classé ■ Site inscrit ■ APPB 

Mesures réglementaires de protection	Legende : - Liste 1 continuité - Liste 2 continuité - Classement frayères 	
	Legende : - Réservoir biologique - Enjeu anguille - Enjeu Alose 	
	Natura 2000	FR8201726 - Etangs, Landes, Vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambarans
	Réserve Naturelle	/
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	/
	ZNIEFF type 2	2603 - Chambarans orientaux
	ZNIEFF type 1	2601 - Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales
		26040002 - Lisière orientale de la Forêt de Mantaille 26040010 - Plateau de Chambaran
	Autre	/
L.214-17 Liste 1	L1_372 - L'Oron du seuil de Chantabot à l'aval de Beaupaire aux Collières et les Collières (ruisseau des claires) de L'Oron au Rhône	
	L1_374 - Le Ruisseau de Regrimay et ses affluents	
	L1_375 - Le Ruisseau de la Vauverière	
L.214-17 Liste 2	L2_168 - Le Ruisseau de Regrimay de L'Echatel de Saint-Didier à La Dolère	
Classement frayères	026I000382, Poisson Liste 1 - l'Oron (Limite départementale à Confluence avec le canal SNCF)	
	026I000383, Poisson Liste 1 - Canal SNCF	
	026I000386, Poisson Liste 1 - Chandonzet	
	026I000422, Poisson Liste 1 - Les Collières (Pont de la ligne TGV à Pont route communale "les Clotières")	

Mesures réglementaires de protection	Classement frayères	026I000133, Poisson Liste 1 - Dolure (Pont route communale quartier "Grand Champ" à Confluence avec le cours d'eau "les Collières")	
		026I000384, poisson Liste 1 - Petite Veuze	
		026I000131, Poisson Liste 1 - Grande Veuze (Source "lac de Manthes" au Pont de la RD 246 quartier "Pétille")	
		026I000241, Poisson Liste 1 - Rau la Veauverrière (ont de la route communale quartier "la Fabry" à Pont de la RD139)	
		026I000387, Poisson Liste 1 - Torrent de Combet (Confluence avec la combe d'Izis au Pont de la RD857)	
		026I000130, Poisson Liste 1 - Ruisseau du Régrimay (Confluence "combe Charpy", limite départementale à Confluence avec le cours d'eau "le Dollure")	
		026I000240, Ecrevisse Liste 2 - Ruisseau de la Vauverrière (Pont de la route communale quartier "Sibertou" au Pont de la RD139)	
	Réservoir biologique	RBioD00348 - Le Ruisseau de Régrimay et ses affluents	
		RBioD00349 - Le Ruisseau de la Vauverrière	
	ZALT	FRDR466b-ZLT - l'Oron de St barthélémy de Beaupaire jusqu'au Rhône	
		FRDR466c-ZLT - Collière + Dolure	
	ZAP	/	
Outil de gestion	SAGE	SAGE Bièvre-Liers-Valloire (en cours d'élaboration). Phases Etat des lieux et Diagnostic réalisées	
	Contrat de rivière	Projet de déclinaison du SAGE en Contrat de rivière (phase opérationnelle)	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	Sigle	Libellé	Compétences
	CLE SAGE BLV	Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire	Animation du SAGE
	SHBLV	Syndicat Hydraulique Bièvre-Liers-Valloire	Entretien et gestion cours d'eau Assainissement
	CCPDA	Communauté de Communes Porte de DromArdeche	"Prévention contre les inondations
Enjeux PLAGEPOMI	Les cours d'eau Claires, Oron, Collières et Dolure sont classés en ZALT pour l'espèce Anguille. Ces secteurs, en particulier les Claires, Oron et Collières pour les parties les plus aval auraient pu faire l'objet d'un classement en ZAP et en liste 2 au titre du L.214-17, aux vues des enjeux migrateurs pour ce territoire. La capacité d'accueil pour l'espèce anguille est en effet remarquable aux vues de la masse d'eau et des débits de ces cours d'eau, malgré une problématique geomorphologique assez marquée.		

Contexte VALLOIRE-26.03-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Rhône Moyen						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	RM_08_03						
	Intitulé	Bièvre-Liers-Valloire						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR466b	L'Oron de St Barthélémy de Beaurepaire jusqu'au Rhône	MEN	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR466c	Collière + Dolure	MEN	2027	2027	2015	Etat moyen	Bon Etat
	FRDR10183	Grande Veuse	MEN	2027	2027	2015	Etat Médiocre	Bon Etat
	FRDR10774	Ruisseau de Régrimay	MEN	2021	2021	2015	Etat moyen	Bon Etat
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	Aquifère	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre
	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Nappe profonde	2027	2015	2027	Bon Etat	Etat Médiocre

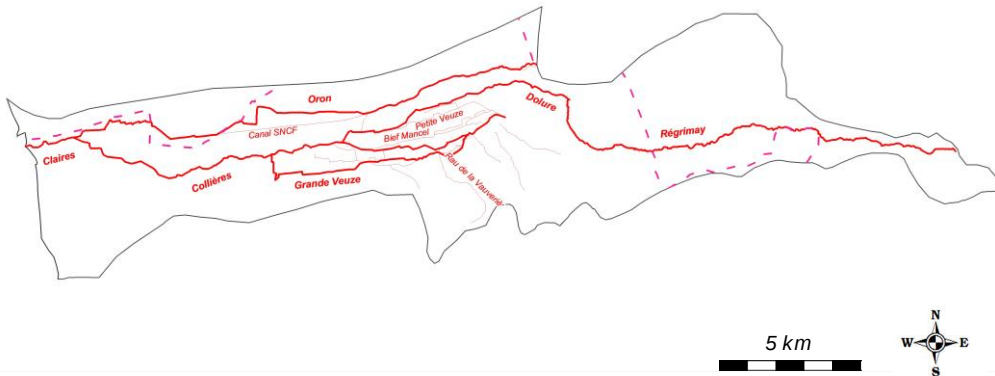
Contexte VALLOIRE-26.03-S

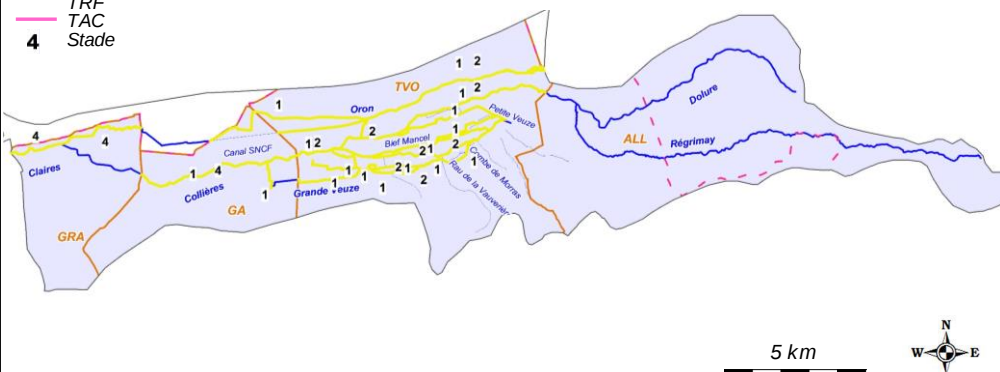
V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP, ANG				
Etat fonctionnel	Dégradé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite à zone à ombre			
	Typologie de Verneaux	B4 à B5			
Peuplement actuel	Espèces présentes	TRF, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, GAR, BOU, ROT, APP			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, LOF, VAI, CHE			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	TRF, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, BAF, ANG			
	Espèces centrales	TRF, LOF			
	Espèces intermédiaires	VAI, CHE, GOU			
Présence de grands migrateurs	L'anguille a été historiquement recensée sur l'aval du bassin et est sans doute présente mais de manière très sporadique.				
Présence d'espèces invasives	Présence de Perche soleil (PES) et de Perche commune (PER) sur le Régrimay et le Dolure (provenant des plans d'eau situés en tete de bassin du Régrimay). Présence de gardon (GAR) et de rotengle (ROT) sur la Veuze, mais en faible quantité.				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Oron	2015	190 m aval pont Bardelières	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, CHE, GOU	Station RR-ORO-01
Oron	2015	70 m amont pont station pompage	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, CHE, GOU, BAF	Station RR-ORO-02
Oron	2015	260 m aval pont Richaudière	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, LOF, GOU	Station RC-ORO-01
Collières	2015	300 m aval pont Milan	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, GOU, BAF	Station RR-COL-01
Collières	2015	50 m amont pont Coinaud	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI	Station RR-COL-02
Grande Veuze	2015	50 m amont pont TGV	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, GAR, BOU, ROT	Station RR-VEU-01
Dolure	2015	420 m amont confluence Chandonzet	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, VAI, LOF, CHE	Station RC-DOL-01
Régrimay	2015	St-Didier, passage à gué	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, PES	Station RR-REG-01
Régrimay	2015	Aval combe Charpy	Recensement écrevisses	/	Absence d'APP sur le Régrimay en Drôme

Oron	2014	Amont confluence Fayaret	Abondances numériques partielles	TRF, VAI, LOF, CHE, GOU	Inventaire simplifié
Oron	2014	Aval confluence Fayaret	Abondances numériques partielles	TRF, VAI, LOF, CHE, GOU	Inventaire simplifié
Oron	2014	Marette	Abondances numériques partielles	TRF, VAI, LOF, CHE, GOU	Inventaire simplifié
Collières	2014	Pont de Milan	Abondances numériques partielles	TRF	Inventaire simplifié
Grande Veuze	2014	Aval pont RD121	Abondances numériques partielles	TRF	Inventaire simplifié
Petite Veuze	2014	Amont ligne TGV	Abondances numériques partielles	TRF	Inventaire simplifié
Veauverrières	2014	Les Crottes	Abondances numériques partielles	TRF, LOF	Inventaire simplifié
Veauverrières	2014	Pont RD1	Abondances numériques partielles	TRF, LOF	Inventaire simplifié
Fontaines	2014	Les Fontaines	Abondances numériques partielles	TRF	Inventaire simplifié
Bief des Ecorioles	2014	Les Bardelières	Abondances numériques partielles	TRF, VAI, CHE, GOU	Transfert

Contexte VALLOIRE-26.03-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	Legende : 1ere catégorie 2e catégorie  5 km 					
	2ème catégorie piscicole		/			
	1ère catégorie piscicole		Ensemble du Réseau hydrographique			
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme et DDT Isère					
Gestionnaires piscicoles	Legende : Limites domaines AAPPMA  5 km 					
	AAPPMA	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)
		GA	Gaule Anneyronnaise	294	30,14	16,96
		GRA	Gaule Rambertoise	145	19,03	16,62
		TVO	Truite des Veuzes et d'Oron	374	56,4	41,15
		ALL	Association de Lens-Lestang et de Lentio	44	48,6	48,6
	/	Ablette Rhodienne (38)	NR	NR	Oron aval sur 2,5 km, commune de Chamballud	
Sociétés de pêche non agréées	/					

Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/
	Clares	St-Rambert	GRA	Pont CNR	15 m W rte Sablons	250	31/12/2015	20110031-008	/
	Collières	Anneyron	GA	/	620 m rte Vellis Aurea	135	31/12/2017	2013116-0010	/
	Collières	Anneyron	GA	/	210m amt rte Chambalud	100	31/12/2017	2013116-0010	/
	Collières	Anneyron	GA	75 m aval rte Lachal	/	150	31/12/2017	2013116-0010	/
	Collières	Anneyron	GA	/	175 m aval rte Lachal	150	31/12/2017	2013116-0010	/
	Collières	Anneyron	GA	/	400 m amt pt Batandier	160	31/12/2017	2013116-0010	/
	Veuze	Anneyron	GA	Confluence Collières	Pont Lacroix	950	31/12/2015	2011277-0034	/
Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années		Mise à part le Régrimay, l'ensemble du contexte est soumis à des soutiens de populations . Ceux-ci sont détaillés sur la cartographie et dans le tableau suivants .							
Déversements	Legende : — Limites domaines AAPPMA — TRF — TAC 4 Stade  5 km 								
	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especies	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	Clares	GRA	Halieutique	Ensemble linéaire	1800	TRF	4	250	Pisciculture Faure
	Oron	GRA	Halieutique	Linéaire AAPPMA	3050	TRF	4	150	Pisciculture Faure
	Oron	GA	Soutien	Pont des Boîtes	2100	TRF	1	2000	Ecloserie
	Collières	GA	Soutien	Linéaire AAPPMA	5500	TRF	1	37000	Ecloserie
	Collières	GA	Halieutique	Linéaire AAPPMA	5500	TRF	4	350	Pisciculture Faure
	Grande Veuze	GA	Soutien	Secteur en réserve	950	TRF	1	3000	Ecloserie
	Oron	TVO	Soutien	Limite Drome / 3 pierres	NR	TRF	1	10000	Ecloserie
	Oron	TVO	Soutien	Limite Drome / 3 pierres	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Oron	TVO	Soutien	3 pierres / Gustine	NR	TRF	1	10000	Ecloserie
	Oron	TVO	Soutien	3 pierres / Gustine	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Oron	TVO	Soutien	Gustine / Pignaret	NR	TRF	1	10000	Ecloserie
	Oron	TVO	Soutien	Gustine / Pignaret	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63

Déversements (suite)	Oron	TVO	Soutien	Pignaret / Marette	NR	TRF	1	10000	Ecloserie
	Oron	TVO	Soutien	Pignaret / Marette	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Oron	TVO	Soutien	Marette / Gué Pion	NR	TRF	1	10000	Ecloserie
	Oron	TVO	Soutien	Marette / Gué Pion	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Oron	TVO	Soutien	Gué Pion / Genthon	NR	TRF	1	5000	Ecloserie
	Oron	TVO	Soutien	Gué Pion / Genthon	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Oron	TVO	Soutien	Genthon / Chandonzet	NR	TRF	1	5000	Ecloserie
	Oron	TVO	Soutien	Genthon / Chandonzet	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Oron	TVO	Soutien	Chandonzet / Robin	NR	TRF	1	5000	Ecloserie
	Oron	TVO	Soutien	Chandonzet / Robin	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Canal SNCF	TVO	Soutien	Linéaire AAPMA	2800	TRF	1	5000	Ecloserie
	Canal SNCF	TVO	Soutien	Linéaire AAPMA	2800	TRF	2	4000	Pisciculture Federale 63
	Bief des Ecorioles	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	650	TRF	1	5000	Ecloserie
	Bief des Ecorioles	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	650	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Passerelle lac / Beal	NR	TRF	1	5000	Ecloserie
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Passerelle lac / Beal	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Beal / Paradis + Fontaines + Bief vallon	NR	TRF	1	3000	Ecloserie
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Beal / Paradis + Fontaines + Bief vallon	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Pont Paradis / TGV	NR	TRF	1	3000	Ecloserie
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Pont Paradis / TGV	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	TGV / Chute des Pies	NR	TRF	1	3000	Ecloserie
	Grande Veuze	TVO	Soutien	TGV / Chute des Pies	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Chute des Pies / Chamcoupier	NR	TRF	1	3000	Ecloserie
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Chute des Pies / Chamcoupier	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Chamcoupier / Pompiers	NR	TRF	1	3000	Ecloserie
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Chamcoupier / Pompiers	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	Pompiers / STEP	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Grande Veuze	TVO	Soutien	STEP / Usines	NR	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Petite Veuze	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	3900	TRF	1	5000	Ecloserie
	Dolure / Chandonzet	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	8300	TRF	1	5000	Ecloserie
	Dolure / Chandonzet	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	8300	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Collières	TVO	Soutien	Linéaire AAPMA	6000	TRF	1	10000	Ecloserie
	Collières	TVO	Soutien	Linéaire AAPMA	6000	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Bief Chenaux	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	1700	TRF	1	3000	Ecloserie

Déversements (fin)	Bief Chenaux	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	1700	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Bief Mancel	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	4400	TRF	1	10000	Ecloserie
	Bief Mancel	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	4400	TRF	2	2000	Pisciculture Federale 63
	Bief Belangeon / Brunet	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	3050	TRF	1	1000	Ecloserie
	Bief Vinay / Prémarron	TVO	Soutien	Ensemble linéaire	2100	TRF	1	1000	Ecloserie

Contexte VALLOIRE-26.03-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Incision du lit, homogénéité des faciès d'écoulement et des habitats	Sur une grande majorité du bassin versant la capacité d'accueil est déficitaire. La présence d'une masse d'eau conséquente n'est pas suffisante pour atteindre l'optimum, notamment de par les vitesses d'écoulements conséquentes et homogènes.	Modéré	Fort
Facteur principal	Colmatage des fonds lié aux piscicultures et au ravinement des terres agricoles	Le colmatage observé est parfois extrême, tel que sur Grande Veuze, dont l'origine ne fait aucun doute (piscicultures). Sur d'autres secteurs (Dolure aval, Collières, Oron), est observé un colmatage lié certainement aux MES charriées par le ravinement des terres agricoles.	Modéré à très fort	Très fort
Facteur principal	Prélèvement sur la nappe de la Valloire	La nappe de la valloire est très étendue, cependant le cumul des prélèvements est conséquente et influence l'alimentation des cours d'eau et en particulier les sources de Beaufort et de Manthes. De plus, les prélèvements situés à proximité, notamment ceux des piscicultures, de par leur proximité avec la source de Manthes, influence directement son débit. Cet impact met en péril le tronçon amont de la Veuze, aujourd'hui le plus intéressant pour l'habitat et la reproduction de cette espèce.	Modéré	Fort
Facteur principal	Cloisonnement des cours d'eau	Les enjeux varient selon le secteur du contexte. Sur l'aval, les enjeux concernent principalement l'Anguille (absence de l'espèce alors que la capacité d'accueil pour l'espèce est conséquente). La reconquête des annexes du Rhone est une priorité pour la préservation de cette espèce. L'enjeu truite sur l'aval est également à prendre en compte, mais il est plus conséquent sur les parties médianes et amont. Aux vues du cumul des facteurs limitants, le decloisonnement est une priorité, afin que le poisson puisse circuler et échapper à de nombreuses contraintes variant sans cesse sur une saison. Les enjeux principaux se situent sur Grande Veuze (nombreuses vannes présentes) et en particulier sur l'amont, et sur le Régrimay, classé en réservoir biologique	Fort	Modéré
Facteur principal	Impact qualitatif lié aux intrants, traversées urbaines, plans d'eau	Les densités d'espèces d'accompagnement semblent montrer des dysfonctionnements liés à une problématique qualitative. C'est le cas de certains rejets d'eaux usées ou traversées de zones urbaines, mais aussi certainement des impacts liés aux intrants agricoles. La présence d'espèces inféodées aux plans d'eau démontre leur communication avec les eaux libres avec tous les impacts directs qui peuvent y être associés (aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif). Le secteur le plus touché est le Régrimay amont.	Moyen	Moyen
Facteur annexe ou principal	Impact qualitatif potentiel lié au site d'enfouissement de déchets du SYTRAD	Le réseau pluvial du site d'enfouissement de déchets du SYTRAD communique avec le Rau de Veauverrière. De doutes subsistent quant à la qualité de ce rejet et à la maîtrise du risque de pollution vis à vis de la vulnérabilité extrême du milieu récepteur.	Potentiellement modéré	Potentiellement fort
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

Contexte VALLOIRE-26.03-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
Restauration morphologique	Oron, Collières, Grande Veuze	Très partiellement	Partiellement	Partiellement
Restauration de la continuité écologique	Clares, Oron aval, Collières aval, Grande Veuze, Régrimay	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Mise en place d'une stratégie de limitation des impacts des plans d'eau	Régrimay	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Mise en place d'une démarche de concertation avec le monde agricole	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Veille au respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du site d'enfouissement de déchets de St-Sorlin-en-Valloire et s'assurer de l'absence d'impact qualitatif du réseau pluvial	Rau de Veauverrières	Partiellement	Totalement	Totalement
Veille au respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter de la pisciculture Font Rome, amélioration de la qualité du rejet, veille à l'absence d'impact du rejet de la pisciculture Faure	Grande Veuze, Petite Veuze	Partiellement	Totalement	Totalement
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvement sur le bassin	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Amélioration de la qualité des rejets domestiques	Oron, Collières	Très partiellement	Partiellement	Totalement
Préservation de la population d'écrevisses à pattes blanches	Rau de Veauverrières	Partiellement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance des conditions de réussite du frai de la truite fario	Oron, Collières	Totalement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte VALLOIRE-26.03-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS															
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	2	Dispositif de franchissement	VAL-DF1	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE12084 (Seuil de la confluence Claires/Rhone, Hauteur chute = 1,8)	2.2	De nombreux enjeux ont été identifiés sur le bassin en matière de continuité écologique. L'aval du bassin versant revet un enjeu fort pour la truite fario et très fort vis-à-vis de l'espèce anguille. Le cours d'eau a une très forte capacité d'accueil pour cette dernière. Les enjeux avaient déjà été identifiés lors du classement des réunions relatives au classement des cours d'eau au titre du L.214-17 du code de l'environnement. Une expertise réalisée par la FDPDMA26 avait identifié 3 seuils prioritaires sur les Claires et 1 sur l'Oron. L'aménagement des ces ouvrages permettant d'ouvrir plus de 7 km linéaires. L'ouvrage prioritaire est celui de la confluence Claire - Rhone, 1er ouvrage totalement infranchissable pour toutes les espèces. Un certain nombre d'ouvrages ne sont pas cités car étant déjà partiellement voire totalement franchissables. Le Rau de Régrimay constitue également une priorité aux vues de son potentiel en matière de capacité d'accueil mais surtout de recrutement pour la truite fario. De plus, la population de truite fario présente est de souche méditerranéenne autochtone. Ce cours d'eau a été classé à ce titre en Réservoir biologique. Une étude de restauration de la continuité écologique associée à de la restauration morphologique a été menée. Les propositions doivent être mises en oeuvre. En outre, certains ouvrages n'ont pas été inscrits à cette étude : tous les ouvrages situés sur le linéaire identifiés en liste 2 doivent être aménagés. La Grande Veuze a été quant à elle fortement modifiée notamment par la présence de systèmes de vannages et/ou prises d'eau. Aux vues des impacts liés au colmatage des fonds et à la rareté des zones favorables à la reproduction, la continuité écologique est sur certains secteurs une priorité. Le libre transit sédimentaire est également une priorité du fait de l'effet bloquant des matériaux fins. Enfin, aux vues de l'enjeu de restauration morphologique identifié sur le bassin, l'aménagement de certains ouvrages fera l'objet d'une réflexion sur le type de restauration à réaliser et pourra être couplé à une renaturation. Règlementairement, aucun ouvrage situé sur le bassin n'est identifié en liste 1 et/ou liste 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement. Les cours d'eau des Claires, Collières et Dolure sont classés en ZALT pour l'espèce Anguille. Le même secteur est classé en liste 1 au titre du classement continuité L.214-17. Régrimay est quant à lui en liste 1 et en liste 2 au titre de ce classement.	Clares	FRDR466b	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison de l'espèce Anguille et autres espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	CCPDA	100 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF2	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54559 (Pont du Stade, Hauteur chute = 0,5 m)	2.2		Clares	FRDR466b	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison de l'espèce Anguille et autres espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	CCPDA	10 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF3	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54560 (Sortie tronçon bétonné, Hauteur chute = 0,9 m)	2.2		Clares	FRDR466b	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction	Assurer la montaison de l'espèce Anguille et autres espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	CCPDA	45 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF4	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE54566 (Pont routier, Hauteur chute = 0,5 m)	2.2		Oron	FRDR466b	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la montaison de l'espèce Anguille et autres espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Dispositions 6A-05 et 6A-06	/	CCPDA Potentiellement FDPDMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF5	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE11322 (Seuil confluence Dolure, Hauteur chute = 1,1 m)	2.2		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la montaison des espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	400 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF6	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE11356 (Les Granges - pont RD1, Hauteur chute = 1,1 m)	2.2		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la montaison des espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	160 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF7	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE11503 (Route STEP, Hauteur chute = 0,9 m)	2.2		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la montaison des espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	45 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF8	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE11512 (Barbonnières 1, Hauteur chute = 0,5 m)	2.2		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la montaison des espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA Potentiellement FDPDMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF9	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE11930 (Pont des Bouyennes, Hauteur chute = 0,5 m)	2.2		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la montaison des espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	10 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF10	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE11979 (Seuil Marion, Hauteur chute = 0,45 m)	2.2		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la montaison des espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA Potentiellement FDPDMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF11	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE12006 (Marion, seuil aval passe, Hauteur chute = 0,8 m)	2.2		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la montaison des espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	40 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF12	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE12004 (Marion, prise d'eau Moulin, Hauteur chute = 1,15 m)	2.2		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la montaison des espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	60 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF13	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE12010 (Prise d'eau canal des Bouyennes, Hauteur chute = 0,7 m)	2.2		Régrimay	FRDR10774	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la montaison des espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesures MIA0202, MIA0301, MIA0302	CCPDA	56 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF14	Amenager un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE12133 (Prise d'eau Moulin Béal, Hauteur chute = 2 m)	2.2		Grande Veuze	FRDR10183	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la montaison des espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-05	Mesure MIA0202	CCPDA	100 000,00 €
		Dispositif de franchissement	VAL-DF15	Amenager ou effacer un seuil faisant obstacle à la continuité écologique : ouvrage ROE82287 (Seuil du lac de Manthes, Hauteur chute = 0,3 m)	2.2		Grande Veuze	FRDR10183	Assurer une libre circulation afin que l'espèce accomplisse convenablement l'ensemble de son cycle biologique, en particulier pour la reproduction, mais aussi en période de basses eaux	Assurer la montaison des espèces d'accompagnement	Assurer la continuité écologique	OF6A Disposition 6A-06	Mesure MIA0202	CCPDA Potentiellement FDPDMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	3 000,00 €
		Amélioration de connaissance	VAL-AC1	Etudier le cloisonnement de la Grande veuze	2.2	De nombreux ouvrages transversaux sont présents sur Grande Veuze et hors mis certains ouvrages clairement identifiés, une étude spécifique doit être menée sur ce cours d'eau afin de préciser les enjeux en matière de continuité piscicole afin de définir un programme de restauration de la continuité écologique.	Grande Veuze	FRDR10183	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la composante habitationnelle	Améliorer la fonctionnalité du milieu sur la composante sédimentaire	OF6A Disposition 6A-05	Mesure MIA0202	FDPDMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5 000,00 €

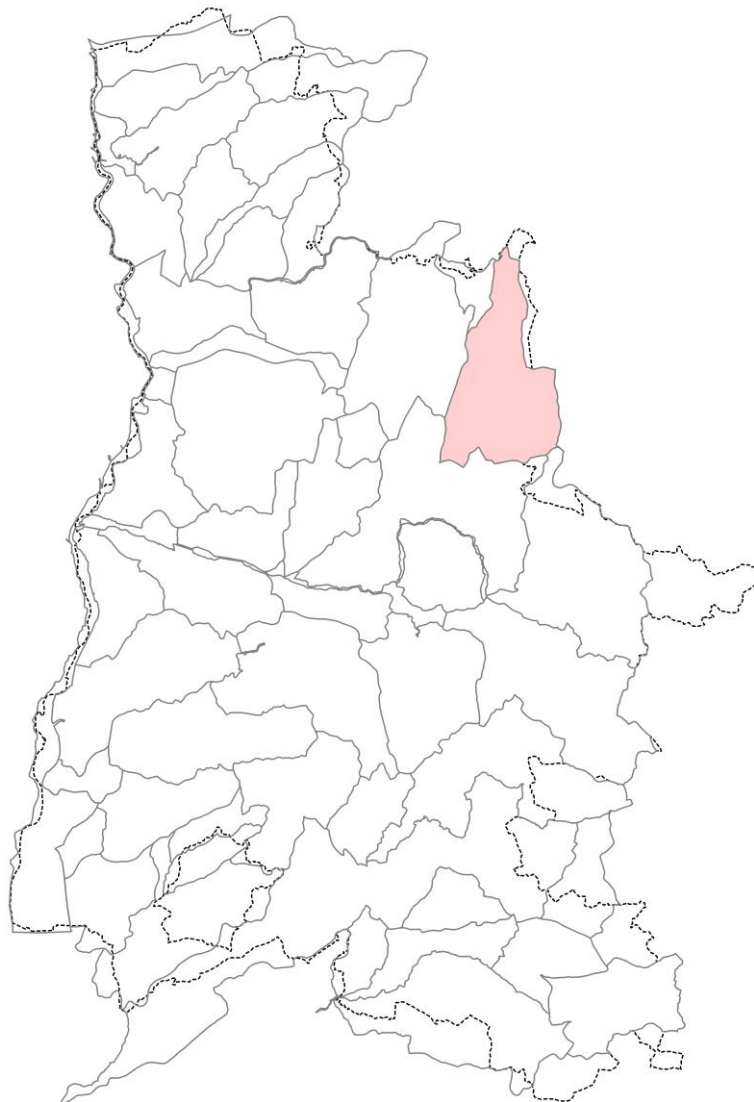
GA2	1	Restauration du milieu	VAL-RM1	Réaliser une restauration morphologique du cours d'eau	2.2	Malgré une capacité d'accueil conséquente, le diagnostic piscicole montre une saturation des abondances piscicoles liée à une hétérogénéité du lit et des écoulements, en particulier sur Oron et Collières. Une étude géomorphologique est en cours sur le bassin Bièvre-Liers-Valloire qui définira les actions à mener (telles que la gestion du transport solide et la restauration de milieu de type R2 ou R3). A défaut, il pourra dans un premier temps être réalisé des interventions de type R1. Un secteur test pourra être défini en concertation avec les acteurs locaux avec la mise en oeuvre d'un suivi écologique afin d'estimer le gain pour le milieu.	Claire, Oron, Collières, Grande Veuze, Dolure, Régimay aval	FRDR466b FRDR466c FRDR10183 FRDR10774	Assurer la phase de croissance des espèces TRF en offrant une bonne capacité d'accueil, et indirectement, améliorer la reproduction.	Améliorer les habitats des autres espèces patrimoniales	Améliorer la diversité des habitats	OF6A Dispositions 6A-01, 6A-02, 6A-04, 6A-07, 6A-08, 6A-09.	Mesure MIA0202, MIA0204	CCPDA, SAGE BLV	A définir
		Autre	VAL-AU1	Entreprendre une action visant à réduire voir supprimer les impacts des piscicultures	2.1	Les piscicultures, en particulier celle de Font Rome impacte gravement la Grande Veuze à 2 niveaux : l'impact quantitatif lié au prélèvement et la dégradation du milieu à l'aval sur plusieurs kilomètres (par un dépôt conséquent de MES, relargage). Une amélioration a été apportée par la mise en place d'un filtre à tambour, puis un système de decantation supplémentaire. Néanmoins, ce système de traitement est insuffisant. En outre, l'arrêté prévoit une fois le volume connu disponible pour la pisciculture, le dépôt d'un dossier complet sur les conditions d'exploitation et de traitement. Le volume disponible sera validé par la PGRE qui devrait être validée suite à l'action VAL-AU1. En effet, avant toute remise en état du milieu, il convient de s'assurer de la parfaite qualité du rejet issu des piscicultures, au risque de devoir réintervenir ultérieurement. Cette remise en état fait partie des points qui devront être étudiée lors du dépôt du nouveau dossier. Il pourra être envisagé la restauration sur un tronçon test.	Grande Veuze	FRDR10774	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement	Améliorer la fonctionnalité du milieu (diversité des habitats et des écoulements)	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	Mesure MIA0202	CCPDA, SAGE BLV FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	/
		Restauration du milieu	VAL-RM2	Réaliser une restauration morphologique du cours d'eau	2.2	La rivière grande Veuze a subi une importante dégradation de sa qualité habitacionnelle en raison du colmatage des fonds sans doute lié aux rejets des piscicultures. Aux vues du fonctionnement hydrologique de ce milieu, celui-ci est incapable de s'auto épurer et de charrier vers l'aval l'importante charge de matières en suspension présente. Cette action doit être réalisée suite à l'action VAL-AU1. En effet, avant toute remise en état du milieu, il convient de s'assurer de la parfaite qualité du rejet issu des piscicultures, au risque de devoir réintervenir ultérieurement. Cette remise en état fait partie des points qui devront être étudiée lors du dépôt du nouveau dossier. Il pourra être envisagé la restauration sur un tronçon test.	Grande Veuze	FRDR10183	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement	Améliorer la capacité d'accueil et de recrutement	Améliorer la fonctionnalité du milieu (diversité des habitats et des écoulements)	OF6A Disposition 6A-05	Mesure MIA0202	CCPDA, SAGE BLV	A définir
		Communication et sensibilisation	VAL-CS1	Mettre en place une démarche de concertation avec le monde agricole	2.2	Une problématique d'occupation du sol a été soulevée. La problématique d'occupation est complexe et longue à traiter. L'objectif de cette démarche est d'aboutir en concertation avec les instances agricoles à la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le milieu (abords des cours d'eau, drains, nature des cultures, etc ...) afin de limiter les effets	Ensemble du Contexte	/	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Favoriser l'accomplissement du cycle biologique	Limiter le colmatage des fonds	OF 5D Disposition 5D-02	Mesures AGR0201, AGR0202, AGR0301, AGR0303, AGR0802	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	/
GA3	2	Autre	VAL-AU2	Identifier et traiter les plans d'eau impactant les milieux naturels	2.2	De nombreux plans d'eau sont recensés notamment sur l'amont du Régimay (commune de Lentio). De par la présence d'espèces indésirables, la communication directe ou indirecte de ces plans d'eau est avérée, avec des conséquences qualitatives et quantitatives que ces installations peuvent engendrer. Un protocole de détermination des impacts potentiels des plans d'eau a été mis en oeuvre par la Fédération en 2013. Un inventaire exhaustif est en cours, l'objectif étant d'ici à 2017 de caractériser suffisamment chaque plan d'eau (critères déterminants) afin de les hiérarchiser en fonction de leur impact potentiel. Une fois identifiés, plusieurs types d'actions pourront être envisagées : action réglementaires (existence légale, respect arrêté, ...), actions techniques (amélioration des conditions de gestion, déconnexion avec les eaux libres, etc ...), actions de connaissance (mise en place de suivis physicochimiques, thermiques, etc ...).	Régimay	FRDR10774	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter les incidences néfastes des plans d'eau notamment thermique	Limiter l'impact qualitatif et quantitatif des plans d'eau sur la tête de bassin de l'Argente et sur le Croisieux	OF6A Dispositions 6A-14 et 6A-15	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	A définir
		Surveillance et contrôle	VAL-SC1	S'assurer de la conformité de l'installation du site d'enfouissement de St-Sorlin-en-Valloire	2.2	Le SYTRAD gère le site d'enfouissement de déchets non dangereux de St-Sorlin d'une superficie de 12 ha. L'installation est censée rejeter après traitement les lixiviats dans le Rau de Riancon, affluent du Bancel amont. Le réseau pluvial quant à lui se rejette dans la Veauverière (bassin versant de la Valloire). Les suivis de nappes ont tendance à montrer des impacts qualitatifs, et les mesures effectuées ne semblent pas suffisantes pour s'assurer d'une qualité de rejet suffisante. De sérieux doutes subsistent quant au respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter en vigueur (notamment sur le site de rejet des lixiviats). De plus une extension du site de 13 ha est prévue, laissant craindre une dégradation qualitative du milieu.	Rau de Veauverière	/	S'assurer de l'absence d'impact du rejet	S'assurer de l'absence d'impact du rejet	S'assurer de la non-dégradation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	/
		Surveillance et contrôle	VAL-SC2	S'assurer de l'absence d'impact qualitatif du réseau pluvial sur site d'enfouissement de St-Sorlin-en-Valloire	2.2	Le SYTRAD gère le site d'enfouissement de déchets non dangereux de St-Sorlin d'une superficie de 12 ha. L'installation est censée rejeter après traitement les lixiviats dans le Rau de Riancon, affluent du Bancel amont. Le réseau pluvial quant à lui se rejette dans la Veauverière (bassin versant de la Valloire). Les suivis de nappes ont tendance à montrer des impacts qualitatifs, et les mesures effectuées ne semblent pas suffisantes pour s'assurer d'une qualité de rejet suffisante. De sérieux doutes subsistent quant au respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter en vigueur (notamment sur le site de rejet des lixiviats). De plus une extension du site de 13 ha est prévue, laissant craindre une dégradation qualitative du milieu.	Rau de Veauverière	/	S'assurer de l'absence d'impact du rejet	S'assurer de l'absence d'impact du rejet	S'assurer de la non-dégradation qualitative du milieu	OF2 Disposition 2-02 OF5A Dispositions 5A-01 et 5A-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	A définir
GA4	2	Classement réglementaire	VAL-CR1	Poursuivre la mise en oeuvre d'un arrêté de protection de Biotope sur la Veauverière	2.2	Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ciblant l'espèce écrevisse à pattes blanches a été mis en oeuvre, mais la procédure semble bloquée. La poursuite de cette démarche est nécessaire, car justifiée. Cette population, de faible densité et vulnérable est la seule population d'écrevisse autochtone sur le bassin versant. Le cours d'eau a été à ce titre classé en réservoir biologique.	Rau de Veauverière	/	/	Préserver la population, seule capable de permettre une recolonisation du bassin.	Préserver de la fonction de réservoir biologique	OF6A Disposition 6A-03	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	2 000,00 €
GA5	2	Amélioration connaissance	VAL-AC2	Réaliser un suivi de l'incubation des œufs de truite sur certaines frayères	2.2	L'éclosion est l'étape clé du cycle biologique de la truite fario qui semble ne pas fonctionner, pour des raisons sans doute multiples entraînant une asphyxie des pontes (intrants, rejets domestiques, colmatages par des fines). La réussite semble également conditionnée par l'hydrologie du cours d'eau au moment du frai et de la phase d'incubation. Afin de connaître le taux de réussite de l'éclosion, et de le corréler aux débits, un suivi spécifique sera réalisé sur certaines frayères identifiées sur le Bancel. L'action consistera à observer très fréquemment l'évolution des œufs dans la frayère, toute en suivant la thermie et l'hydrologie du cours d'eau. Il pourra être mis en place également des batonnets à hypoxie. Un protocole global sera mis en place.	Grande Veuze Petite veuze Dolure	FRDR10183 FRDR466c	Meilleure connaissance de la réussite du cycle biologique de la truite fario pour une meilleure gestion	/	Meilleure connaissance de la réussite du cycle biologique de la truite fario pour une meilleure gestion	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 AAPMA A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	3 000,00 €
		Amélioration connaissance	VAL-AC3	Réaliser une étude scalimétrique de la population de truite fario sur Oron	2.2	La croissance des poissons pour la très grande majorité introduits dans le milieu est conséquente. La Fédération de Pêche de l'Isère a lancé une étude scalimétrique sur l'Oron, coté Isérois, il serait intéressant de prolonger cette étude sur le même cours d'eau en Drome. Cette étude apportera des informations précieuses en matière de gestion piscicole du secteur (soutien, potentiel de reproduction, etc ...). L'étude est basée sur l'analyse des écailles, qui, un peu à la manière des cercles concentriques des troncs d'arbres, permettent de déterminer l'âge du poisson ainsi que les étapes importantes de sa vie, notamment sa croissance et ses capacités de reproduction.	Oron	FRDR466b	Meilleure connaissance de la phase de croissance/reproduction de la truite fario pour une meilleure gestion	/	Meilleure connaissance de la phase de croissance/reproduction de la truite fario pour une meilleure gestion	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 AAPMA A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	5 000,00 €
		Amélioration connaissance	VAL-AC4	Pérenniser le suivi thermique	2.3	Le suivi thermique a été mis en place en 2015 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique), etc	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCPDA et le SAGE BLV	1 000,00 €

Contexte VALLOIRE-26.03-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	<i>Modalités</i>	<i>Type gestion préconisée</i>
Gestion globale préconisée sur le contexte	Sur la quasi intégralité du contexte, il est préconisé un soutien de population de stade 1 et 2 (alevins à résorption et alevins nourris). Ce soutien est obligatoire du fait de l'impossibilité pour la truite fario de se reproduire. De plus, celui-ci semble parfaitement fonctionner sur le territoire. Aisni, sur le secteur de la Gaule Rambertoise, il est ainsi préconisé le meme type de modalités de gestion, en remplacement de la gestion halieutique aujourd'hui pratiquée sur leur domaine.	Gestion raisonnée
Cas particulier de gestion	On note quelques cas particuliers sur lesquels la gestion patrimoniale est indiquée voir indispensable. C'est le cas du Régrimay, ou la reproduction de la truite de souche méditerranéenne fonctionne parfaitement. La préservation de ce réservoir biologique est une nécessité. Le Rau de Veauverrière nécessite également une attention toute particulière en vue de sa préservation en tant que réservoir biologique recelant la seule population d'ecrevisses à pattes blanches du contexte.	Gestion patrimoniale

CONTEXTE VERNAISON1-26.16-S

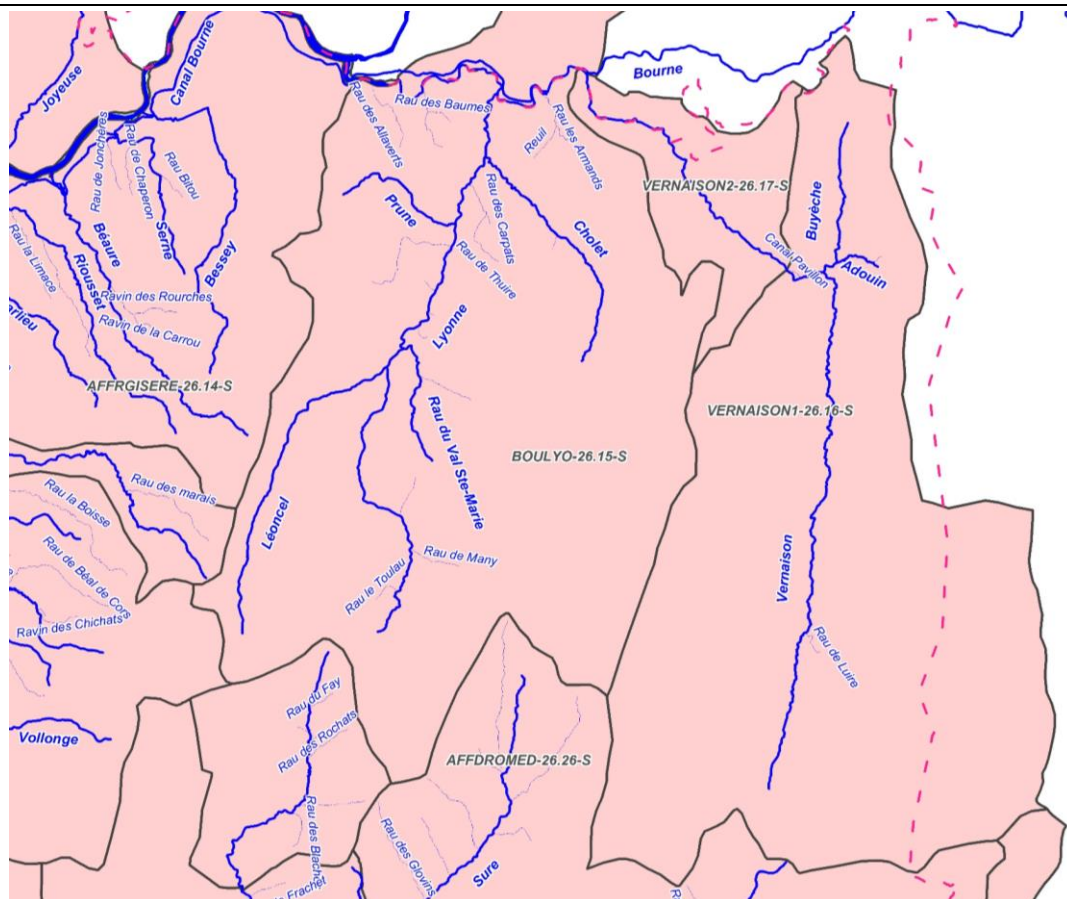
Vernaison amont



VERNAISON1-26.16-S



I. LOCALISATION DU CONTEXTE



ECHELLE :

5 km

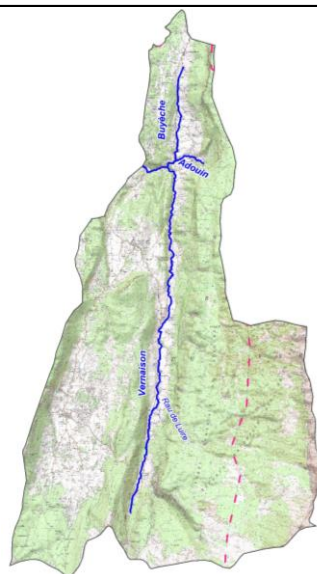


CONTEXTE SALMONICOLE VERNASON1-26.16-S (Vernaison amont)

Contexte VERNAISON1-26.16-S

II. DESCRIPTION GENERALE

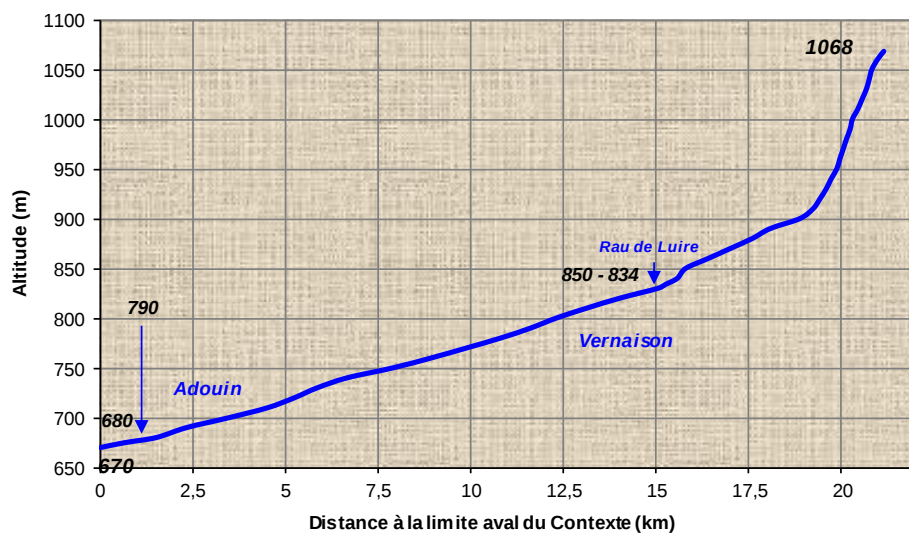
Localisation et description du réseau hydrographique



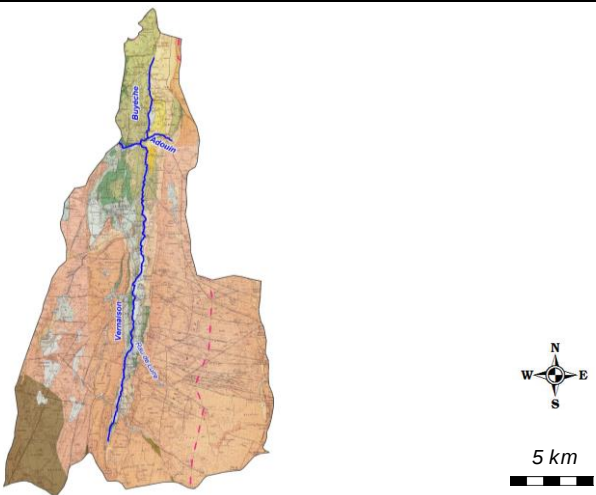
La Vernaison d'un linéaire d'environ 30 km et drainant un bassin versant de près de 300 km² conflue avec la Bourne au village de Pont-en-Royans, à l'amont immédiat de la quai de retenue du barrage d'Auberives-en-Royans. Elle reçoit les apports de l'Adouin, lui-même recevant les apports du Buyeche sur le secteur du plateau.

Après un parcours quasi rectiligne Sud-Nord, au fond du val de Saint-Agnan-en-Vercors ou synclinal médian du Vercors, la Vernaison effectue un brusque virage à l'ouest pour s'enfoncer profondément dans les Grands Goulets, au lieu-dit Les Barraques-en-Vercors. Ce cours d'eau présente une origine et un parcours remarquables, localisés sur le grand massif karstique du Vercors.

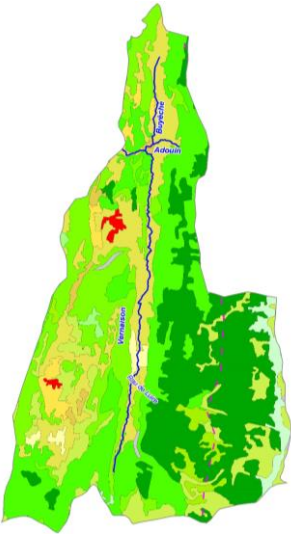
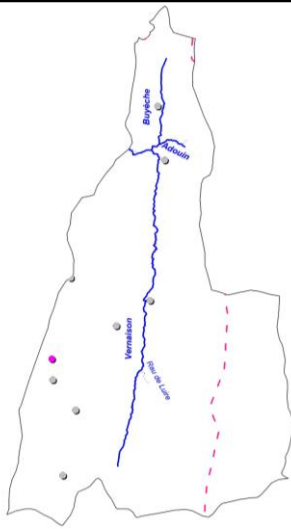
Profil topographique du cours d'eau principal

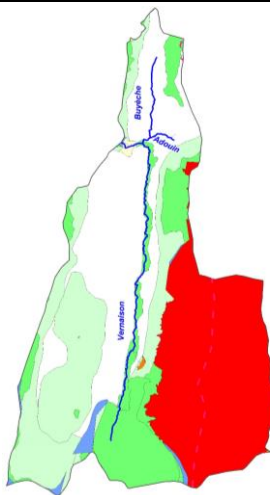
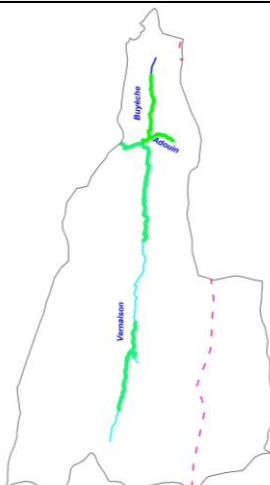


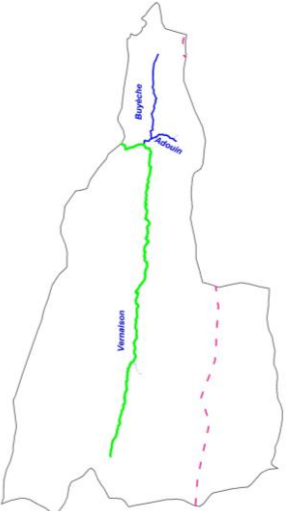
Contexte VERNAISON1-26.16-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	<i>Amont</i>	Source de la Vernaison	
	<i>Aval</i>	Début Grands Goulets	
	<i>Affluents</i>	Rau de Luire, Adouin, Buyeche	
	<i>Plans d'eau</i>	Présence de 28 plans d'eau sur l'ensemble du contexte piscicole	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	<i>Nom</i>		<i>Rive</i>
	Vernaison		I
	Rau de Luire		Droite
	Adouin		Droite
	Buyeche		Droite Adouin
Surface du contexte (km²)	221		
Surface du bassin versant (km²)	251,19		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	<i>QMNA5 (m³/s)</i>		NR
	<i>Module (m³/s)</i>		NR
Pente, altimétrie	<i>Pente Naturelle</i>	<i>Altitude amont (m)</i>	1068
		<i>Altitude aval (m)</i>	670
		<i>Pente Moyenne (pm)</i>	18,84
	<i>Réelle, après impact ouvrages</i>	<i>Nb ouvrages transversaux (ROE)</i>	6
		<i>Hauteur cumulée (m)</i>	5,35
	<i>Taux d'étagement (%)</i>		1,34
Geologie			

Geologie	La partie amont de la Vernaïson s'écoule dans un synclinal d'orientation Nord-Sud relativement étroit. La Vernaïson a, sur cette partie haute, entaillé les dépôts glaciaires du wurmien, les éboulis de pied de falaise ainsi que les couches calcaires Sénonien. Au sud de St Agnan-en-Vercors, l'urgonien de la bordure Ouest du synclinal médian se surélève brutalement et ferme la dépression de La Chapelle-en-Vercors par une ligne de falaises qui culmine à la Roche du Mas. Ce surhaussement brutal est dû au passage d'une grande faille, orientée NE-SW (la faille de la Cime du Mas). En amont de la confluence avec l'Adouin, la Vernaïson s'écarte de l'axe du val par un coude vers l'Ouest. En rive droite, en amont du coude et jusqu'au lieu-dit Chabertière, la Vernaïson longe un affleurement de grès calcaire friables datant du Miocène. Elle tranche ensuite le flanc Ouest du synclinal médian et en franchit la barre urgonienne, en aval du hameau des Baraques, par les gorges des Grands Goulets. En aval des Grands Goulets, la Vernaïson s'écoule dans la combe d'Echevis. La pente s'adoucit progressivement et cette dernière traverse les calcaires argileux à Spatangues et marnes de l'Hauterivien. Une ligne continue de calcaires urgoniens encadre la combe qui constitue le toit de l'anticlinal des Coulmes. De nombreuses fractures mineures y sont accidentées. Par la suite, la pente étant plus faible et la rivière moins encaissée, des alluvions fluviales et torrentielles récentes se sont déposées plus facilement sur un substrat composé par des marnes grises du Valanginien inférieur reposant sur des calcaires bicolores du Fontanil et des calcaires argileux de l'Hauterivien. Cette couche alluvionnaire est faible puisque, ponctuellement, des bancs de calcaires sont visibles en lit mineur. De Sainte-Eulalie à Pont en Royans, la Vernaïson s'écoule, au pied de la falaise urgonienne du Mont Baret (786 m) au bas de laquelle se trouve des couches de calcaires gréseux, grès et sables du sénonien inférieur et des sables siliceux blancs et rouges de l'Eocène. La Vernaïson s'écoule dans les alluvions fluviales de la terrasse des Plants supportant des sols peu épais.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	St-Agnan-en-Vercors, Vassieux-en-Vercors, Gresse-en-Vercors, La-Chapelle-en-Vercors, St-Martin-en-Vercors, St-Julien-en-Vercors
Assainissement	Les assainissements sont gérés par quatre structures intercommunales (Communauté de communes du Vercors, Communauté de communes du massif du Vercors, Communauté de communes du pays du Royans et Communauté de communes de la Bourne à l'Isère) et plusieurs syndicats intercommunaux (SMABLA, SIEAV, SIAM, SIEPIA, SIVM, SIEB, SMAVLFU). A noter que la commune de Sassenage, située à l'aval du bassin versant du Furon a été intégrée dans la présente étude, bien que faisant partie de l'agglomération « Grenoble Alpes Métropole ». En 2015, 5 communes sont raccordées à la station d'épuration de Fenat à Villard-de-Lans, 3 à la station Aquapole sur Grenoble et 14 à la station de St-Nazaire en Royans mise en service en décembre 2011 (Communauté des Communes du Vercors, 2015). Plusieurs communes possèdent également leur propre station d'épuration (Saint-Agnan-en-Royans, Presles, Rencurel...) tandis que certains hameaux ne disposent pas d'un assainissement collectif. Pour ces derniers, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place pour prendre en charge les installations individuelles. Au total, 14 stations d'épuration sont recensées, celle de Fenat à Villard-de-Lans étant la plus importante en termes de charge actuelle sur le territoire d'étude. A noter également que 7 stations d'épuration ont cessé leur activité en 2012 du fait du raccordement de leur commune respective à la nouvelle station d'épuration de St-Nazaire-en-Royans.

Occupation du sol	 Etendu sur 1800 km², le massif du Vercors est doté d'une grande diversité de milieux naturels. Au nord, ce massif abrite une végétation typique des Alpes du Nord, tandis qu'au Sud le paysage est marqué par des influences méditerranéennes. Le massif du Vercors possède un taux de boisement de 55%, soit 700 km² gérés par l'Office National des Forêts. Les terrains naturels occupent environ 80% du territoire (carte 8). Directement lié à l'altitude, à l'exposition et aux sols, une succession de séquences paysagères peuvent être recensées sur le massif. Les plateaux du Vercors arborent des prairies naturelles, temporaires ou permanentes au fond des plis synclinaux (Haute Bourne par exemple). Sur les hauteurs, le couvert végétal se caractérise par la présence de forêt de hêtres et de sapins. Plus au Nord, l'épicéa est implanté grâce à des conditions climatiques favorables (fraîches et humides). Au dessus de 1600 m d'altitude, cette formation végétale laisse place à un milieu plus ouvert avec une végétation rase. Les zones de transition entre les plaines et plateaux présentent de fortes pentes, et sont recouvertes de forêts de chênes pubescents (au Sud, Sud-Ouest) , et de chênes sessiles ainsi que des charmes (au Nord, Nord-Ouest). Les terrains agricoles occupent une place importante sur le massif. L'agriculture représente environ 20% du territoire (27% pour le BV de la Bourne, 12% pour le BV de la Vernaïson et 20% pour le BV de la Lyonne). Le Royans et les parties Sud et Est du massif révèlent une agriculture constituée proportionnellement de prairies et de cultures céréalières et vergers (noyers et pommiers). Les zones urbanisées représentent moins de 3% du territoire.
Industrie	 Legende : ● ICPE DREAL ● ICPE Non DREAL

Industrie	L'industrie est peu développée dans le Vercors, les activités industrielles et artisanales sont de natures diverses (bâtiment, bois, plasturgie, mécanique, tissus,...) et se répartissent dans tout le massif ; les prélèvements en eau industrielle, déjà relativement peu élevés en 2000 (moins de 300 000 m3 recensés par l'Agence de l'Eau), sont devenus quasiment inexistantes en 2005.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3136ET
Mesures réglementaires de protection	Legende : - ZNIEFF T1 - ZNIEFF T2 - Site N2000 - Site classé - Site inscrit - Réserve naturelle 
	Legende : - Liste 1 continuité - Liste 2 continuité - Classement frayères 

Mesures réglementaires de protection	Legende : - Réservoir biologique - Enjeu anguille - Enjeu Alose   5 km	
	Natura 2000	FR8210017 - Hauts plateaux du Vercors (ZPS)
		FR8201744 - Hauts plateaux et contreforts du Vercors (SIC)
		FR8201682 - Pelouses et habitats rocheux du rebors méridional du Vercors
	Réserve Naturelle	FR3600074 - Hauts plateaux du Vercors (RN074)
	Arrêté de protection de biotope	/
	Site inscrit / Classé	SI262 - Abords de la Grotte de Luire
		SC060 - Grotte de la Luire
		SI240 - Pavillon des Grands Goulets
	ZNIEFF type 2	3823 - Hauts Plateaux du Vercors
		2607 - Plateaux Centraux du Vercors
		2608 - Ensemble des zones humides des environs de Vassieux-en-Vercors
		2606 - Royans et vallée de la Bourne
	ZNIEFF type 1	38230003 - Plateaux et bordure occidentale des hauts plateaux du Vercors
		38230004 - Hauts plateaux sud du Vercors
		38230005 - Montagne de Beure
		38230002 - Falaises et pieds de falaises de la bordure méridionale des hauts plateaux du Vercors
		26070001 - Plateau d'Ambel et Forêt de Lente
		38230008 - Crêtes orientales du massif du Vercors
		26080001 - Marais de Chaumas
		26080002 - Mare du château de Vassieux
		26000036 - La Vernaizon de Rousset aux Grands-Goulets
		26070003 - Combe de Loscence
		26060004 - Grands Goulets, rochers et bois de l'Allier, Grande Cournouse
		26000010 - Crête de Chalimont et Roche Rousse
	L.214-17 Liste 1	L1_744 - La Vernaizon de la source au pont des Barraques-en-Vercors, Luire inclus
	L.214-17 Liste 2	/
	Classement frayères	026I000225 - Poisson liste 1 - La Vernaizon (Confluence Vernaizon/ Combe Mâle au pont de La Britière)
		026I000226 - Poisson liste 1 - Rau Luire (aval gué des Chaberts)
		026I000223 - Poisson liste 1 - La Vernaizon (Résurgences Hameau de Chabotte à confluence Bourne)

Mesures réglementaires de protection	Classement frayères	026I000228 - Poisson liste 1 - Le Buyeche (aval pont RD221)	
		026I000227 - Poisson liste 1 - L'Adouin	
	Réservoir biologique	RBioD00368 - La Vernaison de la source au pont des Barraques-en-Vercors	
	ZALT	/	
	ZAP	/	
Outil de gestion	SAGE	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière Vercors Eau Pure II en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	Sigle	Libellé	Compétences
	PNR Vercors	Parc Naturel Régional du Vercors	Animation Contrat de rivière, entretien de la végétation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

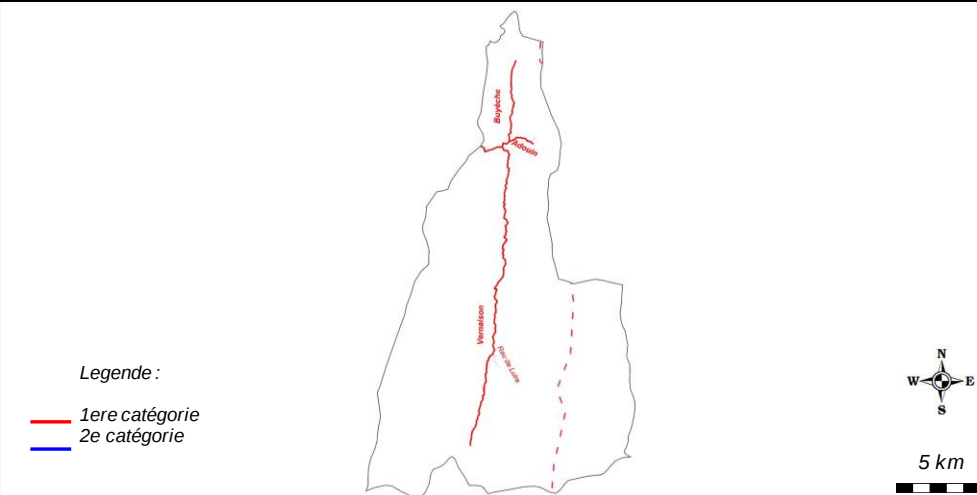
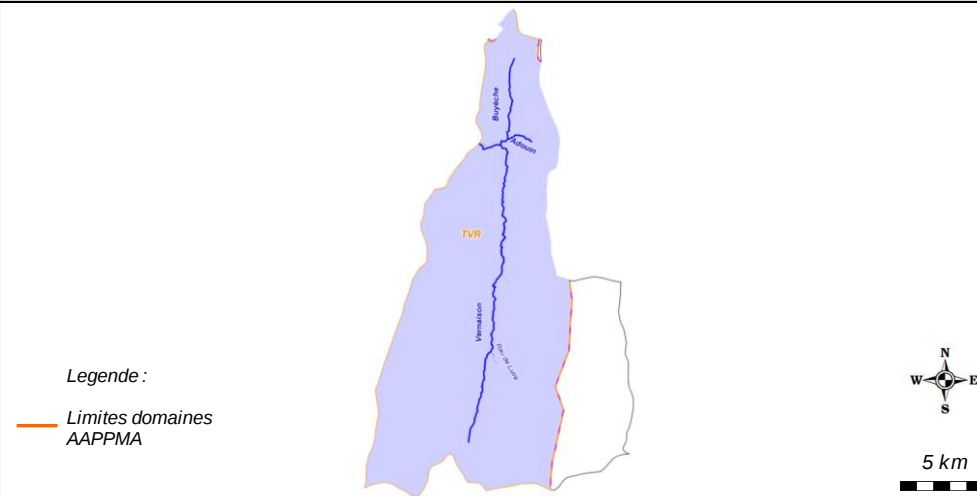
Contexte VERNAISON1-26.16-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Isere - Drome						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	ID_10_07						
	Intitulé	Vercors						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR317	La Vernaison	MEN	2015	2015	2015	Bon état	Bon état
	FRDR11756	Ruisseau l'Adouin	MEN	2015	2015	2015	Bon état	Bon état
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon état	Bon état

Contexte VERNAISON1-26.16-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP, CHA				
Etat fonctionnel	Conforme				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite			
	Typologie de Verneaux	B3+			
Peuplement actuel	Espèces présentes	CHA, TRF, APP			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF, CHA			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	CHA, TRF, VAI, LOF			
	Espèces centrales	CHA, TRF			
	Espèces intermédiaires	VAI, LOF			
Présence de grands migrateurs	/				
Présence d'espèces invasives	/				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Vernaison	2015	St-Agnan - Chabotte, passerelle bois	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-VER-01
Vernaison	2015	Les Baraques - Bobache, 150 m aval pont	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-VER-02
Vernaison	2014	St-Agnan - Chabotte, passerelle bois	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-VER-01
Vernaison	2014	Les Baraques - Bobache, 150 m aval pont	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-VER-02
Vernaison	2013	St-Agnan - Chabotte, passerelle bois	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-VER-01
Vernaison	2013	Les Baraques - Bobache, 150 m aval pont	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RR-VER-02
Buyeche	2015	St-Martin, Pont des Michalons	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF	Station RC-BUY-01
Vernaison	2013	La rivière	Abondances numeriques partielles	CHA, TRF	Inventaire simplifié
Vernaison	2012	La rivière	Abondances numeriques partielles	CHA, TRF	Inventaire simplifié
Vernaison	2013	Pont chabertière	Abondances numeriques partielles	CHA, TRF	Inventaire simplifié
Buyeche	2014	Centre de vacances	Abondances numeriques partielles	CHA, TRF	Inventaire simplifié

Contexte VERNAISON1-26.16-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME									
Classement piscicole									
	2ème catégorie piscicole		/						
	1ère catégorie piscicole		Ensemble du réseau hydrographique						
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme								
Gestionnaires piscicoles									
	AAPPMA	Sigle	Nom		Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)		Surface domaine sur le contexte (km2)	
		TVR	Truite du Vercors		166	221		221	
	Sociétés de pêche non agréées		/						
Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. prefectoral
	Vernaison	Sur tout le domaine : Interdiction de pecher à la dandine							
	Vernaison	Sur tout le domaine : Peche en marchant dans l'eau interdite de l'ouverture à fin avril							
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale intégrale sur l'ensemble du contexte.								
Déversements									
Déversements (suite)	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especes	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte VERNAISON1-26.16-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur annexe	Impact potentiel de la STEP des Barraques en Vercors	Aux vues des résultats piscicoles sur la vernaison aval, un impact qualitatif est avéré. Or, la station se situe également à l'aval des piscicultures. La perturbation trouve son origine soit au niveau du rejet des piscicultures, soit au niveau du rejet de la STEP des barraques en Vercors, dont la qualité du rejet est inconnue.	Potentiellement Modéré	Faible
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Conforme	

Contexte VERNAISON1-26.16-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
Veille à l'absence d'impact de la STEP des Barraques-en-Vercors	Vernaison	Totalement	Totalement	Totalement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches	Vernaison, Buyèche	Totalement	Totalement	Totalement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte VERNAISON1-26.16-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS															
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	2	Amélioration de connaissance	VER1-AC1	Réaliser une campagne IBGN	2.2	La problématique potentielle qualitative du rejet de la STEP de la Chapelle-en-Vercors sur la Vernaison est à vérifier par la mise en œuvre d'une campagne d'inventaire IBGN. Sont à dicriminer les éventuels rejets de la STEP mais aussi de 2 laiteries en amont de la station de traitement. Seront donc mis en oeuvre 4 stations IBGN, 2 sur le Rau des Blaches, en amont et en aval du rejet des laiteries, et 2 sur la Vernaison, en amont et en aval de la confluence avec le Rau des Blaches.	Rau des Blaches, Vernaison	FRDR317	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Identifier des atteintes qualitatives	OF2 Disposition 2-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCV et le PNR du Vercors	2 400,00 €
GA2	2	Classement réglementaire	VER1-CR1	Classer 2 cours d'eau au titre du classement frayères (L.432-3 du CE, liste 2 ecrevisses)	2.2	Les inventaires astacicoles réalisés (FDPPMA26 ou ONEMA) ont montré la présence de l'écrevisse à pattes blanches sur la Vernaison, du lieu-dit les Barnoux (limite aval du contexte) jusqu'au lieu-dit Baudet, soit sur un linéaire d'environ 2 km. LA population sur la Vernaison est beaucoup plus étendue, mais il conviendra de vérifier si l'espèce est présente sur le secteur privé des Grands Goulets. L'espèce a également été contactée sur le Buyèche, de la confluence avec l'Adouin à l'amont du lieu-dit les revoux, soit sur un linéaire d'environ 1300 m. Ces 2 tronçons de cours d'eau seront proposés au classement frayères "ecrevisse liste 2" au titre du L.432-3 du Code de l'Environnement.	Vernaison Rau de Buyèche	FRDR317 FRDR11756	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCV et le PNR du Vercors	/
GA3	3	Amélioration connaissance	VER1-AC2	Pérenniser le suivi thermique	3.3	Le suivi thermique a été mis en place en 2013 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique, mais surtout en regard de l'évolution du milieu vis à vis des mesures d'amélioration qui seront apportées par ce programme d'action).	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 A réaliser en étroite collaboration avec la CCV et le PNR du Vercors	800,00 €

Contexte VERNAISON1-26.16-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	Modalités	Type gestion préconisée
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats des inventaires piscicoles, une gestion patrimoniale ets préconisée sur l'ensemble du contexte piscicole	Gestion patrimoniale

CONTEXTE VERNAISON2-26.17-S

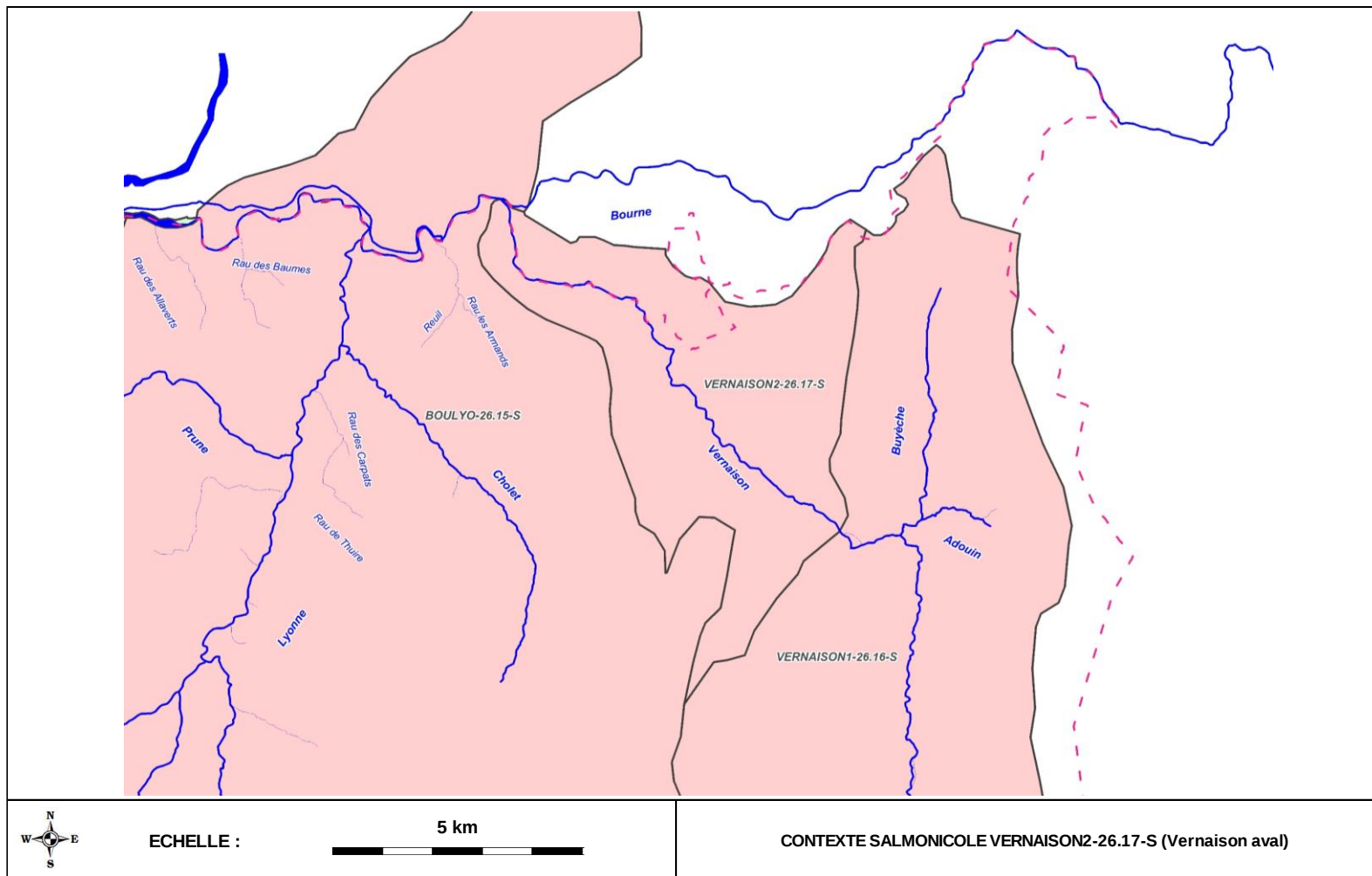
Vernaison aval



VERNAISON2-26.17-S



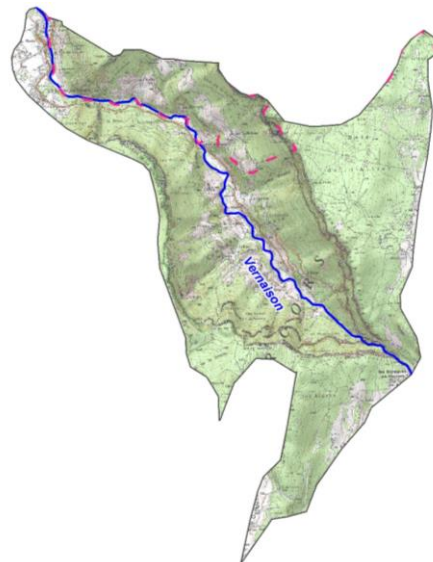
I. LOCALISATION DU CONTEXTE



Contexte VERNAISON2-26.17-S

II. DESCRIPTION GENERALE

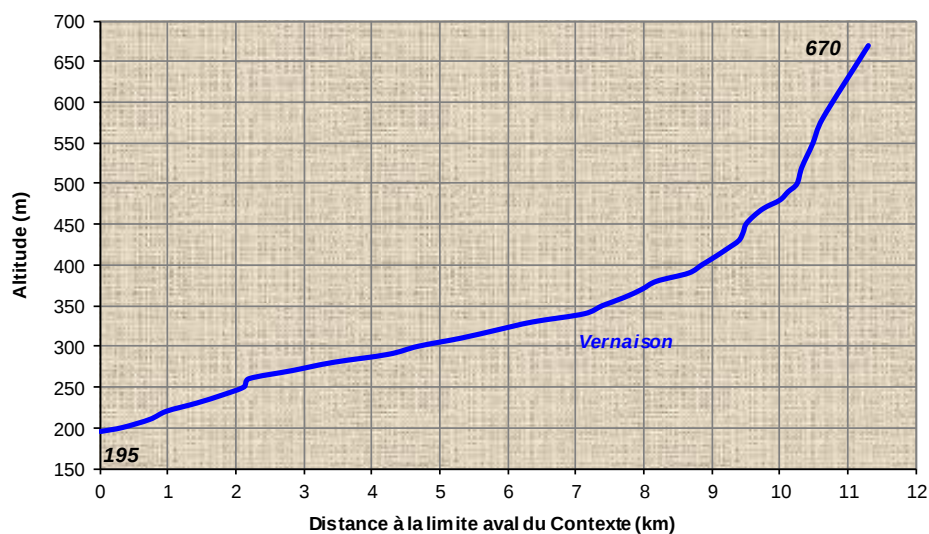
Localisation et description du réseau hydrographique



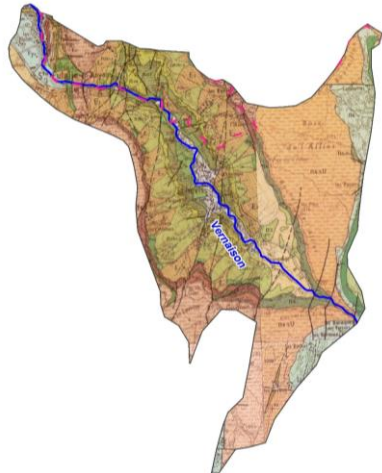
La Vernaison d'un linéaire d'environ 30 km et drainant un bassin versant de près de 300 km² conflue avec la Bourne au village de Pont-en-Royans, à l'amont immédiat de la quaiue de retenue du barrage d'Auberives-en-Royans. Elle recoit les apports de l'Adouin, lui-meme recevant les apports du Buyeche sur le secteur du plateau.

Après un parcours quasi rectiligne Sud-Nord, au fond du val de Saint-Agnan-en-Vercors ou synclinal médian du Vercors, la Vernaison effectue un brusque virage à l'ouest pour s'enfoncer profondément dans les Grands Goulets, au lieu-dit Les Barraques-en-Vercors. Ce cours d'eau présente une origine et un parcours remarquables, localisés sur le grand massif karstique du Vercors.

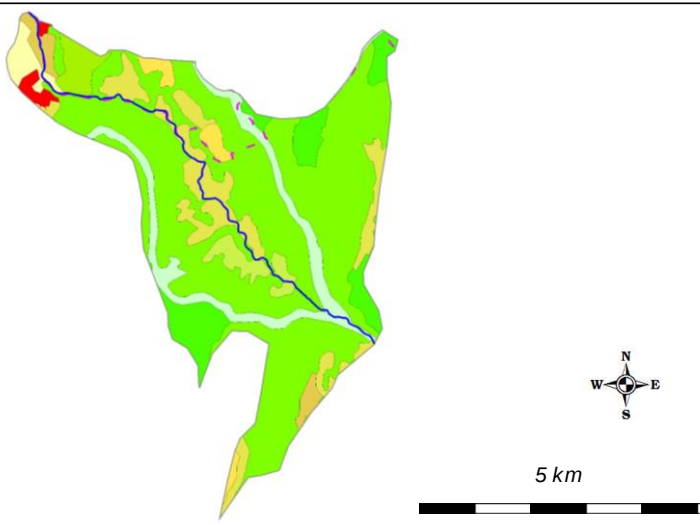
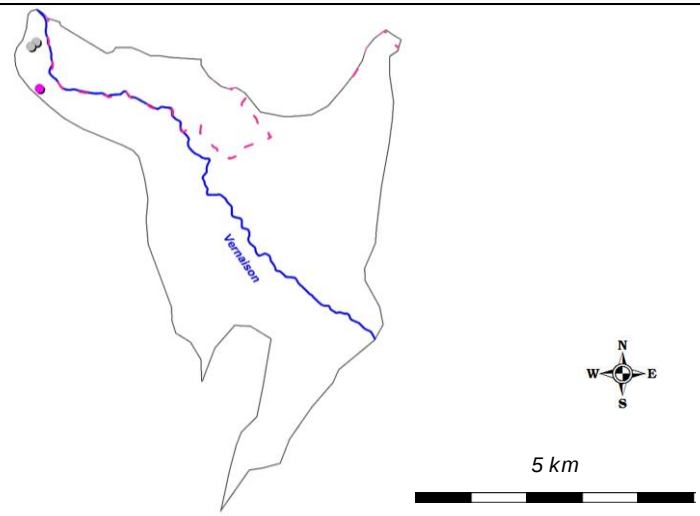
Profil topographique du cours d'eau principal

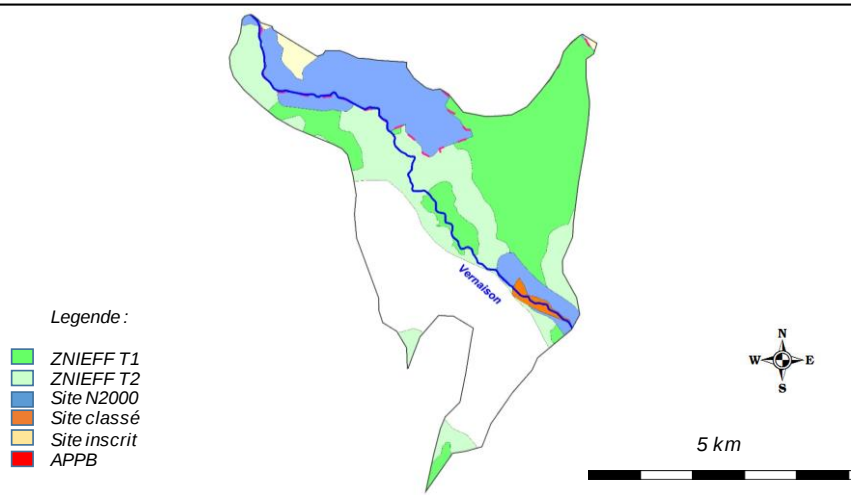
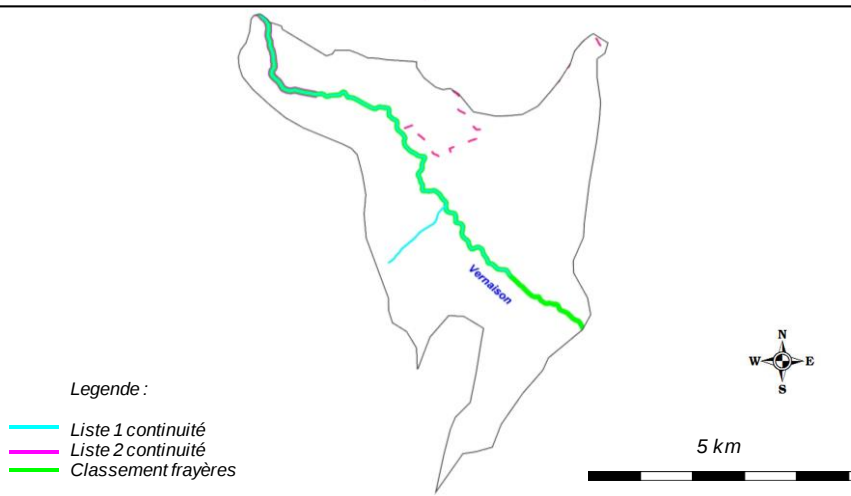


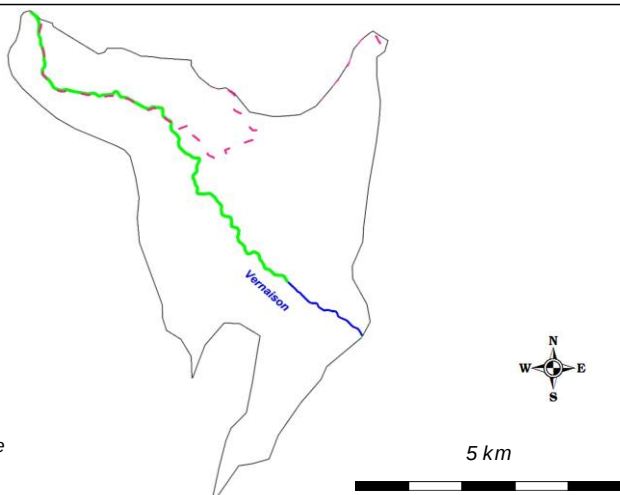
Contexte VERNAISON2-26.17-S

III. DONNEES GENERALES			
Limites contexte	Amont	Amont grands Goulets	
	Aval	Confluence Bourne	
	Affluents	/	
	Plans d'eau	Présence de 3 plans d'eau sur l'ensemble du contexte	
Cours d'eau principal et affluents principaux du contexte, de l'amont vers l'aval	Nom	Rive	Lineaire (km)
	Vernaison	/	11,311
Surface du contexte (km2)	30,19		
Surface du bassin versant (km2)	251,19		
Débits de référence cours d'eau principal à l'exutoire du contexte	QMNA5 (m3/s)	NR	
	Module (m3/s)	1,69	
Pente, altimétrie	Pente Naturelle	Altitude amont (m)	670
		Altitude aval (m)	195
		Pente Moyenne (pm)	42
	Réelle, après impact ouvrages	Nb ouvrages transversaux (ROE)	8
		Hauteur cumulée (m)	18,15
	Taux d'égagement (%)		3,82
Geologie			

Geologie	La partie amont de la Vernaïson s'écoule dans un synclinal d'orientation Nord-Sud relativement étroit. La Vernaïson a, sur cette partie haute, entaillé les dépôts glaciaires du wurmien, les éboulis de pied de falaise ainsi que les couches calcaires Sénonien. Au sud de St Agnan-en-Vercors, l'urgonien de la bordure Ouest du synclinal médian se surélève brutalement et ferme la dépression de La Chapelle-en-Vercors par une ligne de falaises qui culmine à la Roche du Mas. Ce surhaussement brutal est dû au passage d'une grande faille, orientée NE-SW (la faille de la Cime du Mas). En amont de la confluence avec l'Adouin, la Vernaïson s'écarte de l'axe du val par un coude vers l'Ouest. En rive droite, en amont du coude et jusqu'au lieu-dit Chabertière, la Vernaïson longe un affleurement de grès calcaire friables datant du Miocène. Elle tranche ensuite le flanc Ouest du synclinal médian et en franchit la barre urgonienne, en aval du hameau des Baraques, par les gorges des Grands Goulets. En aval des Grands Goulets, la Vernaïson s'écoule dans la combe d'Echevis. La pente s'adoucit progressivement et cette dernière traverse les calcaires argileux à Spatangues et marnes de l'Hauterivien. Une ligne continue de calcaires urgoniens encadre la combe qui constitue le toit de l'anticlinal des Coulmes. De nombreuses fractures mineures y sont accidentées. Par la suite, la pente étant plus faible et la rivière moins encaissée, des alluvions fluviales et torrentielles récentes se sont déposées plus facilement sur un substrat composé par des marnes grises du Valanginien inférieur reposant sur des calcaires bicolores du Fontanil et des calcaires argileux de l'Hauterivien. Cette couche alluvionnaire est faible puisque, ponctuellement, des bancs de calcaires sont visibles en lit mineur. De Sainte-Eulalie à Pont en Royans, la Vernaïson s'écoule, au pied de la falaise urgonienne du Mont Baret (786 m) au bas de laquelle se trouve des couches de calcaires gréseux, grès et sables du sénonien inférieur et des sables siliceux blancs et rouges de l'Eocène. La Vernaïson s'écoule dans les alluvions fluviales de la terrasse des Plants supportant des sols peu épais.
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	La Chapelle-en-Vercors, St-Martin-en-Vercors, Echevis, St-Julien-en-Vercors, Chatelus, Ste-Eulalie-en-Royans, Pont-en-Royans
Assainissement	Les assainissements sont gérés par quatre structures intercommunales (Communauté de communes du Vercors, Communauté de communes du massif du Vercors, Communauté de communes du pays du Royans et Communauté de communes de la Bourne à l'Isère) et plusieurs syndicats intercommunaux (SMABLA, SIEAV, SIAM, SIEPIA, SIVM, SIEB, SMAVLFU). A noter que la commune de Sassenage, située à l'aval du bassin versant du Furon a été intégrée dans la présente étude, bien que faisant partie de l'agglomération « Grenoble Alpes Métropole ». En 2015, 5 communes sont raccordées à la station d'épuration de Fenat à Villard-de-Lans, 3 à la station Aquapole sur Grenoble et 14 à la station de St-Nazaire en Royans mise en service en décembre 2011 (Communauté des Communes du Vercors, 2015). Plusieurs communes possèdent également leur propre station d'épuration (Saint-Agnan-en-Royans, Presles, Rencurel...) tandis que certains hameaux ne disposent pas d'un assainissement collectif. Pour ces derniers, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place pour prendre en charge les installations individuelles. Au total, 14 stations d'épuration sont recensées, celle de Fenat à Villard-de-Lans étant la plus importante en termes de charge actuelle sur le territoire d'étude. A noter également que 7 stations d'épuration ont cessé leur activité en 2012 du fait du raccordement de leur commune respective à la nouvelle station d'épuration de St-Nazaire-en-Royans.

Occupation du sol	 Etendu sur 1800 km², le massif du Vercors est doté d'une grande diversité de milieux naturels. Au nord, ce massif abrite une végétation typique des Alpes du Nord, tandis qu'au Sud le paysage est marqué par des influences méditerranéennes. Le massif du Vercors possède un taux de boisement de 55%, soit 700 km² gérés par l'Office National des Forêts. Les terrains naturels occupent environ 80% du territoire (carte 8). Directement lié à l'altitude, à l'exposition et aux sols, une succession de séquences paysagères peuvent être recensées sur le massif. Les plateaux du Vercors arborent des prairies naturelles, temporaires ou permanentes au fond des plis synclinaux (Haute Bourne par exemple). Sur les hauteurs, le couvert végétal se caractérise par la présence de forêt de hêtres et de sapins. Plus au Nord, l'épicéa est implanté grâce à des conditions climatiques favorables (fraîches et humides). Au dessus de 1600 m d'altitude, cette formation végétale laisse place à un milieu plus ouvert avec une végétation rase. Les zones de transition entre les plaines et plateaux présentent de fortes pentes, et sont recouvertes de forêts de chênes pubescents (au Sud, Sud-Ouest) , et de chênes sessiles ainsi que des charmes (au Nord, Nord-Ouest). Les terrains agricoles occupent une place importante sur le massif. L'agriculture représente environ 20% du territoire (27% pour le BV de la Bourne, 12% pour le BV de la Vernaïson et 20% pour le BV de la Lyonne). Le Royans et les parties Sud et Est du massif révèlent une agriculture constituée proportionnellement de prairies et de cultures céréalières et vergers (noyers et pommiers). Les zones urbanisées représentent moins de 3% du territoire.
Industrie	

Industrie	L'industrie est peu développée dans le Vercors, les activités industrielles et artisanales sont de natures diverses (bâtiment, bois, plasturgie, mécanique, tissus,...) et se répartissent dans tout le massif ; les prélèvements en eau industrielle, déjà relativement peu élevés en 2000 (moins de 300 000 m ³ recensés par l'Agence de l'Eau), sont devenus quasiment inexistantes en 2005.
Statut foncier	Non domanial sur l'intégralité des cours d'eau du contexte
Références Cartes IGN	3136ET
Mesures réglementaires de protection	 Legende : - ZNIEFF T1 - ZNIEFF T2 - Site N2000 - Site classé - Site inscrit - APPB
	 Legende : - Liste 1 continuité - Liste 2 continuité - Classement frayères

Mesures réglementaires de protection	 Legende : - Réservoir biologique - Enjeu anguille - Enjeu Alose		
	Natura 2000	FR8201692 - Sources et Habitats Rocheux de la Vernaion et des Goulets de Combe Laval et du Vallon de Ste-Marie (ZSC)	
		FR8201743 - Pelouses à orchidees, tuffières et grottes de la Bourne et de son cours (SIC)	
	Réserve Naturelle	/	
	Arrêté de protection de biotope	/	
	Site inscrit / Classé	SC053 - Les Grands Goulets et la Vernaion	
		SI305 - Montagnes de Presles	
	ZNIEFF type 2	2606 - Royans et vallée de la Bourne	
	ZNIEFF type 1	26060013 - Tuffière et rochers du Mont Baret	
		26060001 - Petits Goulets et rochers de l'Arp	
		26060009 - Pelouses sèches du Pionné	
		26060002 - La Vernaion à Echevis	
	L.214-17 Liste 1	L1_745 - La Vernaion de sa confluence avec la Chalanche à sa confluence avec la Bourne, affluents compris	
		L2_261 - La Vernaion de la cascade verte amont de Ste Eulalie-en-Royans à la confluence avec la Bourne	
	Classement frayères	026I000224 - Ecrevisses liste 2 - La Vernaion (Pont Chemin communal Pisciculture BOREL à confluence Bourne)	
		026I000223 - Poisson liste 1 - La Vernaion (Résurgences Hameau de Chabotte à confluence Bourne)	
	Réservoir biologique	RBioD00365 - La Bourne du barrage de Choranche au Rognon inclu, et ses affluents excepté la Vernaion en amont de sa confluence avec la Chalanche	
	ZALT	/	
	ZAP	/	
Outil de gestion	SAGE	/	
	Contrat de rivière	Contrat de rivière Vercors Eau Pure II en cours d'exécution	
	Autre	/	
Structures locales de gestion	Sigle	Libellé	Compétences
	PNR Vercors	Parc Naturel Régional du Vercors	Animation Contrat de rivière, entretien de la végétation
Enjeux PLAGEPOMI	/		

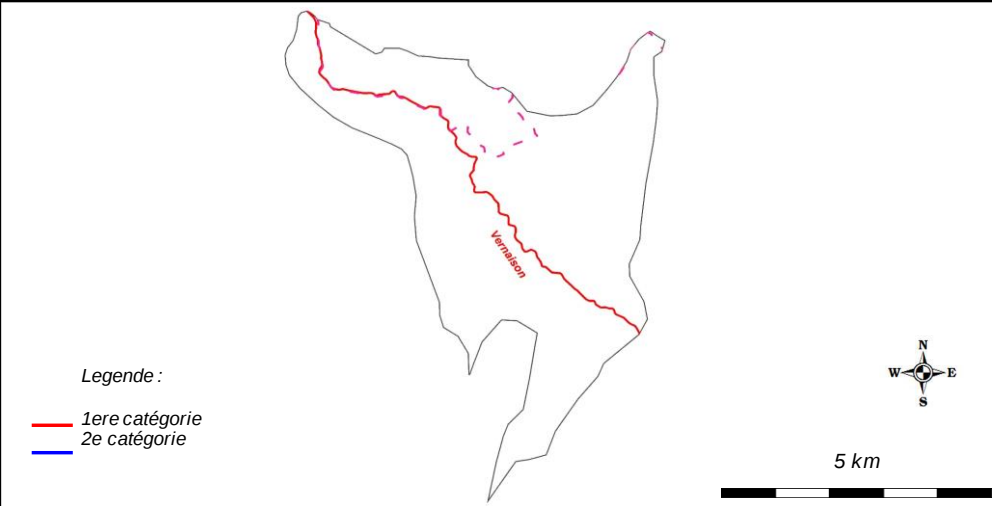
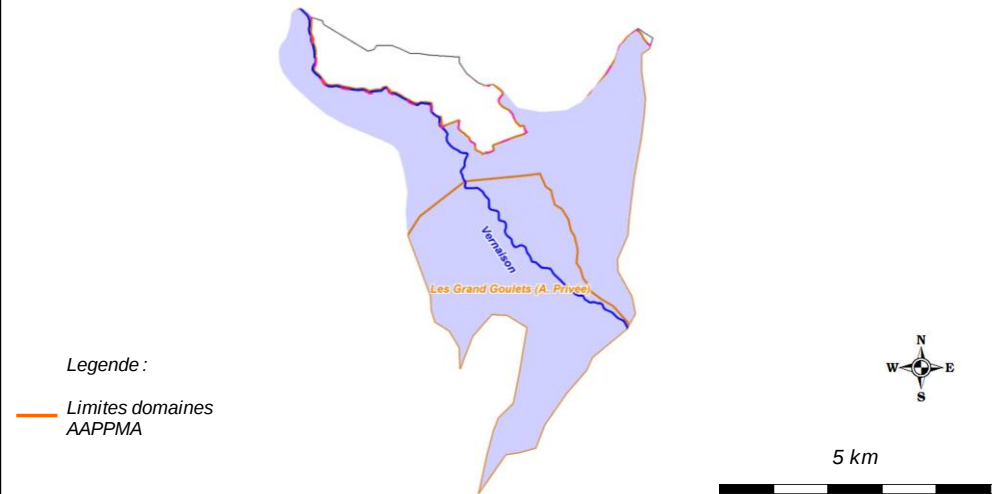
Contexte VERNAISON2-26.17-S

IV. INFORMATIONS DCE - SDAGE								
SDAGE concerné		RHONE MEDITERRANEE ET CORSE (RMC)						
Territoire concerné		Isere - Drome						
Période concernée		2016 - 2021						
Sous bassin versant concerné	Code	ID_10_07						
	Intitulé	Vercors						
Masses d'eau superficielles	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif Ecologique / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat écologique	Etat chimique
	FRDR317	La Vernaison	MEN	2015	2015	2015	Bon état	Bon état
Masses d'eau souterraines	Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / Échéance	Objectif quantitatif / Échéance	Objectif Chimique / Échéance	Etat quantitatif	Etat chimique
	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon état	Bon état
	FRDG115	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Aquifère	2015	2015	2015	Bon état	Bon état

Contexte VERNAISON2-26.17-S

V. PEUPLEMENT					
Domaine	Salmonicole				
Espèce(s) repère(s)	TRF				
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutiques)	APP, CHA				
Etat fonctionnel	Fortement perturbé				
Zonation piscicole	Zonation de Huet	Zone à truite			
	Typologie de Verneaux	B3+			
Peuplement actuel	Espèces présentes	CHA, TRF, APP			
	Espèce majoritaire ou fréquemment recensée	TRF			
Peuplement potentiel	Typologie de Verneaux	CHA, TRF, VAI, LOF			
	Espèces centrales	CHA, TRF			
	Espèces intermédiaires	/			
Présence de grands migrateurs	/				
Présence d'espèces invasives	/				
Inventaires piscicoles récents					
Cours d'eau	Année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
Vernaison	2015	Echevis, 40 m aval pont d'Echevis	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, TAC, APP	Station ... (reseau RHP ONEMA), peche réalisée annuellement
Vernaison	2014	Echevis, 40 m aval pont d'Echevis	Abondances numeriques, pondérales, IPR	CHA, TRF, APP	
Vernaison	2013	Echevis, 40 m aval pont d'Echevis	Abondances numeriques, pondérales, IPR	TRF, TAC, APP	

Contexte VERNAISON2-26.17-S

VI. GESTION ET HALIEUTISME									
Classement piscicole									
	2ème catégorie piscicole	/							
	1ère catégorie piscicole	Ensemble du réseau hydrographique							
Police de l'eau et police de la pêche	DDT Drôme								
Gestionnaires piscicoles									
	AAPPMA	Sigle	Nom	Nb adhérents	Surface totale domaine (km2)	Surface domaine sur le contexte (km2)			
		GRO	Gaule du Royans	352	253,1	13,88			
	Sociétés de pêche non agréées	Association des Grands Goulets							
Réserves de pêche	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Parcours spécifiques	Cours d'eau	Commune	AAPPMA	Type parcours	Limite aval	Limite amont	Longueur	Date validité	N° A. préfectoral
	Vernaison	Echevis	GRO	No Kill	300 m aval pont Echevis	20 m amont pont Echevis	320 m	/	/
	Vernaison	Echevis	GRO	1 salm/jour Taille min : 30	20 m amont pont Echevis	Prise d'eau pisci Truite Vernaison	1660 m	/	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale intégrale sur l'ensemble du contexte.								
Déversements	/								
Déversements (suite)	Cours d'eau	AAPPMA	Objectif	Secteur	Lineaire (m)	Especies	Stade	Quantité (nb)	Provenance
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Contexte VERNAISON2-26.17-S

VII. DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS				
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation	
Importance de l'impact	Nature et Localisation	Effets	Impacts sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R (Recrutement)	A (Accueil)
Facteur principal	Impact potentiel des piscicultures	Aux vues des résultats piscicoles sur la Vernaïson aval, un impact qualitatif est avéré. La perturbation trouve son origine soit au niveau du rejet des piscicultures, soit au niveau du rejet de la STEP des barriques en Vercors, dont la qualité du rejet est inconnue.	Potentiellement Fort	Potentiellement modéré
Facteur annexe	Prélèvement	Le prélèvement lié à l'exploitation des piscicultures peut limiter la qualité habitationnelle du milieu et aggraver l'impact négatif des rejets des piscicultures	Faible	Potentiellement modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Fortement perturbé	

Contexte VERNAISON2-26.17-S

VIII. IDENTIFICATION DES ENJEUX				
Libellé enjeu	Secteur concerné	Objectif de réalisation des actions associées		
		Court terme (6 ans)	Moyen terme	Long terme
Mise en place d'une démarche de limitation des prélèvement sur le cours d'eau principal	Vernaison	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Détermination de l'impact qualitatif des rejets des piscicultures	Vernaison	Totalement	Totalement	Totalement
Préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches	Rau des Blaches	Partiellement	Partiellement	Partiellement
Meilleure connaissance thermique des principaux cours d'eau	Ensemble du contexte	Partiellement	Partiellement	Totalement

Contexte VERNAISON2-26.17-S

IX. PROGRAMME D'ACTIONS															
Groupes d'actions	Priorité Groupe d'actions (1 à 3)	Type action	Code action	Intitulé Action	Priorité action (1.1 à 3.3)	Descriptif action	Localisation action	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / Disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE	Maitrise d'ouvrage pressentie	Estimatif financier
GA1	1	Amélioration connaissance	VER2-AC1	Réaliser une étude complémentaire relative à la problématique qualitative	2.1	Une problématique qualitative a été identifiée sur ce contexte, aux vues des résultats de la station d'Echevis. L'étude consiste à identifier clairement l'origine de la perturbation dont l'origine peut être simple ou multiple. En effet, l'impact peut provenir du rejet de la STEP des Barraques en Vercors (Cf. Contexte Vernaïson amont), soit des piscicultures, soit les deux. Le suivi doit permettre de discriminer les différentes hypothèses. Le suivi qui sera mis en place consistera à compléter les connaissances écologiques et thermiques. Concernant la thermie, une station de référence sera ajoutée (Cf. action VER2-AC2). Un inventaire piscicole sera réalisé sur cette même station, à savoir en amont immédiat de la prise d'eau de la pisciculture Borel. Un second sera réalisé sur la station d'Echevis, et un troisième sur la station de Bobache. Sur ces mêmes stations, seront réalisés des IBGN. De plus, 2 stations IBGN complémentaires seront réalisées, une entre la pisciculture BOREL et la pisciculture Faure, l'autre entre la pisciculture la Truite de la vernaïson et la Guinguette du pêcheur. Ainsi, l'ensemble des sources potentielles de perturbation qualitatives seront discriminés. Cette action sera réalisée en accord avec l'ensemble des acteurs et propriétaires / exploitants.	Vernaïson	FRDR317	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Identifier des atteintes qualitatives	OF2 Disposition 2-02	/	FDPPMA26 Réaliser en étroite collaboration avec la CCV, le PNR du Vercors et les pisciculteurs	3 500,00 €
		Amélioration connaissance	VER2-AC2	Pérenniser le suivi thermique	2.2	Le suivi thermique a été mis en place en 2013 dans un objectif de caractériser la typologie des cours d'eau du contexte. Il paraît indispensable de poursuivre ce suivi dans le temps pour de multiples raisons : affiner la typologie grâce à un échantillon de données plus grand, comparer les données d'une station à l'autre, connaître précisément les premières étapes du cycle biologique des espèces présentes, identifier les anomalies, connaître l'évolution de la thermie sur le long terme (en regard de l'évolution climatique, mais surtout en regard de l'évolution du milieu vis à vis des mesures d'amélioration qui seront apportées par ce programme d'action).	Ensemble des stations de référence	/	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Préserver l'espèce, mieux la gérer, anticiper l'évolution thermique des milieux	Meilleure connaissance du milieu et de son évolution dans l'espace et dans le temps.	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 Réaliser en étroite collaboration avec la CCV et le PNR du Vercors	160,00 €
		Amélioration connaissance	VER2-AC3	Mettre en place d'une sonde complémentaire	2.2	En corollaire à la fiche action VER2-AC1, le réseau de suivi thermique sera complété avec la mise en place d'une sonde thermique en amont de la pisciculture situé la plus en amont (pisciculture Borel), à la sortie des Grands Goulets. L'objectif étant de caractériser l'influence des piscicultures sur la thermie du cours d'eau.	Vernaïson	FRDR317	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Améliorer la connaissance pour optimiser la gestion piscicole	Identifier des atteintes qualitatives	OF0 Disposition 0-05 OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02 OF2 Disposition 2-02	/	FDPPMA26 Réaliser en étroite collaboration avec la CCV et le PNR du Vercors	160,00 €
GA2	2	Classement réglementaire	VER2-CR1	Classer 1 cours d'eau au titre du classement frayères (L.432-3 du CE, liste 2 écrevisses)	2.2	Les inventaires astacicoles réalisés par la FDPPMA26 ont montré la présence d'une population remarquable d'écrevisses à pattes blanches sur le Rau de la Blaches affluent rive droite de la Vernaïson, en amont du village de Ste-Eulalie. Ce cours d'eau est situé intégralement dans le département de l'Isère. Ce cours d'eau seront proposés au classement frayères "écrevisse liste 2" au titre du L.432-3 du Code de l'Environnement.	Rau de la Blache	/	/	Action de préservation : porter à connaissance et renforcer la vigilance sur l'espèce APP	Préserver d'éventuels travaux pouvant porter atteinte au milieu	OF6C Dispositions 6C-01 et 6C-02	/	FDPPMA26 Réaliser en étroite collaboration avec la CCV et le PNR du Vercors	/

Contexte VERNAISON2-26.17-S

X. GESTION PISCICOLE PRECONISEE		
	Modalités	Type gestion préconisée
Gestion globale préconisée sur le contexte	Aux vues des résultats des inventaires piscicoles, une gestion patrimoniale est préconisée sur l'ensemble du contexte piscicole	Gestion patrimoniale